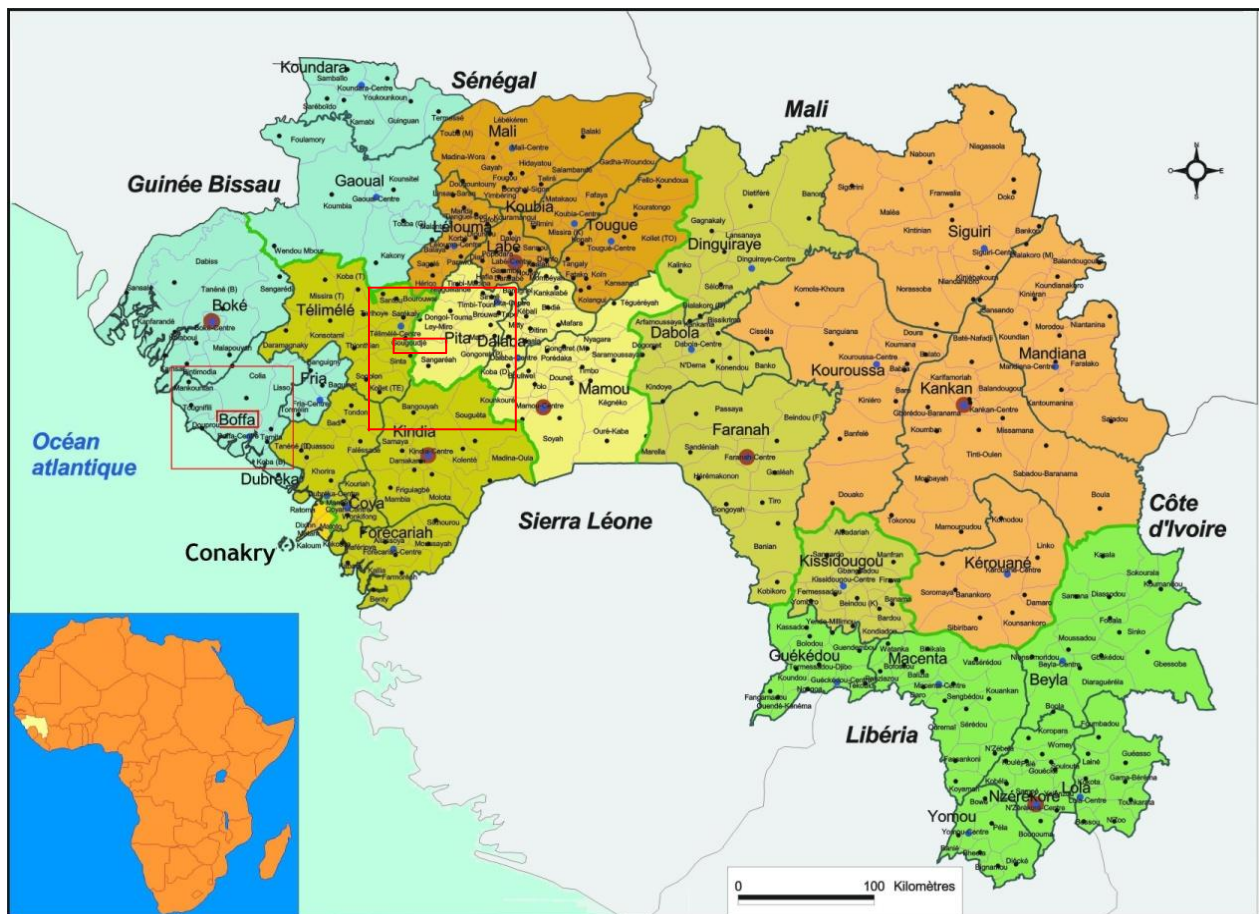




Étude pour le renforcement de la stratégie nationale du service public de l'eau par le développement d'outils d'analyse de programmation et de mécanismes de gouvernance locale intercommunaux à Kindia et Boffa



Cette étude a été mandatée par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et le Service National des Points d'Eau (SNAPE) en partenariat avec l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) et réalisée avec le soutien financier de la coopération française, dans le cadre du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) 2011-8 « sortie de crise ».

Remerciements

L'élaboration et la publication de ce rapport, ainsi que les recherches sur le terrain, ont été facilitées par la collaboration des partenaires locaux et internationaux. Nous adressons tout particulièrement nos remerciements aux équipes du SNAPE, du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Association Nationale des Communes de Guinée, du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, de l'Ambassade de France et de l'Agence Française de Développement, des intercommunalités et agences de l'eau de Kindia et de Boffa, de l'association française Coopération Atlantique Guinée 44 et enfin de Charente-Maritime Coopération (CMC).

Auteurs

Sylvain Dupont, Alpha N'Diaye, et Bruno Legendre (personne ressource).

Préambule

Le présent document vise à renforcer l'opérationnalisation de la stratégie nationale guinéenne en matière de gestion et de délivrance du Service Public de l'Eau (SPE). Il est le fruit d'un travail conjoint entamé, en 2013, par les deux opérateurs de développement que sont Coopération Atlantique-Guinée 44 (CA-G44) et Charente-Maritime Coopération (CMC) sur la base d'une analyse de leurs projets respectifs menés dans le secteur de l'hydraulique avec les collectivités locales de Kindia et Boffa.

Suite à l'adoption de la stratégie nationale du SPE, CMC et CA-G44 ont, en effet, souhaité mener une réflexion commune en vue d'analyser la faisabilité technique et financière de cette stratégie et de proposer, au besoin, d'éventuelles améliorations.

Un plaidoyer conjoint a ainsi été initié ; les premiers résultats de cette réflexion ont été présentés aux acteurs du secteur Eau lors d'un atelier organisé en juin 2014 à Boffa avec le soutien de l'Ambassade de France.

Une analyse sommaire des coûts de gestion du SPE sur les territoires de Boffa et Kindia a alors été effectuée révélant l'incapacité technique financière des administrations locales pour en assurer la délivrance et présentant l'approche intercommunale comme potentiellement pertinente pour en améliorer la gouvernance. Les recommandations suivantes ont, à cette occasion, été formulées :

- Faire évoluer la stratégie nationale du SPE en promouvant la pertinence de la démarche intercommunale comme facteur d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'eau et de l'assainissement
- Fournir aux communes responsables de la gestion du SPE un outil de planification et de programmation de leur politique eau et assainissement.
- Promouvoir la Guinée auprès des partenaires techniques et financiers, ONG et coopérations décentralisées potentiellement intéressés pour intervenir sur le territoire national en délivrant une évaluation précise des coûts de gestion du SPE au niveau communal.

Il a, par ailleurs, été décidé de programmer une mission d'étude pour approfondir ce travail d'analyse et formuler des recommandations sur le plan technique, institutionnel et financier pour tester, à terme, à l'échelle d'un ou plusieurs territoires pilotes, la mise en place de mécanismes intercommunaux de gestion du SPE.

C'est précisément l'objet de cette étude, financée par la coopération française, qui vise à renforcer la stratégie nationale du SPE par le développement d'outils d'analyse et de programmation, et la formulation de scénarios pour la mise en place de mécanismes de gouvernance locale innovants sur les territoires préfectoraux de Boffa et Kindia.

Cette étude sera complétée par un manuel à l'usage des communes, qui présentera synthétiquement les étapes à suivre afin que les responsables puissent disposer d'un outil fiable d'aide à la décision et à la planification du SPE.

Liste des acronymes

ACEA	Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANCG	Association Nationale des Communes de Guinée
BED	Bureau d'Entraide pour le Développement
BF	Borne Fontaine
CA-G44	Coopération Atlantique – Guinée 44
CEVP	Comité d'Entretien Villageois des Pistes
CEVU	Comité d'Entretien des Voiries Urbaines
CCL	Code des collectivités locales
CL	Collectivité locale
CMC	Charente Maritime Coopération
COC	Chargé de l'Organisation des Collectivités (Préfecture)
CPD	Conseil Préfectoral de Développement
CPE	Comité Point d'Eau
CPGPE	Comité Paritaire de Gestion des Points d'Eau
CR	Commune Rurale
CRG	Crédit Rural de Guinée
CVAP	Comité Villageois d'Assainissement et de Propreté
CU	Commune Urbaine
CUB	Commune Urbaine de Boffa
CUK	Commune Urbaine de Kindia
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
EHA	Eau Hygiène et Assainissement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GIP	Groupe d'Intérêt Public
GNF	Franc Guinéen
GOSA	Groupe Opérateur des Services d'Assainissement
LPNDL	Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
PACV	Projet d'Appui aux Communautés villageoises
PE	Point d'Eau
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PPI	Périmètre de Protection Immédiat
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAE	Système d'adduction en Eau
SCEA	Service Communal Eau et Assainissement
SIEA	Service Intercommunal Eau et Assainissement
SEG	Société des Eaux de Guinée
SERACCO	Services Régionaux d'Appui aux Collectivités et de Coordination des ONG
SNAPE	Service National des Points d'Eau
SPE	Service Public de l'Eau
UGSPE	Unité de Gestion du Service Public de l'Eau

Table des matières

Introduction.....	7
I. Approche méthodologique et déroulement de l'étude.....	9
1. Rappel des objectifs et résultats attendus	9
2. Déroulement chronologique de l'étude	11
3. Diagnostic des points d'eau de Kindia et Boffa	11
4. Evaluation des capacités financières des collectivités locales	13
5. Comparaison des structures de gestion du SPE : ACEA, CPGPE et GEPR	14
II. Etat des lieux et présentation des territoires étudiés.....	15
1. La Préfecture de Kindia	15
1.1 Monographie	15
1.2 Le SPE dans la préfecture de Kindia.....	16
1.3 L'ACEA, un acteur organisateur du SPE dans la commune urbaine de Kindia.....	18
1.4 Analyse budgétaire de l'ACEA pour sa composante eau potable.....	19
1.5 Analyse des capacités financières des collectivités locales de Kindia	23
1.6 L'intercommunalité de Kindia.....	24
2. La Préfecture de Boffa	25
2.1 Monographie	25
2.3 Le CPGPE de la commune urbaine de Boffa	29
2.4 Analyse budgétaire du CPGPE	31
2.5 Analyse des capacités financières des collectivités locales de Boffa.....	34
2.6 Le GEPR : intercommunalité de Boffa.....	35
2.7 Analyse budgétaire du GEPR pour son volet Eau	37
3. Analyses comparatives	40
3.1. Analyse comparative des territoires étudiés	40
3.2. Analyse comparative des trois structures de gestion du SPE	44
III. Evaluation des capacités financières des collectivités à couvrir les frais nécessaires à la mise en place d'un SPE	51
1. Coûts de création de nouveaux points d'eau	52
1.1 Coût de création de forage	52
1.2 Coût de construction d'une AEP hybride	54
1.3 Coût d'aménagement d'une source	54
1.4 Coût d'installation d'un impluvium	54

1.5	Coût de création d'un puits moderne	55
1.6	Coût d'installation d'une station de traitement hydropur	55
1.7	Coût pour la constitution d'un stock tampon de pièces détachées pour forages Vergnet	56
2.	Coûts de réhabilitation des points d'eau existants	56
2.1	Coût de réhabilitation de forages.....	56
2.2	Coût de réhabilitation d'un puits moderne.....	58
2.3	Coût de réhabilitation d'une borne fontaine SEG.....	58
3.	Coûts de gestion d'un SCEA.....	59
3.1	Coûts observés sur les trois structures étudiées.....	59
3.2	Evaluation des coûts selon la stratégie nationale du SPE	60
4.	Mise en perspective des coûts avec les capacités financières des collectivités locales.....	63
4.1	Mise en perspective des coûts pour la mise en place d'un SCEA avec les ressources propres des collectivités locales	63
4.2	Mise en perspectives des coûts pour la mise en place de programmes de réhabilitation ou de construction de points d'eau avec les ressources d'investissement des collectivités	64
IV.	Vers la mise en place de dispositifs intercommunaux de gestion du Service Public de l'Eau ..	66
1.	Les principes généraux de l'intercommunalité.....	66
1.1	Qu'est-ce que l'intercommunalité ?	66
1.2	Quels sont les avantages d'une gestion intercommunale ?.....	67
1.3	Quels écueils faudra-t-il éviter ?.....	67
2.	Le concept d'intercommunalité dans la loi guinéenne : un cadre législatif à préciser	68
2.1.	Préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de l'intercommunalité	68
2.2.	Préciser l'organisation et le fonctionnement des organisations intercommunales	70
3.	Deux schémas intercommunaux envisageables en fonction de l'échelle d'intervention.....	71
3.1.	Mise en place d'un dispositif intercommunal à l'échelle préfectorale	71
3.2.	Mise en place d'un dispositif intercommunal EA sur une échelle sous-préfectorale comprenant trois à quatre communes	79
3.3.	Analyse comparative des modèles de gestion du SPE.....	82
3.4.	Éléments clés à prendre en compte pour l'extrapolation de la méthode à l'échelle nationale.....	85
	Conclusion générale	86
	Table des annexes	88

Introduction

Le processus de décentralisation a été relancé en Guinée avec l'adoption, en mars 2012, de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LPN-DDL) mettant l'accent sur l'urgence de rendre opérationnel le transfert de compétences aux communes dans les secteurs clés de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique. Cette lettre vient compléter le code des collectivités locales de 2006 consacrant les principes fondateurs de la décentralisation ; il est actuellement en cours de révision¹.

Le Service Nationale des Points d'Eau (SNAPE) en charge du développement de l'hydraulique rurale et semi-urbaine en Guinée a élaboré, en ce sens avec l'appui de l'Union européenne, une stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en cohérence avec la politique de décentralisation. Elle a pour objectif de fournir, de façon durable, une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible à tous; elle s'articule autour des principes suivants :

- La commune crée un Service Communal Eau et Assainissement (SCEA) et inscrit son fonctionnement à son budget. Elle est propriétaire de l'ensemble des ouvrages hydrauliques sur son territoire mais ne l'exploite pas directement.
- Un Système d'Approvisionnement en Eau (SAE) semi-urbain est composé de l'ensemble des ouvrages qui permettent de distribuer de l'eau aux populations. Les points de distribution sont composés de bornes fontaines, de pompes à motricité humaine et de branchements privés.
- La commune délègue la gestion du SAE à une Unité de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE), structure associative qui regroupe les acteurs de ce service (exploitants, fontainiers...) et des représentants des usagers de chaque point de distribution public et des branchements privés.
- L'UGSPE a l'obligation de contracter un opérateur privé, établi au niveau de la région et agréé par le SNAPE, qui lui assure l'encadrement des artisans-réparateurs, la fourniture de pièces de rechange de qualité et des prestations de niveau professionnel pour toute intervention sur les systèmes de pompage ou les ouvrages de distribution. Elle rend compte mensuellement de sa gestion à la commune.
- Le SNAPE apporte à la commune, à travers ses Directions Régionales, un appui-conseil. Il l'aide à évaluer les performances de la gestion de ses SAE, la qualité des interventions des opérateurs de maintenance, la faisabilité et la conception d'extensions de réseaux, et contrôle la qualité de l'eau.

La stratégie nationale du SNAPE souligne, par ailleurs, la nécessité d'une collaboration étroite avec les structures de la santé et de l'éducation, afin de promouvoir activement l'utilisation de l'eau potable, de l'hygiène, le contrôle et la préservation de la qualité de l'eau.

¹ Cf. Annexe 1 : Cadre réglementaire du SPE et décentralisation en Guinée.

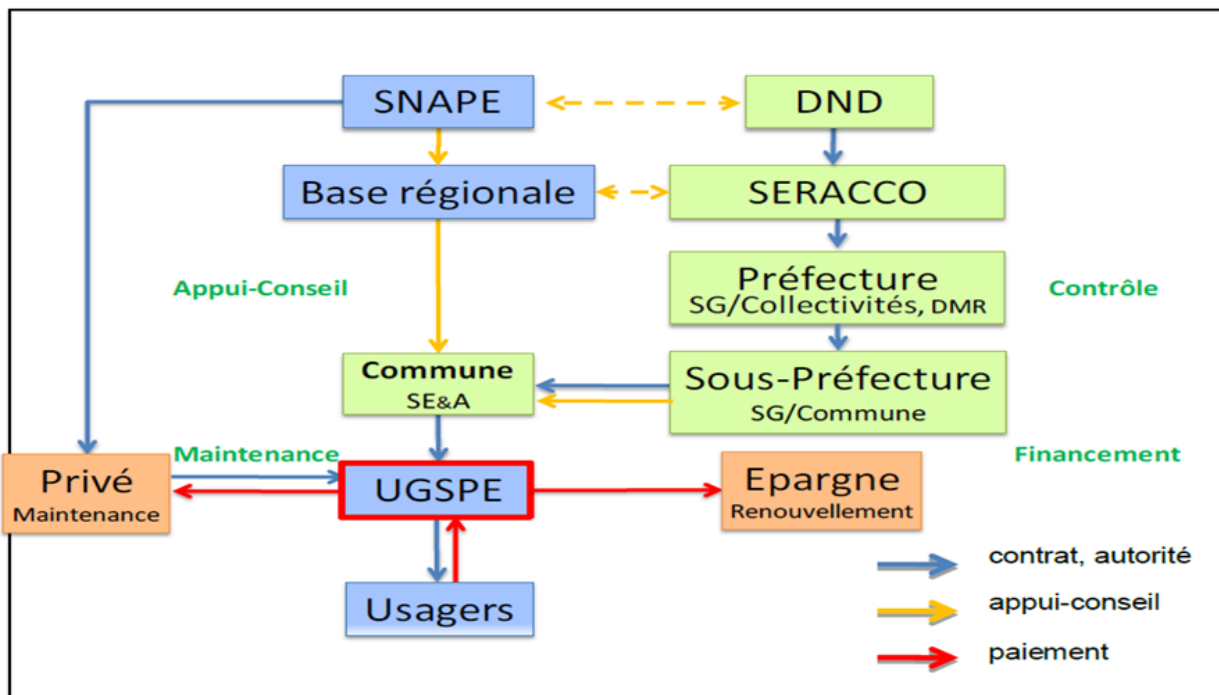


Figure 1 : Schéma d'organisation du SPE

Si le développement des capacités de gestion et de maîtrise d'ouvrage des communes est actuellement pris en charge par un certain nombre de projets-programmes spécifiques (Programme d'Appui aux Communautés Villageoises – PACV ; Programme de Développement Local en Guinée – PDLG ; Programme de Développement Social et Durable – PSDS ; coopérations décentralisées), la mise en œuvre d'un service public de qualité demande, au-delà de la réalisation des ouvrages, un véritable investissement institutionnel :

- Le respect du statut de maître d'ouvrage de la commune impose de modifier profondément le cycle d'investissement. La mise en place des bases organisationnelles du Service Public de l'Eau doit constituer un préalable strict à la réalisation d'une adduction d'eau.
- Il y a encore peu d'opérateurs privés prêts à offrir au niveau régional des services professionnels de maintenance, or ceux-ci sont essentiels pour assurer la continuité d'un service de qualité. La programmation de nouveaux investissements doit prendre en compte dans ses objectifs la création des conditions nécessaires à une activité viable.
- Tant que les capacités des Directions Régionales du SNAPE et des Communes n'ont pas été consolidées, il n'est prévu aucun prélèvement, au titre de redevances, sur le produit de la vente de l'eau en dehors de la contribution initiale versée par les usagers et qui doit couvrir les frais de suivi par le SNAPE pendant les premières années de fonctionnement.
- Lorsqu'un SAE est bien gérée, l'épargne de l'UGSPE, en général déposée dans les agences du Crédit Rural de Guinée (CRG), s'accroît rapidement et constitue une ressource significative pour le financement du développement local. Les conditions de sécurisation de cette épargne doivent être considérées attentivement : les capacités de ces structures sont-elles suffisamment solides pour maintenir les bonnes performances actuelles au niveau du recouvrement des sommes prêtées ? Face à la hausse du coût des pièces détachées, à la dépréciation de la monnaie nationale par rapport aux devises internationales et à la baisse

annoncée des niveaux de rémunération de l'épargne (environ 50% au CRG), comment assurer dès lors la capacité de renouvellement des équipements d'exhaure par une UGSPE qui a respecté les objectifs d'épargne qui lui étaient assignés ?

A ces enjeux d'opérationnalisation de la stratégie nationale s'ajoutent les dysfonctionnements inhérents au système actuel du Service Public de l'Eau qui souffre du manque d'investissement en matière d'accès à l'eau, d'une gestion déficiente des recettes, d'une prise en compte insuffisante des volets assainissement et de gestion des ressources en eau. Il persiste, par ailleurs, des conflits de compétence entre la Société des Eaux de Guinée (SEG) et le SNAPE, ce dernier ayant compétence en zone péri-urbaine. Aujourd'hui, les attentes de la population demeurent très fortes dans ce domaine.

Face aux faibles capacités financières des communes au regard des montants d'investissement nécessaires pour assurer une desserte minimale en eau potable des zones rurales et semi-urbaines, des territoires souhaitent expérimenter, avec l'appui d'ONG et/ou de coopérations décentralisées, des démarches de coopération intercommunale visant à encourager la solidarité entre les collectivités locales par la mutualisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières.

Ces démarches développées à Kindia, avec l'appui de Guinée 44 et de la communauté d'agglomération de Nantes Métropole, et à Boffa, avec l'appui de Charente-Maritime-Coopération, devraient déboucher, à terme, sur la mise en place progressive de structures capables de gérer les programmes d'investissement, de suivi et contrôle des recettes, d'assurer le suivi de l'exploitation des ouvrages par les UGSPE et les opérateurs de maintenance, de contrôler la qualité de l'eau et procéder à des mesures correctives si nécessaire. Cette étude vise à les y aider

I. Approche méthodologique et déroulement de l'étude

1. Rappel des objectifs et résultats attendus

L'étude vise à développer des outils pour le renforcement et l'opérationnalisation de la stratégie nationale du SPE, par la prise en compte des expériences de terrain des acteurs d'accompagnement de Boffa et de Kindia. Il s'agit ainsi de :

- **Faire un état des lieux technique et économique du secteur de l'eau dans les communes de Kindia et de Boffa en vue de mettre en perspective les données recueillies avec la stratégie SPE existante :**
 - Conception d'une méthodologie concertée et réalisation d'une capitalisation sur les coûts fixes ainsi que les recettes et dépenses « points eau » des structures de gestion du SPE de Boffa et de Kindia.
 - Conception d'une méthodologie concertée et calcul des coûts d'un SCEA et de réhabilitation des forages comme élément de comparaison et d'extrapolation sur la gestion d'un SPE à l'échelle des collectivités locales guinéennes.
 - Réalisation d'un état des lieux technique des forages fonctionnels et non fonctionnels sur les préfectures de Boffa et Kindia.

- Réalisation d'un état des lieux des expériences d'inter-collectivité sur les préfectures de Boffa et Kindia.
 - Evaluation des capacités financières des communes dans l'objectif de mise en place du SPE à travers la comparaison entre ressources propres, coûts d'une CSEA et coûts de réhabilitation.
 - Mise en perspective des données collectées sur les territoires de Boffa et Kindia avec la stratégie du SPE et les données du SNAPE, en matière de coûts de suivi et de maintenance (puits, PMH, Adduction d'Eau Potable (AEP))...
 - Mise en perspective des schémas organisationnels des structures de gestion de l'eau de Boffa et Kindia avec ceux développés dans la stratégie SPE.
 - Mise en perspective des mécanismes financiers employés par les structures de Boffa et de Kindia avec ceux décrits dans la stratégie SPE.
- **Proposer des stratégies intercommunales innovantes de déploiement du SPE pour faciliter sa mise en œuvre pratique :**
- Réaliser une revue documentaire qui synthétisera les expériences en matière de gestion intercommunal de l'eau en Afrique.
 - Proposition de scénarios de regroupement des collectivités (territorial, administratif, à l'échelle d'un bassin versant, historique, ethnique...) et définition des principes de viabilité.
 - Comparaison de la viabilité technique et financière entre un service intercommunal et un service communal de l'eau.
 - Proposition de mécanismes de gouvernance intercommunale du SPE sur le plan institutionnel, technique et financier.
 - Proposition de schémas de coordination et de concertation des acteurs du secteur de l'eau dans le cadre d'une inter-collectivité
 - L'extrapolation de ces forfaits est réalisée à l'échelle des communes des Préfectures de Boffa et de Kindia.
- **Diffuser et faire approprier ces informations aux acteurs du secteur de l'eau :**
- Réaliser un manuel d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale du SPE en Guinée
 - Organisation d'un atelier de restitution et de validation de l'étude et du manuel
 - Reproduction et diffusion de l'étude et du manuel auprès des acteurs nationaux et internationaux du secteur de l'eau
 - Diffusion de l'étude et du manuel auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des collectivités étrangères désireuses de s'engager en Guinée.

2. Déroulement chronologique de l'étude

Les difficultés rencontrées suite aux phases de diagnostic des points d'eau et de capitalisation des éléments techniques et financiers expliquent ce retard vis-à-vis du délai initialement prévu. La mission s'est déroulée en deux phases et aura durée seize semaines réparties entre février et mi-juin :

Etapes/Résultats	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
Etape 1. Phase préparatoire et de cadrage des activités																
R11 : Mise en place du comité de pilotage/lancement des activités																
R12 : Caractériser la zone d'étude et préparer les visites de terrain																
R13 : Recueil et analyse croisée des documents et travaux existants																
R14 : Rencontre des partenaires institutionnels et de mise en œuvre																
Etape 2. Etat des lieux technique et économique et mise en perspective																
R21 : Validation des éléments de capitalisation sur les points d'eau, les coûts fixes et les forfaits																
R22 : Validation de l'état des lieux technique et extrapolation des forfaits aux communes de Boffa et Kindia																
R23 : Mise en perspective des données collectées sur les coûts à Kindia et Boffa avec la stratégie SPE																
R24 : Mise en perspective des schémas organisationnels en cours à Kindia et Boffa avec la stratégie SPE																
R25 : Mise en perspective des mécanismes financiers de Kindia et Boffa avec la stratégie SPE																
Etape 3. Proposition de stratégies intercommunales alternatives de gestion du SPE																
R31 : Elaboration d'une comparaison financière entre un service communal et intercommunal de l'eau																
R32 : Proposition de scénarios de regroupements des collectivités à Boffa et Kindia																
R33 : Proposition de mécanismes de gestion institutionnelles et organisationnelles des intercollectivités																
R34 : Proposition de schémas de coordination des acteurs de l'eau																
R35 : Proposition d'une revue comparative des expériences intercommunales de gestion du SPE en Afrique																
Etape 4. Elaboration des livrables et restitution																
R41 : Elaboration d'un manuel pratique de gestion du SPE																
R42 : Elaboration du rapport final																
R43 : Atelier de restitution des travaux																

Tableau 1 : Chronogramme des activités

3. Diagnostic des points d'eau de Kindia et Boffa²

■ Méthodologie adoptée :

CMC et CA-G44 ont réalisé le diagnostic technique des forages. Ils ont préparé les questionnaires à partir de ceux de la plateforme Akvo, eux-mêmes calqués sur les informations de la base de données PROGRES, en y intégrant des questions supplémentaires relatives à la gestion des points d'eau.³ Ils ont assuré ensuite le suivi et l'encadrement des agents chargés d'assurer les enquêtes sur le terrain.

A Kindia, CA-G44 a travaillé en collaboration avec trois agents du SNAPE et trois animateurs pour le diagnostic partie haute des forages de l'ensemble des collectivités. A Boffa, un artisan réparateur missionné par CMC a réalisé le diagnostic partie haute sur les forages de cinq communes. Dans le cadre d'un programme visant la réhabilitation complète des forages des CR de Tamita et Tounyily, un diagnostic complet a été réalisé par CMC sur 69 forages.

En raison du climat actuel lié à l'épidémie d'Ebola, des incidents épisodiques se sont produits rendant les enquêtes compliquées voire impossibles sur certains sites ou collectivités. A Kindia, sur 450 points d'eau ciblés, 360 ont pu être enquêtés. La commune de Samaya n'a pu être enquêtée du fait de l'épidémie Ebola. A Boffa sur 315 points d'eau, 232 ont été enquêtés.

² Cf. Annexe 2 : Résultats du diagnostic technique des points d'eau (extrait de la base de données).

³ Cf. Annexe 3 : Fiche d'enquête type (forme complète).

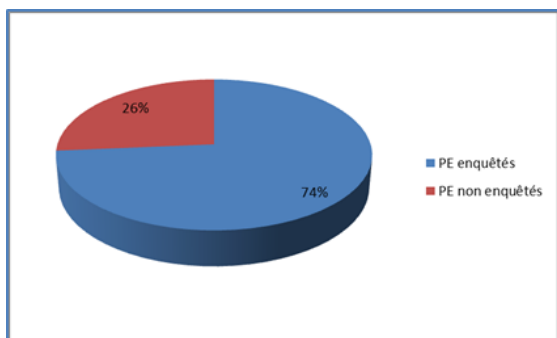


Figure 2 : Pourcentage de points d'eau enquêtés à Boffa

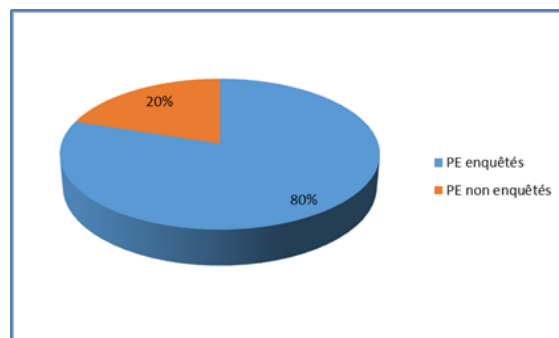


Figure 3 : Pourcentage de points d'eau enquêtés à Kindia

Au total 592 points d'eau ont donc été diagnostiqués sur les 765⁴ que comptent les Préfectures de Kindia et Boffa. La Commune Urbaine de Boffa a volontairement été exclue du diagnostic, les 52 forages bénéficiant d'un bon service de maintenance n'étaient pas représentatifs du reste du parc hydraulique et risquaient de fausser les données.

La saisie des données a été, en partie, externalisée à un cadre du MATD, le reste ayant été réalisé par l'équipe de consultants afin de respecter les délais imposés par les missions de terrain. La centralisation des données a été réalisée par les consultants. Au total trois phases de contrôle ont été nécessaires : une première à la remise des questionnaires par les enquêteurs (CMC et CA-G44), une deuxième lors des missions de terrain (enquêteurs, consultants, CMC et CA-G44) et un dernier contrôle par les consultants.

Le diagnostic a permis la constitution d'une base de données et d'une cartographie des points d'eau sur les Préfectures de Boffa et de Kindia. Ce travail sera diffusé aux acteurs concernés et au SNAPE pour qu'il puisse mettre à jour les informations inscrites dans la base de données nationale PROGRES et sur la plateforme Akvo Flow.

▪ **Limites de la méthodologie :**

Plusieurs biais dans la réalisation de ces enquêtes sont apparus. Les consultants ont été associés tardivement à la conception des enquêtes. Certaines informations étaient manquantes. En complément, un questionnaire supplémentaire davantage axé sur les aspects relatif à la structuration et à la gestion des points d'eau a été réalisé sur un échantillon plus restreint (2 collectivités à Boffa et 1 à Kindia). Ces questionnaires ont fait l'objet d'un traitement différencié.

De légères différences ont été relevées entre les questionnaires réalisés à Kindia et ceux de Boffa, rendant le traitement des données plus difficile. Il manquait parfois des degrés de précision et nous avons observé des incohérences qu'il a fallu corriger.

Pour mener à bien cette étude, il aurait fallu diagnostiquer l'ensemble des points d'eau que l'on retrouve sur les deux territoires étudiés et non seulement les forages de type Vergnet. Lors des missions terrain, des informations concernant les bornes fontaines SEG, sources, puits, stations hydropur et impluviums ont pu être récoltées.

⁴ 810 si l'on compte les AEP (7 BF), les stations hydropur et les aménagements prévus dans les projets en cours.

4. Evaluation des capacités financières des collectivités locales

▪ **Difficultés rencontrées :**

Selon les interlocuteurs rencontrés (COC, DMR, CA-G44, CMC) les méthodes de calculs des capacités financières des collectivités (ressources propres ou de fonctionnement et ressources d'investissement) diffèrent et le pourcentage des ressources de fonctionnement allouées à l'investissement varie. La répartition entre ressources propres et apports extérieurs est floue.

La tenue et l'archivage des documents (parfois non disponibles) est souvent anarchique. Lorsque les comptes administratifs n'étaient pas disponibles, nous nous sommes référés soit aux budgets primitifs communaux (sur lesquels figurent les résultats de l'année précédente), soit aux comptes de gestion tenus par les receveurs communaux.

Afin de pallier ces incohérences, nous avons effectué quelques corrections sur les documents en notre possession en se focalisant sur le récapitulatif des grands ensembles et en s'assurant qu'il n'y ait pas d'amalgame entre ressources propres et ressources d'investissements. Ce cas est récurrent pour les dotations de l'Etat qui obéissent à une clé de répartition entre ressources de fonctionnement et d'investissement, ou pour les ressources minières et les investissements effectués dans le cadre de projets ou programmes nationaux, parfois inscrits en fonctionnement.

▪ **Méthodologie adoptée :**

Nous nous sommes dans un premier temps concentrés sur les quatre dernières années (2011-2014) pour la collecte des données. Après examen des comptes communaux, il apparaît que les comptes 2011 sont moins bien tenus, donc moins fiables que ceux des années suivantes. De plus, la nomenclature budgétaire a changé entre 2011 et 2012, les méthodes de calculs en sont de fait légèrement différentes. Par exemple, il n'existait pas en 2011 de ligne budgétaire destinée proprement au secteur hydraulique, les collectivités regroupaient alors les dépenses et recettes « d'équipements et services publics ».

Les données de l'année 2014 ne sont pas encore disponibles pour les collectivités de Kindia (hormis les budgets primitifs), nous nous sommes donc concentrés sur les données des années 2012 et 2013 de cette Préfecture. Les collectivités de Boffa ayant bénéficié d'un soutien dans la réalisation des comptes administratifs 2014, l'étude sur cette Préfecture concerne les années 2011-2014.

Pour apporter une clarification aux méthodes de calculs et s'assurer du respect du code des collectivités et de la loi de finance en vigueur, nous nous sommes rapprochés du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), où nous nous sommes entendus sur cette méthode:

- Les recettes propres comprennent 40 % des recettes de fonctionnement, c'est à dire : les recettes fiscales et non-fiscales, les droits et redevances du domaine, les produits d'exploitation du patrimoine, les dotations, subventions et ristournes accordées par l'Etat, les revenus du portefeuille et les produits exceptionnels, antérieurs et divers.
- Son inclus dans les ressources d'investissements les prélèvements sur fonctionnement (60%), les subventions à caractère exceptionnel reçues, les dons et legs, les fonds de concours et

d'aides, les emprunts, les valeurs en portefeuille et de patrimoine, les immobilisations corporelles, les revenus du secteur minier, les recettes diverses et les résultats.

- Les recettes totales correspondent aux recettes propres additionnées aux recettes d'investissement.

Ensuite nous nous sommes attachés à vérifier les dépenses liées au secteur de l'hydraulique (fonctionnement et investissement) et aux dotations prévues pour les caisses de péréquation de l'inter-collectivité. Les dotations pour travaux de réparations des points d'eau étant comptabilisées comme dépenses de fonctionnement (entretiens et usures courantes des pièces détachées). La section investissement (travaux hydrauliques) est normalement dédiée à des dépenses plus élevées qui peuvent s'apparenter à des réhabilitations importantes ou des constructions d'ouvrages.

5. Comparaison des structures de gestion du SPE : ACEA, CPGPE et GEPR

L'analyse et la comparaison préalable des trois structures de gestion du SPE sur Boffa (GEPR et CPGPE) et Kindia (ACEA) a été nécessaire pour formaliser notre méthode d'extrapolation et mettre en perspective les résultats obtenus avec les objectifs fixés par la stratégie nationale du SPE.

Les trois organismes ont une approche différente en matière de suivi et gestion des points d'eau et d'accompagnement des acteurs. Les ressources humaines, moyens techniques et logistiques varient et l'organisation interne diffère. L'environnement général, la taille du parc d'infrastructures (et les différents types d'ouvrages qui le composent), sa répartition spatiale et son ancienneté comptent parmi les éléments principaux qui expliquent les variations constatées. Aussi, les recettes et les dépenses de maintenance fluctuent en proportion.⁵

L'analyse budgétaire a été réalisée avec les données brutes que l'ACEA, le CPGPE et le GEPR nous ont transmises. Des données supplémentaires nous ont été communiquées par les opérateurs de développement CMC et CA-G44. Les données sont de deux ordres et ont été exploitées indépendamment puis compilées en un seul document :

- les bilans financiers des points d'eau, ont été compilés et recopiés dans nos tableaux pour visualiser rapidement les dépenses et recettes au niveau des points d'eau du parc de chaque structure puis comparés avec l'ensemble des autres dépenses et recettes.
- les comptes d'exploitation de chaque structure : ces derniers sont mensuels et scindés au niveau de l'ACEA sur deux lignes (eau et assainissement), les charges et produits fixes ont pu être extrapolés sur une année (subventions, salaires, fonctionnement...). D'autres informations ont été recueillies via le projet DANK. Les comptes d'exploitation du GEPR sont scindés sur trois lignes (pistes, eau et assainissement). Seules les parties Eau ont été prises en compte pour la constitution des tableaux de ce document. Le compte d'exploitation du CPGPE a été extrait des dépenses de CMC sur son volet eau.

Pour faciliter ce traitement nous avons dû répartir par rubrique les recettes et dépenses de chaque structure et comparer ces montants et leurs variations en employant comme indicateurs de référence le nombre de points d'eau, la superficie et la population du territoire desservi, le niveau de consommation en eau des populations et le pourcentage de points d'eau pratiquant la vente au volume.

⁵ Cf. Annexe 4 : Tableau comparatif des structures de gestion du SPE.

Aussi, pour établir la comparaison, nous avons retenu la période couvrant 2011 à 2014 pour l'ACEA et le CPGPE, et 2010 à 2013 pour le GEPR qui s'est retiré de l'appui au secteur de l'hydraulique et de l'assainissement début 2014.

II. Etat des lieux et présentation des territoires étudiés

1. La Préfecture de Kindia

1.1 *Monographie*

La Préfecture de Kindia est composée d'une commune urbaine et de neuf communes rurales réparties sur une superficie totale de 9 046 Km² et fédérées dans le cadre d'une inter-collectivité depuis 2013. Elle se situe sur un carrefour de routes nationales venant de Conakry, Mamou, Téliélé, Forecariah et la Sierra Leone et contient 438 315 habitants (62 612 ménages)⁶. La Préfecture de Kindia présente des avantages importants en raison de sa situation géographique, de ses richesses culturelles et économiques ainsi que ses potentialités touristiques. La Préfecture abrite une société minière : RUSAL.

Le relief est constitué de plateaux dont l'altitude moyenne est de 400m avec comme point culminant le mont Gangan (1117m). Le climat est de type tropical humide marqué par deux saisons d'égale durée. La pluviométrie moyenne annuelle est de 2500 mm répartie sur environ 150 jours de pluie. La température moyenne annuelle est de 25°C. L'humidité relative moyenne varie de 93% (saison humide) à 51% (saison sèche). Les vents dominants sont la mousson et l'harmattan. Les sols sont de type squelettiques, d'éboulis de cuirasse, ferratiques, gravillonnaires et alluviaux. La végétation est composée de savane arborée, de savane boisée et de forêts classées. Kindia est doté de nombreux cours d'eau qui alimentent les bassins de la Kolenté (affluent Kora), du Samou et du Kilissi.

L'approvisionnement en eau est assuré à partir de sources diverses : réseau d'adduction d'eau, puits modernes, sources aménagées ou naturelles et forages. Le réseau actuel (SEG) est de 32 Km mais son rendement n'est pas optimal. Si l'urbanisation accélérée de la ville de Kindia, la pression démographique et l'occupation anarchique des domaines font aujourd'hui que certains quartiers présentent des problèmes d'inondation et d'assainissement, des efforts ont été consentis par la mairie dans la gestion des latrines, des eaux usées et des déchets. La commune urbaine a créée, depuis 2011, une Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA), véritable organe technique et politique de gestion et de suivi du service public de l'eau et de l'assainissement.

La formation des conseillers municipaux et des responsables de structures locales sur des thèmes liés à la gouvernance contribue au renforcement et à l'amélioration des capacités institutionnelles, administratives et techniques des mairies et communautés à la base. Le fonctionnement des services, les procédures de recrutement du personnel et de passation des marchés s'améliorent, les relations avec la tutelle sont bonnes, la mobilisation des ressources financières augmente.

⁶ Selon le recensement de la population effectué en 2014.

1.2 Le SPE dans la préfecture de Kindia

▪ Organisation du SPE dans la préfecture de Kindia

Malgré la tenue d'ateliers de concertation sur la mise en œuvre du SPE à Mambia et à Kindia en 2013 et 2014, très peu de collectivités disposent d'un SPE. Certaines collectivités ont budgétisé un SCEA mais aucune dépense n'a été enregistrée. Aucune collectivité ne dispose d'un chargé de l'eau et de l'assainissement en dehors de Friguiagbé et Sougueta qui ont aussi créé des UGSPE communales mais restées non fonctionnelles à ce jour. L'eau est dans la majorité des cas vendue et la gestion des points d'eau est organisée en Comité Point Eau (CPE). Certains d'entre eux ont des comptes en banque comme à Friguiagbé.

Au niveau régional et préfectoral, le SERRACO confirme des échanges fréquents avec le COC et semble bien maîtriser la stratégie nationale. Une cellule de coordination régionale sur l'eau s'est constituée fin 2012. Elle rassemble l'ACEA, la CUK, le PACV, l'UNICEF, CA-G44, le SNAPE, la SEG, les services déconcentrés et décentralisés de Kindia. La direction régionale de l'hydraulique n'est pas incluse ce qui témoigne du peu de relation avec les autres acteurs du SPE. Ce cadre de concertation soutenu initialement par UNICEF ne s'est pas réuni depuis plus d'une année. Trois rencontres ont eu lieu depuis sa création.

▪ Diagnostic des points d'eau⁷

Les forages (Vergnet à 96%, Kardia, Indian et électrique) représentent 86,4% des points d'eau, le reste du parc étant constitué de 5 AEP (7 Bornes Fontaines (BF) en moyenne/AEP), de sources, de BF SEG, de stations hydropur et de puits modernes⁸. Le parc de forages est à 67,2 % fonctionnel dont 33,9% fonctionnel mais en mauvais état, ce qui signifie que l'eau est encore disponible mais que le forage a au moins besoin d'un désamorçage. 20,8 % du parc est non fonctionnel (pas d'eau) et 10,8% des pompes ont été volées.

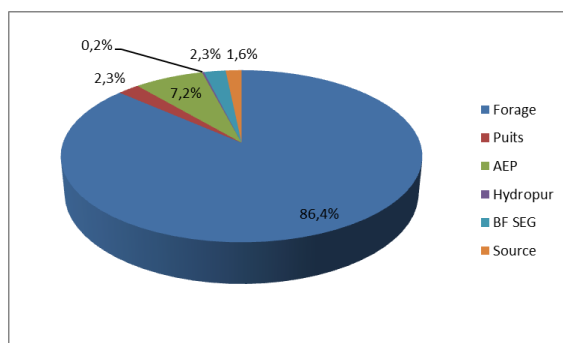


Figure 4 : Répartition des points d'eau par types d'ouvrages à Kindia

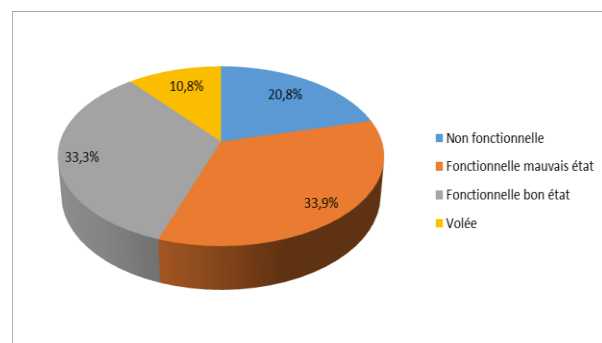


Figure 5 : Etat des pompes à Kindia

Le mode de gestion couramment utilisé (82,8% des cas) est la gestion par Comité Point Eau (CPE). Très peu de communes ou villages sont organisés en UGSPE comme l'indique la stratégie nationale. 2,5 % des points d'eau sont gérés par l'ACEA avec un système de CPE au niveau des points d'eau.

⁷ Cf. Annexe 2 : Résultats du diagnostic technique des points d'eau (extrait de la base des données).

⁸ Cet inventaire prend en compte les aménagements de points d'eau prévus dans le cadre des projets en cours.

Près de 10% des points d'eau ne sont pas gérés ou sont des cas particuliers (point d'eau dans un centre de santé ou une école géré directement par l'établissement) et 4,7% sont en gestion privée. 57,8% des points d'eau fonctionnels ne pratiquent pas la vente de l'eau au volume. Pour certains villages, une cotisation est ponctionnée en cas de panne. D'autres font appel aux ressortissants (Conakry ou diaspora) en cas de panne lourde. Seulement 42,2% pratiquent la vente au volume (5000 GNF/M³) et 2,5 % des points d'eau enquêtés ont organisé la vente sous forme de cotisations hebdomadaires ou mensuelles (vente au forfait).

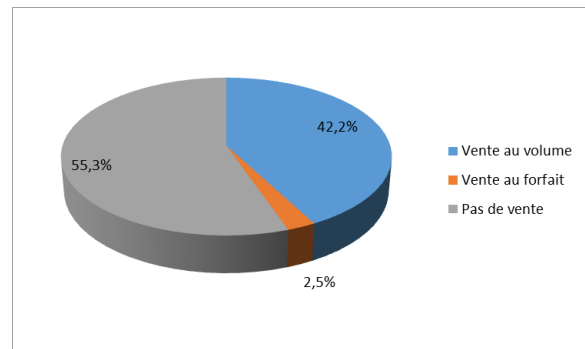
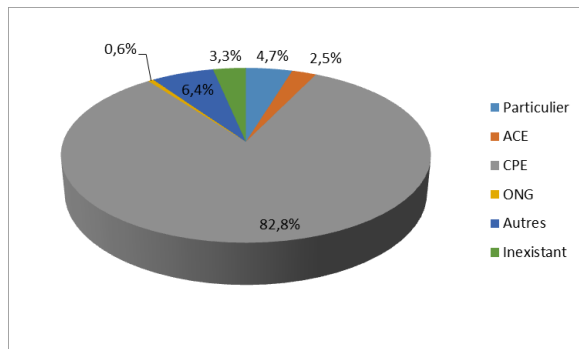


Figure 6 : Mode de gestion des points d'eau à Kindia

Figure 7 : Modalité de distribution de l'eau à Kindia

Kindia compte 486 points d'eau pour 438 315 habitants, soit une moyenne d'un point d'eau pour 902 habitants. Si l'on considère la nécessité d'un point d'eau pour 400 habitants⁹, il faudrait alors aux dix collectivités de la Préfecture un total de 1096 points d'eau à répartir sur l'ensemble du territoire. Le taux actuel de desserte est de 44,3%, soit la nécessité de construire 610 nouveaux points d'eau. Pour plus de précision, la conception de desserte doit prendre en compte la distance à parcourir (distance maximale : 100 m du PE).

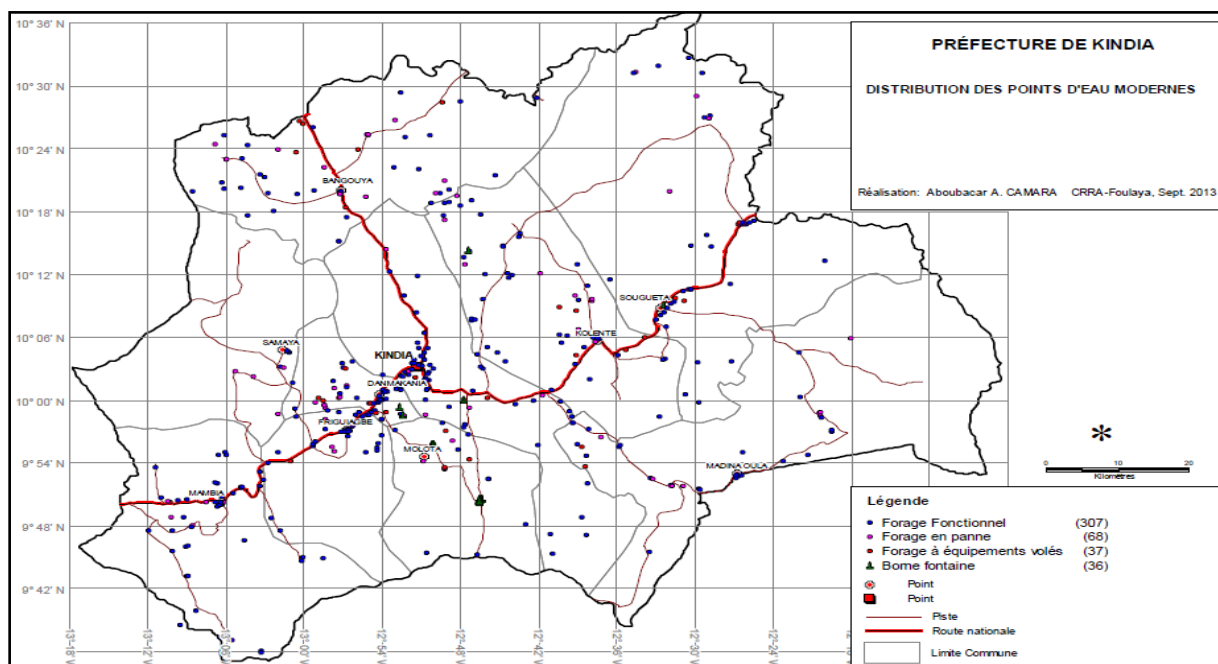


Figure 8 : Carte de fonctionnalité des points d'eau modernes de la Préfecture de Kindia (source : CA-G44 (2013))

⁹ Norme de référence mentionnée dans la stratégie nationale du SPE.

1.3 L'ACEA, un acteur organisateur du SPE dans la commune urbaine de Kindia

Créée en 2011, l'Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA) a pour objectif de favoriser la fourniture d'eau potable aux populations de la Commune urbaine de Kindia (CUK), dans un cadre de vie décent. Elle est en partenariat avec CA-G44 et la communauté de communes de Nantes Métropole qui assure financièrement une partie de son fonctionnement. L'ACEA est propriétaire de son siège, situé dans le centre de la commune.

▪ L'appui des projets :

Les projets de coopération décentralisée entre le Département de la Loire Atlantique et la Commune Urbaine de Kindia ont vu le jour en 1987. C'est en 1998 que l'ONG Guinée 44 s'est investie dans le secteur de l'hydraulique avec l'appui à l'aménagement de 12 sources urbaines et la mise en place de 12 Comités de Points d'Eau. Ces comités ont vu leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées. Quatre projets ont ensuite contribué successivement à la mise en œuvre et au développement des activités de l'ACEA : le projet Facilité-Eau (clôturé début 2012) qui a fait naître l'ACEA, le projet Kindia 2015, le projet Edu'Kindia et le projet DANK qui sont en cours.¹⁰

▪ Ses missions et son organisation :

Les missions de l'ACEA se répartissent ainsi :

- L'amélioration de l'accès à l'eau potable aux populations de la commune urbaine de Kindia par l'organisation de la production et la distribution,
- L'amélioration de l'accès à l'assainissement par l'organisation de la gestion des déchets (liquides, solides et spéciaux),
- La maîtrise d'ouvrage déléguée dans les domaines de compétences de l'eau et de l'assainissement,
- La gestion et la préservation intégrée de la ressource en eau,
- La coordination et l'harmonisation des interventions de tous les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communal.

L'Agence dispose de trois organes : un conseil d'administration, un comité consultatif et une direction technique.¹¹ Une convention lie l'ACEA à la SEG, qui fait partie au même titre que le SNAPE de son Conseil d'Administration et de son Comité consultatif.

L'ACEA couvre partiellement la CUK avec 22 points d'eau intégrés pour un total de 95 (couverture totale prévue pour 2017) et est pour l'instant essentiellement centrée sur le centre-ville et la zone péri-urbaine. L'agence s'occupe de la gestion d'une source de la commune de Damakania. Ce point est intéressant puisqu'il amorce la question de la gestion transfrontalière des points d'eau pour des collectivités limitrophes et par la même la gestion intercommunale du SPE. Le parc total actuel de l'ACEA est de quatre sources, dix forages et huit bornes fontaines.

¹⁰ Cf. Annexe 5 : Coopération Atlantique-Guinée 44 et la communauté de communes de Nantes-Métropole : au service du développement de Kindia.

¹¹ Cf. Annexe 6 : Organisation de l'ACEA.

1.4 Analyse budgétaire de l'ACEA pour sa composante eau potable

▪ Les coûts liés aux points d'eau :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des recettes et dépenses des points d'eau de l'ACEA depuis la création de l'agence.

ACEA	2 011		2 012		2 013		2 014	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Forages	5 370 150	1 381 150	3 992 406	2 356 530	4 124 800	1 393 417	10 441 400	4 194 100
Sources			653 300	343 958	1 304 900	1 441 750	2 040 600	1 311 400
BF	2 355 300	2 986 250	2 988 400	4 294 523	4 279 750	5 168 542	6 951 600	5 730 470
Total	7 725 450	4 367 400	7 634 106	6 995 011	9 709 450	8 003 709	19 433 600	11 235 970
Solde	3 358 050		639 095		1 705 741		8 197 630	
% autofinancement	177%		109%		121%		173%	

Tableau 2 : Recettes et dépenses des points d'eau de l'ACEA

Nature des recettes :

- Paiement de l'eau par les usagers au volume :

—————> 100 GNF¹² le bidon de 20 litre.

Nature des dépenses :

- Indemnisation du gérant du point d'eau :

—————> 25 % du montant des recettes issues du paiement de l'eau par les usagers.

- Entretien, réparation et maintenance des points d'eau :

—————> Achat des pièces détachées, matériaux, main d'œuvre et transport des artisans réparateurs (25% du matériel et des pièces détachées).

Ce tableau ne prend pas en compte les coûts fixes, mesures d'accompagnement, de suivi et de qualité de l'eau. En moyenne les dépenses sont de 7 655 522 GNF/an et les recettes de 11 125 651 GNF/an. On observe une hausse des recettes importantes en 2014 car le parc de l'ACEA est passé de 20 à 22 points d'eau et le prix de l'eau a été fixé à 200 GNF/bidon¹³. Les dépenses augmentent de 50% en 2014. L'ancienneté des pièces détachées (plus de quatre ans) commence à peser sur les frais de maintenance.

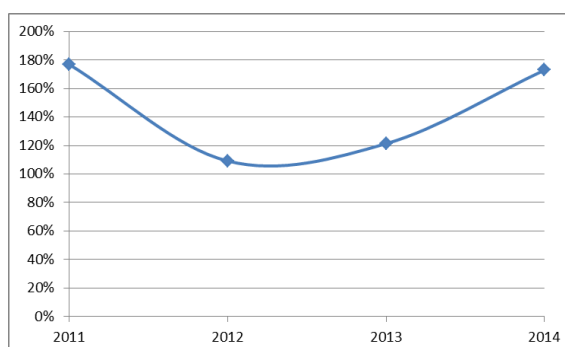


Figure 9 : Pourcentage d'autofinancement de l'ACEA (2011-2014)

¹² 200 GNF/Bidon à partir de 2014.

¹³ Décision prise par arrêté municipal.

Le graphique met en exergue des recettes plus importantes que les dépenses. Les dépannages et frais de gestion et de suivi des points d'eau sont financés de manière autonome. Le pourcentage d'autofinancement de l'ACEA passe de 187% en 2011 à 173% en 2014 avec une chute en 2012/2014 autour des 120%. Le principe de «l'eau paye l'eau» est respecté puisque les recettes issues du paiement de l'eau par les usagers sont reversées et contribuent à la gestion des points d'eau. Précisons que l'ACEA ne dispose pas de compte épargne générant des intérêts sur les recettes perçues.

Impact de la hausse du prix de vente de l'eau

En doublant le prix de l'eau (de 100 à 200 GNF le bidon), la commune urbaine a pris le risque de perdre des consommateurs. Par manque de moyens, certaines familles peuvent revenir à un mode d'approvisionnement plus rudimentaire (marigot...), moins coûteux et surtout consommer une eau de moins bonne qualité (risques de maladies hydriques accrus).

Dans les faits, la distribution d'eau potable augmente légèrement avec 2 235 M³, soit 0,27 litre/personnes/jour consommés en 2014 en tenant compte de la population desservie (Kindia-centre), contre 2 108 M³ (0,26l/pers/jour) en moyenne sur les quatre ans (2011-2014). Si l'ACEA avait maintenu un tarif de 5000 GNF/M³, le solde entre les recettes et dépenses liées aux points d'eau serait devenu négatif et les recettes n'atteindraient plus que 86,5% des dépenses.

▪ **Comparaison des coûts et recettes par type d'ouvrage**

Le parc a évolué passant de seize points d'eau en 2011 à vingt-deux en 2014. En 2011, il ne comprenait que huit forages et huit bornes fontaines SEG ; à partir de 2012 quatre sources ont rejoint le parc et en 2014 deux forages se sont ajoutés.

Sur les quatre premières années de fonctionnement du parc de l'ACEA, les forages et sources ont un solde positif. Au niveau des forages, les dépenses ne représentent que 36 % des recettes perçues. Ce résultat est très encourageant mais à modérer par la hausse du prix de vente de l'eau en 2014 et du fait que le parc de points d'eau ai été récemment réhabilité.

ACEA moyenne/PE/an	Recettes	Dépenses	Solde
Forages	682 515	246 146	436 369
BF	517 970	557 806	-39 836
Sources	333 233	253 925	79 308
Total	1 533 719	1 057 877	475 841

Tableau 3 : Moyenne des recettes et dépenses annuelles par type d'ouvrage de l'ACEA (2011-2014)

Les bornes fontaines de la SEG sont déficitaires : - 39 836 GNF/BF/an soit - 1577 GNF/M³. Ce constat est difficile à comprendre dans la mesure où l'eau est revendue 3 500 GNF/M³ à l'ACEA qui la revend ensuite 10 000 GNF/M³ au consommateur. Par ailleurs, le coût des réparations par borne fontaine est minime : 15 516 GNF/an. Cet écart entre la facture de la SEG et les sommes récoltées par l'ACEA (diminuée de la prime du fontainier), traduit un problème de contrôle d'exécution. Pour l'instant le solde positif des forages et sources suffit à combler le déficit entretenu par les bornes fontaines SEG.

L'ACEA doit veiller au recouvrement des recettes et au suivi de la facturation de la SEG en adéquation avec les consommations constatées auprès des fontainiers et des compteurs installés sur chaque BF.

- **Les coûts fixes, mesures d'accompagnement et de suivi qualité de l'eau :**

Dépenses	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Ressources Humaines	28 200 000	32 100 000	52 201 000	64 291 036	44 198 009
Fonctionnement	18 489 000	20 379 000	17 169 000	58 180 000	28 554 250
Sensibilisation	1 500 000	0	14 858 834	15 458 835	7 954 417
Traitement et analyse PE	0	0	11 500 000	11 500 000	5 750 000
Total	48 189 000	52 479 000	95 728 834	149 429 871	86 456 676

Tableau 4 : Coûts fixes, mesures d'accompagnement et de suivi qualité de l'eau de l'ACEA

Au niveau des **ressources humaines**, sont comptés les postes de :

- Directeur
- Secrétaire comptable
- Technicien Eau (salaire fonction publique + prime de performance)
- Stagiaire plombier et stagiaires animateurs

A partir de 2012 vient s'ajouter un gardien de nuit et, en 2013, un plombier est mis à disposition à 40% de son temps par la SEG. En 2014, les stagiaires animateurs sont remplacés par un sociologue et un chauffeur s'ajoute aux salariés. Les frais de charges sociales n'apparaissent qu'à partir de 2014.

Sur le plan des **frais de fonctionnement** sont comptés les frais de déplacement (entretien et carburant des motos) de l'équipe et de l'élus référent. S'ajoutent les dépenses en fourniture de bureau, frais téléphonique et internet (équipe), produits d'entretien, divers et imprévus...

En 2014, les frais de fonctionnement du sociologue et la prise en charge d'un véhicule 4*4 (carburant et entretien) viennent s'ajouter aux coûts fixes des années précédentes. Les fournitures de bureau augmentent et des dépenses importantes pour la location d'un groupe électrogène¹⁴ et en divers et imprévus (affaires sociales) font leur apparition.

Les comptes d'exploitation de l'ACEA n'affichent pas de dépenses relatives à l'organisation institutionnelle de l'agence (AG, Comité de Gestion, Comité Consultatif). A partir de 2013, des dépenses sont réalisées pour des actions de sensibilisation (environ 15 000 000 GNF/an) ainsi que pour la mise en place de campagnes de traitement et d'analyse des points d'eau revenant à 11 500 000GNF/an. Le développement des activités de l'ACEA pèse sur les coûts fixes de la structure, modifie l'importance des moyens mis en œuvre et impacte les dépenses à partir de 2013.

Une moyenne quadriennale de **86 456 676 GNF** a été dépensée pour financer l'ensemble des charges fixes, des mesures d'accompagnement et de suivi qualité de l'eau de l'ACEA.

¹⁴Les bâtiments de l'ACEA sont équipés d'un système d'électrification solaire.

▪ **Suivi budgétaire de l'ACEA¹⁵**

Recettes	Moyenne ACEA (2011-2014)	ACEA (2014)	Dépenses totales	Moyenne	ACEA (2014)
Autorités publiques	19 200 000	19 200 000	Ressources humaines	44 198 009	64 291 036
Partenaires	81 565 584	154 921 000	Fonctionnement	28 554 250	58 180 000
SPE	11 458 885	19 433 600	SPE	7 655 522	11 235 970
Intérêts bancaires	0	0	Sensibilisation	7 954 417	15 458 835
Total	112 224 468	193 554 600	Institutionnel	0	0
Résultat	18 112 271	32 888 759	Suivi SPE (SNAPE)	0	0
Total sans partenaires	30 658 885	38 633 600	Analyse et traitement	5 750 000	11 500 000
Résultat sans partenaires	-63 453 313	-122 032 241	Total	94 112 198	160 665 841

Tableau 5 : Suivi budgétaire de l'ACEA

L'ACEA a toujours bénéficié d'appuis extérieurs (en particulier CA-G44 et la Communauté de commune de Nantes Métropole). Ce tableau nous démontre l'impact que peuvent avoir des fonds externes sur une structure de gestion du SPE. Le projet DANK a provoqué une hausse de 90% de l'apport des partenaires extérieurs par le recrutement de personnel supplémentaire et une hausse des frais de fonctionnement qui pèse sur l'équilibre financier de l'ACEA. Il contribue au renforcement des mesures de sensibilisation, d'analyse et de traitement de l'eau à partir de 2013.

Si l'on retire ce concours financier, on s'aperçoit que le montant des recettes disponibles (autorités publiques et recettes de l'eau) représente seulement **32,6%** des dépenses moyennes entre 2011 et 2014 et **20%** (malgré la hausse recettes) en 2014. Le résultat d'exploitation alors largement positif avec l'appui des PTF devient anormalement déficitaire (-122 032 241 GNF en 2014). Les dépenses en ressources humaines et fonctionnement représentent 77,30 % des dépenses totales (76,2% en 2014) avec une hausse de 104% en 2014. Les dépenses en maintenance et prime pour gestion des points d'eau augmentent de 147% (4^{ème} année d'exécution) contre 70% pour les recettes. L'apport des autorités publiques se matérialise par une participation financière de la commune et la mise à disposition de fonctionnaires détachés de l'Etat et de la SEG.

¹⁵ Cf. Annexe 7 : Budget de l'ACEA (moyenne quadriennale 2011/2014) et 2014.

1.5 Analyse des capacités financières des collectivités locales de Kindia

Année	Commune	RECETTES COMMUNALES			DEPENSES LIEES AU SCEA		INTERCOLLECTIVITE
		Propre	Investissement	Recettes totale	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
2012	Kolente	135 737 894	1 911 901 350	2 047 639 244	0	0	1 000 000
	Friguiagbé	24 306 315	691 007 713	715 314 028	0	0	0
	Sougueta	169 240 991	923 233 445	1 092 474 436	0	0	0
	Molota	146 580 148	890 195 015	1 036 775 163	0	0	1 000 000
	Mambia	46 360 972	4 204 640 942	4 251 001 914	14 581 000	0	0
	Damakania	28 251 452	1 610 161 423	1 638 412 875	55 000	0	0
	Madina-Oula	164 413 200	1 335 596 004	1 500 009 204	0	0	1 500 000
	Bangouya	156 398 215	914 704 694	1 071 102 909	0	0	1 000 000
	Samaya	151 471 770	709 826 683	861 298 453	0	0	0
	Commune Urbaine	366 160 883	549 241 325	915 402 208	0	0	0
Total	1 388 921 840	13 740 508 594	15 129 430 434	14 636 000	0	4 500 000	
2013	Kolente	56 871 768	475 279 971	532 151 739	800 000	0	0
	Friguiagbé	16 220 000	154 783 000	171 003 000	0	0	0
	Sougueta	64 729 542	338 664 228	403 393 770	0	0	0
	Molota	101 411 043	293 432 838	394 843 881	0	0	1 000 000
	Mambia	45 783 384	2 002 561 412	2 048 344 796	0	26 027 800	1 000 000
	Damakania	34 736 725	1 036 171 597	1 070 908 322	1 000 000	0	1 000 000
	Madina-Oula	54 063 398	563 284 961	617 348 359	1 000 000	0	0
	Bangouya						
	Samaya	61 717 460	374 843 981	436 561 441	0		1 000 000
	Commune Urbaine	246 264 529	369 396 793	615 661 322	0	0	0
Total	681 797 849	5 608 418 781	6 290 216 630	2 800 000	26 027 800	4 000 000	
Moyenne préfectorale 2012/2013	1 035 359 845	9 674 463 688	10 709 823 532	8 718 000	13 013 900	4 250 000	

Tableau 6 : Extrait des comptes administratifs des communes de Kindia

Entre 2012 et 2013, les collectivités de la Préfecture de Kindia bénéficient de revenus miniers importants grâce à l'entreprise RUSAL installée à Mambia. Un Comité Préfectoral de Développement (CPD) est chargé de veiller de manière transparente à la redistribution des taxes superficielles sur l'ensemble des collectivités de la Préfecture. Ces revenus décuplent les capacités financières des collectivités (y compris les ressources propres), un privilège que ne détiennent pas toutes les collectivités locales guinéennes. Les ressources propres des collectivités de Kindia sont évaluées en moyenne à 107 323 750 GNF/commune. Les recettes d'investissements sont en moyenne de 998 604 250 GNF/commune/an.

On remarque, selon les années et communes, quelques dépenses réalisées en fonctionnement et investissement pour le SCEA, même si le secteur est peu soutenu par les collectivités. Le budget total alloué au fonctionnement du SCEA sur l'ensemble des collectivités en 2012 et 2013 représente 0,84% des ressources propres des collectivités. Celui dédié à l'investissement dans le secteur du SCEA atteint 0,13% des recettes d'investissement totales sur les deux années. Malgré la volonté affichée par les élus et cadres communaux, les dépenses liées au SPE et à l'intercommunalité restent maigres face aux nécessités des populations bénéficiaires. Par ailleurs, la CUK ne valorise pas son activité « eau » et n'intègre pas dans ces comptes communaux le compte d'exploitation de l'ACEA.

Une moyenne annuelle de 4 250 000 GNF sur l'ensemble des collectivités est allouée à la caisse de péréquation de l'inter-collectivité, soit 0,4% des ressources propres moyennes des collectivités et 447 272 GNF/commune/an. La participation des communes à l'inter-collectivité de Kindia n'est pas systématiquement inscrite dans les comptes communaux. Ces ressources ne sont pas affectées au financement du SCEA.

1.6 L'intercommunalité de Kindia

Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du processus de décentralisation et au faible niveau d'accès aux ressources nécessaires au financement de leurs projets, les dix collectivités de Kindia ont initié en 2009 la mise en place d'une inter-collectivité.

L'inter-collectivité de Kindia a été créée officiellement par agrément préfectoral le 9 janvier 2013 avec l'appui du projet Société Civile et Participation II intitulé « Les collectivités locales unies au cœur du développement dans la Préfecture de Kindia ». Cette initiative est l'aboutissement d'une longue période de réflexion amorcée entre les élus des collectivités, les organisations de la société civile, les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat.

Cette approche intercommunale se traduit concrètement par un effort délibéré et volontaire des collectivités membres de mettre certaines de leurs ressources en commun et d'envisager un développement territorial à travers une approche concertée.

Le projet SCP II pour l'inter-collectivité de Kindia

Le projet Société Civile et Participation II a placé la société civile au cœur de la dynamique d'intercommunalité. Les acteurs ont identifié cinq compétences locales à mutualiser et à développer : la mobilisation des ressources ; l'aménagement du territoire ; la jeunesse et l'éducation ; la gestion des ressources naturelles ; la gouvernance locale. Les premières initiatives conduites ont mené à :

*- **L'insertion sociale et économique des jeunes**, avec la création d'un Fonds Intercommunal d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FIAIJ) et le financement de neuf projets économiques.*

*- **La bonne gouvernance**, avec la mise à disposition des élus locaux et acteurs de l'inter-collectivité d'une cartographie des données économiques et hydriques devant favoriser une meilleure mobilisation des ressources et améliorer la desserte du SPE.*

*- **L'initiation d'un plaidoyer auprès des administrations centrales et déconcentrées** en vue d'instaurer une collaboration étroite entre l'inter-collectivité et le CPD de Kindia.*

▪ **Ses missions et son organisation :**

Les missions de l'inter-collectivité de Kindia s'articulent ainsi :

- Favoriser l'harmonie dans l'intervention des différents acteurs de développement du territoire.
- Soutenir des actions de développement engagées par l'Etat, les ONG, les entreprises et bailleurs de fonds sur le territoire de Kindia.
- Promouvoir une bonne gouvernance des collectivités membres.
- Contribuer à valoriser et partager les initiatives, les pratiques et expériences communautaires réussies.
- Renforcer la solidarité intercommunautaire par la mutualisation des ressources et des services.

- Mettre en place un mécanisme viable de financement des actions de développement intercommunautaires.

L'inter-collectivité est dirigée par une assemblée générale, un conseil d'administration et une structure de développement intercommunal (encore inexistante).¹⁶

▪ **Les ressources financières de l'inter-collectivité de Kindia :**

Les ressources de l'inter-collectivité proviennent essentiellement : des droits d'adhésion (1 000 000 GNF/collectivités) et cotisations des membres (500 000 GNF/collectivité/an), des subventions du CPD (25 000 000 GNF en 2014), des subventions, dons, legs et emprunts, des contributions volontaires de citoyens de bonne volonté résidents ou ressortissants des localités, des financements de l'Etat et de différents partenaires au développement. En 2014 seules les cotisations annuelles des membres et la subvention du CPD ont permis de faire vivre l'inter-collectivité de Kindia.

Il est prévu un fonds de développement intercommunal constitué par la mobilisation de ressources dont les modalités opérationnelles seront définies dans des textes annexes. L'inter-collectivité a vocation d'être mandatée pour accompagner les collectivités dans le recouvrement de certaines taxes et pour porter un plaidoyer en faveur des collectivités locales auprès des institutions, bailleurs et entreprises privées.

2. La Préfecture de Boffa

2.1 Monographie

La préfecture de Boffa se trouve en Guinée-Maritime (région administrative de Boké). Peuplée de 215 063 habitants, Boffa est l'une des cinq Préfectures de Boké, sa superficie est de 6 090 Km². Elle est située à une distance d'environ 130 kilomètres au nord de la capitale, Conakry. Elle comprend une zone littorale et insulaire, une zone de plaine et une zone à relief pré montagneux vers le nord-est. La Préfecture de Boffa est une zone privilégiée de prospection minière. A ce jour, de nombreux projets d'extraction de bauxite sont à l'étude. Certaines entreprises ont signé un protocole d'accord avec le gouvernement guinéen et sont en cours de prospection et d'installation. Si ces projets arrivent à terme, l'économie locale, la physionomie démographique, infrastructurelle et environnementale de la Préfecture suivront le pas.

L'eau y est parfois ferreuse dans les terres et saumâtre sur le littoral. La pluviométrie varie entre 2000 et 3000 mm/an. On retrouve de nombreux cours d'eau qui gravitent autour du bassin de la Sagna. La zone littorale est constituée de bras de mer et îles où vivent des milliers d'habitants. Cette zone est particulièrement sensible aux crises sanitaires et d'hygiène que comptent régulièrement le pays. En 2012, une importante crise épidémiologique de cholera a sévié en Guinée après avoir débuté dans l'île de Sakama située dans l'estuaire de la Fatala dans la Commune Urbaine de Boffa (CUB). Les populations insulaires sont majoritairement des pêcheurs qui proviennent, pour beaucoup, d'autres pays de la sous-région.

L'approvisionnement en eau de la Préfecture est assuré à partir d'ouvrages divers : puits modernes, forages, impluviums et stations de traitement de l'eau Hydropur¹⁷. La CUB dispose aussi d'un réseau

¹⁶ Cf. Annexe 8 : Organisation de l'inter-collectivité de Kindia.

d'adduction d'eau SEG (a priori en bon état de fonctionnement), de réservoirs de stockage et d'équipements du réseau. L'énergie est approvisionnée par un générateur thermique qui active le système de pompage et de distribution par des bornes fontaines et branchements privés. Leur gestion diffère et ne se confond pas à celle du CPGPE. Aujourd'hui seules trois bornes fontaines fonctionnent. Un système de forfait bimestriel de recouvrement des recettes a été mis en place mais ne semble pas fonctionner. Les consommateurs se plaignent de la qualité de l'eau et du manque de régularité dans la distribution (entre 2 et 5 fois/mois).

La commune urbaine a créé depuis 2007 un Comité Paritaire de Gestion des Points d'Eau (CPGPE) pour assurer le suivi du Service Public de l'Eau au niveau des forages. L'alimentation en eau par forages équipés d'une pompe manuelle des habitants de la CUB pourrait à terme poser un certain nombre de difficultés :

- Qualité de l'eau des forages ¹⁸/risque de contamination fécale par les fosses d'aisance,
- Difficulté d'appropriation des forages par la population urbaine,
- Perspectives de croissance importante de la population liée aux futurs projets industriels.

Il convient à moyen terme de se poser la question de la valorisation du réseau de distribution d'eau potable exploité par la SEG. La recherche d'une nouvelle ressource en eau et d'une autre source d'énergie que le gasoil pour le fonctionnement des pompes d'adduction permettrait de disposer d'un outil parfaitement fonctionnel. Un projet de captage d'eau de surface à 17 km du centre-ville sur la Sagna est prévu.

La Société Nationale des Eaux de Guinée (SEG)

La Société des Eaux de Guinée (SEG) est mandatée pour intervenir sur les zones urbaines. La perception parfois difficile entre zone semi-urbaine et zone urbaine porte régulièrement confusion entre les attributions du SNAPE et celles de la SEG.

Dans la pratique, et notamment dans le cadre de la réorganisation du SPE, il convient de réfléchir à une méthode pour associer ces deux entités dans la gestion de l'eau au sein de la CUB. L'expérience de l'Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA) de la CUK en est un bon exemple.

Les collectivités de Boffa se sont aussi réunies depuis 1995 dans le cadre d'une inter-collectivité qui œuvre pour le désenclavement des zones rurales. Ce groupement a encadré pendant trois ans un programme d'hydraulique et assainissement villageois.

CMC¹⁹ en partenariat avec le MATD développe des plans de formation pour les conseillers municipaux, responsables de structures locales et cadres de services décentralisés et déconcentrés sur des thèmes liés à la gouvernance. Cela contribue au renforcement et à l'amélioration des capacités institutionnelles, administratives et techniques des mairies et communautés à la base. Les

¹⁷ Ces stations sont nouvellement installées dans le cadre d'un prêt autorisé par le Royaume de Belgique au gouvernement guinéen.

¹⁸ Aujourd'hui le CPGPE n'est pas en mesure d'affirmer si l'eau distribuée est réellement potable selon les normes en vigueur. Il est également dans l'incapacité d'apporter des mesures correctives le cas échéant.

¹⁹ Cf. Annexe 9 : Charente-Maritime Coopération : plus de 22 ans de coopération avec les collectivités de Boffa.

relations avec la tutelle sont bonnes, la mobilisation des ressources financières augmente progressivement.

2.2 Le SPE dans la Préfecture de Boffa

▪ Organisation du SPE dans la Préfecture de Boffa :

Les échanges avec les acteurs démontrent un déficit général de communication (COC/SERACCO, COC/collectivités, collectivités/SNAPE), freinant ainsi le déploiement de la stratégie du SPE. La direction régionale de l'hydraulique semble faire cavalier seule et développe peu de partenariat avec les autres structures ou projets ; elle est faiblement impliquée dans le programme d'installation des stations de traitement de l'eau Hydropur (mené par la Direction Nationale de l'Hydraulique).

Les communes ont du mal à affirmer leur maîtrise d'ouvrage sur les points d'eau. L'appui de CMC a permis à la commune urbaine et à certaines collectivités d'intégrer progressivement les principes du SPE et de prendre leurs dispositions pour sa mise en œuvre. Tamita dispose déjà d'un embryon d'organisations autour de CPE qui pratiquent l'épargne. Une UGSPE y a été constituée mais n'est pas encore fonctionnelle. A Colia, une campagne de réhabilitation d'UNICEF a permis la constitution de quelques UGSPE qui sont en train de s'organiser avec l'appui de la base régionale du SNAPE. Tournifily s'est récemment impliquée dans la structuration d'un SPE. La commune a commencé à prendre en main le recouvrement des recettes et la maintenance et s'est dotée d'un chargé eau et assainissement dont elle assure le fonctionnement et un faible salaire pris en charge sur les recettes issues de la vente d'eau.

Hormis un programme mis en œuvre par le GEPR (clôturé début 2014) qui ne couvrait que deux à trois points d'eau par collectivité, peu de programme se sont intéressés à l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale pour les communes rurales de Boffa. En 2015, CMC, le Syndicats des Eaux de Charente-Maritime et l'agence de l'eau Adour-Garonne se sont associés pour que le programme hydraulique de la commune urbaine s'étende à deux autres collectivités : Tamita et Tournifily.

▪ Diagnostic des points d'eau :

Les forages représentent 91,4% des points d'eau. 95% d'entre eux sont de type Vergnet. Le reste du parc étant constitué de puits modernes, de l'AEP de Kalexé (Mankountan), d'impluvium, de bornes fontaines SEG, d'une source et de stations hydropur. Le parc de forages est à 79,3 % fonctionnel dont 35.8% en mauvais état. 20,5 % du parc est non fonctionnel et 5,8% des pompes sont volées.

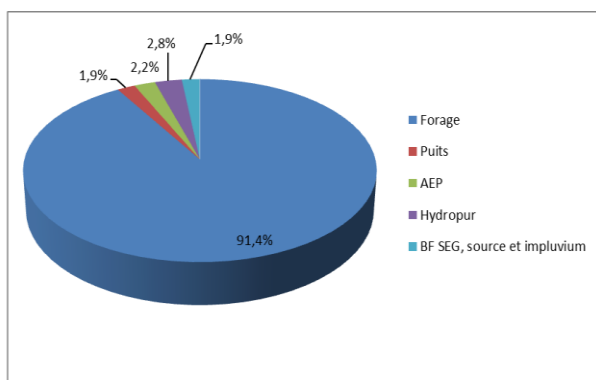


Figure 10 : Répartition des points d'eau par types d'ouvrages à Boffa

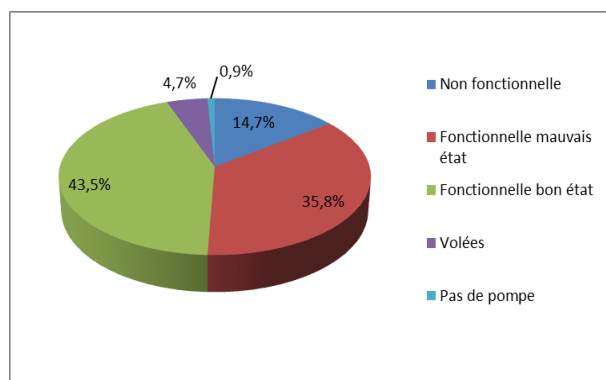


Figure 11 : Etat des pompes à Boffa

Le mode de gestion fréquemment rencontré (84,1% des cas) est la gestion par CPE. 9,5 % des ouvrages audités sont en gestion privée. Très peu de communes ou villages sont organisés en UGSPE comme décrit dans la stratégie nationale. 6,4% des points d'eau ont un système de gestion différent (centre de santé, école...) ou n'en ont pas du tout. 49,7 % des points d'eau utilisés ne pratiquent pas la vente de l'eau au volume (5000 GNF/M³). Parmi eux, 19 % pratiquent la vente au forfait (cotisation hebdomadaire ou mensuelle). Les autres ont instauré un système de cotisation uniquement lorsque des réparations sont nécessaires. Certains villages font appel aux ressortissants (Conakry ou diaspora) en cas de panne grave.

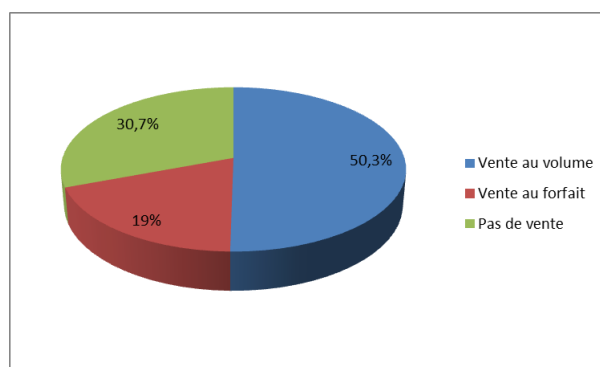
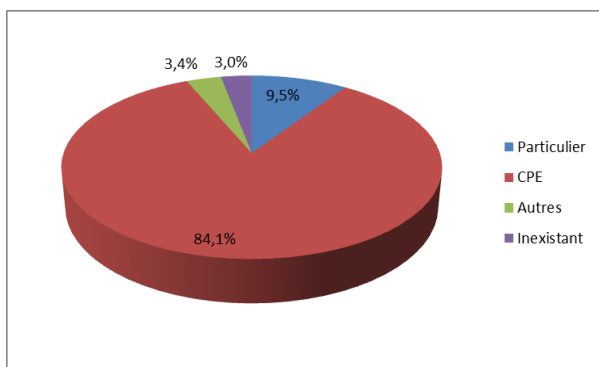


Figure 12 : Mode de gestion des points d'eau à Boffa Figure 13 : Modalité de distribution de l'eau à Boffa

Boffa compte 324 points d'eau pour 215 063 habitants, soit une moyenne d'un point d'eau pour 664 habitants. Si l'on considère qu'il faut un point d'eau pour 400 habitants, il faudrait alors aux huit collectivités de la Préfecture un total de 538 points d'eau à répartir sur l'ensemble du territoire. Soit un taux actuel de desserte (ne tenant pas compte de la distance au point d'eau) évalué à 60,2% et la nécessité de construire 214 nouveaux points d'eau.

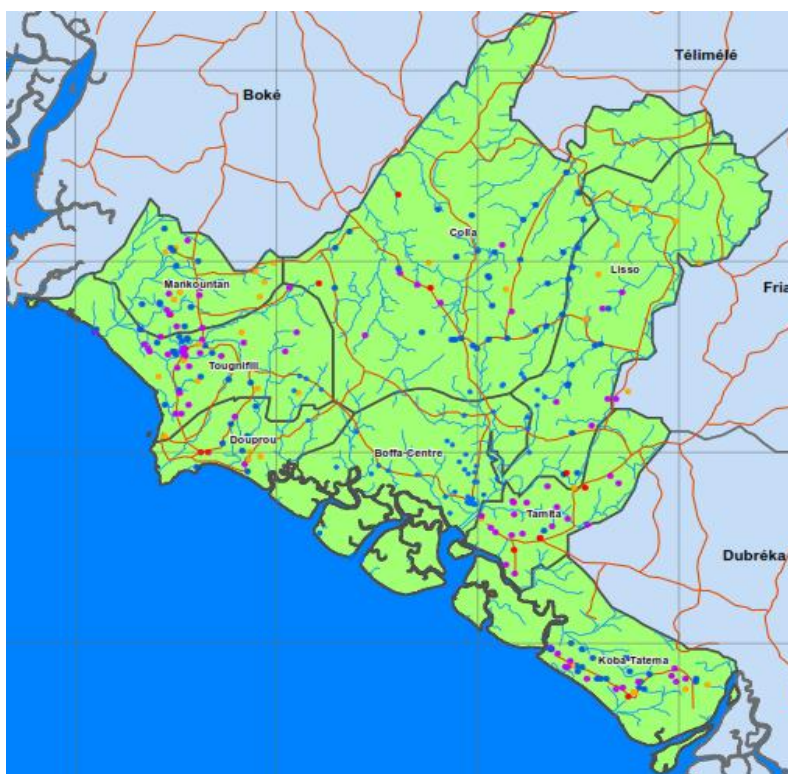


Figure 14 : Carte de fonctionnalité des points d'eau modernes de la Préfecture de Boffa

2.3 Le CPGPE de la commune urbaine de Boffa

▪ Le CPGPE : huit années de gestion du SPE à Boffa

En 2006, des concertations menées entre CMC et la municipalité lors de la définition du Plan de Développement Communal (PDC) de Boffa (2007-2011) ont conclu à l'aspect indispensable d'intervenir dans le domaine de l'eau (exprimés à 47% par la population interrogée), en particulier par la réappropriation de la CUB de ce secteur en s'appuyant sur une gestion communale transparente et sur le suivi de cette ressource. CMC a logiquement développé les moyens pour mettre en place avec la CUB un programme d'actions sur ce secteur.

Des missions d'expertise et de diagnostic ont ensuite été réalisées. Elles se sont traduites par l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'hydraulique villageoise auquel le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a désiré participer techniquement et financièrement. A cette époque, 4 forages sur les 45 que comptait la CUB étaient fonctionnels. En 2007, une convention de collaboration a été établie avec les trois partenaires sur trois ans (2007-2010) pour réhabiliter les 45 forages et mettre en place un système de gestion avec le Comité Paritaire de Gestion des Points d'Eau (CPGPE).

Ce programme s'est effectué selon plusieurs phases. Une phase de réhabilitation complétée par une démarche qualitative, puis une phase de réalisation de points d'eau en zone insulaire menant ainsi, en 2009, à la création de 8 puits améliorés. Un de ces puits améliorés, situé sur l'île de Dary contenait de l'eau trop saumâtre, raison pour laquelle il fut décidé d'y installer un impluvium « test » d'une capacité de 40 M³. Si cette solution s'avère être un succès (en 2012, Dary est la seule île de Boffa à ne pas avoir connu de crise de choléra), il n'en demeure pas moins que son utilisation suppose une grande motivation de la population et des élus concernés ainsi que des investissements importants.

Au 31 mai 2015, le CPGPE couvre l'ensemble des points d'eau de la commune et représente un parc d'infrastructures composé de 62 points d'eau effectifs (52 forages à PMH, 9 puits améliorés et 1 impluvium). Sept PMH sont équipées d'un système de déférisation par filtration. Le taux de desserte du CPGPE est de un point d'eau pour 586 habitants. Les besoins en aménagement de point d'eau supplémentaires sur la CUB sont estimés à vingt-cinq²⁰.

▪ Organisation et missions du CPGPE de Boffa :

Afin d'autonomiser la gestion du système d'hydraulique villageoise l'eau est payante à la pompe. Les fonds ainsi récoltés permettent de constituer et d'entretenir un stock de pièces détachées pour les opérations de dépannage ou de réparation. Une partie de ces sommes est déposée sur un compte au Crédit Rural de Guinée (compte courant + dépôt à terme).

Une gouvernance locale a été constituée pour mieux impliquer les populations : chaque forage est présidé par un CPE (3 membres), lesquels sont regroupés au sein du CPGPE présidé par le Maire de la CUB. CMC, le SNAPE, la SEG, la DND, la Préfecture de Boffa et la société civile sont associés. Le CPGPE est organisé autour d'une assemblée générale, d'un bureau exécutif et d'une équipe technique.²¹

L'implication de CMC dans cette structure se traduit par la mise à disposition d'un responsable hydraulique à temps plein, de son équipement et de ses frais de fonctionnement. En cas de

²⁰ Selon la norme prescrite dans la stratégie nationale du SPE de un point d'eau pour 400 habitants.

²¹ Cf. Annexe 10 : Organisation du CPGPE.

nécessité, CMC prête son véhicule 4x4, son chauffeur et toute la logistique nécessaire au bon déroulement des interventions. Ces dernières années, la stratégie de CMC a constitué à soutenir l'approvisionnement en pièces détachées afin de laisser le temps au CPGPE de se constituer une épargne produisant des intérêts suffisants à l'équilibre financier du SPE. En 2014, le CPGPE s'est engagé à assurer le paiement de 75% des frais en pièces détachées et 100% du salaire des artisans réparateurs et maçons.²²

Officiellement le siège du CPGPE se situe dans les locaux de la commune. L'espace est présent, mais les équipements manquent. Pour le moment la base de CMC accueille l'équipe technique et sert à l'organisation des réunions du Bureau Exécutif (BE) et au stockage des pièces détachées. Cette structure, pour s'épanouir, devrait centraliser ses activités à la mairie, où le Maire et ses conseillers pourraient à la fois représenter le CPGPE et se rapprocher de l'équipe technique.

Ses missions sont :

- La réhabilitation/création de forages et autres points d'eau en formant les membres des CPE ;
- Assurer le bon approvisionnement des usagers en eau en sensibilisant les consommateurs aux règles d'hygiène de bases ;
- Gérer les recettes liées aux activités des Points Eau (les collecter et les déposer dans un compte créé à cet effet au CRG de Boffa) ;
- Développer des capacités techniques et financières pour entretenir et réparer les forages et points eau, et superviser le fonctionnement ;
- Appuyer le processus de décentralisation de la CUB et renforcer les capacités de gestion de projet de l'équipe communale par la mise en place d'une politique pérenne de gestion de l'eau sur l'ensemble de la Commune Urbaine.

Les différentes observations ainsi que les indicateurs de suivi sont concluants dans la majorité des cas: état et entretien des points d'eau, maîtrise des stocks et compte de renouvellement... Le problème du recouvrement des paiements de l'eau, même si l'amélioration est notable, n'a pas trouvé de solution satisfaisante et demeure subordonné à l'implication des élus et Présidents de CPE. La situation est plus critique dans le centre-ville, où les recettes issues de la vente de l'eau persistent à s'évaporer malgré le consentement à payer l'eau par la population. De nombreuses actions de sensibilisation sont ainsi régulièrement nécessaires. La sécurisation des recettes du centre-ville devient une des préoccupations majeures du CPGPE en vue de son autonomisation.

²² Dans la réalité, le CPGPE aurait pu assumer l'entièreté des frais de pièces détachées en 2014.

2.4 Analyse budgétaire du CPGPE

▪ Les coûts liés aux points d'eau :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des recettes et dépenses des points d'eau du CPGPE entre 2011 et 2014 :

CPGPE	2011		2012		2013		2014	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Forages	6 994 500	25 636 000	17 949 250	32 409 892	14 277 800	35 768 200	27 252 000	27 844 200
Impluvium	620 000	1 811 000	0	1 441 000	1 350 000	1 135 000	925 000	285 000
Inérêts bancaires	2 270 520		2 270 520		2 283 134		7 670 520	
Total	9 885 020	27 447 000	20 219 770	33 850 892	17 910 934	36 903 200	35 847 520	28 129 200
Solde		-17 561 980		-13 631 122		-18 992 266		7 718 320
% autofinancement		36%		60%		49%		127%

Tableau 7 : Recettes et dépenses des points d'eau du CPGPE

Nature des recettes :

- Paiement de l'eau par les usagers au volume :

- 100 GNF le bidon de 20 litres.
- Intérêts générés par l'épargne (12% annuel).

Nature des dépenses :

- Indemnisation du gérant du point d'eau :

- 25 % du montant des recettes issues du paiement de l'eau par les usagers en cas d'obtention des objectifs fixés à 100 %. 15 % en cas d'atteinte à 75 % des objectifs. Pas de prime si les résultats sont inférieurs à 75 % des objectifs.

- Entretien, réparation et maintenance des points d'eau :

- Achat des pièces de rechange, matériaux, main d'œuvre des artisans réparateurs (50 000 GNF/jours) et maçons (40 000 GNF/jours)²³...

Cette analyse se focalise uniquement sur le point d'eau et ne prend pas en compte les frais nécessaires aux déplacements des techniciens (inclus dans les coûts fixes). Les faibles recettes enregistrées en 2011 s'expliquent par l'arrivée en cours d'année d'une délégation spéciale à la mairie de Boffa, perturbant ainsi la gouvernance du CPGPE.

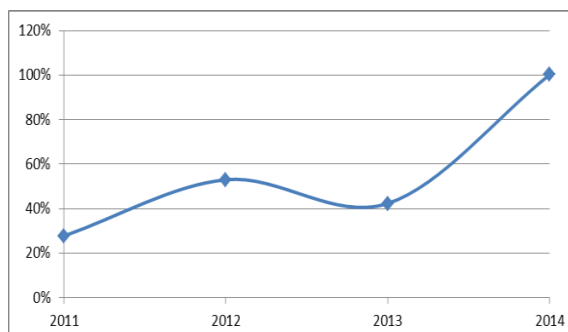


Figure 15 : Pourcentage d'autofinancement du CPGPE

²³ En moyenne, deux interventions par jour de travail.

En cas de réparation, le CPGPE fait systématiquement accompagner l'artisan réparateur d'un maçon. Cela occasionne des dépenses en ciment et main d'œuvre que l'on ne retrouve pas à l'ACEA.

En moyenne les dépenses sont de 31 582 573 GNF/an et les recettes de 20 965 811 GNF/an. Les soldes sont négatifs jusqu'à 2013 avec en moyenne 48% des coûts couverts par les recettes. L'année 2014 est en équilibre grâce à une nette amélioration dans le recouvrement des recettes due à un fort encadrement du chargé eau. Le principe de « l'eau paye la gestion de l'eau » n'est respecté que pour 2014, ou les recettes représentent 127% des dépenses.

La distribution d'eau potable augmente considérablement avec 6 481 M³, soit 2,57 litres/personne/jour consommé en 2014, contre 3 989 M³ (1,58L/pers/jour) en moyenne sur les quatre ans (2011-2014). Les intérêts bancaires sont aussi en hausse en 2014 (plus de 300%) grâce à un virement conséquent du compte courant vers le compte épargne fin 2013.

▪ **Comparaison des coûts et recettes par type d'ouvrage du CPGPE :**

CPGPE Moyenne/PE/an	Dépenses	Recettes	Solde
Forage	650 183	347 430	-302 753
Impluvium	1 168 000	723 750	-444 250
Total	1 818 183	1 071 180	-747 003

Tableau 8 : Moyenne quadriennale des dépenses et recettes par type d'ouvrage pour le CPGPE

Le parc du CPGPE a évolué suivant les campagnes de réhabilitation : de 30 points d'eau en 2007 à 43 en 2010. 2011 voit la création de l'impluvium et 2012 est l'année de la campagne présidentielle de création/réhabilitation de forage. La CU de Boffa a bénéficié de 11 nouveaux forages qui ont progressivement intégré le CPGPE, portant le nombre de points d'eau à 53 à partir de 2014. Huit puits améliorés ont été construits sur les îles en 2009, mais ne sont pas réellement suivis par le CPGPE. Un autre a vu le jour en 2015.

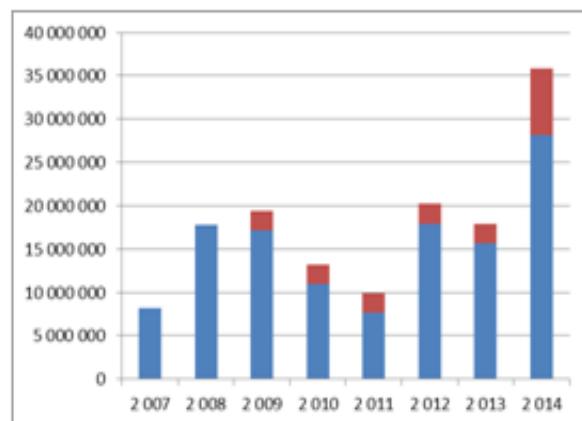


Figure 16 : Evolution des recettes cumulées aux intérêts bancaires du CPGPE

En moyenne, le solde est négatif pour les forages comme l'impluvium, les recettes représentent respectivement 53 et 62% des dépenses. Les interventions sur les zones insulaires nécessitent des frais importants en transport expliquant les dépenses élevées pour l'impluvium. Le système développé par le CPGPE offre un service complet de maintenance. Les réparations se font dans les jours qui suivent la déclaration de la panne. Ce service de qualité a des coûts impactant l'équilibre financier. Le CPGPE doit veiller à l'amélioration du recouvrement des recettes et doit réfléchir à une réduction des coûts de main d'œuvre sans influencer sur la qualité du service de maintenance offert.

Ce graphique nous montre l'évolution des recettes issues de la vente de l'eau depuis la création du CPGPE. On y distingue nettement la hausse enregistrée en 2014. La partie en rouge illustre l'apport supplémentaire des intérêts bancaires que l'on ne retrouve pas dans les autres structures étudiées.

En 2014, le montant en banque atteint au 31 décembre 106 000 000 GNF dont 62 000 000 GNF qui génèrent 12% d'intérêts annuels (dépôt à terme). Les intérêts annuels de l'épargne s'élèvent à 7 670 520 GNF, apport non négligeable qui vient conforter les bons résultats de cette année.

▪ **Les coûts fixes, mesures d'accompagnement et de suivi qualité de l'eau :**

Dépenses	2 011	2 012	2 013	2 014	Moyenne
Ressources Humaines	15 869 213	24 694 554	17 500 917	23 958 996	20 505 920
Fonctionnement	35 035 221	34 816 020	36 718 100	37 152 333	35 930 419
Sensibilisation	0	9 015 000	1 200 000	12 374 950	5 647 488
Institutionnel	6 878 000	13 178 500	13 782 000	17 783 500	12 905 500
Analyse et traitement PE	0	0	344 000	907 000	312 750
TOTAL	57 782 434	81 704 074	69 545 017	92 176 779	75 302 076

Tableau 9 : Coûts fixes, mesures d'accompagnement et de suivi qualité de l'eau du CPGPE

Au niveau **des ressources humaines**, sont comptés le poste de responsable de volet hydraulique de CMC et un chauffeur à 20% de son temps de travail. Leurs charges salariales et patronales, et 50 % des frais de maladie, sont pris en compte.

Au niveau **des frais de fonctionnement**, sont comptés les dépenses de carburant et entretien moto (responsable de volet eau) et 4x4²⁴. S'ajoutent les dépenses de groupe électrogène (entretien et carburant, pourcentage de répartition par volet d'action CMC), de frais téléphoniques, internet, papèterie et bureautique, charges courantes, location de bâtiment, frais d'assurances et bancaires, divers et imprévus.

De légères opérations de traitement de l'eau sont réalisées lors des réparations des forages ou lors de la fermeture en fin de saison des pluies de l'impluvium. Chaque année, le CPGPE organise des campagnes de sensibilisation. En parallèle des tournées de sensibilisation par zone, des actions de communication dans les écoles et des actions ponctuelles (par exemple pour la crise épidémiologique Ebola ou lors de la journée mondiale de l'eau) peuvent être menées. Des formations ont été dispensées au responsable hydraulique et aux artisans réparateurs et maçons. Les coûts liés aux actions de sensibilisation représentent une moyenne annuelle de **5 647 488 GNF**.

Les dépenses institutionnelles se répartissent entre les frais occasionnés lors d'organisation d'Assemblées Générales (1/an), de réunions axes (1/an sur quatre axes) ou des frais de représentation lors d'atelier ou autres en dehors de la Préfecture. Les AG et réunions axes sont autant d'occasions de sensibiliser et stimuler les gestionnaires de points d'eau, autorités locales, comme les usagers. En dehors des AG, le bureau du CPGPE se réunit bimestriellement sans frais (base CMC).

En cumulant les coûts de chaque rubrique, nous obtenons une moyenne annuelle de **75 302 076 GNF**.

²⁴ Le 4*4 de CMC est mis à disposition pour certaines réparations ou campagne de sensibilisation ou de recouvrement des recettes.

▪ **Suivi budgétaire du CPGPE²⁵ :**

Recettes	Moyenne CPGPE (2011-2014)	CPGPE (2014)	Dépenses totales	Moyenne CPGPE (2011-2014)	CPGPE (2014)
Autorités publiques	1 084 525	1 417 000	Ressources humaines	20 505 920	23 958 996
Partenaires	123 134 000	105 656 000	Fonctionnement	35 930 419	37 152 333
SPE	17 342 138	28 177 000	SPE	31 582 573	28 129 200
Intérêts bancaires	3 623 674	7 670 520	Sensibilisation	5 647 488	12 374 950
Total	145 184 336	142 920 520	Institutionnel	12 905 500	17 783 500
Résultat	38 299 687	22 614 541	Suivi SPE (SNAPE)	0	0
Total sans partenaires	22 050 336	37 264 520	Analyse et traitement PE	312 750	907 000
Résultat sans partenaires	-84 834 313	-83 041 459	Total	106 884 649	120 305 979

Tableau 10 : Suivi budgétaire du CPGPE

Le CPGPE a toujours été soutenu techniquement et financièrement par CMC. La coopération s'opère en termes d'appui technique, de sensibilisation et de renforcement institutionnel. Les coûts de fonctionnement et les mesures d'accompagnement apportés par CMC peuvent être rationalisés. Si l'on retire l'appui financier des partenaires, on s'aperçoit que le montant des recettes disponibles (autorités publiques, recettes de l'eau et rémunération de l'épargne) représente seulement **20,6 %** des dépenses moyennes entre 2011 et 2014 et **31 %** en 2014. En 2014, les recettes du SPE (recettes + intérêts bancaires) augmentent de 71% par rapport à la moyenne quadriennale de 2011/2014 alors que les dépenses de maintenance se réduisent de 9 %. Les dépenses en ressources humaines et en fonctionnement représentent 52,8 % des dépenses entre 2011 et 2014 (50,8 en 2014). La commune investit peu dans le SPE (1 084 525 GNF/an en moyenne).

Les collectivités de Boffa ne reçoivent, pour le moment, que de faibles revenus miniers. Un Comité Préfectoral de Développement (CPD) vient d'être créé. Les futurs revenus fiscaux qui vont se dégager des activités minières devraient améliorer les capacités financières des communes.

2.5 Analyse des capacités financières des collectivités locales de Boffa

Année	Commune	RECCETTES COMMUNALES			DEPENSES LIEES AU SCEA		INTERCOLLECTIVITE
		Propres	Investissement	Recettes total	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
2 012	Commune Urbaine	60 061 790	134 348 158	194 409 948	0	0	0
	Koba	17 575 680	26 363 520	43 939 200	0	0	0
	Mankountan	15 766 456	675 088 738	690 855 194	0	0	0
	Douprou	16 436 000	728 991 014	745 427 014	0	183 575 000	0
	Lisso	19 302 800	371 459 569	390 762 369	0	36 545 712	0
	Tougnifily	32 856 252	800 113 506	832 969 758	0	0	0
	Tamita	22 542 000	135 888 000	158 430 000	0	0	0
	Colia	17 312 208	25 968 312	43 280 520	0	0	0
	Total	201 853 186	2 898 220 817	3 100 074 003	0	220 120 712	0
2 013	Commune Urbaine	42 234 600	65 031 900	107 266 500	0	0	0
	Koba	14 150 320	423 349 322	437 499 642	0	0	0
	Mankountan	18 702 855	561 294 415	579 997 270	0	0	0
	Douprou	11 686 800	349 640 722	361 327 522	0	0	0
	Lisso	7 838 800	745 256 053	753 094 853	0	0	0
	Tougnifily	24 375 800	574 588 438	598 964 238	0	20 345 738	0
	Tamita	23 405 200	145 533 820	168 939 020	1 500 000	0	0
	Colia	10 814 820	151 781 863	162 596 683	0	6 725 582	0
	Total	153 209 195	3 016 476 533	3 169 685 728	1 500 000	27 071 320	0
2 014	Commune Urbaine	85 085 600	127 628 400	212 714 000	0	0	0
	Koba	29 176 000	47 700 588	76 876 588	0	2 483 988	0
	Mankountan	31 660 000	95 513 703	127 173 703	0	0	0
	Douprou	50 601 600	96 413 486	147 015 086	0	0	0
	Lisso	30 820 000	141 200 000	172 020 000	0	5 000 000	0
	Tougnifily	63 289 414	184 834 654	248 124 068	0	0	0
	Tamita	28 174 000	391 298 918	419 472 918	0	6 000 000	0
	Colia	39 809 328	358 536 897	398 346 225	0	365 000	0
	Total	358 615 942	1 443 126 646	1 801 742 588	0	13 848 988	0
Moyenne triennale	237 892 774	2 452 607 999	2 690 500 773	500 000	87 013 673	0	

Tableau 11 : Extrait des comptes administratifs des communes de Boffa

²⁵ Cf. Annexe 11 : Budget détaillé du CPGPE (moyenne quadriennale 2011/2014) et 2014.

Entre 2012 et 2014, le budget de fonctionnement des collectivités de Boffa s'élève en moyenne à 29 736 596 GNF/an et les recettes d'investissements sont en moyenne de 245 260 800 GNF/an. Certaines collectivités de la Préfecture de Boffa ont effectué des dépenses d'investissement pour le SCEA qui parfois peuvent être assimilées à des projets de type PACV²⁶ (Douprou en 2012). Le budget pour le SCEA atteint 3,5% des recettes d'investissement totales sur les trois années. Si l'on ne tient pas compte des dépenses réalisées en 2012 par Douprou le résultat diminue à 1 %.

Seule la CR de Tamita a réalisé en 2013 des dépenses au titre du fonctionnement du SCEA (1 500 000 GNF). Le budget total alloué au fonctionnement du SCEA sur l'ensemble des collectivités de 2012 à 2014 représente 0,2% des ressources propres des collectivités.

Aucune collectivité n'a réalisé de dépense à la caisse de péréquation de l'inter-collectivité. Ce résultat traduit la mauvaise tenue des documents administratifs et comptables des communes puisque, dans les faits, les huit collectivités de Boffa s'acquittent régulièrement d'une cotisation auprès du GEPR (environ 1 000 000 GNF/an), inter-collectivité de Boffa. La CUB ne valorise pas son activité « eau » et n'intègre pas dans ces comptes communaux le compte d'exploitation du CPGPE.

2.6 Le GEPR : intercommunalité de Boffa

Partant d'une volonté commune d'assembler leurs efforts, les collectivités de Boffa, avec l'appui technique et financier de CMC, ont mis sur pied, en 1995, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) basé sur l'entretien des pistes rurales. Par la suite, il est devenu le Groupement d'Entretien des Pistes Rurales (GEPR), inter-collectivité rassemblant les 8 collectivités de la Préfecture de Boffa. Elle s'est donnée pour principales missions le désenclavement par l'entretien courant des pistes rurales et la valorisation des produits agricoles.

En réponse à un besoin des populations et dans le cadre d'un projet cofinancé par l'UE en 2009, le GEPR s'est engagé ensuite dans un projet d'appui à la gestion d'infrastructures eau et assainissement villageois. L'objectif était d'améliorer et protéger l'environnement humain et naturel à travers l'accès à des systèmes d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable dans la Préfecture de Boffa. A ce titre, a été réalisé : construction de 12 blocs de latrines, de 10 puits améliorés et réhabilitation de 10 forages. Constitution, équipement, suivi et animation de 22 CVAP (Comités Villageois d'Assainissement et de Propreté) et 7 GOSA (Groupe Opérateur des Services d'Assainissement).

A la fin de ce projet, le GEPR s'est engagé à poursuivre son appui à ce secteur. Ainsi en 2011, une convention a été signée avec l'ensemble des collectivités de Boffa pour que la gestion du SPE soit déléguée à l'inter-collectivité. Le GEPR a ainsi continué à assurer un suivi des infrastructures réhabilitées par le projet et a progressivement rattaché à son fonctionnement d'autres points d'eau. Faute de moyens financiers, le GEPR a dû se retirer de cet appui en 2014.

Aujourd'hui en retrait de la gestion du SPE, l'inter-collectivité de Boffa souhaiterait réinvestir ce secteur si les conditions financières, humaines et matérielles étaient réunies.

²⁶ Le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises.

▪ Missions et organisation :

Les missions du GEPR sont les suivantes :

- Désenclavement par la construction d'ouvrages de franchissement et l'apport de latérite ;
- Animation, suivi et équipement des Comités villageois d'entretiens des Pistes (CVEP), Comités d'Entretien des Voiries Urbaines (CEVU), Comité Villageois d'Assainissement et de Propreté (CVAP) et Groupement Opérateur des Services d'assainissement (GOSA) ;
- Le renforcement des réflexions/actions entre collectivités de la même juridiction, dans l'intérêt commun d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- L'appui aux collectivités et aux acteurs de la société civile de la Préfecture de Boffa pour la réalisation d'infrastructures d'hydraulique et d'assainissement villageois ;
- Maintenance et recouvrement des recettes issues des ouvrages d'hydrauliques et d'assainissement villageois ;
- La représentation au niveau préfectoral et national des membres et bénéficiaires du GEPR ;
- La recherche de fonds pour la construction de nouveaux ouvrages ou des appuis supplémentaires.

Le GEPR s'organise autour d'une Assemblée Générale, d'un Conseil de Gestion, d'un organe exécutif et des CVEP, CEVU, CVAP et GOSA.²⁷

▪ Les ressources financières du GEPR :

Le GEPR est constitué sans capital. Les ressources matérielles et financières du GEPR sont composées :

- des cotisations des membres ;
- des rémunérations perçues pour tout service contractuel rendu à des tiers ;
- des subventions, de dons et de legs ;
- des revenus de son patrimoine immobilier, financier et matériel.

Les ressources du GEPR sont utilisées pour :

- mettre en œuvre les activités nécessaires à la réalisation des objectifs du GEPR ;
- couvrir une partie des frais de fonctionnement ;
- constituer des fonds de réserve ;
- acquérir des biens mobiliers et matériels concourant à la réalisation de ses objectifs.

Le suivi budgétaire et comptable est assuré par un Responsable Administratif/Financier (RAF). Une évaluation annuelle des comptes est réalisée par CMC. Le GEPR fonctionne aujourd'hui grâce à des fonds de CMC destinés à la fois à des investissements et au fonctionnement de la structure chargée du suivi.

²⁷ Cf. Annexe 12 : Organisation du GEPR.

2.7 Analyse budgétaire du GEPR pour son volet Eau

▪ Les coûts liés aux points d'eau

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des recettes et dépenses des points d'eau du GEPR entre 2010 et 2013 :

GEPR	2010		2011		2012		2013	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Forages	7 339 850	5 354 455	8 814 850	5 270 985	7 082 800	8 141 840	4 627 250	5 131 175
puits modernes	59 500	118 850	1 409 800	692 440	780 300	381 590	600 000	380 000
Total	7 399 350	5 473 305	10 224 650	5 963 425	7 863 100	8 523 430	5 227 250	5 511 175
Solde	1 926 045		4 261 225		-660 330		-283 925	
% autofinancement	135%		171%		92%		95%	

Tableau 12 : Recettes et dépenses des points d'eau du GEPR

Nature des recettes :

- Paiement de l'eau par les usagers au volume :
 —————> 100 GNF le bidon de 20 litres.

Nature des dépenses :

- Indemnisation du gérant du point d'eau :
 —————> 20 % du montant des recettes issues du paiement de l'eau par les usagers.
- Indemnisation des autorités locales (village/quartier) :
 —————> 10 % du montant des recettes issues du paiement de l'eau par les usagers.
- Entretien, réparation et maintenance des points d'eau :
 —————> Achat des pièces de rechange, matériels et MO artisans réparateurs (50 000 GNF/jour).

L'analyse des dépenses et recettes au niveau des points d'eau suivie par le GEPR, montre des résultats positifs les deux premières années (soldes positifs à 135 et 171%). L'année 2012 se caractérise par une hausse des dépenses (troisième année après réhabilitation) et un solde négatif portant les capacités d'autofinancement à 92%. En moyenne les dépenses sont de 6 367 833 GNF/an et les recettes 7 691 087 GNF/an.

L'année 2013 enregistre une baisse sensible

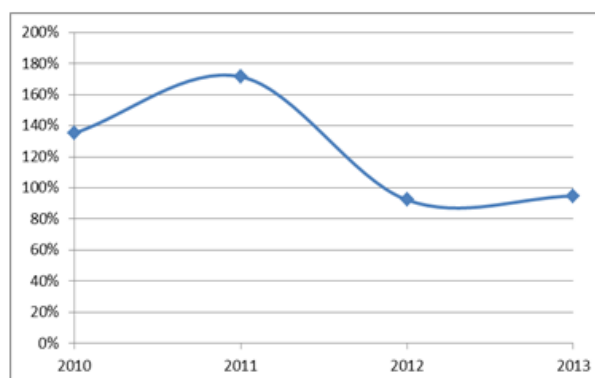


Figure 17 : Pourcentage d'autofinancement du GEPR (sans les coûts fixes)

des recettes due à un manque de fonds qui joue sur l'efficacité du suivi. Ce constat confirme que la performance du SPE est liée à l'implication des communes dans la gestion. Les dépenses étant en baisse également, le taux d'autofinancement remonte à 95%. Le GEPR ne bénéficie pas d'intérêts bancaires sur les recettes perçues et déposées au CRG (compte courant).

La distribution d'eau potable diminue avec 1 202 M³, soit 0,07 litres/personne/jour consommé en 2013 (en tenant compte de la population totale de la Préfecture²⁸), contre 1 766 M³ (0,10l/pers/jour en moyenne sur les quatre ans (2010-2013)).

▪ **Comparaison des coûts et recettes des points d'eau entre 2010 et 2013 :**

GEPR moyenne/an	Recettes	Dépenses	Solde
Forages	670 360	570 189	100 170
Puits	59 367	32 768	26 598
Total	729 726	602 958	126 769

Tableau 13 : Moyenne des recettes et dépenses par type d'ouvrage du GEPR (2010-2013)

Le parc du GEPR a évolué passant de vingt et un points d'eau en 2010 (puits et forages) à vingt-trois à partir de 2012. En moyenne le solde est positif pour les forages comme les puits. Au niveau des forages, les dépenses représentent 85 % des recettes perçues. Pour les puits elles représentent 56%. Tout comme pour l'ACEA ces résultats sont encourageants mais aussi à modérer car le parc d'infrastructures n'est réhabilité que depuis quatre années.

▪ **Les coûts fixes, mesures d'accompagnement et qualité de l'eau :**

Dépenses	2 010	2 011	2 012	2 013	Moyenne
Ressources Humaines	44 991 738	44 002 625	42 549 819	45 252 324	44 199 127
Fonctionnement	38 349 912	37 020 156	41 748 233	25 187 488	35 576 447
Sensibilisation	5 898 100	157 625	237 250	0	1 573 244
Institutionnel	513 825	227 500	893 750	1 798 500	858 394
Analyse et traitement PE	1 673 500	826 500	0	0	625 000
TOTAL	91 427 075	82 234 406	85 429 052	72 238 312	82 832 211

Tableau 14 : Coûts fixes, mesures d'accompagnement et qualité de l'eau du GEPR

Au niveau des **ressources humaines**, sont comptés les postes de :

- Responsable Administratif et Financier (RAF) : salaires, charges, per diem et 50% des frais médicaux.
- Responsable Technique et Opérationnel (RTO) : salaire (fonction publique), primes de performance et per diem.
- Animateurs (1,5) : salaires, charges, per diem et 50% des frais médicaux.
- Deux gardiens (un de nuit et un de jour) : salaires, charges, per diem et 50% des frais médicaux.
- Une prime pour le Président à partir de mars 2012 (400 000 GNF/mois).

²⁸ Nous ne disposons pas d'informations sur la population desservie.

Au niveau des **frais de fonctionnements**, sont comptés les frais de déplacement : carburant et entretien des motos (RAF, RTO et animateurs) et du véhicule 4x4, et les dépenses en frais téléphoniques (équipe et président), carburant et entretien du groupe électrogène, papeterie et bureautique, produits d'entretien, location du bâtiment, frais d'assurances (en 2011 seulement), divers et imprévus (affaires sociales) et frais bancaires à partir de 2011.

Une moyenne sur 4 ans de **82 832 211 FG** a été dépensée pour financer l'ensemble des charges fixes, les actions de sensibilisation et d'analyse de l'eau. Les frais de sensibilisation représentent uniquement des dépenses liées à la confection de panneaux de visibilité et de communication à la radio rurale. Les dépenses institutionnelles sont des frais d'organisation de réunion du conseil de gestion et de représentation lors de rencontres hors de la Préfecture. Des dépenses pour l'analyse des points d'eau ont été ponctuellement réalisées en 2010 et 2011.

▪ **Suivi budgétaire du GEPR²⁹ :**

Recettes	Moyenne GEPR (2010-2013)	GEPR (2013)	Dépenses totales	Moyenne GEPR (2010-2013)	GEPR (2013)
Autorités publiques	8 153 554	12 321 246	Ressources humaines	44 199 127	45 252 324
Partenaires	35 316 836	39 172 380	Fonctionnement	35 576 447	25 187 488
SPE	7 678 588	5 227 250	SPE	6 377 834	5 511 175
Intérêts bancaires	0	0	Sensibilisation	1 573 244	0
Total	51 148 978	56 720 876	Institutionnel	858 394	1 798 500
Résultat	-38 061 068	-21 028 611	Suivi SPE (SNAPE)	0	0
Total sans partenaires	15 832 141	17 548 496	Analyse et traitement PE	625 000	0
Résultat sans partenaires	-73 377 904	-60 200 991	Total	89 210 045	77 749 487

Tableau 15 : Suivi budgétaire du GEPR

Le GEPR a toujours été soutenu techniquement et financièrement par CMC mais le résultat demeure, malgré tout, déficitaire. A la fin du projet cofinancé par l'UE (début 2011) le GEPR a dû financer le suivi du volet eau grâce aux fonds alloués au volet piste. Cette situation a duré trois ans et s'est soldée par un arrêt des activités sur le secteur de l'eau et de l'assainissement à partir de 2014.

Si l'on retire l'appui financier de CMC, on s'aperçoit que le montant des recettes disponibles (autorités publiques et recettes de l'eau) représente seulement 18 % des dépenses moyennes entre 2010 et 2013 et 23 % en 2013. Les recettes des autorités publiques proviennent de cotisations des communes membres et de la participation de l'Etat avec la mise à disposition d'un fonctionnaire détaché du génie rural.

En 2013, les recettes issues de la vente de l'eau ont diminué de 32% alors que les coûts liés au SPE baissent de 21%. Les dépenses en ressources humaines et fonctionnement représentent 89,4% des dépenses totales (90,6% en 2013). Le total des recettes augmentent de 11% et les dépenses totales baissent de 13%. Les dépenses moyennes (2010/2013) en ressources humaines représentent presque 50% des dépenses totales, les frais de fonctionnement représentent eux 40% des dépenses totales. Ces frais sont à rationaliser et s'expliquent entre autres par la taille du parc (23 points d'eau) et la superficie couverte (8 collectivités). Les moyens mis en œuvre pour le suivi du SPE doivent être ajustés au nombre de point d'eau, à la superficie couverte et au niveau de consommation afin d'améliorer l'efficacité du service.

²⁹ Cf. Annexe 13 : Budget détaillé du GEPR (moyenne quadriennale 2010/2013) et 2013.

3. Analyses comparatives

Les deux territoires et les trois structures de gestion du SPE étudiés présentent des similitudes et différences. Selon les éléments analysés, les deux Préfectures diffèrent par :

- Le nombre de communes
- La population et sa densité
- La superficie couverte
- Le nombre de points d'eau et leur répartition spatiale (taux de déserte)
- La typologie des points d'eau et leur état de fonctionnement
- Les modes de gestion des points d'eau
- Le pourcentage de paiement de l'eau au volume

Les trois structures de gestion du SPE diffèrent par :

- Les ressources humaines utilisées
- Les moyens logistiques mis en place
- La politique de prix de l'eau adoptée
- Les mesures d'accompagnement développées
- La superficie couverte
- Le nombre de points d'eau et leur répartition spatiale (taux de déserte)
- La typologie des points d'eau, leur état de fonctionnement et les volumes d'eau distribuée (population desservie et potentiel de desserte)
- La population (nombre d'habitants et de ménages)
- La qualité du service apporté
- L'apport des partenaires et la gestion administrative et financière
- L'interaction entre les parties prenantes et l'implication de la société civile

L'environnement géographique peut être intégré comme coefficient de pondération en fonction de l'accessibilité des sites. L'application d'un tel coefficient (note de 0 à 3 par exemple) aplanirait les écarts de valeur des indicateurs de comparaison.³⁰ Dans ce passage, nous proposons une analyse comparative des territoires et des trois structures de gestion dans l'objectif de mieux cerner les diversités, d'analyser leurs impacts sur les résultats et de référencer les similitudes observées.

3.1. *Analyse comparative des territoires étudiés*

▪ **Sur le plan géographique et économique :**

Ces deux préfectures diffèrent avant tout par leur taille. Alors que la Préfecture de Kindia couvre une superficie de 9 046 KM², celle de Boffa n'en couvre que 6 090. La Préfecture de Kindia compte dix communes alors que celle de Boffa en rassemble huit. La taille des communes urbaines diffère également. La CUK est plus petite que la CUB en terme de superficie mais largement plus importante en terme de population (169 119 habitants pour Kindia et 31 047 pour Boffa). La CUK est une des plus importantes villes du pays alors que certaines communes rurales sont plus imposantes que la CUB.

Le développement économique de Kindia est bien plus avancé qu'à Boffa. Kindia se situe sur la route du Fouta Djallon (et du Sénégal), de Kankan (et du Mali), de Nzérékoré (et de la Côte d'Ivoire, du

³⁰ Ce travail (non inclus dans les TdR) rendrait la comparaison et l'extrapolation plus efficiente.

Libéria et de la Sierra Léone). Boffa est sur la route de Boké/Kamsar/Sangarédi qui mène aussi à la Guinée-Bissau et au Sénégal mais qui est bien moins praticable que celle qui passe par Kindia. Alors que Kindia abrite déjà une importante entreprise extractive de bauxites, Boffa accueille des sociétés minières qui n'en sont qu'au stade de la prospection. Cette perspective pour Boffa reste néanmoins à prendre en compte pour le développement à venir de cette Préfecture. Les infrastructures et l'urbanisme de Kindia surpassent largement la situation de Boffa.

Bien que toutes les deux situées en Basse-Guinée, ces deux Préfectures présentent un environnement géographique différent. La Préfecture de Kindia est située dans les terres aux portes du massif montagneux du Fouta Djallon. Certaines zones en sont difficiles d'accès, d'autant plus que les axes routiers et de pistes ne sont pas systématiquement en bon état. Boffa est une Préfecture du littoral. Elles comptent six de ces collectivités en bord de mer. La zone du littoral est caractérisée par des espaces de mangroves, bras de mer et îles difficiles d'accès. Après cette frange littorale, la Préfecture se compose de grandes plaines qui précèdent les contreforts du Fouta Djallon (zone également difficile d'accès, particulièrement en saison pluvieuse). La pluviométrie et le réseau fluvial est plus important à Kindia. L'eau que l'on retrouve dans les nappes souterraines paraît bien plus ferreuse à Boffa qu'à Kindia (quand elle n'est pas saumâtre sur le littoral).

▪ **Sur le plan des capacités financières des collectivités :**

Les montants obtenus sont à relativiser en fonction de la tenue incorrecte des comptes administratifs communaux. Les ressources mobilisées par les collectivités locales de Kindia sont plus importantes que celles mobilisées à Boffa. Les ressources propres (de fonctionnement) sont en moyenne de 107 323 750 GNF/collectivité/an à Kindia contre 29 736 596 GNF pour les communes de Boffa. Les ressources d'investissements atteignent en moyenne 998 604 250 GNF/collectivité/an à Kindia contre 245 260 800 GNF pour les communes de Boffa.

Ceci s'explique entre autre par un développement économique de la CU de Kindia nettement plus avancé et par la présence d'entreprises minières contribuant largement aux budgets des collectivités (notamment en investissement). Les collectivités de Boffa commencent juste à percevoir des redevances minières mais sont conscientes du fort potentiel de développement de ce secteur.

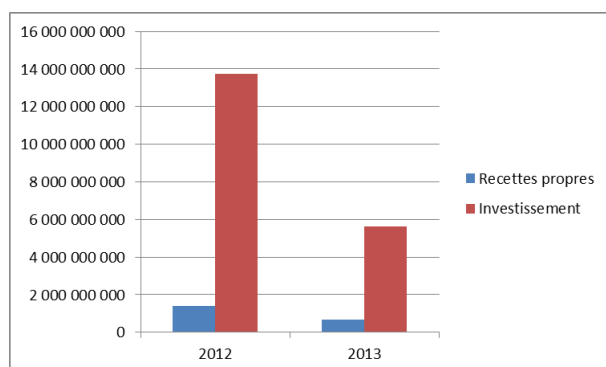


Figure 18 : Evolution des ressources financières des collectivités de Kindia

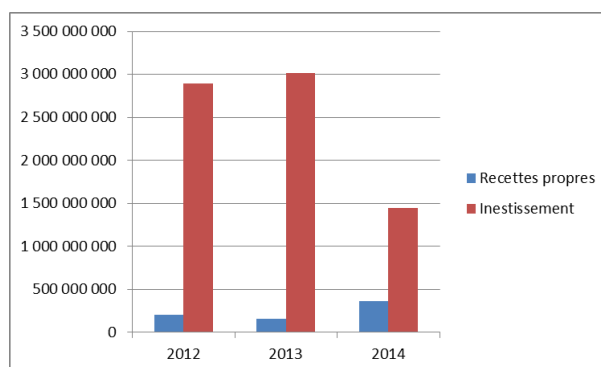


Figure 19 : Evolution des ressources financières des collectivités de Boffa

Ces graphiques montrent le rapport entre les ressources d'investissement et les ressources propres (beaucoup plus faibles), toutes collectivités confondues (8 à Boffa et 10 à Kindia). A Kindia les ressources s'amenuisent en 2013 (ressources de fonctionnement et d'investissement), les fonds

reçus de l'industrie minière et des PTF sont moins importants. A Boffa, les recettes d'investissements sont divisées par deux également entre 2013 et 2014. Les ressources propres, malgré une légère diminution en 2013, s'améliorent en 2014. Les collectivités ont collecté davantage d'impôts locaux.

Les dotations de l'Etat sont de plus en plus régulières (normalement fixées à 22 500 000 GNF/trimestre en 2014). Les communes investissent peu dans le fonctionnement du SCEA (887 355 GNF/collectivité/an à Kindia contre 62 500 GNF pour les communes de Boffa). Les dépenses d'investissements sont plus conséquentes : 1 369 884 GNF/collectivités/an à Kindia pour 8 701 367 GNF à Boffa.

Dans certains cas où le SCEA est actif (Tougnifily), le fonctionnement et le salaire du chargé de l'eau et assainissement sont directement ponctionnés dans les recettes issues de la vente de l'eau ce qui est non conforme avec la stratégie nationale, mais démontre une réelle volonté d'implication.

Les dépenses de dotation à la caisse de péréquation de l'inter-collectivité n'apparaissent qu'à Kindia (447 222 GNF/collectivité/an), bien que des dépenses existent dans les collectivités de Boffa (cotisation annuelle au GEPR). Ces fonds ne sont pas utilisés pour le SPE. Les comptes d'exploitation du CPGPE comme de l'ACEA ne sont pas valorisés dans les comptes administratifs de la CUK et de la CUB.

▪ **Sur le plan de l'approvisionnement en eau :**

Le diagnostic des points d'eau confirme les différences observées entre ces deux territoires. Le nombre de points d'eau diffère : 486 à Kindia contre 324 à Boffa. La typologie des ouvrages diffère également. On retrouve sur les deux zones une prédominance de forages (principalement de type Vergnet), mais Kindia dispose davantage d'AEP (cinq contre une à Boffa). Il en est de même pour les sources aménagées (quatre à Kindia contre une de prévue à Boffa). En revanche, Boffa sera doté de deux impluviums et dispose de huit stations de traitement hydropur. La présence d'impluvium à Boffa s'explique par la nécessité de trouver des solutions techniques adaptées et innovantes pour couvrir la zone du littoral où les nappes phréatiques sont parfois saumâtres et les infrastructures assujetties à la corrosion de l'air marin.

Le réseau d'adduction développé par la SEG dans les communes urbaines de Boffa et Kindia est plus efficace à Kindia. Le projet visé sur Boffa devrait améliorer la situation de la CUB. Bien que en meilleur état de fonctionnement le réseau de la SEG de Kindia présente de nombreuses imperfections tant au niveau du taux de desserte, de la qualité de l'eau distribuée, des fuites du réseau et des soucis de recouvrement des recettes perçues sur la vente de l'eau (l'essentiel des recettes proviennent de branchements privés).

Le diagnostic technique fait ressortir que les infrastructures hydrauliques sont plus fonctionnelles à Boffa (79,3%) qu'à Kindia (67,2%) ; cela laisse supposer un meilleur entretien des points d'eau à Boffa et des infrastructures plus récentes. Ces taux de fonctionnalité sont faibles si l'on se fie au gouvernement qui annonce 95% des points d'eau fonctionnel sur l'ensemble du territoire national.

Les modes de gestion sont sensiblement identiques (entre 83 et 84 % de gestion des points d'eau par CPE). Boffa compte, en proportion, plus de points d'eau gérés par des particuliers qu'à Kindia (9,5% contre 4,7%), ce qui traduit les difficultés des communes à affirmer leur maîtrise d'ouvrage. Bien que certaines communes de Boffa et Friguiagbé à Kindia montrent une volonté de s'impliquer dans la

gestion communale du SPE, très peu de villages sont organisés en UGSPE tel que l'indique la stratégie nationale.

Les modalités de distribution de l'eau qui traduisent l'application de la loi nationale sur la vente de l'eau (5000 GNF/M³) n'ont pas évolué de la même manière sur les deux Préfectures. La politique nationale impose la vente au volume, or seulement 50,3% des points d'eau utilisés à Boffa pratique cette vente et 42,2% à Kindia. Dans ce cas, les villages, en cas de panne, prélèvent en général une cotisation. Certains ont choisi de vendre l'eau sous forme de forfait hebdomadaire ou mensuel (19% à Boffa contre 2,5% à Kindia).

Enfin le taux de desserte est bien plus faible à Kindia (44,3%) qu'à Boffa (60,2%). Alors que Boffa présente un point d'eau pour 664 habitants, Kindia n'en a qu'un pour 902 habitants. La Préfecture de Boffa nécessite l'aménagement de 214 points d'eau supplémentaires et celle de Kindia 610. Boffa a plus de déferiseurs que Kindia (36 contre 19). L'eau y est plus ferreuse, 42 points d'eau ont une pellicule rouge à la surface contre 7 à Kindia.

En général les collectivités locales éprouvent des difficultés à passer de l'ancien système (CPE) au nouveau (UGSPE). Elles déplorent un manque d'information et d'accompagnement dans la mise en place de la stratégie du SPE qui n'a pas toujours été comprise. Elles sollicitent un appui du SNAPE, de l'ANCG et un accompagnement de l'Etat afin de pallier aux faibles ressources humaines, techniques et financières dont elles disposent pour franchir l'étape de mise en œuvre du SPE sur leur territoire. La distance de certains points d'eau vis-à-vis des institutions bancaires est un des facteurs limitant à la création de comptes en banque par UGSPE.

Indicateurs préfectoraux de références	KINDIA	BOFFA
Superficie (km²)	9 046	6 090
Population	438 315	215 063
Densité de population (hab/km²)	48	35
Nb de commune	10	8
Nb de village	290	431
Nb de points d'eau	486	324
% de forage	86,4%	91,4%
Taux de desserte	44,3%	60,2%
% de fonctionnalité des points d'eau	67%	79,3%
% de vente au volume	42,2%	50,3%
% de CPE	82,8%	84,1%
Ress moyenne de fonctionnement des communes (GNF)	107 323 750	29 736 596
Ress moyenne d'investissement des communes (GNF)	998 604 250	245 260 800
Ress moyenne de fonctionnement du SCEA (GNF)	887 355	62 500
Ress moyenne d'investissement pour le SCEA (GNF)	1 369 884	8 701 367
Ress moyenne des communes pour l'intercommunalité (GNF)	447 222	0

Tableau 16 : Récapitulatif des indicateurs de références des préfectures de Boffa et Kindia

3.2. Analyse comparative des trois structures de gestion du SPE³¹

▪ Sur le plan de la qualité du service apporté :

La typologie des ouvrages varie d'une structure à l'autre. On retrouve des forages au niveau des trois agences, mais seule l'ACEA possède dans son parc des sources et bornes fontaines, alors que le GEPR fait le suivi de douze puits (dont quatre modernes) et que le CPGPE dispose d'un impluvium sur l'île de Dary. Le nombre de points d'eau varie aussi selon les structures. En 2014 : 53 pour le CPGPE (hors puits améliorés), 23 pour le GEPR et 22 pour l'ACEA.

La répartition spatiale des points d'eau et la couverture géographique des SPE sont différentes. Alors que l'ACEA ne couvre que les points d'eau du centre-ville et de la périphérie de la CUK³², le CPGPE couvre l'ensemble des points d'eau de la CUB (semi-urbain et rural) et le GEPR ne couvre que deux à trois points d'eau par commune mais sur les huit collectivités de Boffa. Le territoire potentiel du GEPR s'étend sur l'étendue de la préfecture (6 090 km²), celui du CPGPE sur 686 km² (superficie de la CUB) et celui de l'ACEA sur 500 km² (superficie de la CUK).

En termes de population desservie³³, le CPGPE couvre actuellement 31 047 habitants (population totale de la commune), même si certains villages ne disposent pas de points d'eau. On estime que l'ACEA assure la distribution pour 101 471 habitants³⁴ et le GEPR ne couvre que 22 villages. A terme, l'ACEA pourrait potentiellement assurer la distribution de l'eau à l'ensemble de la CUK (169 119 habitants) et le GEPR à 215 063 habitants, soit la population totale de la Préfecture de Boffa. La réalisation de ces objectifs justifiera des investissements importants.

Les points d'eau suivis par ces structures sont fonctionnels dans la majorité des cas³⁵, ce qui traduit des systèmes de maintenance efficace. Des usagers se sont cependant plaints d'un manque de réactivité de l'ACEA à Kindia. Le CPGPE, grâce à l'appui et au contrôle de CMC, offre un service de maintenance de bonne qualité (réactivité, travail de qualité...). En effet, les points d'eau sont en général réparés dans un maximum de cinq jours suivant la déclaration de la panne. Le système de sécurisation n'a pas subi de violation depuis la création du CPGPE (2007). La mise à disposition du 4x4 de CMC permet à l'équipe de maintenance de se déplacer à trois personnes pour effectuer les réparations (un artisan réparateur, un maçon et le chauffeur qui apporte son aide), facilitant ainsi les opérations quand il s'agit de sortir complètement la pompe. Ce système est cependant coûteux et ne peut être viable dans un objectif d'autonomisation du SPE dans son état actuel d'opérationnalisation, à moins d'une amélioration du taux de recouvrement actuel.

L'analyse et le traitement de l'eau sont des opérations coûteuses et difficiles à mettre en place. Le CPGPE ne pratique pas d'analyse mais traite les forages à chaque réparation. L'impluvium est traité en fin de saison des pluies. Le GEPR a seulement pratiqué des analyses au moment de la mise à disposition des ouvrages réhabilités aux communautés bénéficiaires. L'ACEA produit des analyses régulières et traite les points d'eau grâce au soutien cumulé de CA-G44 et de la communauté de commune de Nantes Métropole.

³¹ Cf. Annexe 4 : Tableau comparatif des structures de gestion du SPE.

³² Exception faite de la source de Damakania.

³³ Sur la base du recensement de la population effectué en 2014.

³⁴ Population du centre-ville et péri-urbain : 60% de la population totale de la CUK.

³⁵ Ceux du GEPR l'étaient début 2014.

Pour réduire les coûts (logistique et RH) et améliorer le dispositif, il peut être envisageable d'équiper et de former les agents chargés du suivi des points d'eau sur des Kits d'analyse portatif. Le SNAPE pourrait centraliser les achats dont les consommables, afin de limiter les coûts et d'en assurer l'approvisionnement.

Une autre solution est en train de voir le jour avec l'application Akvo-Caddisfly. Ce nouveau procédé, simple, rapide et peu coûteux, présentera une série de test permettant d'analyser l'eau sur certains paramètres (fluore, ..., en cours de développement) grâce à un Smartphone. Au même titre que pour assurer le suivi des points d'eau, les chargés EA pourront grâce à cette innovation réaliser régulièrement et à moindre coût les analyses principales.

La qualité de l'eau dépend aussi de l'entretien des abords du point d'eau (tapis de graviers, portes et clôtures). Ce travail est de la responsabilité du CPE ou du fontainier avec l'appui de la communauté bénéficiaire. Selon l'implication des villages ou quartiers et le sérieux du fontainier, l'environnement du point d'eau peut varier d'un laisser-aller total à une mobilisation collective pour la mise en place de Périmètres de Protection Immédiate (PPI). Un arrêté ministériel portant sur les modalités d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et des ouvrages de desserte en milieu rural et semi-urbain a, par ailleurs, été promulgué en 2013.

Le prix de l'eau est de 100 GNF le bidon³⁶ pour le CPGPE et le GEPR. La CUK a décidé par décision communale la vente de l'eau à 200 GNF/bidon. La politique nationale recommande un minimum de 5000 GNF/M³ soit 100 GNF/20l.

Le niveau d'action de sensibilisation varie d'une structure à l'autre. Alors que le GEPR ne dispose pas de moyens pour apporter des mesures d'accompagnement (hormis l'installation de panneaux de visibilité et la sensibilisation réalisée par les agents de terrain), le CPGPE organise des réunions axes, tournées de sensibilisation et événements. L'ACEA a, à partir de 2013, mis en place un important dispositif de sensibilisation grâce au soutien de la coopération Nantes-Métropole. L'expérience du CPGPE montre cependant que ces actions sont indispensables pour assurer un niveau de recouvrement des recettes satisfaisant et inciter les communautés à s'approprier les infrastructures et à les entretenir correctement. Parallèlement, ces mesures permettent d'insister sur l'hygiène³⁷ et la qualité de l'eau dans l'objectif d'améliorer la santé des consommateurs par la diminution des maladies hydriques.

▪ **Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement des structures :**

Du fait de la taille des parcs d'infrastructures, des superficies couvertes, des moyens développés pour la maintenance et des mesures d'accompagnement différentes, les structures ne sont pas organisées de la même manière. L'organisation institutionnelle diffère également. Les opérateurs de développement qui soutiennent les agences interfèrent sur leurs fonctionnements.

Les schémas institutionnels, bien que similaires, présentent de légères distinctions. L'ACEA s'est constituée autour d'un conseil d'administration, d'un comité consultatif et d'une direction et équipe

³⁶ Même si un bidon est censé représenter 20 litres, le SNAPE considère que les bidons usagers généralement utilisés contiennent lorsqu'ils sont pleins 23l. Parfois des usagers utilisent des récipients de plus grande capacité (bassine...) et payent pourtant le même prix. On retrouve ces cas dans toute la Guinée.

³⁷ Autour des points d'eau et liée aux moyens de transport et de stockage à domicile.

technique. Le GEPR est organisé autour d'une AG qui est l'instance suprême, un conseil de gestion et une équipe technique. Le CPGPE dispose aussi d'une AG et d'un bureau exécutif, mais c'est CMC qui met à disposition un technicien/animateur et un appui logistique et de coordination des activités. Des réunions par axes d'interventions sont organisées annuellement.

Pour l'ACEA, les élus, organismes d'eau (SNAPE, SEG), organismes de santé (DRS, DRH), usagers, organismes de construction et ONG/institutions (UNICEF/CA-G44) sont associés à la gouvernance. Le CPGPE est dirigé par les élus et conseillers de la CUB en partenariat avec CMC. Les organismes d'eau, les services décentralisés et déconcentrés, le SERRACO et les artisans réparateurs sont uniquement associés lors des AG. Les usagers sont associés en AG et en réunion axe. Le président est le maire de Boffa. Le GEPR, en tant qu'inter-collectivité est conduit par les élus des huit collectivités de Boffa rassemblés dans le comité de gestion. Sont associés en AG les, CVAP et GOSA qui représentent les usagers et les services de la Préfecture. Les organismes d'eau ne sont pas associés.

Les ressources humaines employées ne sont pas les mêmes selon les structures et l'envergure des actions menées. Alors que le CPGPE ne dispose que d'un responsable hydraulique et d'un chauffeur (20% de son temps de travail) l'équipe du GEPR est organisée autour d'un RAF, d'un RTO, d'animateurs et de gardiens. L'ACEA dispose à partir de 2014 d'un directeur, d'une secrétaire comptable, d'un ingénieur maîtrise d'ouvrage, d'un sociologue, d'un plombier SEG, de stagiaires, d'un gardien et d'un chauffeur. Le GEPR et le CPGPE s'acquittent des charges sociales et patronales et de 50% des frais de maladies. L'ACEA n'enregistre des dépenses en charges sociales qu'à partir de 2014. Chaque employé doit pouvoir bénéficier d'une couverture sociale. Pour cela, l'agence doit inscrire ces employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à la RTS le cas échéant (à partir de 1 000 000 GNF de salaire net/mois). Le GEPR offre une prime mensuelle à son président.

Il est nécessaire de rationaliser les ressources humaines et de les adapter à la taille du parc de point d'eau, aux activités qui sont menées et au niveau de consommation. L'utilisation de personnel détaché de la fonction publique, comme c'est le cas à l'ACEA et au GEPR permet de soulager les charges des agences tout en impliquant davantage l'Etat dans le processus de décentralisation de ce secteur. Un gardien est nécessaire pour veiller sur les équipements à haute valeur. Le chauffeur dépend de l'utilisation d'une voiture. Des plans de formations adaptés en fonction des compétences requises de chaque employé doivent impérativement être dispensés, ce qui n'est pas le cas systématiquement dans les structures étudiées. Cela permet, non seulement de disposer de personnel compétent dans leur domaine, mais aussi de les valoriser et favoriser leur maintien en poste.

Les dépenses de fonctionnements doivent aussi être rationalisées. Elles sont liées aux ressources humaines utilisées. Seul les agents de terrain et les agents de coordination doivent être véhiculés (pour l'ACEA même la secrétaire comptable dispose d'une moto et d'un budget pour son carburant et son entretien). L'utilisation du 4x4 doit être conditionnée à la taille du parc et au niveau d'activités réalisées. Les trois structures qui ont été étudiées disposent d'un véhicule 4x4. Le CPGPE défend l'utilisation du 4x4 pour les interventions concernant certains points d'eau difficiles d'accès, notamment en saison des pluies. Il peut être utile aussi pour transporter des matériaux lourds et/ou volumineux (tuyaux, corps de pompe...). Des projets menés dans le Fouta Djallon ont démontrés que les agents pouvaient s'en sortir en moto malgré les problèmes d'accessibilité et les aléas climatiques.

L'utilisation d'un véhicule de type 4x4 représente des coûts en carburant et en entretien mais aussi en amortissement. A titre d'exemple, un véhicule qui coûterait 200 000 000 GNF à l'achat (environs

25 000 euros) et qui aurait une durée de vie de dix ans, représenterait au titre de l'amortissement 20 000 000 GNF/an. Les capacités financières propres des agences de gestion du SPE ne suffisent pas pour le moment à couvrir ces frais. Pour les actions de plaidoyer et de représentation au niveau national, un montant forfaitaire de déplacement doit être prévu pour les élus et la coordination.

Chaque employé doit pouvoir bénéficier d'un montant forfaitaire pour les frais téléphoniques. L'agence doit être reliée à internet. Dans l'objectif d'amenuiser l'impact environnemental et de limiter les coûts, l'électrification solaire des agences doit être privilégiée (ce qui n'est pas le cas du GEPR). Un montant forfaitaire peut être attribué pour la location et le carburant d'un groupe électrogène d'appoint.

L'ACEA dispose d'un bâtiment (bureaux, salle de réunion, latrines et magasin de stockage) qui lui appartient et qui a été financé dans le cadre du projet facilité-eau. Le CPGPE bénéficie des installations de CMC et d'un magasin mis à disposition par la mairie pour le stock de pièces détachées. Le GEPR loue un bâtiment. Etant donné que les agences sont des organes communaux ou intercommunaux, il paraît logique que la commune puisse mettre à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement des activités. Un montant forfaitaire doit être attribué pour les produits d'entretiens, charges courantes et frais de papèterie et bureautique.

Selon les structures, les niveaux d'équipements diffèrent : ordinateurs, imprimante/scanner, système électrique solaire, groupe électrogène, tables, chaises, armoires, étagères, bureaux, motos, 4x4... Dans le cadre de notre modélisation, nous proposons un niveau d'équipement qui varie selon la taille de l'agence du SPE³⁸.

On retrouve des frais bancaires (SGBG) au niveau du CPGPE et du GEPR ; frais qui peuvent être supprimés en cas de compte au Crédit Rural de Guinée³⁹. Le CPGPE et dans une moindre mesure le GEPR, enregistrent des frais d'assurances. Il paraît nécessaire que les agences soient assurées pour leurs bâtiments, équipements et ressources humaines. Des solutions peu coûteuses existent (assurance au tiers par exemple). Les trois structures ont inscrites à leur compte d'exploitation des dépenses en divers, taxes et imprévus. Il s'agit dans la majorité des cas de frais liés aux affaires sociales (en cas de décès ou de maladie d'élus, de fontainier...). Ce dernier point est à prendre en compte en Guinée où le lien social est très présent.

La rentabilité des charges fixes, de certaine ressource humaine et des coûts de fonctionnement peut être améliorée dans le cas d'un SPE couplé à l'assainissement (comme indiqué dans la stratégie nationale). L'ACEA en est un bon exemple, puisque sa composante Assainissement, tout en utilisant moins de ressources (humaines et fonctionnements), apporte treize fois plus de revenu que la composante Eau (en 2014 : 262 167 600 GNF avec l'assainissement et 19 433 600 GNF pour le SPE). Le chauffeur, les gardiens, les locaux et charges courantes, le système photovoltaïque et certains investissements (motos, 4*4, ordinateurs, imprimante...), sont répartis entre les deux composantes allégeant ainsi le poids des dépenses sur chaque secteur d'intervention.

▪ **Sur le plan de la gestion financière :**

Si on considère la moyenne quadriennale des recettes et dépenses relatives aux points d'eau (tous type de points d'eau confondus), seul le CPGPE de la CUB dispose d'un solde négatif où les recettes

³⁸ Cf. Annexe 14 : Liste des équipements pour les structures de gestion du SPE.

³⁹ Le CRG ne demande que des frais à l'ouverture du compte. Il n'y a pas de frais additionnels de gestion du compte.

issues de la vente de l'eau ne suffisent pas à couvrir les dépenses (constat valable au niveau des forages comme de l'impluvium). Ce constat est essentiellement lié au dispositif de maintenance mis en œuvre par le CPGPE (artisan réparateur, maçon et déplacement en 4*4) et aux faibles recouvrements des années 2011 et 2013. En 2014 le CPGPE a réussi à atteindre le point d'équilibre. L'ACEA serait déficitaire en 2014 si le prix de l'eau avait été maintenu à 5 000 GNF/M3. Le GEPR est excédentaire au niveau des forages comme des puits.

Lorsque que l'on ajoute les coûts fixes et les dépenses liées aux mesures d'accompagnement et de qualité de l'eau, aucune des structures n'atteint l'équilibre financier sans l'apport des partenaires extérieurs. Le résultat n'est intéressant que hors contribution des partenaires (il s'agit d'évaluer dans quelles conditions l'exploitation du SPE peut-être équilibrée).

Recettes	ACEA	CPGPE	GEPR	Dépenses totales	ACEA	CPGPE	GEPR
Autorités publiques	19 200 000	1 084 525	8 153 554	Ressources humaines	44 198 009	20 505 920	44 199 127
Partenaires	81 565 584	123 134 000	35 316 836	Fonctionnement	28 554 250	35 930 419	35 576 447
SPE	11 458 885	17 342 138	7 678 588	SPE	7 655 522	31 582 573	6 377 834
Intérêts bancaires	0	3 623 674	0	Sensibilisation	7 954 417	5 647 488	1 573 244
Total	112 224 468	145 184 336	51 148 978	Institutionnel	0	12 905 500	858 394
Résultat	18 112 271	38 299 687	-38 061 068	Suivi SPE (SNAPE)	0	0	0
Total sans partenaires	30 658 885	22 050 336	15 832 141	Analyse	5 750 000	312 750	625 000
Résultat sans partenaires	-63 453 313	-84 834 313	-73 377 904	Total	94 112 198	106 884 649	89 210 045
% recettes (hors PTF)/dépenses	33%	21%	18%	% RH et fcmt/dépenses	77%	53%	89%

Tableau 17 : Comparaison du suivi budgétaire quadriennale des trois structures de gestion du SPE

Ces résultats sont à relativiser car l'apport de CMC pour le CPGPE et celui de Nantes métropole pour l'ACEA sont difficilement quantifiables (double comptabilité). Le CPGPE serait le plus dépendant des fonds extérieurs (avec un résultat à -84 834 313 GNF/an), mais aussi la structure qui reçoit le moins d'appuis des autorités publiques (mairie, Etat...). Le résultat (hors partenaires) est négatif dans tous les cas.

L'ACEA (2011-2014) a la part de recettes par rapport aux dépenses le plus élevé : 33%. Le CPGPE est en moyenne à 21% (31% en 2014) et le GEPR à 18%. La part que représentent les dépenses en ressources humaines et fonctionnement est moins élevée au CPGPE (53%), qu'a l'ACEA (77%) ou au GEPR avec 89% des dépenses totales.

Le tableau précédent présenté seul n'est pas éloquent en soit tant les contextes sont différents. La variabilité est largement fonction de la diversité des contextes. Pour pouvoir évaluer la pertinence des coûts et les comparer, il faut pouvoir les rapporter par indicateurs. L'indicateur « point d'eau moyen » ne suffit pas comme élément de comparaison entre les structures. Il faut associer une « traduction » de ces valeurs brutes par un autre tableau présentant les différents indicateurs qui permettent de les relativiser en fonction de la population, de la superficie, de la densité d'habitants, des consommations... L'objectif est de pouvoir comparer les performances pour expliquer les divergences de résultats.

Indicateurs	ACEA	CPGPE	GEPR	Résultats	ACEA	CPGPE	GEPR
Nb de village/quartier	32	44	23	Coût moyen/village/quartier	2 941 006	2 429 197	3 878 698
Nb de commune	1	1	8	Coût moyen/superficie (km ²)	188 224	155 809	14 649
Superficie totale (potentiel en km ²)	500	686	6 090	Coût moyen/nb d'habitants total	556	3 443	415
Nb d'habitants total (potentiel)	169 119	31 047	215 063	Coût moyen/population desservie	927	3 443	NC
Population desservie	101 471	31 047	NC	Coût /hab/superficie (km ²)	278 243	2 361 673	2 526 186
Densité population (hab/km ²)	338	45	35	Coût /village/superficie (km ²)	6 023 181	6 855 575	336 918
Densité villages (km ² /village)	16	16	265	Coût moyen/volume payé (M3)	44 636	26 797	50 513
Nb de ménage	23 207	3 513	27 785	Coût moyen masse salariale/M3 distribué	20 962	5 141	25 027
Nb bidons (23l)/payé	91 671	173 421	76 786	Coût moyen/PE moyen	4 826 267	2 226 764	3 964 891
Volume payé (en M3)	2 108	3 989	1 766	Coût moyen par l/p/j (desservie)	1 653 188 040	303 666 847	3 965 182 210
l/p/j (desservie)	0,06	0,35	NC	Coût moyen par l/p/j (potentiel)	2 755 313 399	303 666 847	NC
l/p/j (potentiel d'habitants)	0,03	0,35	0,02	Résultat moyen sans partenaires/volume payé (M3)	-30 095	-21 269	-41 549
Points d'eau moyen	19,5	48	22,5	Résultat moyen sans partenaires/PE moyen	-3 254 016	-1 767 382	-3 261 240

Tableau 18 : Indicateurs et résultats quadriennaux des trois structures de gestion du SPE

Par exemple un indicateur de desserte important est le **nombre de litres consommés/pers/jour**. Calculé sur la base du potentiel d'habitants (population totale de la zone couverte), il est très faible pour le GEPR comme pour l'ACEA (0,02l/p/j et 0,03l/p/j). Le CPGPE qui couvre l'ensemble du territoire de la CUB enregistre quant à lui une consommation moyenne de 0,35 l/p/j. En se basant sur la population desservie, la consommation moyenne pour l'ACEA remonte à 0,06l/p/j. Cet indicateur est important car il montre la marge de développement si les services veulent atteindre la norme internationale de consommation d'eau potable de l'OMS de 5 litres/pers/jour.

Aussi, si on rapporte le coût moyen à la superficie couverte par village, l'ACEA et le CPCGE ont des coûts d'exploitation analogues à 10% prêt (moyenne de 6 427 364 GNF). Avec des densités de population équivalentes, le CPGPE et le GEPR ont des coûts d'exploitation par superficie équivalents à 10% prêt (moyenne de 2 418 920 GNF). La différence entre les deux vient du faible niveau de consommation dans la zone GEPR.

L'ACEA bénéficie d'une forte densité de population. Son coût d'exploitation par habitants/km² est ainsi de loin le plus faible (10% de celui enregistré chez les autres exploitants) ; C'est le faible niveau de consommation (l/p/j) qui pénalise l'ACEA malgré cet avantage. On peut distinguer deux types d'exploitation selon la densité de population à desservir, avec des coûts de fonctionnement moyens qui pourraient servir de base à l'extrapolation : moyenne sur 2011-2014 de 285 000 GNF/hab/km² pour plus de 300 hab/km² et 2.419.000 GNF/hab/km² pour 30 à 50 hab/km².

Le CPGPE, avec un parc de points d'eau et un volume d'eau distribué plus important, a le coût moyen par m³ le plus bas : 26 797 GNF/m³ (entre 45 et 50 000 GNF/m³ pour l'ACEA et le GEPR). La masse salariale représente 5 141 GNF/m³ pour le CPGPE, 20 962 GNF/m³ pour l'ACEA et 25 027 GNF/m³. Cet indicateur donne une idée du niveau d'investissement en ressources humaines pour une structure opérationnelle.

Nous l'avons vu, le CPGPE est la structure qui est la plus dépendante de fonds extérieurs (- 84 834 313 GNF/an), mais si l'on rapporte le résultat sans l'appui des partenaires au volume d'eau payé, le CPGPE a le résultat le moins déficitaire avec - **21 269 GNF/an/m³**. Le même résultat rapporté au point d'eau donne - **1 767 382 GNF/PE/an**, contre - 3 314 185 GNF/PE/an en moyenne pour le GEPR et l'ACEA. On peut donc affirmer que le CPGPE, grâce à un parc de point d'eau plus important, rentabilise davantage ses frais comparativement aux autres structures de gestion du SPE.

L'autonomisation des structures de gestion du SPE, renvoie aux enjeux liés au recouvrement des recettes issues de la vente de l'eau et à la sécurisation des recettes. **Les pertes de recettes issues de la vente de l'eau sont un frein à la pérennisation des actions.** Les communes doivent affirmer leur

maîtrise d'ouvrage et définir des mesures de contrôle et de sanctions adéquates. En s'autofinçant, le système doit investir maintenant dans la promotion du service. C'est ce que l'on observe en 2014, ou le niveau de consommations s'est très sensiblement amélioré pour le CPGPE (multiplié par 1,6). Leur incidence sur le résultat est importante, la consommation passe à 0,57 litres/p/j.

Une étude sur la vente de l'eau dans le centre-ville de Boffa a été réalisée en 2014. Les résultats prouvent que bien que la majorité des consommateurs ont pour habitude de payer l'eau selon la réglementation en vigueur (5000 GNF/M³), les montants payés à la pompe ne correspondent pas à ceux perçus par le CPGPE. Ils sont en moyenne 4,5 fois inférieurs au volume distribué. Ce coefficient très élevé, permet une évaluation du taux de recouvrement à 22%. C'est important pour évaluer la marge de manœuvre possible pour améliorer les résultats.

Nous pouvons supposer qu'en instituant un dispositif transparent de gestion des recettes, l'équilibre budgétaire peut être envisageable. **Avec un taux de recouvrement à 89% le CPGPE peut équilibrer ces dépenses sans apports de partenaires extérieurs ou de l'Etat (51% en 2014).** Le seuil d'équilibre pour l'ACEA est à un taux de recouvrement de 126% et pour le GEPR à 210%.

Contrôle des agents sur les volumes d'eau payés par les usagers

Dans la pratique, il est observé à l'ACEA que les gérants de points d'eau prélèvent eux-mêmes les 25 % des recettes issues du paiement de l'eau. Les 75% restant sont récupérés par l'ACEA si un technicien se trouve en fin de mois au niveau du point d'eau. Le cas échéant, les gérants se déplacent eux-mêmes à l'ACEA pour transférer les fonds.

Ce fonctionnement ne permet pas à l'ACEA d'avoir un contrôle sur l'indemnité des gérants et notamment sur le respect des prélèvements à hauteur des 25 % des recettes. L'ACEA devrait collecter la totalité de la somme puis procéder à un paiement au niveau du gérant et bénéficier d'une méthode de suivi qui permette d'avoir une visibilité sur le nombre de bidons remplis. Procédé que l'on retrouve au CPGPE et au GEPR, or d'après leurs expériences cette méthode n'est pas suffisante à la sécurisation des recettes ; L'étude réalisée par le CPGPE en est la preuve (taux de recouvrement évalué à 22%)

C'est un point essentiel. Les structures de gestion du SPE pourraient éditer des tickets afin qu'il n'y ait plus de collecte d'argent au niveau des points de distribution. En outre on réduit alors considérablement les pertes dues au problème de monnaie (bidons payés à l'avance que le fontainier doit décompter ensuite). Pour parfaire ce système, il est désormais possible d'équiper les PMH de compteurs permettant de connaître précisément le niveau de consommation sur chaque point d'eau (voir annexe 15).

L'un des points majeurs défendu dans la stratégie nationale est aussi la rémunération de l'épargne sur les recettes perçues par la vente de l'eau comme composante centrale à l'équilibre financier du SPE. Seul le CPGPE bénéficie d'un compte rémunérateur. En 2014, le CPGPE a récolté **7 670 520 GNF** (dépôt à terme à 12% d'intérêts) pour un chiffre d'affaire annuel (égal aux dépenses totales du service) estimé à **120 305 979 GNF, soit 6,38% de son CA.** C'est indicateur peut nous servir de référence pour la détermination de la rémunération de l'épargne sur la base d'un service installé et en service depuis au moins cinq ans.

La convention qui lie le SNAPE, l'ANCG et le CRG arrivant à terme en mai 2015, les parties prenantes de cette convention doivent s'engager dans de nouvelles négociations afin d'encadrer les UGSPE dans cette constitution d'épargne. Ce nouvel engagement induira la redéfinition d'un taux bonifié d'intérêt et de prêt pour les UGSPE comme les inter-collectivités. Ce processus nécessite que le CRG, le SNAPE et l'ANCG s'engage mutuellement dans un recensement des comptes liés à l'eau pour que le CRG puisse produire une codification unique pour les structures eau facilitant ainsi leur suivi.

Aucune des caisses du crédit rural visitées n'avaient connaissance de la convention qui lie le SNAPE et l'ANCG au Crédit Rural de Guinée. D'une manière générale, peu de comptes liés au service public de l'eau sont inscrits dans les caisses. La direction générale du CRG n'entretient pas de relations régulières avec le SNAPE et l'ANCG. Le CRG n'a pas de mise à jour du suivi des comptes liés au SPE. La différenciation des appellations des structures de gestion de l'eau (UGSPE, CPE, agence de l'eau...) rend l'inventaire difficile.

En comparant les articles de la convention et les produits financiers proposés à ceux existants et pratiqués sur l'ensemble du pays, plusieurs anomalies ont attiré notre attention. Suivant la convention : « Le Plan d'Épargne est rémunéré au taux de 5% l'an sur le solde de base et au prorata pour les dépôts mensuels. Au-delà de la première année, si le contrat PE ne connaît aucun retrait, le taux d'intérêt sera majoré de 1% chaque année supplémentaire jusqu'à un maximum de 7% ».

Or le plan d'épargne habituellement proposé par le CRG propose un taux de rémunération pouvant aller jusqu'à 15% l'an. Le CRG propose également des Dépôt à Termes (DAT) pouvant être rémunérés jusqu'à 12%/an. Le plan d'épargne proposé par le CRG est donc deux fois plus rémunérateur que celui proposé dans le cadre de la convention.

III. Evaluation des capacités financières des collectivités à couvrir les frais nécessaires à la mise en place d'un SPE

Afin de pouvoir fournir un outil fiable de programmation technique et financière aux collectivités guinéennes, nous avons recueillies auprès du SNAPE, des PTF et entrepreneurs privés les coûts moyens pratiqués par type d'ouvrage. Les devis et plans type proposés sont ceux des ouvrages référencés sur le territoire observé⁴⁰. Par ailleurs, le diagnostic technique des points d'eau effectué à Boffa et Kindia, nous permet de planifier et budgétiser précisément les actions à entreprendre pour la réhabilitation d'un parc de forages à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

Aussi destinés aux collectivités étrangères, ONG et institutions internationales désireuses d'intervenir en soutien à ce secteur, ces instruments permettront de budgétiser et programmer au plus juste les investissements et moyens nécessaires à la mise en œuvre de programmes d'intervention. Ils constituent un ensemble d'outils modulables et ajustables pour faciliter la maîtrise d'ouvrage communale.

⁴⁰ On retrouve sur les préfectures de Kindia et Boffa la majorité des ouvrages répertoriés en Guinée..

Les informations ont été saisies, compilées et comparées dans des tableaux afin d'observer les différentes pratiques et de déterminer des coûts forfaitaires moyens.⁴¹ Certaines informations n'ont pu être recueillies, les coûts dont nous disposons se répartissent comme suit :

- **Coûts moyens de création de nouveaux points d'eau** : forages PMH (de type Vergnet et Kardia), impluviums (bâche souple), aménagement de sources, AEP puits moderne et stations Hydropur.
- **Coûts moyens de réhabilitation de points d'eau** : forages PMH (de type Vergnet), bornes fontaines SEG, puits moderne.
- **Coûts moyens de maintenance et de suivi du SPE** : Ils sont basés sur l'analyse comparative des coûts moyens observés pour chaque SPE (CPGPE, GEPR et ACEA). Pour affiner les résultats obtenus, nous proposons une simulation des coûts sur la base de la méthodologie de mise en œuvre d'un SCEA décrite dans la stratégie nationale rapportée ensuite aux indicateurs retenus.

Pour compléter ces informations, nous avons ajouté les coûts moyens observés au sujet de l'aménagement de PPI, de déferiseurs et pour la constitution d'un stock tampon de pièces détachées (Vergnet). La main d'œuvre est diluée dans les différents prix et la maîtrise d'œuvre est rajoutée à hauteur de 6%.⁴² Les économies d'échelles réalisées en fonction de la taille des lots de travaux par zone, sont comblées par les frais de déplacement entre les sites et n'ont donc pas de réel impact sur le prix final. Nous ne disposons pas d'informations sur la construction de bornes fontaines SEG.

1. Coûts de création de nouveaux points d'eau

1.1 *Coût de création de forage*

▪ **Forage PMH :**

Le parc de forages Indian étant très limité⁴³ (seulement 4 à Kindia), nous ne traiterons pas ce type de pompe. Le coût d'un forage dépend de plusieurs facteurs, souvent d'ordre naturel. Entrent en effet en jeu :

- la profondeur de la nappe,
- les types de terrain à traverser (le coût de fonçage sera moins important si les roches franchies sont tendres),
- la probabilité d'un forage négatif,
- l'accessibilité du site.

Les écarts de profondeur (la profondeur moyenne en Guinée-Maritime est de 55 mètres selon le SNAPE) et les essais de foration sont inclus dans le coût moyen. La pose de la clôture et des portes (en bois) ainsi que du tapis de graviers sont budgétisés en tant qu'apport communautaire.

Les étapes d'aménagement d'un nouveau forage se répartissent ainsi :

⁴¹ Cf. Annexe 16: Tableau comparatif des coûts pratiqués.

⁴² Le taux forfaitaire proposé pour la maîtrise d'œuvre (basé sur les informations recueillies auprès du SNAPE), doit être appliqué qu'en cas de nécessité (si les compétences requises ne sont pas disponibles au niveau local).

⁴³ La politique du SNAPE a toujours été de limiter les fournisseurs de pièces détachées afin de faciliter son approvisionnement.

- Mobilisation et déplacement
- Foration
- Equipement, développement et pompage d'essai
- Superstructure du forage
- Fourniture, transport et installation de la pompe (y compris fourniture d'une caisse à outils)

Au total la construction d'un forage complet⁴⁴ équipé d'une pompe de type Vergnet HPV60⁴⁵ coûte **87 590 146 GNF** en comptant **4 957 933 GNF** pour la maîtrise d'œuvre. La participation des communautés est évaluée à **335 000 GNF** par forage. La fourniture, le transport et l'installation d'une pompe Kardia est plus coûteuse (**31 000 000 GNF**), dans ce cas-là le forage complet reviendra à **96 823 382 GNF**, dont 5 480 569 GNF pour la maîtrise d'œuvre d'œuvre.

Le coût d'une pompe électrique pour une puissance allant de 1 à 5 CV varie de 3 500 000 GNF à 17 000 000 GNF (installation comprise).

▪ Forage manuel :

Les forages manuels sont nouvellement développés en Guinée⁴⁶. Après une série de tests dans les différentes régions guinéennes, il semble que ce procédé innovant et économe soit facilement applicable en Haute-Guinée et en Guinée-Forestière. Les hydro-pompes sont de type Vergnet HPV30. Quelques essais ont été positifs en Guinée-Maritime dans la préfecture de Forécariah, d'autres moins (à Toungnily par exemple). Seul l'UNICEF a été en mesure de nous fournir un devis, qui se compose comme suit :

- Amenée générale et repli atelier (transport des ouvriers et matériels)
- Montage et démontage de l'atelier
- Foration
- Equipements du forage
- Superstructure et identification
- Fourniture, transport sur site et installation pompe Vergnet
- Développement et essai de débit.

Le coût d'un forage manuel d'une profondeur de 35 mètres est estimé à **34 297 925 GNF**⁴⁷ ou **36 355 801 GNF** avec la maîtrise d'œuvre.

▪ En complément :

Bien que la nouvelle législation guinéenne impose l'installation de **Périmètre de Protection Immédiate (PPI)**, dans les faits les réalisations marquent le pas. Très peu de forages sont équipés de PPI, les clôtures et portes en bois restent majoritaires. Le PPI se compose d'un mur en béton, d'une porte et d'un système d'évacuation de l'eau. D'après un devis récolté auprès de CMC, le coût d'un PPI est de **4 742 920 GNF**⁴⁸, soit **5 027 495 GNF** avec la maîtrise d'œuvre.

Le défériser est un système qui consiste à faire circuler l'eau à travers des plaques filtrantes composées de béton et graviers, puis à travers un massif filtrant de sable afin d'en retirer toute trace

⁴⁴ Cf. Annexe 17 : Plan et devis d'un forage complet.

⁴⁵ Le prix de la pompe correspond à la tarification 2015 de Vergnet Guinée (hausse des prix d'environ 10% fin 2014).

⁴⁶ Les forages manuels sont développés en Guinée dans le cadre d'un programme soutenu par l'UNICEF.

⁴⁷ Cf. Annexe 18 : Devis d'un forage manuel.

⁴⁸ Cf. Annexe 19 : Plan et devis d'un PPI.

de fer. La présence de fer dans l'eau n'est pas dangereuse pour la santé mais apporte un mauvais goût à l'eau freinant ainsi sa consommation. Le coût moyen d'un déferiseur d'après trois devis est estimé à **13 540 000 GNF** ou **14 352 400 GNF** avec la maîtrise d'œuvre.⁴⁹

1.2 Coût de construction d'une AEP hybride

Les AEP hybrides (système solaire couplé à un groupe électrogène) ont été traitées selon les informations incluses dans la stratégie nationale du SPE et les informations recueillies auprès des projets du SNAPE. Elles se composent :

- De la station de pompage
- Du refoulement
- Du stockage
- De la distribution

Le coût total d'une AEP hybride est de **2 089 131 099 GNF**⁵⁰. **2 214 478 965 GNF** en incluant 6% de maîtrise d'œuvre.

1.3 Coût d'aménagement d'une source

Il est difficile d'estimer un coût moyen pour l'aménagement d'une source. Celui-ci diffère en fonction des caractéristiques techniques de l'infrastructure retenue et géographiques du site d'implantation⁵¹. Quatre sources ont été aménagées par l'ACEA à Kindia avec le soutien de CA-G44. L'UNICEF nous a aussi fourni les coûts de l'aménagement d'une source gravitaire à Labé. Ces sources ne sont pas équipées de réseau d'adduction.

L'aménagement d'une source varie entre 17 010 000 GNF et 50 806 806 GNF. Le coût moyen est de **34 391 227 GNF**. **36 454 701 GNF** avec la maîtrise d'œuvre.

1.4 Coût d'installation d'un impluvium

Le seul impluvium enquêté sur la zone du diagnostic est celui installé sur l'île de Dar Es Salam dans la CU de Boffa. Il a une capacité de 40 M³ et fournit de l'eau pendant quatre mois en saison sèche. Le principe technique se résume par une bêche souple alimentée par un système de gouttières disposées sur la toiture du bâtiment abritant la bêche. Un système de filtration est placé à l'entrée de l'impluvium.

CMC nous a transmis des devis prévisionnels actualisés du projet de construction d'un impluvium sur l'île de Marara (prévu en 2015) sur lesquels nous nous basons pour l'établissement du coût d'un impluvium⁵² (capacité de 50 et 100 M³) qui comprend :

- Un bâtiment avec toiture, système de gouttière pour la récupération de l'eau de pluie, clôture et porte.
- Une bêche souple pour le réservoir de stockage (équipé d'un trop plein et d'un regard).
- Une vanne d'arrêt et un robinet pour la distribution.

⁴⁹ Cf. Annexe 20 : Plan et devis d'un déferiseur.

⁵⁰ Cf. Annexe 21 : Plan et devis d'une AEP hybride.

⁵¹ Cf. Annexe 22 : Plans et devis d'aménagements de sources à Kindia (CA-G44).

⁵² Cf. Annexe 23 : Plan et devis d'impluviums (CMC).

Le budget prévisionnel total s'élève à 78 112 958 GNF, soit **82 799 735 GNF** avec la maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un impluvium d'une capacité de 50 m³ et à 118 172 408 GNF pour un impluvium d'une capacité de 100m³, soit **125 262 752 GNF** avec la maîtrise d'œuvre.

1.5 Coût de création d'un puits moderne

Un puits moderne selon les normes du SNAPE est constitué :

- Du cuvelage dont la fonction est de soutenir les terrains au-dessus de la nappe (les diamètres les plus courants en Guinée sont 90 et 140 cm).
- Du captage, partie de l'ouvrage immergée dans la nappe et qui assure le drainage de l'aquifère vers le puits (3 ou 5 mètre de mise en eau).
- De la dalle de propreté.
- De la margelle équipée de fixation et devant supportée la pompe manuelle.

Les variations observées entre les prix pratiqués peuvent s'expliquer par les différents modèles habituellement installés dans la zone : différentes profondeurs allant de 12 à 15 mètre et diamètre variant de 90 à 140 cm. Le système de pompage manuel peut aussi varier. Le coût moyen pour l'aménagement d'un puits moderne est de **41 588 400 GNF** ou **44 083 704 GNF** avec la maîtrise d'œuvre⁵³.

1.6 Coût d'installation d'une station de traitement hydropur

Ce système innovant est nouvellement installé en Guinée. Après deux projets pilotes (2002-2003) pour l'installation de trois stations (dont une à Sougueta à Kindia), un autre projet est actuellement en cours pour l'installation de vingt stations (huit stations ont été installées à Boffa) et une deuxième phase devrait voir le jour pour l'installation de cent stations supplémentaires. Ce type d'ouvrage aura alors une place plus prépondérante parmi les différents systèmes d'AEP que l'on retrouve en Guinée et doit dès maintenant être pris en compte dans le SPE.

La technique utilisée est classique et intègre des méthodes de filtration et de désinfection connues et approuvées⁵⁴. Tout le cheminement de l'eau et son traitement s'effectue par simple gravité. Seul le pompage éventuel de l'eau nécessite de l'énergie. Il n'y a aucune pièce en mouvement dans l'appareil, ce qui est garant d'une excellente fiabilité. Enfin, tous les matériaux utilisés pour la structure et les éléments de maintenance sont en acier inoxydable et en acier galvanisé. Toutes les tubulures sont quant à elles réalisées en PVC de qualité alimentaire. Le système solaire est autonome, les panneaux photovoltaïques doivent être entretenus en saison sèche.

L'hydropur ne convient que pour un débit d'environ 1m³/h. Le débit d'eau traitée par l'appareil peut toutefois varier entre 100 et 1000l/h suivant la qualité de la filtration demandée et la charge polluante de l'eau brute. En effet, si l'eau brute est particulièrement polluée, il peut être nécessaire de réduire le débit afin d'augmenter le temps de contact entre l'eau et le chlore. Une fois captée, l'eau subit plusieurs traitements : Coagulation/floculation/sédimentation, chloration et filtration sur sable et charbon actif.

Grace à son fonctionnement automatique, le dispositif « Chloro-Pur, permet de maintenir un taux de chlore constant pendant une longue période, le taux de chloration étant réglé par le débit d'eau

⁵³ Cf. Annexe 22 : Plan et devis d'un puits moderne.

⁵⁴ Cf. Annexe 23 : Plan et devis d'une mini station de traitement hydropur.

traité. Ce dispositif est complété par un appareil à électrolyse d'eau salée fonctionnant sur l'alimentation électrique. L'Hypochlorite de Sodium ainsi produit sert à la chloration de l'eau et permet aux comités de gestion d'avoir accès à une ressource en chlore continue et à faible coût (seul du sel est à acheter).

Une fois toutes les étapes de traitement franchies, l'eau obtenue tombe directement dans un réservoir à eau potable qui sert de tampon et qui permet également d'augmenter le temps de contact avec le chlore afin d'améliorer la désinfection. Le réservoir comporte huit robinets qui permettent de distribuer l'eau sans risque. Le coût d'aménagement en Guinée est estimé à **20 000 euros** (2014).

1.7 Coût pour la constitution d'un stock tampon de pièces détachées pour forages Vergnet

Afin de garantir un fond de roulement pour le départ des activités, les programmes peuvent inclure la constitution d'un stock tampon de pièces détachées permettant de faire face aux premières interventions de maintenance en attendant que les recettes issues de la vente de l'eau soient suffisamment importantes pour couvrir les coûts du service.

Nous nous sommes référés au stock qui avait été réalisé dans le cadre du projet de réhabilitation des forages de la CU de Boffa et aux coûts annuels du CPGPE (seule agence à couvrir l'ensemble du territoire d'une commune) pour définir ce forfait. Le forfait se répartie entre des pièces d'usures courantes et des pièces maîtresses. Nous proposons un montant de **10 304 000 GNF** pour les pièces d'usures et **19 644 000 GNF** pour les pièces plus importantes, soit un total de **29 948 000 GNF** pour un SCEA de 43 forages équipés d'une pompe Vergnet (cléo+HPV60)⁵⁵.

2. Coûts de réhabilitation des points d'eau existants

2.1 Coût de réhabilitation de forages

Le diagnostic technique des forages démontre qu'il n'est pas systématique d'avoir à réhabiliter l'ensemble des pièces détachées et du génie civil. Deux forfaits réhabilitation de forages Vergnet sont donc proposés. Le premier correspond à une **réhabilitation complète du forage** et l'autre au coût d'une **campagne de réhabilitation de plusieurs forages** sur la base de l'état du parc d'infrastructure diagnostiqué et de la moyenne des coûts par point d'eau.⁵⁶ Les opérations ont été scindées en trois parties⁵⁷ : le développement du forage, la réhabilitation de la superstructure et du système de pompage. En complément nous fournissons un détail technique et financier pour la réhabilitation d'un déferiseur.

Pour la partie supérieure des forages et la superstructure, les résultats sont issus du diagnostic technique des forages de sept collectivités à Boffa et neuf à Kindia. La partie inférieure n'a été étudiée que sur les CR de Tougnifily et Tamita (Boffa). Le prix des pièces détachées est celui appliqué par l'entreprise Vergnet Guinée (grille des prix 2015). Les alentours du point d'eau, à savoir le tapis de gravier, la clôture et la porte ont encore été budgétisés au titre d'apport communautaire.

⁵⁵ Cf. Annexe 26 : Devis d'un stock tampon de pièces détachées.

⁵⁶ Cf. Annexe 2 : Résultats du diagnostic des points d'eau (extrait de la base des données).

⁵⁷ Cf. Annexe 27 : Coût de réhabilitation d'un forage Vergnet.

Nous proposons aussi des coûts de réhabilitation pour les puits modernes et les BF SEG. La main d'œuvre est incluse systématiquement dans le coût des travaux proposés. La maîtrise d'œuvre est toujours maintenue à 6% du montant total des opérations.

Les forages Kardia, Indian et électriques n'ont pas été diagnostiqués et nous n'avons pas obtenu de données sur leurs coûts de réhabilitation. Ils n'ont pas été pris en compte. Les forages manuels sont nouvellement installés et n'ont pas encore eu besoin d'être réhabilités, nous ne disposons pas d'informations sur les coûts. Idem pour les AEP, impluviums (nécessite un bon entretien), sources et stations hydropur et les PPI.

- **Coût du développement d'un forage**

Les opérations liées à la mobilisation, au développement, au soufflage et aux analyses et traitements des forages sont systématiques en cas de réhabilitation. Le coût pour l'ensemble de cette phase correspond à une moyenne des prix pratiqués entre les entrepreneurs Limanaya, Eguicorf et UNICEF. Il s'élève à **12 517 948 GNF** par forage.

- **Coût de réhabilitation de la superstructure :**

Les coûts pour la superstructure sont une moyenne des coûts de réhabilitation de l'UNICEF et de ceux pratiqués par des entreprises privées. Ces coûts ont ensuite été rapportés au diagnostic technique pour déterminer le coût moyen pour la réhabilitation d'un parc de forages. Le forfait superstructure a été réalisé à partir de **589 points d'eau** enquêtés sur Boffa et Kindia.

Sur l'ensemble des deux Préfectures nous obtenons un coût moyen pour la réhabilitation de la superstructure à **1 127 543 GNF/forage**. Sans l'apport communautaire ce coût est réduit à **882 789 GNF/forage**. La participation communautaire (clôture, portes et tapis de graviers) est donc évaluée à **244 754 GNF/forage**. Le prix de la réhabilitation complète d'une superstructure est estimé à **4 361 667 GNF/forage** et à **4 026 667 GNF/forage** sans l'apport communautaire (335 000 GNF).

- **Coût de réhabilitation du système de pompage :**

Le diagnostic partie haute a été réalisé sur un total de **533 forages**. Les coûts de réhabilitation pour la partie supérieure de la pompe reviennent à **1 327 423 GNF/forage** ou **1 460 165 GNF/forage** avec la main d'œuvre (10% des pièces détachées). Le coût pour réhabiliter totalement la partie supérieure de la pompe est évalué à **3 936 000 GNF/forage** ou **4 395 600 GNF/forage** avec la main d'œuvre.

Le diagnostic réalisé sur la partie inférieure de la pompe n'a été fait que dans deux communes, soit un total de **69 forages** équipés de pompe Vergnet (ont été retirées du diagnostic 11 pompes KARDIA). Nous obtenons donc un forfait de **5 599 551 GNF/forage** ou **6 159 506 GNF/forage** en y incluant la main d'œuvre. Le prix pour réhabiliter totalement la partie inférieure d'une pompe Vergnet est de **15 663 900 GNF** ou **17 230 290 GNF/forage** avec la main d'œuvre.

Le système complet de pompage coûte **20 739 400 GNF/forage (sans la caisse à outils)**. Le coût moyen de réhabilitation des systèmes de pompage d'un parc de forages de type Vergnet est de **7 619 671 GNF/forage**.

Au total la réhabilitation complète d'un forage Vergnet coûte **37 619 015 GNF/forage** et **39 251 056 GNF** avec la maîtrise d'œuvre. La part communautaire représente dans ce cas **335 000 GNF/forage**. Dans le cadre d'un programme de réhabilitation sur plusieurs forages il faut compter une moyenne

de **21 265 163 GNF/forage** et de **22 281 633 GNF/forage** avec la maîtrise d'œuvre. La part communautaire est alors de **244 754 GNF/forage**.

▪ **Coût de réhabilitation d'un déferiseur :**

Les étapes de réhabilitation d'un déferiseur consistent, dans la majorité des cas, au nettoyage du bassin de rétention d'eau, au nettoyage du déferiseur, au nettoyage ou au renouvellement du massif filtrant et parfois à la confection d'une nouvelle dalle poreuse. Les professionnels recommandent de réaliser ce nettoyage tous les 3 à 4 ans suivant la teneur en fer de l'eau et les niveaux de consommation.

En cas de réhabilitation totale d'un déferiseur, le coût moyen observé auprès des entreprises privées est de **4 475 000 GNF** soit **4 743 500 GNF** avec la maîtrise d'œuvre⁵⁸. Sur un total de **55 déferiseurs** existant à Boffa (hors CUB) et à Kindia (hors Samaya), **47 ont été diagnostiqués non fonctionnel**. Nous obtenons alors un coût moyen de réhabilitation par déferiseurs de **3 768 421 GNF** soit **3 994 526 GNF avec la maîtrise d'œuvre**.

Pour les **PPI** nous n'avons pas obtenu d'informations sur les couts de réhabilitation (peu pratiqué)

2.2 Coût de réhabilitation d'un puits moderne

Les puits moderne n'ont pas été diagnostiqués, nous ne disposons donc pas d'information sur l'état de fonctionnement du parc de puits moderne de Boffa et Kindia. L'UNICEF et des entrepreneurs privés nous ont fourni des informations sur les différentes étapes à suivre :

- Curage
- Surcreusement
- Dalle de couverture et margelle
- Pose des buses (en cas de surcreusement)
- Puisage de l'eau et cuve de fond
- Désinfection et analyse de l'eau

En cas de réhabilitation entière d'un puits moderne, le coût moyen observé est de **14 700 000 GNF** ou **15 582 000 GNF** avec la maîtrise d'œuvre⁵⁹.

2.3 Coût de réhabilitation d'une borne fontaine SEG

CA-G44 nous a transmis les coûts de réhabilitation des bornes fontaines sur Kindia. Dans le cas d'une réhabilitation complète, elle se caractérise par les opérations suivantes :

- Construction du support de la clôture.
- Construction du support de bâches.
- Menuiserie métallique.
- Plomberie.
- Peinture.

⁵⁸ Cf. Annexe 28 : Devis pour la réhabilitation d'un déferriseur.

⁵⁹ Cf. Annexe 29 : Devis pour la réhabilitation d'un puits moderne.

Le coût varie (de 19 000 000 GNF à 29 000 000 GNF) en fonction de l'état de dégradation des infrastructures et de certaine particularité du terrain. Le coût total moyen d'une réhabilitation d'une borne fontaine de la SEG est de **24 184 830 GNF**. Avec la maîtrise d'œuvre cela fait **25 635 919 GNF**.⁶⁰

3. Coûts de gestion d'un SCEA

3.1 Coûts observés sur les trois structures étudiées

Afin de faciliter la comparaison financière des structures de gestion, nous avons regroupés les dépenses quadriennales de l'ACEA, du CPGPE et du GEPR ainsi :

- Frais de réparation des points d'eau (main d'œuvre et pièces détachées),
- Frais de gestion (fontainier)
- Frais ressources humaines et de fonctionnement du SCEA
- Frais de sensibilisation
- Frais d'analyse et de traitement de l'eau
- Frais institutionnel

Le tableau ci-dessous détail les coûts moyen par points d'eau, structure et rubrique de dépenses. Le SPE est envisagé dans son ensemble (tous type d'ouvrages confondus), ou les infrastructures les plus rentables viennent compenser le déficit des points d'eau les plus coûteux. Le niveau de dépense est fonction des moyens mis en œuvre, eux-mêmes souvent liés au soutien des PTF dans le cas des systèmes étudiés.

Coûts/PE moyen	Réparation PE	Gestion PE	RH et fcmt	Sensibilisation	Qualité	Institutionnel	Total/PE
ACEA	290 556	124 756	3 730 885	407 919	294 872	0	4 848 987
CPGPE	629 772	28 199	1 273 153	117 656	6 516	268 865	2 324 159
GEPR	181 078	102 382	3 545 581	69 922	27 778	38 151	3 964 891
Moyenne	367 135	85 112	2 849 873	93 789	109 722	102 338	3 607 969

Tableau 19 : Répartition des coûts moyens par points d'eau

Les coûts rapportés au point d'eau montrent des dépenses plus conséquentes pour l'ACEA et dans une moindre mesure le GEPR. Le CPGPE, avec une moyenne de 48 points d'eau sur les quatre années étudiées a dépensé en moyenne **2 324 159 GNF/PE/an**. L'ACEA avec une moyenne de 19,5 points d'eau a le résultat le plus élevé avec **4 848 987 GNF/PE/an**. La moyenne des trois structures est de **3 607 969 GNF/PE/an**.

Ces coûts sont élevés. Les dépenses en ressources humaines et fonctionnement des trois structures sont évaluées à **2 849 873 GNF/PE/an** (1 273 153 GNF/PE pour le CPGPE). Elles ont un fort impact sur le coût final ramené au point d'eau. Ces résultats confirment la nécessité d'adapter les moyens développés pour assurer le suivi du SPE à la taille du parc d'infrastructure qui le compose. Cette analyse est moins pertinente pour les dépenses de fonctionnement et concernant les mesures d'accompagnement qui dépendent beaucoup du contexte et de l'accessibilité aux points d'eau.

⁶⁰ Cf. Annexe 30 : Plan et devis pour la réhabilitation de bornes fontaines SEG (CA-G44).

3.2 Evaluation des coûts selon la stratégie nationale du SPE

Aucune des structures étudiées ne respecte strictement les orientations décrites dans la stratégie nationale du SPE et n'a par exemple mis en place des UGSPE. Le niveau de dépenses est floué par l'influence des PTF. Afin de corriger les excès de dépenses et harmoniser les actions, nous tentons ici une simulation du budget d'un SCEA. Les coûts simulés ont été fixés sur observation des pratiques (ACEA, CPGPE et GEPR) et validés en comité de pilotage. Si l'on s'attache à respecter la stratégie nationale, nous pouvons imaginer le budget d'un SCEA à l'échelle d'une commune type ainsi⁶¹ :

Recettes	SCEA	Dépenses	SCEA
Autorités publiques	53 281 333	Ressources humaines	20 150 000
SPE	28 619 305	Fonctionnement	23 250 333
Intérêts bancaires	7 727 212	SPE	24 760 407
Total	89 627 850	Sensibilisation	1 700 000
Résultat	-24 568 140	Institutionnel	7 000 000
% RH et Fcmt/dépenses	38%	Suivi SPE	32 000 000
% Recettes/dépenses	78%	Analyse	5 335 250
% Intérêts/frais suivi SPE	24%	Total	114 195 990
% Suivi UGSE/Coût total	28%		

Tableaux 20 : Simulation du budget d'un SCEA

Au niveau des **ressources humaines**, est compté le poste de Chargé Eau et Assainissement (salaire et charges) et sa formation (trisannuelle). **Les frais de fonctionnement** comprennent les frais de carburant et d'entretien d'une moto (y compris la vignette). S'ajoutent les dépenses du groupe électrogène d'appoint (entretien et carburant), les frais téléphoniques, internet et postaux, les frais de papèterie et bureautique, les frais d'assurances, les provisions pour l'amortissement des équipements (ordinateur et imprimante, mobiliers, système électrique photovoltaïque, téléphone et clé internet) et les frais divers et imprévus (affaires sociales).

Les opérations de sensibilisation budgétisées correspondent à l'impression de supports pédagogiques et à la diffusion de messages à la radio locale. Les coûts affichés en analyse des points d'eau sont les coûts annoncés par la division qualité de l'eau du SNAPE⁶². Ils sont calculés sur la base d'une analyse chimique et d'un échantillonnage de 10% pour les analyses bactériologique par forage et tous les trois ans (les PE sont sélectionnés en tenant compte de certains critères tel que : le niveau de dégradation de la margelle, le taux d'exploitation, la présence d'une source de contamination, l'âge du PE,). Les AEP doivent être analysées annuellement avec un échantillonnage à 50% pour les analyses bactériologiques. Les coûts proposés pour le traitement des points d'eau (chloration) après chaque opération de maintenance sont forfaitaires. Les dépenses institutionnelles (non prévues dans la stratégie nationale) se répartissent entre les frais occasionnés lors d'organisation d'AG (1/an), de Conseils de Gestion (réunions trimestrielles) et des frais de représentation nationale.

Les dépenses en « suivi du SPE » correspond aux coûts de suivi des bases régionales du SNAPE et des UGSPE (déplacement banque, suivi des points d'eau et organisation institutionnelle). Dans la stratégie, chaque village de plus de mille habitants doit constituer une UGSPE. Les coûts de suivi des UGSPE ont été calculés sur la base d'une moyenne de 10 villages de plus de 1 000 hab/commune, soit 10 UGSPE dans le cadre de cette simulation. Les coûts indiqués pour le suivi du SNAPE

⁶¹ Cf. Annexe 31 : Budget détaillé d'un SCEA.

⁶² Cf. Annexe 32 : Budget détaillé d'une campagne d'analyse des points d'eau (SCEA).

correspondent aux coûts mentionnés dans la stratégie nationale pour le suivi d'un SAE. On considère alors que le suivi d'une UGSPE revient au même coût que celui d'un SAE. Ces coûts n'étaient pas pris en compte dans les trois structures étudiées. Les recettes et dépenses « SPE » (liées aux points d'eau) sont calculés sur la base de la moyenne par forage des trois structures.

La rémunération des exploitants

On constate aujourd'hui que les recettes perçues sur la vente de l'eau ne sont pas suffisantes pour assurer un salaire descend aux fontainiers (le salaire minimum guinéen est de 416 000 GNF net/mois). L'étude menée dans la CUB prouve qu'une part importante des revenus de l'eau a tendance à s'évanouir. On peut donc supposer qu'une partie de ces fuites sont dues à certains fontainiers qui ne déclarent pas systématiquement leurs ventes pour pouvoir assurer les fins de mois difficiles.

Le métier de fontainiers est un emploi à plein temps avec des horaires ingrats (hormis dans certains villages qui organisent les horaires de la vente de l'eau). Le fontainier doit être une personne de confiance et responsable. La motivation salariale doit donc être à la mesure de ces attentes.

Les dépenses simulées ici pour la rémunération des exploitants, basées sur les observations faites sur les trois structures de gestion, ne tiennent pas rigueur de ce point crucial. Conditionnée à l'atteinte de l'équilibre financier du SPE, la rémunération des exploitants devra être étudiée dans le cadre du projet pilote pour permettre aux fontainiers d'y trouver leur compte sans pour autant avoir à masquer les recettes réalisées.

Le coût annuel d'un SCEA est de **114 198 990 GNF** pour un niveau de recettes estimé à **89 627 850 GNF** (78% des dépenses totales) en supposant que la commune assume seule les coûts de fonctionnement, de ressources humaines et les frais institutionnels (soit **50 400 333 GNF/an**). Malgré cela le résultat est déficitaire a **-24 568 140 GNF/an (-3 732 GNF/m³ et -571 352 GNF/PE)**. Les dépenses en ressources humaines et fonctionnement représentent 38% des dépenses totales contre 53% pour le CPGPE qui a le ratio le moins élevé des trois structures.

Les coûts de suivi du SPE (10 UGSPE+SNAPE) sont trop importants (32 000 000GNF/an), ils représentent 28% des dépenses totales et doivent être rationalisés. Le montant des intérêts générés par l'épargne du SPE et leurs affectations au suivi du SPE est un élément important de la stratégie SPE. En 2014, le CPGPE a récolté 7 670 520 GNF/an d'intérêts bancaires (DAT à 12% d'intérêts), soit **27% des recettes de la vente de l'eau**. Ce ratio peut nous servir de base pour le calcul des intérêts bancaires, en supposant que le service soit opérationnel. En appliquant ce taux à notre simulation nous obtenons **7 727 212 GNF/an, soit 24% des coûts de suivi (UGSPE/SNAPE)**.

D'après les informations obtenues auprès du CRG les produits financiers et taux d'intérêts proposés vont nettement diminuer pour logiquement se stabiliser autour de **5 à 7%**. Si c'est les cas, il faut s'attendre à une réduction par deux des intérêts de l'épargne qui suivant notre simulation serait alors de **3 863 606 GNF/an soit 12% des frais de suivi du SPE**.

Le rôle du SNAPE dans cette configuration doit pouvoir évoluer. Le SNAPE est un organe national régulateur, de contrôle et d'audit du SPE. Afin d'accompagner les communes à affirmer leur maîtrise d'ouvrage et à organiser le service à l'échelle de leur territoire, la stratégie nationale du SPE charge les bases régionales du SNAPE d'appuyer le suivi des communes par **des visites trimestrielles des points d'eau et une réunion annuelle de concertation préfectorale.**

Dans le cadre d'un système opérationnel, ou les communes assument pleinement leurs responsabilités, le suivi du SNAPE tel que décrit dans la stratégie nationale n'as plus lieux d'être. **Il doit évoluer vers d'autres rôles et fonctions de régulation nationale du SPE.** Cela diminuera ainsi la pression financière exercée par le suivi des bases régionales du SNAPE sur le coût de suivi global annuel du SPE (5 000 000 GNF/an selon la simulation d'un SCEA de 10 UGSPE).

Les indicateurs généraux simulés ont été calculés sur la base de la moyenne des indicateurs observés sur les collectivités de Boffa et Kindia :

Indicateurs et résultats SCEA			
Indicateurs		Résultats	
Nb de village/quartier	40	Coût moyen/village/quartier	2 854 900
Superficie (KM2)	841	Coût moyen/superficie	135 786
Nb d'habitants	36 299	Coût moyen/nb d'habitants total	3 146
Densité population (hab/km ²)	42	Coût /hab/superficie	2 718 952
Densité villages (km ² /village)	21	Coût /village/superficie	5 431 438
Nb de ménage	5 022	Coût moyen masse salariale/M3 distribué	3 061
Nb bidons payés (23L)	286 193	Coût moyen/volume payé (M3)	17 349
Volume payé (en M3)	6 582	Coût moyen/PE	2 655 721
l/p/j	0,50	Coût moyen par l/p/j	229 853 682
Volume payé (en M3) - Tx de recouvrement 42%	12 566	Coût moyen par l/p/j 42%	128 231 194
l/p/j 42%	0,95	Résultat/volume payé (M3)	-3 732
Points d'eau	43	Résultat/PE moyen	-571 352

Tableaux 21 : Simulation des indicateurs et résultats d'un SCEA suivant la stratégie nationale du SPE

Le résultat par point d'eau est nettement réduit (-571 352 GNF contre un minimum de - 1 767 382 GNF pour le CPGPE) et le résultat par volume distribué est réduit par trois par rapport au CPGPE. Avec une superficie couverte par village desservis analogue à l'ACEA et au CPCGE (21/16), les coûts d'exploitation du SCEA (**5 431 438 GNF**) au regard de cet indicateur. Avec une densité de population (42hab/km²) équivalente à celle du CPCGE et du GEPR, les coûts d'exploitation du SCEA par habitants/km sont supérieurs à 10% (**2 718 952 GNF** contre une moyenne de **2 418 920 GNF**). Le coût que représente la masse salariale au volume distribué est de **3 061/m³**.

Le niveau de consommation (**0,50 l/p/j**) est plus élevé que celui observé au CPGPE, mais reste très faible au regard de la norme internationale (5l/p/j). Si l'on se réfère à l'étude réalisé par le CPGPE, nous pouvons estimer un taux de recouvrement à 22%. En portant ce taux de recouvrement à **42%**, le niveau de consommation augmente à 0,95l/p/j et le système s'équilibre avec un coût moyen/litre/pers/jour qui passe de **229 853 682 GNF** à **128 231 194 GNF**.

Ce modèle est plus viable que ceux des structures précédemment étudiées, mais il n'est pas encore équilibré. Les dépenses restent trop importantes face aux recettes disponibles, malgré une participation financière élevée et irréaliste des collectivités. Un consensus semble avoir été trouvé lors des ateliers locaux, avec une participation financière envisageable des collectivités estimées en moyenne à **10 000 000 GNF/an/collectivité**. Avec ce poids à terme réaliste, le seuil d'équilibre

financier ne peut être atteint que grâce à un investissement des communes dans la promotion de la consommation d'eau potable pour obtenir **68% de taux de recouvrement et une consommation journalière de 1,54 litres/personnes/jour.**

4. Mise en perspective des coûts avec les capacités financières des collectivités locales

Il est important de mettre en avant les montants des ressources propres pour évaluer les capacités d'une commune à faire fonctionner son SCEA selon ses volontés. Les ressources d'investissements permettent une mise en perspective avec les besoins nécessaires à la réhabilitation de points d'eau et à l'installation de nouveaux forages pour assurer le ratio d'un point d'eau pour 400 habitants.

4.1 *Mise en perspective des coûts pour la mise en place d'un SCEA avec les ressources propres des collectivités locales*

En se basant sur la simulation précédemment citée, elle-même modélisée sur un parc de 43 points d'eau, nous pouvons estimer la part financière (qui correspond aux dépenses en ressources humaines, fonctionnement et institutionnel) d'une commune à **50 400 333 GNF/an soit 1 172 101 GNF/PE/an ou 1 200 008 GNF/habitants/km².**⁶³ En rapportant ce coût à la densité de population par commune, nous pouvons déterminer approximativement le fonctionnement nécessaire à chaque commune pour la mise en place d'un SCEA⁶⁴.

Ainsi on se rend compte que les besoins pour la mise en place de SCEA sur les communes de la préfecture de Kindia représentent **99,1%** des recettes moyennes de fonctionnement des dix collectivités. Avec quatorze habitants/km², la commune de Molota ne doit utiliser que **13,9 %** de ses ressources propres mais à Damakania qui a peu de ressources propres (moyenne de 31 494 089 GNF/an) et 235 hab/km², le coût relatif à la mise en place d'un SCEA en représenterait **894,3%**.

A Boffa, les communes, en suivant la stratégie nationale, devrait investir **159,1%** du total des moyennes triennales des ressources propres des collectivités pour la mise en place d'un SPE dans les huit collectivités. Les collectivités de Boffa ont moins de moyens que celles de Kindia (peu de ressources minières). Pour Lisso cela utiliserait **84,1%** des ressources de fonctionnement (19 320 533 GNF/an) pour 14 hab/km² et pour Koba **277,2%** pour 56 271 486 GNF/an de ressources propres.

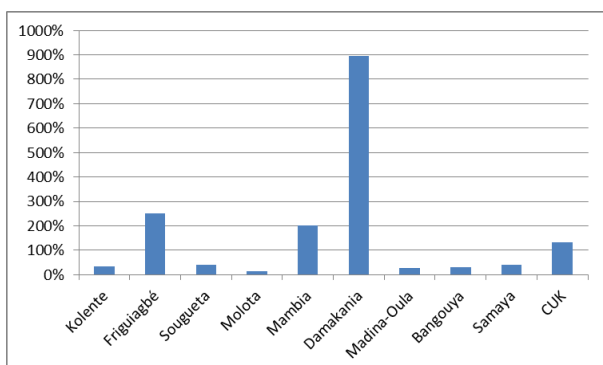


Figure 20 : Part du budget de fonctionnement des communes de Kindia pour la mise en place d'un SCEA

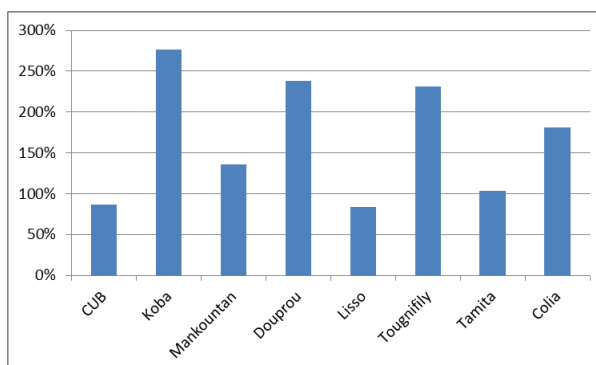


Figure 21 : Part du budget de fonctionnement des communes de Boffa pour la mise en place d'un SCEA

⁶³ Ce calcul peut être critiqué dans la mesure où certains coûts fixes resteront les mêmes peu importe la taille du parc de points d'eau, la superficie du territoire ou le nombre d'habitants.

⁶⁴ Cf. Annexe 33 : Mise en perspectives des ressources financières des collectivités avec les dépenses de fonctionnement d'un SCEA.

L'analyse des comptes communaux nous montre que les communes sont pour le moment dans l'incapacité de se doter d'un tel montant pour le fonctionnement du SCEA sans l'appui de l'Etat ou de partenaires extérieurs. La mise à disposition de personnel de la fonction publique, la mutualisation des moyens et la possibilité pour les communes de pouvoir capter une partie des recettes issues de la vente de l'eau sont autant de perspectives qui peuvent aider les communes pour la maîtrise d'ouvrage d'un SPE.

A moins d'une augmentation significative du recouvrement des recettes issues de la vente de l'eau, le système n'est pas équilibré. Dans le cas où les collectivités seraient en mesure d'y investir en moyenne 10 000 000 GNF/an, le financement du SPE représenterait en moyenne 9,7% des capacités financières de fonctionnement des collectivités à Kindia et 33,6% à Boffa.

4.2 Mise en perspectives des coûts pour la mise en place de programmes de réhabilitation ou de construction de points d'eau avec les ressources d'investissement des collectivités

Les programmes d'investissement devront être de deux ordres. La priorité est de réhabiliter les infrastructures existantes qui sont majoritairement des forages, parfois équipés de déferiseurs. Une fois cela réalisé, les futurs programmes s'attacheront à construire de nouveaux points d'eau en fonction d'une cartographie des besoins et ressources en eau⁶⁵.

▪ **Investissements nécessaires à la réhabilitation des forages et déferiseurs :**

A Kindia, le montant à investir pour la réhabilitation des forages (maîtrise d'œuvre comprise, sans apports communautaires) est de **9 269 159 328 GNF**. A Boffa, il est de **5 436 178 452 GNF**.⁶⁶ 17 déferiseurs doivent être réhabilités à Kindia, ce qui représente un coût total pour les dix collectivités de **76 075 000 GNF**. La Préfecture de Boffa dispose davantage de déferiseurs non fonctionnels (32), **143 200 00 GNF** doivent être investis pour leurs réhabilitations.

A Kindia l'ensemble des travaux nécessaires à la réhabilitation des ouvrages (forages et déferiseurs) est de **9 345 234 328 GNF**. Cela représente **97%** du budget moyen annuel en investissement des 10 collectivités. Les deux extrêmes sont Mambia et la CUK. Mambia avec ces hautes ressources en investissement n'utilisera que **37%** de son budget pour réhabiliter l'ensemble des forages et déferiseurs sur son territoire. La CUK devra dépenser **1 457 256 145 GNF**, soit **317%** de son budget moyen d'investissement.⁶⁷

A Boffa l'ensemble des travaux de réhabilitation représentent **5 473 569 922 GNF** ce qui équivaut à **228%** du budget moyen annuel en investissement des 8 collectivités. La commune ayant la part la plus faible est Mankountan avec **99%**, soit **441 251 027 GNF**. Colia a la part la plus élevée avec **671%** soit **1 198 826 549 GNF**. La CUB n'est pas à prendre en compte dans la mesure où tous les forages sont fonctionnels (CPGPE).

⁶⁵ Les données récoltées dans le cadre de cette étude et l'indicateur utilisé (nombre de point d'eau/habitant) ne suffisent pas à déterminer exactement l'emplacement, le nombre et le type d'ouvrage à installer. Ce travail nécessite une étude spécifique.

⁶⁶ Ne disposant pas d'informations sur les coûts moyens de réhabilitation des forages Kindia ou indienne, nous avons appliqué le montant des forages Vergnet à tous les forages.

⁶⁷ Cf. Annexe 34 : Mise en perspectives des ressources d'investissements des collectivités avec les besoins des collectivités (réhabilitation et création).

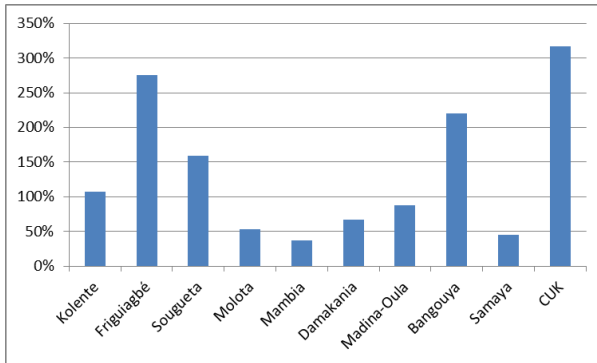


Figure 22 : Part du budget d'investissement des communes de Kindia pour la mise en place d'un programme de réhabilitation (forages et déferriseurs)

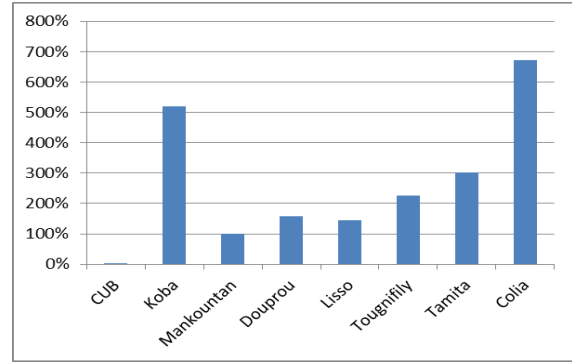


Figure 23 : Part du Budget d'investissement des communes de Boffa pour la mise en place d'un programme de réhabilitation (forages et déferriseurs)

▪ **Investissements nécessaires à la création de nouveaux forages :**

Kindia a le taux de desserte le plus faible si l'on se réfère au nombre de points d'eau par habitant. On estime ainsi un besoin de 610 nouveaux points d'eau sur la Préfecture de Kindia. Cela représenterait un montant total de **53 836 425 082 GNF** (avec la maîtrise d'œuvre, sans apports communautaires) d'investissement en nouveaux forages de type Vergnet. Pour Boffa, le besoin serait de 214 nouveaux points d'eau sur la Préfecture, ce qui représenterait un montant total de **19 196 132 120 GNF**.

Si l'on se fie au diagnostic des points d'eau, sept forages ont une pellicule rouge à la surface sur Kindia. On peut donc supposer la nécessité d'installer des déferriseurs sur ces forages. Cela coûterait **100 466 800 GNF** (avec la maîtrise d'œuvre). A Boffa, le besoin en nouveaux déferriseurs serait de 42 pour un coût total de **602 800 800 GNF**. A titre d'exemple, si l'on devait équiper chaque point d'eau d'un PPI le coût serait de : **2 054 516 120 GNF** à Kindia et **1 508 245 500 GNF** à Boffa (avec maîtrise d'œuvre). L'équipement de tous les forages d'un compteur PMH Vergnet reviendrait à **2 020 800 000 GNF** à Kindia et à **1 420 800 000 GNF** à Boffa (transport, dédouanement et installation compris).

L'ensemble des nouveaux aménagements (forages, PPI, déferriseurs et compteurs PMH) à Kindia aurait un coût de **58 012 208 002 GNF**. Ce montant correspond à **600%** des capacités financières en investissement des communes de Kindia. Boffa devra utiliser **22 727 981 420 GNF** de son budget dédié aux investissements pour mettre en œuvre un tel programme de réalisation d'infrastructures. Cela représenterait **927%** de ses capacités moyennes d'investissement.

Le secteur de l'hydraulique n'étant pas la seule compétence transférée aux communes, celles-ci doivent être soutenues par l'Etat et les PTF dans leurs programmes d'investissements. Les modèles financiers du SCEA ne sont pas équilibrés. L'amélioration du recouvrement des recettes et la mutualisation des ressources et compétences (inter-collectivité), semblent être des solutions pour permettre aux communes d'affirmer de manière autonome leur maîtrise d'ouvrage.

IV. Vers la mise en place de dispositifs intercommunaux de gestion du Service Public de l'Eau

Les concertations menées à Conakry, Kindia et Boffa ont démontré l'intérêt que portent les autorités locales élues et les services techniques d'appui pour tester sur les deux territoires pilotes la mise en place de mécanismes intercommunaux de gestion du Service Public de l'Eau.

Nous l'avons vu, l'analyse des comptes administratifs des communes a révélé, dans la plupart des cas et a fortiori en l'absence d'appui extérieur, l'inexistence ou la défaillance des services eau-assainissement (EA) communaux. Aussi, le Conseil communal a parfois décidé la création de ce service sans toutefois pouvoir financer le poste de Chargé EA correspondant. En effet, selon la Stratégie SNAPE, « les communes sont astreintes à budgéter à perte les moyens nécessaires pour permettre au SCEA d'assurer leur mission de suivi et de contrôle ».

Ce désert technique prive donc les communes de moyen d'action pour assurer pleinement leur mission de mise en œuvre du SPE. La défaillance du suivi/contrôle est aussi une des principales causes des pertes de recettes issues de la vente de l'eau empêchant, par la même, l'autonomisation des structures de gestion déléguées (CPE/UGSPE). Il va sans dire que la mise en place d'un SPE de qualité nécessite de muscler la maîtrise d'ouvrage des communes en leur permettant d'appliquer des mesures de sanctions fortes et appropriées (capacité d'exiger la rupture d'un contrat liant une UGSPE à un exploitant, ou de retirer l'agrément d'une UGSPE).

En conséquence, l'approche intercommunale apparaît pour la grande majorité de nos interlocuteurs comme un atout voire une opportunité à saisir.

1. Les principes généraux de l'intercommunalité

1.1 *Qu'est-ce que l'intercommunalité ?*

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public (EP) soit pour assurer certaines prestations, soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. L'intercommunalité qui regroupe les collectivités locales se différencie de la coopération décentralisée visant à créer des liens avec des collectivités locales étrangères.

À la différence des collectivités territoriales, les structures intercommunales n'ont que des compétences limitées (principe de spécialité). Les communes leur transfèrent les attributions nécessaires à l'exercice de leurs missions et elles se trouvent investies, à leur place, des pouvoirs de décision et d'exécution (principe d'exclusivité). On distingue deux types d'intercommunalité :

- La forme souple ou associative (dite sans fiscalité propre), financée par les contributions des communes qui en sont membres. Elle leur permet de gérer ensemble des activités ou des services publics ;
- La forme approfondie ou fédérative (dite à fiscalité propre), caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et par une fiscalité propre.

Son objectif premier est de parvenir à fédérer les communes, en faisant de l'intercommunalité un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. L'intercommunalité cherche en outre à favoriser le développement local et la politique d'aménagement du territoire. Les collectivités peuvent se rassembler à l'échelle de communes limitrophes, en fonction de la cohérence des territoires retenus, ou en fonction d'un rassemblement administratif tel qu'à l'échelle d'une Préfecture.

1.2 Quels sont les avantages d'une gestion intercommunale ?

L'intercommunalité peut permettre de :

- Favoriser l'émulsion par le développement de concurrences positives entre les communes dans l'établissement des bases organisationnelles du SPE.
- Créer des marchés plus importants dans l'objectif d'attirer davantage d'opérateurs privés susceptibles de pouvoir répondre aux exigences d'un service professionnel de maintenance.
- Réaliser des économies d'échelles dues à une mutualisation des moyens (humains et technique) et financements du fonctionnement de la structure en charge du suivi local du SPE.
- Faciliter les relations et articulations avec les institutions régionales et nationales.
- Assurer un service dépassant la compétence d'une seule commune. Se constituer en interlocuteur unique et bénéficier d'une capacité de négociation renforcée face aux partenaires financiers.
- Augmenter la solvabilité et la crédibilité des communes à l'égard des PTF.
- Simplifier la gestion du service en facilitant le suivi, le recensement et le déploiement du SPE en lien avec les services déconcentrés de l'État.

En matière d'hydraulique villageoise, cette mise en commun peut revêtir diverses formes plus ou moins intégratrices :

→ Plusieurs communes peuvent simplement décider d'employer chacune à mi-temps un technicien ou un animateur dont elles ne pourraient assumer seule la charge. Il en est de même pour des acquisitions de matériels dont elles n'ont pas un usage permanent. Elles optent généralement pour une forme associative sans fiscalité propre avec des contributions financières annuelles.

→ Plusieurs communes peuvent vouloir aller plus loin dans la coopération et créer un seul et même service eau et assainissement, disposant d'un budget unique et compétent pour l'ensemble de leurs territoires. Dans ce cadre, l'intercommunalité est régie par le respect de six principes clés que sont : la continuité territoriale ; la libre adhésion ; le principe de spécialité ; le principe d'exclusivité ; le principe d'autonomie juridique et de gestion.

1.3 Quels écueils faudra-t-il éviter ?

La solution intercommunale est donc a priori séduisante ; elle doit toutefois, pour fonctionner, respecter certaines règles. En effet, il s'agit d'une démarche volontaire à laquelle les élus doivent adhérer pleinement en acceptant de déléguer un peu de leur pouvoir. Ainsi, les règles de fonctionnement sont très importantes pour pallier toutes difficultés ultérieures (conditions d'entrée ou de retrait d'une commune, questions budgétaires, etc.). A ce titre certaines difficultés peuvent être rencontrées liées à :

- Des différences de point de vue et de gouvernance entre les collectivités membres.
- Un manque de concertation et de transmission de l'information.
- Des différences culturelles et/ou liés à la pertinence des territoires qui peuvent entraver la coopération.
- Des difficultés de financements.

Sous réserve de veiller à cet aspect relationnel entre les élus mais aussi entre les populations concernées, l'intercommunalité apparaît comme une solution économiquement et techniquement intéressante. Toutefois, l'analyse du cadre législatif actuel guinéen relatif à l'intercommunalité a révélé de nombreuses limites nécessitant une révision indispensable du code des collectivités locales (en cours). Nous formulerons ainsi, dans la prochaine partie, des recommandations en vue de mettre en place les conditions réglementaires préalables au développement pérenne et efficace de dispositifs intercommunaux en Guinée.

2. Le concept d'intercommunalité dans la loi guinéenne : un cadre législatif à préciser

La loi guinéenne définit l'intercommunalité à travers les groupements de collectivités locales. D'après le **code des collectivités locales** de 2006, dans son titre premier à l'**article 62** :

*« Deux ou plusieurs collectivités locales peuvent s'associer en regroupement lorsque leurs Conseils ont fait connaître par délibérations concordantes leur volonté d'association en vue soit de réaliser en commun un projet d'utilité publique, soit de gérer en commun un bien ou un droit indivis, soit de gérer en commun un service administratif ou un service public. Les regroupements de collectivités locales sont des **groupements d'intérêt public** constitués entre deux ou plusieurs collectivités locales en vue d'exercer en commun, dans un but non lucratif, certaines attributions conférées aux collectivités locales.*

*Une collectivité locale peut faire partie de plusieurs regroupements différents portant sur des objets différents. L'**association** en regroupement est obligatoire lorsque plusieurs collectivités locales possèdent en commun des biens ou des droits indivis ».*

L'**article 63** précise : *« Des collectivités locales autres que celles primitivement associées en regroupement peuvent adhérer au regroupement selon les règles régissant celui-ci. La décision d'admission n'est effective qu'après ratification par les Conseils de toutes les collectivités intéressées ».*

Ces deux articles constituent à eux seuls le cadre législatif régissant l'intercommunalité en Guinée ; il paraît de fait largement insuffisant pour rendre le concept d'intercommunalité attractif et favoriser son essor. Ces limites sont par ailleurs accentuées par l'inexistence de texte d'application.

Nous recommandons, par conséquent et en parallèle de notre étude et de l'expérimentation future, une amélioration du cadre juridique actuel se traduisant par **l'élaboration (en cours) et l'adoption d'un décret d'application**. Selon nous, ce décret d'application devrait notamment :

2.1. Préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de l'intercommunalité

En effet, si le groupement d'intérêt public est la forme choisie par le législateur guinéen comme cadre de mise en place d'une coopération intercommunale, la loi reste muette sur plusieurs modalités pratiques de mise en œuvre notamment :

- Quelle autorité consacre de manière définitive la création d'un groupement de communes ?
- La convention signée par les communes suffit-elle, ou alors faut-il un acte d'une autorité de tutelle par la suite ? (Actuellement, les groupements de communes ont un statut associatif et sont régis par la Loi L014 ; ils sont agréments par l'autorité préfectorale).
- Au cas où l'acte d'une autorité de tutelle est requis comme cela est le cas pour d'autres matières liées à la décentralisation en Guinée, où les actes posés par les maires doivent obtenir un quitus de l'autorité de tutelle. Quelle serait donc l'autorité compétente ? Le Ministre en charge des collectivités locales, le Gouverneur de Région ou le Préfet ?
- Quel est le statut du personnel éventuel qui serait employé par les groupements de communes?
- Quel est le système de gestion des finances à appliquer?
- Qui peut dissoudre un groupement de communes et dans quelles conditions?
- Quelle est la nature juridique d'un Groupement d'intérêt public en Guinée ? Il s'agit d'une personne morale de droit public, mais est-elle dotée de l'autonomie administrative et financière au même titre que les communes ?

Pour pallier ces insuffisances, nous faisons les quelques propositions suivantes :

- **Pour la matérialisation de la création officielle d'un groupement de communes :**

En plus de la convention signée par les communes, il faudrait un acte signé par une autorité de tutelle pour matérialiser l'existence effective du groupement de communes. Pour un syndicat créé par des communes d'une même Préfecture, ledit acte devrait être signé par le Préfet territorialement compétent. Pour un groupement créé par des communes d'une Région, de deux Préfectures au moins, cet acte devrait être signé par le Gouverneur de la Région administrative compétente.

- **Le statut du personnel du syndicat de communes :**

Comme il s'agit d'une structure publique, son personnel doit également relever du droit public. Etant l'émanation des communes, nous proposons que ce personnel relève du même statut que le personnel des communes (lorsqu'il n'est pas détaché par l'Etat auquel cas il conserve son statut de fonctionnaire d'Etat), et qu'il soit lié à la mise en place de la fonction publique locale telle que prévue dans le plan d'action de la Lettre de Politique National de Décentralisation et de Développement Local (LPNDDL promulguée par décret en 2012).

- **La gestion des finances des groupements de communes :**

Les ressources d'un groupement de communes proviennent, actuellement, et pour l'essentiel des contributions des communes, droits d'adhésions et cotisations, et des ressources issues de l'industrie extractives allouées dans le cadre du Conseil Préfectoral de Développement à Kindia. Il s'agit donc essentiellement de fonds publics qui doivent obéir à la nomenclature de gestion des finances publiques. Et comme il s'agit d'une excroissance des communes, nous proposons que cette gestion financière soit tenue conformément au code des collectivités locales précisant le régime financier et fiscal des collectivités locales. Des dispositions doivent par ailleurs être prises pour que le fonds soit déposé dans un compte bancaire à multiples signatures. Habituellement, c'est le personnel du service technique et administratif permanent qui assure la gestion financière sous la supervision des élus membres des organes politiques.

2.2. Préciser l'organisation et le fonctionnement des organisations intercommunales

Le cadre juridique actuel n'apporte aucune précision sur le dispositif prévu pour assurer le fonctionnement d'une structure intercommunale. Pour combler ce déficit, le décret d'application devrait donc préciser les modalités d'organisation en instituant l'existence de trois types d'organes : un organe délibérant, un organe pour assurer la gestion de l'organisation, et un organe technique et administratif en charge de l'exécution quotidienne des activités.

▪ Un organe politique suprême : l'Assemblée Générale

L'AG regroupe obligatoirement l'ensemble des mandataires de chaque commune avec une représentation éventuelle de la société civile ; c'est l'instance la plus importante. C'est elle qui fixe les principales orientations de la vie de l'organisation intercommunale et désigne les responsables chargés de la gestion de l'organisation. La périodicité de tenue des réunions des assemblées générales est en moyenne d'une réunion tous les douze mois.

▪ Un organe de gestion : le Conseil administration ou Bureau exécutif

A partir de l'assemblée générale sont élus les membres du Conseil d'Administration dont la composition est fixée par les différents textes. Tous les conseils d'administration ou ce qui en tient lieu sont composés par des élus mandatés par leurs pairs lors d'une Assemblée Générale. C'est cet organe qui est responsable de la gestion de l'organisation entre deux assemblées générales.

▪ Un organe technique et administratif permanent

Il s'agit d'une équipe de techniciens avec un personnel administratif qui gèrent et facilitent la mise en œuvre quotidienne des activités et projets de l'organisation intercommunale. En d'autres termes, cette équipe met en œuvre les orientations définies par l'organe de gestion composé des élus, sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

L'inexistence de ce type d'organe est souvent synonyme d'un manque de dynamisme. Cet organe permanent est donc indispensable pour une double raison : les maires sont déjà tous très occupés par la gestion de leurs communes et d'autres activités (rare sont les maires qui n'ont que la mairie à gérer), ensuite, ils ont un rôle politique et non technique qui exige une expertise appropriée. Les associations intercommunales qui veulent être performantes ont donc tout intérêt à en disposer. La composition et la taille de l'équipe dépendra du nombre de commune qui se sont regroupées et des besoins recensés.

*Dans le cas de notre expérimentation, nous recommandons de mettre en place un **régime dérogatoire** afin de pouvoir permettre aux regroupements communaux pilotes de Boffa et Kindia de bénéficier de **mesures financières incitatives**. En effet, tout comme les communes, les regroupements intercommunaux ne peuvent exister sans ressources financières suffisantes ; malheureusement, à la lecture du chapitre III du titre V (articles 441 à 450) du code des collectivités locales relatif aux ressources des collectivités locales, ces groupements ne peuvent aujourd'hui mettre en place de fiscalité propre et ne sont pas éligibles aux dotations de fonctionnement de l'Etat telles que celles allouées aux communes.*

Pour ce faire, il est indispensable de faire évoluer le cadre juridique actuel vers d'autres formes de coopérations intercommunales de type Etablissement Public de Coopération Intercommunal, dotée de l'autonomie administrative et financière, à fiscalité propres et pouvant bénéficier de dotations extérieures. Cette réforme paraît indispensable pour garantir l'autonomisation à terme des structures mises en place.

NB : en parallèle de notre étude, une commission pilotée par le MATD s'est constituée en vue de proposer un projet de décret répondant à ces insuffisances.⁶⁸ Ce travail a été conduit de manière participative et le contenu du texte a été partagé avec tous les acteurs concernés.

3. Deux schémas intercommunaux envisageables en fonction de l'échelle d'intervention

Nous l'avons vu, l'idée d'intercommunalité semble particulièrement attractive auprès des décideurs locaux rencontrés à Boffa et Kindia pour assurer la gestion du SPE. Le concept est d'autant plus séduisant que des dispositifs analogues existent déjà sur leur territoire sans toutefois intervenir spécifiquement aujourd'hui dans le secteur eau (le GEPR a stoppé ses activités Eau et Assainissement en 2014).

Notre approche visera donc, dans cette partie, à répondre aux attentes fortes exprimées en définissant des schémas de gestion intercommunale du SPE en accord avec la stratégie nationale du SNAPE, autonomes et suffisamment souples pour laisser le choix aux acteurs de terrain, et en premier lieu les communes, quant à la manière de les mettre en place.

Pour alimenter la réflexion, nous proposons deux schémas d'organisation en fonction qu'on se situe sur une intercommunalité intégrant toute les communes d'une préfecture, ou sur un territoire n'impliquant que trois à quatre communes.

3.1. Mise en place d'un dispositif intercommunal à l'échelle préfectorale

Ce dispositif, à l'image des structures intercommunales existant à Kindia et à Boffa, se positionnerait à l'échelle du territoire préfectoral. Nous l'avons volontairement modélisé de manière à ce que l'accompagnement, le suivi et les ressources humaines affectées soient optimaux. Dans ce schéma, les mutualisations sont essentiellement opérables sur deux niveaux :

- **Au niveau local, rationalisation de la structuration des UGPSE avec création d'UGSPE inter-villageoises :**

Dans ce schéma, des mutualisations sont également proposées au niveau des UGSPE qui ne se cantonneraient plus à l'échelle des villages de plus de mille habitants mais qui fédéreraient plusieurs villages (5 à 10) d'une même zone géographique (c'est le cas par exemple au Sénégal pour les comités de gestion d'adductions d'eau multi-villages), eux même représentés par un comité villageois. Elles prendraient le nom d'UGSPE inter-villageoises et suivant le diagnostic technique

⁶⁸ Cf. Annexe 35 : Extrait de l'exposé des motifs du projet de décret du Code des collectivités portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de l'intercommunalité en Guinée.

comprendrait entre onze et douze points d'eau en moyenne par UGSPE inter-villageoise (si la solution retenue est de rassembler dix villages par UGSPE).

Le rassemblement des comités villageois pour la constitution des UGSPE inter-villageoises devra se faire en fonction de plusieurs critères (intérêts en communs, proximité...) et de manière participative⁶⁹. Les UGSPE inter-villageoises pourront regrouper des villages sur deux communes limitrophes. Précisons que les comités villageois sont des structures informelles regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées par le SPE (président, représentants des autorités locales, religieuses et des ménages) au niveau de chaque village disposant d'un point d'eau. Le projet pilote, en partenariat avec le SNAPE, devra appuyer à la constitution des comités villageois et des UGSPE inter-villageoises.

En accord avec la stratégie nationale, elles centraliseront les montants recouverts sur l'ensemble des points d'eau qui les compose et contractualiseront avec des opérateurs privés qui assureront leur maintenance. Elles disposeraient d'un compte en banque générant des intérêts. Conformément à la stratégie nationale, ils seront organisés en AG et bureau exécutif. Les membres de l'UGSPE inter-villageoises (président, trésorier, représentants des autorités locales et société civile, secteur de l'éducation, de la santé...) seront désignés par les comités villageois. Cette mesure permettra de limiter le nombre de comptes bancaires et les trajets nécessaires aux dépôts réguliers des sommes récoltées (les institutions bancaires se trouvent souvent dans le chef-lieu des collectivités, voire des collectivités voisines).

La stratégie prévoit deux opérateurs de maintenance (formés à la maintenance des différents types d'ouvrages et aux systèmes photovoltaïques) par région administrative. Toutes les régions administratives ne disposent pas systématiquement d'un vivier d'entreprises compétentes pour assurer correctement un marché d'une telle ampleur (c'est le cas de Boké). La réactivité du service de maintenance est pourtant un gage de qualité du SPE. La stratégie nationale indique un délai maximum de sept jours pour intervention.

Pour pallier au manque d'entreprises et éviter le morcellement du marché, l'intercommunalité pourrait très bien décider d'instaurer un marché unique pour la Préfecture et contractualiser directement avec l'opérateur de maintenance. Le suivi des contrats des UGSPE avec les opérateurs de maintenance par les Chargés Eau et Assainissement disparaîtrait ; la responsabilité et le coût du suivi des UGSPE en seraient diminués. L'intercommunalité centraliserait les recettes issues de la vente de l'eau sur son compte bancaire facilitant ainsi le contrôle des flux financiers.

Un projet pilote pourrait accompagner le renforcement des capacités par la professionnalisation d'entreprises locales et faciliter la mise en place d'un stock de pièces détachées à Boffa avec un système de cogestion entre l'intercommunalité et les Etablissement Vergnet Guinée (EVG), éventuellement sous contrôle de CMC.

⁶⁹ Le projet pilote devra inclure une étude pour évaluer cette mutualisation à Kindia et Boffa et déterminer le nombre d'UGSPE par zone avec un maximum de 10 villages.

- **Au niveau de la maîtrise d'ouvrage communale : création du Service Intercommunal Eau-Assainissement:**

Missions : il s'agit de créer un Service Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) regroupant les missions aujourd'hui dévolues aux SCEA dans la stratégie nationale, complétées d'une mission de plaidoyer / mobilisation de partenaires :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du SPE.
- Programmer la réalisation de nouveaux investissements en vue de l'amélioration et de l'extension du SPE sur le territoire intercommunal.
- Gérer les procédures d'appel d'offre pour la réalisation des travaux d'extension.
- Conclure un contrat de délégation de gestion avec les UGSPE inter-villageoises.
- Contrôler directement l'exécution des contrats par les UGSPE inter-villageoises.
- Contrôler l'exécution des contrats entre les UGSPE inter-villageoises et les opérateurs de maintenances.
- Contrôler en partenariat avec le fournisseur de pièces détachées l'approvisionnement et la gestion d'un stock décentralisé par préfecture (cas de la préfecture de Boffa ou l'entreprise Vergnet Guinée n'est pas installée).
- Contrôler la réalisation des objectifs d'épargne.
- Prendre des mesures de sanctions fortes et appropriées en cas de non-respect des procédures par les UGSPE inter-villageoises et exploitants.
- Porter le plaidoyer pour la mobilisation de ressources additionnelles auprès de l'Etat et des PTF, en partenariat avec l'ANCG.

Au-delà de la formulation de ces missions, la question se pose de savoir concrètement quelles seraient les tâches quotidiennes d'un SIEA. Nous avons pu résumer et représenter ces tâches dans le schéma ci-dessous :

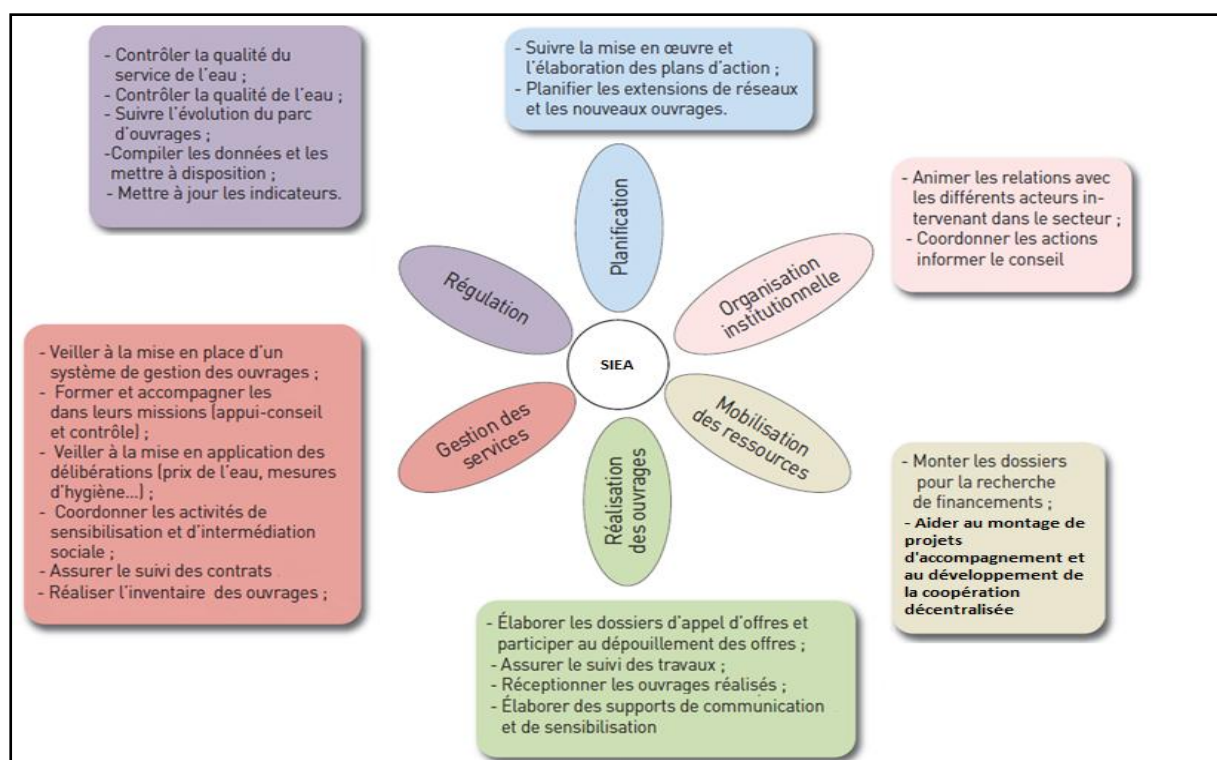


Figure 24 : Tâches quotidiennes d'un SIEA

Statut : eu égard à la législation en vigueur, ce SIEA aurait le statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Toutefois, comme mentionné précédemment, le cadre juridique actuel nous paraît très insuffisant, voire handicapant, pour faire émerger de nouveaux mécanismes intercommunaux solides et autonomes. La solution idéale pour mener cette expérimentation serait de bénéficier d'un **régime dérogatoire d'une part pour que le GIP soit à même de lever ses propres taxes et redevances (sur la vente de l'eau notamment) et bénéficiaire d'incitations financières de l'état et des contributions extérieures. La modélisation présentée ci-dessous s'inscrit dans ce régime dérogatoire.**

Siège : si les bâtiments le permettent, le siège du SIEA serait localisé auprès de la mairie de la Commune urbaine (de Boffa et Kindia). Des bureaux de zone seraient abrités par la commune centrale de chaque zone. Le siège comme les bureaux de zone devront être équipés d'installation photovoltaïque.

Organisation : Les partenaires et institutions seraient associés à titre d'observateurs et consultatifs. Le SIEA serait organisé la manière suivante :

- Un **conseil intercommunal ou assemblée** réunissant des représentants de chaque conseil communal concerné (8 représentants à Boffa ; 10 à Kindia) et 1 représentant d'UGSPE de chaque zone d'opération (3 zones dans ces 2 cas). Les UGSPE inter-villageoises rassemblent les représentants des comités villageois, à savoir des usagers, les fontainiers, représentants des secteurs de l'éducation et de la santé (Cf. paragraphe précédent)... Le conseil intercommunal serait l'instance décisionnelle de l'intercommunalité. Son Président est un élu parmi les collectivités membres. Il se réunirait une fois par an, déciderait de la gestion, de l'administration des organes, de l'application et de l'interprétation des statuts. Dans le cas d'une intercommunalité pluridisciplinaire, le conseil intercommunal peut se regrouper sous formes de commissions thématiques de travail.
- Un **Bureau exécutif (BE)**, organe de suivi et de gestion de toutes les décisions issues de l'AG qui s'occuperait de la gestion au quotidien des affaires de l'inter-collectivité. Il comprendrait un Président qui serait le **Président** de l'inter-collectivité, un **vice-président** chargé de l'administration (élu), un Financier et un Chargé de développement et qualité du service. Le Président et son Vice-Président sont en charges de la stratégie globale et responsables des décisions prises. Le financier est le point focal pour le suivi et la gestion financière, le renouvellement du capital... Le Chargé développement et qualité du service est le référent pour les questions techniques, relatives par exemple à la maintenance des ouvrages. Le bureau se réunit au minima trimestriellement.
- Un **service technique EA** qui assurerait le suivi et le contrôle de la gestion du SPE délégué aux UGSPE inter-villageoises. Il évaluerait et rendrait compte périodiquement, par un rapport semestriel transmis au BE, à la Préfecture et au SNAPE, sur la qualité et la durabilité du service public de l'eau. Ce suivi pourrait être facilité par l'adoption de la plateforme Akvo Flow et son application téléphonique. Il a aussi un rôle de sensibilisation. Il sera constitué d'une équipe de **7 personnes à Kindia et 6 à Boffa** :
 - **Un directeur exécutif** (salarié de la structure).
 - **Un responsable administratif et financier** œuvrant dans le respect des normes de la comptabilité publique (profil d'un receveur communautaire – détaché du Ministère

de l'Économie et des Finances, bénéficiant d'une prime de performance payée par l'intercommunalité).

- **Quatre à cinq chargés Eau et Assainissement**⁷⁰, soit un à deux responsables par zone d'intervention plus un en renfort sur les trois zones (Cf. paragraphe suivant). Ils seront chargés du suivi et du contrôle technique et financier de l'exécution des contrats passés avec les UGSPE, les opérateurs de maintenances et les exploitants. Détachés du Génie rural ou du ministère de l'hydraulique, ils bénéficieront d'une prime de performance payée par l'intercommunalité.

Le recrutement **d'animateurs sensibilisateurs** intervenant sur la totalité du territoire intercommunal pourrait par la suite être envisagé sous conditions de ressources suffisantes. (profil d'animateur sociocommunautaire, salarié de la structure).

Les chargés Eau et Assainissement sont des techniciens. Ils ont notamment pour fonctions :

- D'assurer le suivi de certains aspects qui exigent une technicité : rédaction des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des ouvrages, analyse des offres techniques, suivi-contrôle des travaux.
- De contrôler la qualité et la fiabilité des rapports technico-financiers fournis par les UGSPE inter-villageoises.
- De contrôler la qualité de l'eau.

De leur côté, les animateurs sont utiles à plusieurs titres :

- Ils permettent d'accompagner le changement de comportements une fois les ouvrages hydrauliques réalisés. Il est important de communiquer avec la population pour promouvoir les bons usages de ces infrastructures. Le travail de mobilisation sociale est indispensable à leur pérennisation.
- Ils animent les relations avec l'ensemble des acteurs du secteur (UGSPE, artisans réparateurs, exploitants, usagers, sociétés civiles...).
- Ils peuvent identifier et coordonner les compétences et expertises nécessaires au niveau d'autres services. En effet, l'animateur peut être amené à travailler avec les acteurs de l'éducation, de la santé, de la collecte des déchets, etc.

*Les chargés EA devront dans un premier temps assurer les tâches d'animation. Il est important d'assurer la polyvalence des agents. La modélisation opérée au niveau intercommunal démontre qu'une mutualisation seule des moyens ne suffira, de prime abord, à obtenir l'équilibre des comptes. Pour trouver ce point d'équilibre, il est indispensable d'optimiser les dépenses de fonctionnement en jouant sur le **levier de la participation des services de l'Etat dans la structure** qui devrait détacher auprès d'elle, à l'image des receveurs communautaires ou des secrétaires généraux de collectivités, les chargés EA et le RAF et donc prendre en charge leurs salaires.*

Le récent recensement biométrique de la fonction publique a révélé l'existence de vivier de fonctionnaires non postés mais payés dans tous les domaines d'intervention de l'Etat. Cette mesure n'induirait donc pas de surcoût financier pour l'Etat et permettra, qui plus est, la valorisation de compétences aujourd'hui en déperdition.

⁷⁰ Cinq pour Kindia dont deux pour la zone de Friguigbé, Mambia, Kolente et Molota.

Cette proposition appelle néanmoins un plaidoyer fort, volontariste et permanent, porté par l'ANCG en lien étroit avec le MATD et le Ministère de l'Hydraulique, pour convaincre les autorités nationales.

Par ailleurs, il faudra s'interroger sur les modalités de maintien des agents en poste, le taux d'absentéisme étant souvent élevé au niveau des communes. La prime de performance payée par l'intercommunalité sur cotisations des Communes membres est une des solutions que nous avançons. Il s'agira aussi de rendre les postes plus attractifs en proposant des formations adaptées, en favorisant le recrutement de fonctionnaires ressortissants de la localité.

Dans le cas d'une intercommunalité plurisectorielle et en fonction du niveau d'activité, le directeur exécutif et le RAF peuvent être mandatés pour travailler simultanément sur plusieurs projets et secteurs d'intervention.

Périmètre d'intervention : l'intervention des Chargés EA serait **répartie sur trois zones** :

Zone	Kindia (approche par bassin versant)	Boffa (approche par proximité géographique)
1	CUK/Damakanya /Bangouya (bassin Kilissi)	Koba / Tamita / CUB
2	Sougueta /Madina-Oula/Kolente (bassin Kolente)	Douprou / Tougnifily / Mankountan
3	Friguiagbe/Mambia/Samaya/Molota (bassin Samou)	Lisso / Colia

Tableaux 22 : Périmètres d'intervention des chargés EA

Les chargés EA seraient localisés chacun sur une zone d'intervention. Soulignons que chaque zone comprendrait plusieurs communes (deux, trois ou quatre) et UGSPE inter-villageoises (entre 8 et 18 en fonction des zones). Les zones n'auraient pas d'existence juridique ; elles permettraient seulement de rationaliser les interventions de l'intercommunalité.

Gestion financière : les frais associés au suivi du SPE seraient pris en charge par le budget intercommunal conformément à la stratégie nationale. Pour ce faire, un **fonds intercommunal de suivi du service public de l'eau** serait constitué et **abondé par les droits d'adhésion et cotisations annuelles des Communes** membres (10 000 000 GNF/an/collectivité suivant les propositions faites). Le fonds intercommunal pourrait aussi, dans le cadre du régime dérogatoire, recevoir les contributions volontaires des citoyens résidents ou ressortissants du territoire couvert, et des contributions des PTF ou des ressources additionnelles allouées par le Conseil Préfectoral de Développement et/ou l'Etat, ainsi qu'une part des recettes de la vente de l'eau.

Dans un souci de transparence et de sécurisation des fonds, le BE ouvrirait un **compte au niveau d'une institution bancaire de proximité dont le Président, le Financier et le Directeur exécutif du SIEA seraient les cosignataires**. Si un projet accompagne l'expérimentation, les partenaires pourraient aussi être cosignataires. Le Chargé de l'Organisation des Collectivités (COC) serait garant du contrôle et de la validation annuelle de l'exécution des budgets (comme il le fait déjà pour les communes) qu'il transmettrait ensuite au MATD et au Ministère du Budget des Finances via le SERRACO.

On retrouve dans la description de cette organisation un schéma évoqué dans la stratégie nationale (p.58) pour la **mise en place de fonds régionaux intercommunaux** dédiés au financement du suivi et à la mutualisation des risques avec une participation du SNAPE et de la Direction Nationale de la Décentralisation (DND).

Considérant l'échelle du territoire préfectoral privilégiée, il paraît indispensable, pour garantir la libre administration du SIEA, de **dissocier le financement du SIEA du suivi réalisé par la base régionale du SNAPE en séparant le compte de l'intercommunalité du fonds décentralisé régional.**⁷¹

Équipement : Il est évalué sur la base des expériences opérées à Boffa et Kindia en considérant que l'achat initial est financé sur le budget d'un projet. Nous avons pris en compte uniquement les équipements essentiels en fonction des tâches à réaliser. Le niveau d'équipement dépend de la taille de l'intercommunalité. L'amortissement des équipements a été calculé et intégré dans la simulation des comptes d'exploitation.⁷²

Le schéma ci-dessous reprend les orientations de la stratégie nationale avec un système d'appui conseil, de contrôle, de contrat, d'autorités et de transmission de l'information relié aux bases régionales et au siège du SNAPE, ainsi qu'aux préfetures, SERRACO et Directions nationales de la Décentralisation / Développement local.

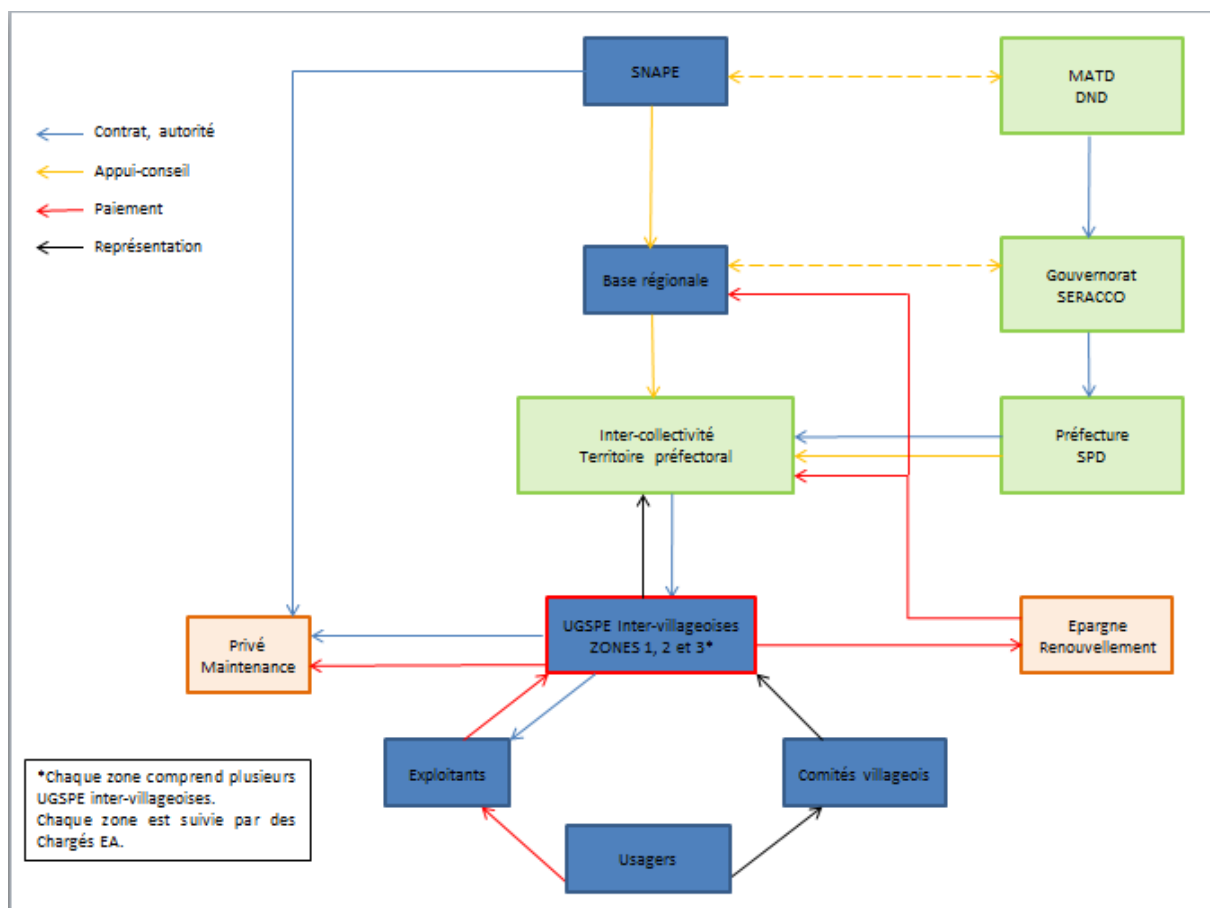


Figure 25 : Schéma d'une intercommunalité à l'échelle préfectorale

⁷¹ Conformément aux préconisations faites dans la stratégie nationale, le projet pilote devra prévoir une étude sur la mise en place d'un fond décentralisé régional pour appuyer le suivi des bases régionales du SNAPE et sur l'installation d'une redevance sur les recettes issues de la vente de l'eau pour alimenter une partie du compte de l'intercommunalité.

⁷²Cf. Annexe 14 : Liste des équipements pour les structures de gestion du SPE.

▪ **Modélisation financière de la gestion intercommunale de l'eau sur une échelle préfectorale⁷³ :**

Fort de l'analyse des données issues du diagnostic des points d'eau, des enquêtes sur le CPGPE, l'ACEA et le GEPR, et sur la base de la modélisation du SCEA et du schéma intercommunal présenté ci-dessus, nous proposons une modélisation de ce que pourrait être un budget annuel de gestion intercommunale du SPE à l'échelle des préfetures de Boffa et Kindia.

Tout comme pour le modèle du SCEA, les recettes et dépenses « SPE » ont été déterminées sur observation des pratiques (ACEA, CPGPE et GEPR), mais cette fois-ci sur une moyenne par type de point d'eau. Pour certains points d'eau ou les informations n'étaient pas disponibles (forages Kardia, Indian et électrique, AEP et station Hydropur), nous nous sommes référés aux coûts et recettes des forages de type Vergnet pour mener à bien les simulations. La méthodologie et les coûts retenus pour extrapolation ont été validés en comité de pilotage. Cette méthode doit être évolutive, les coûts et recettes modélisés n'étant pas figés dans le temps.

Recettes	Kindia P	Boffa P	Dépenses	Kindia P	Boffa P
Autorités publiques	266 679 640	183 032 000	RH	165 840 000	140 640 000
SPE	313 284 515	213 067 381	Fonctionnement	112 097 640	98 517 640
Intérêts bancaires	84 586 819	57 528 193	SPE	288 963 318	207 138 926
Total Recettes	664 550 974	453 627 574	Sensibilisation	8 500 000	7 500 000
Résultat	-102 443 042	-132 583 131	Institutionnel	16 500 000	16 500 000
% RH et Fcmt/dépenses	36%	41%	Suivi SPE	137 920 000	92 800 000
% Recettes/dépenses	87%	77%	Analyse/traitement	37 173 058	23 114 140
% Intérêts/frais suivi SP	61%	62%	Total Dépenses	766 994 016	586 210 705
% Suivi UGSE/Coût total	18%	16%			

Indicateurs	Kindia P	Boffa P	Résultats	Kindia P	Boffa P
Nb de village/quartier	431	290	Coût moyen/village/quartier	1 779 568	2 021 416
Nb de commune	10	8	Coût moyen/commune	76 699 402	73 276 338
Superficie (km ²)	9 046	6 090	Coût moyen/superficie (km ²)	84 788	96 258
Nb d'habitants	438 315	215 063	Coût moyen/nb d'habitants	1 750	2 726
Densité population (hab/km ²)	48	35	Coût /hab/superficie	15 829 319	16 599 895
Densité villages (km ² /village)	21	21	Coût /village/superficie	36 543 712	27 914 795
Nb de ménage	62 612	27 785	Coût moyen masse salariale/M3 distribué	2 302	2 870
Nombre de bidons (23l) payés	3 132 845	2 130 674	Coût moyen/volume payé (m3)	10 644	11 962
Volume payé (en m3)	72 055	49 005	Coût moyen /PE	1 578 177	1 809 292
l/p/j	0,45	0,62	Coût moyen par l/p/j	1 702 959 847	939 004 136
% de recouvrement/équilibre budget	38%	38%	Coût moyen par l/p/j (équilibre budget)	985 924 122	543 633 974
Volume payé/équilibre budgétaire	124 459	84 646	Résultat/volume payé (m3)	-1 422	-2 705
l/p/j/équilibre budgétaire	0,78	1,08	Résultat/PE	-210 788	-409 207
Points d'eau	486	324			

Tableaux 23 : Recettes, dépenses, indicateurs et résultats d'un SIEA à l'échelle préfectorale

Le nombre de communes, de villages, d'habitants, d'UGSPE inter-villageoises la typologie et le nombre de points d'eau diffèrent en fonction des préfetures, ce qui explique les différences que l'on retrouve sur les recettes et dépenses entre Boffa et Kindia. Cette simulation n'intègre pas de financements extérieurs. Le coût annuel d'un SIEA à Kindia est de **766 994 016 GNF/an** pour un niveau de recettes disponible estimé à **664 550 974 GNF/an** en supposant que les communes

⁷³ Cf. Annexe 36 : Budgets prévisionnels des SIEA préfectoraux de Boffa et Kindia.

assument seule une participation moyenne de 10 000 000GNF/commune. A Boffa, le coût annuel du SIEA est de **586 210 705 GNF/an** pour un niveau de recettes disponible estimé à **453 627 574GNF/an**.

Les modèles financiers ne sont pas équilibrés puisque le résultat est déficitaire dans les deux préfectures. **Les recettes représentent 86,6% des dépenses à Kindia et 77,4% à Boffa**. Bien qu'en déficit tous les deux, le modèle de Kindia grâce à une échelle d'intervention plus importante rentabilise davantage ces ressources humaines et logistiques qui représentent **36%** du budget total contre **41%** à Boffa. Les coûts de suivi des UGSPE inter-villageoises sont importants, ils représentent **18%** des dépenses à Kindia et **16%** à Boffa. La masse salariale revient à 2 302 GNF/m³ à Kindia et 2 870 GNF/m³ à Boffa.

Les recettes sont plus importantes à Kindia du fait d'une participation de l'Etat accrue (plus de fonctionnaires détachés), d'une participation du CPD que l'on ne retrouve pas à Boffa et d'un nombre de points d'eau et de consommateurs supérieurs engendrant une hausse du volume d'eau distribué. Le coût par point d'eau est de **1 693 734 GNF/PE** en moyenne sur Boffa et Kindia. Si l'on rapporte les dépenses par commune on obtient une moyenne de **74 987 870 GNF/an**. Par village les dépenses sont en moyenne de **1 838 593 GNF/an**. Si l'on se fie aux dépenses/habitants on obtient en moyenne **1 900 492 GNF/an** et le coût moyen rapporté au volume d'eau est de **11 303 GNF/m³**.

En appliquant le taux de 27% aux recettes liées à la vente de l'eau, nous obtenons des intérêts bancaire à hauteur de **84 586 819 GNF/an** pour Kindia et **57 528 193 GNF/an** à Boffa, soit la prise en charge de **62%** des frais de suivi du SPE à Boffa et **61%** à Kindia. Le résultat moyen par point d'eau est de **- 309 997 GNF/PE/an** et le résultat moyen par volume est de **- 2 063 GNF/m³** (-1 422 à Kindia et - 2 705 à Boffa).

Le niveau de consommation reste très faible avec **0,45l/p/j à Kindia et 0,62 à Boffa**. Si l'on se réfère à l'étude réalisée par le CPGPE qui estime le taux de recouvrement actuel à 22%, il suffirait de veiller à obtenir un **taux de recouvrement de 38%** qui équilibrerait financièrement le système sur les deux préfectures. Le niveau de consommation passerait alors à 0,78l/p/j à Kindia et 1,08l/p/j à Boffa.

3.2. Mise en place d'un dispositif intercommunal EA sur une échelle sous-préfectorale comprenant trois à quatre communes

En alternative au schéma précédent, nous proposons un dispositif analogue mais sur une échelle plus réduite, limitée à 3 ou 4 communes seulement. Il s'agit d'estimer, en dernière instance, quelle échelle intercommunale serait à privilégier dans le cadre d'une expérimentation future et de retenir éventuellement une démarche progressive, le dispositif intercommunal pouvant débiter sur un socle de communes restreint pour ensuite s'élargir à d'autres et aller jusqu'à couvrir l'ensemble du territoire préfectoral.

Schéma d'une intercommunalité EA à l'échelle sous-préfectorale (3/4 communes)

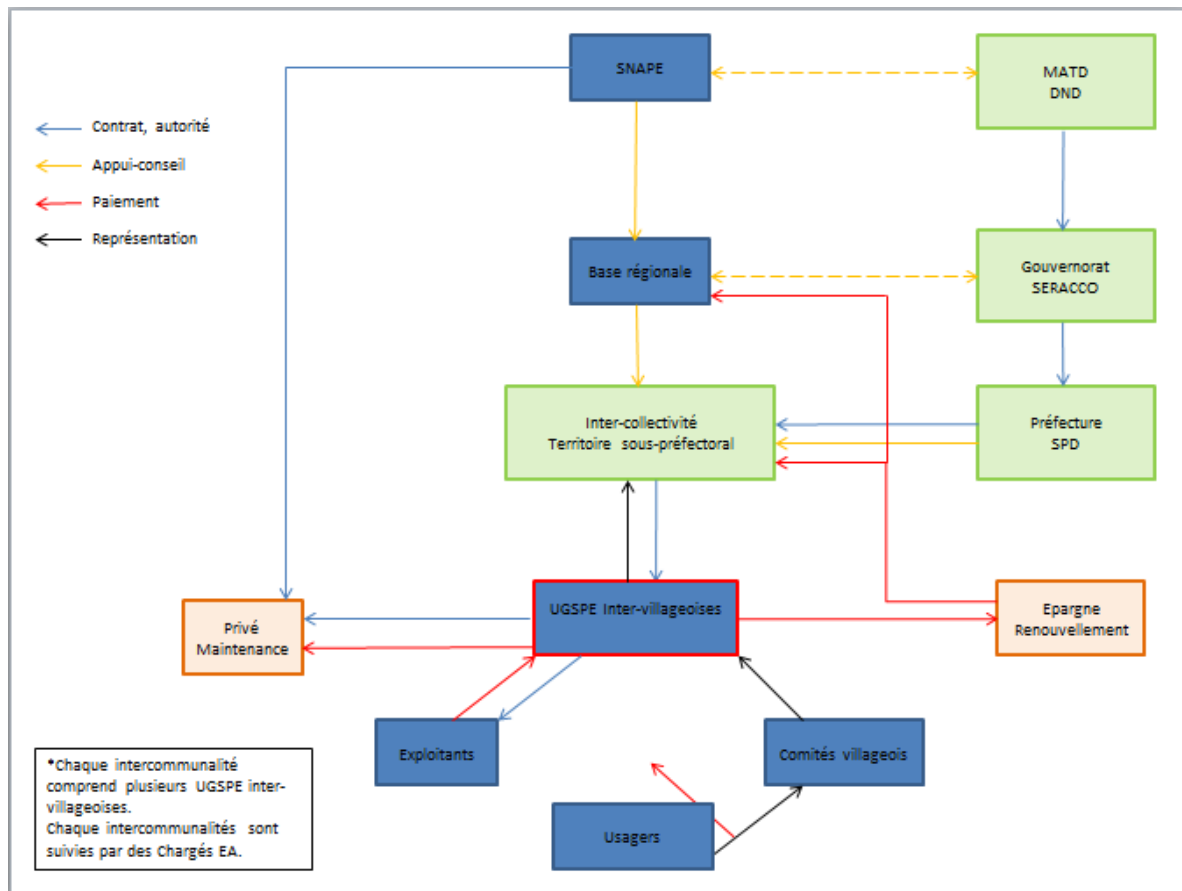


Figure 26 : Schéma d'une intercommunalité EA à l'échelle sous-préfectorale (3/4 communes)

Comme l'illustre le schéma ci-dessus, l'organisation institutionnelle resterait inchangée avec un Conseil intercommunal réunissant, une fois l'an, les représentants élus des Communes membres et UGSPE inter-villageoises, et avec un Bureau Exécutifs composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Financier et d'un Chargé de développement et qualité du service. Le siège serait hébergé dans la mairie d'une des communes si les locaux le permettent.

La taille du service technique serait réduite à **un ou deux agents** :

- **Un responsable administratif et financier** (détaché du Ministère de l'Economie et des Finances, bénéficiant d'une prime de performance de l'intercommunalité) jouant également le rôle de Directeur du service (il serait cosignataire du compte bancaire avec le Président et le Financier).
- **Un chargé EA** (détachés du Génie rural ou du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, et bénéficiant d'une prime de performance de l'intercommunalité) **assurant également le rôle d'animateur sensibilisateur**.

Aussi, dans ce schéma, le fractionnement du territoire intercommunal en zones d'intervention n'aurait plus lieu d'être, les responsables EA se partageant le suivi des UGSPE inter-villageoises. Pour

une intercommunalité EA à trois ou quatre communes, les besoins en équipements sont également réduits⁷⁴. Les coûts sont calculés de la même manière qu'avec les modèles préfectoraux.

- **Modélisation de la gestion intercommunale EA sur une échelle de trois communes ou quatre communes⁷⁵ :**

Recettes	Kindia SP	Boffa SP
Autorités publiques	105 603 460	68 794 667
SPE	90 634 354	74 895 755
Intérêts bancaires	24 471 276	20 221 854
Total Recettes	220 709 089	163 912 276
Résultat	-20 519 887	-22 062 744
% RH et Fcmt/dépenses	40%	37%
% Recettes/dépenses	91%	88%
% Intérêts/frais suivi SPE	64%	70%
% Suivi UGSE/Coût total	16%	15%

Dépenses	Kindia SP	Boffa SP
RH	56 150 000	38 150 000
Fonctionnement	40 581 960	29 936 627
SPE	83 360 883	70 538 201
Sensibilisation	3 200 000	2 800 000
Institutionnel	9 350 000	7 100 000
Suivi SPE	38 400 000	28 800 000
Analyse/traitement	10 186 134	8 650 192
Total Dépenses	241 228 976	185 975 020

Indicateurs	Kindia SP	Boffa SP
Nb de village/quartier	113	95
Nb de commune	4	3
Superficie (km ²)	2 605	1 520
Nb d'habitants	94 475	71 300
Densité population (hab/km ²)	36	47
Densité villages (km ² /village)	23	16
Nb de ménage	13 113	9 500
Nombre de bidons (23l) payés	906 344	748 958
Volume payé (en m3)	20 846	17 226
l/p/j	0,60	0,66
% de recouvrement/équilibre budget	31%	32%
Volume payé/équilibre budgétaire	36 954	25 839
l/p/j/équilibre budgétaire	1,07	0,99
Points d'eau	137	115

Résultats	Kindia SP	Boffa SP
Coût moyen/village/quartier	2 134 770	1 957 632
Coût moyen/commune	60 307 244	61 991 673
Coût moyen/superficie (km ²)	92 590	122 352
Coût moyen/nb d'habitants	2 553	2 608
Coût /hab/superficie	6 652 379	3 964 685
Coût /village/superficie	10 462 694	11 623 439
Coût moyen masse salariale/M3 distri	2 694	2 215
Coût moyen/volume payé (m3)	11 572	10 796
Coût moyen /PE	1 760 795	1 617 174
Coût moyen par l/p/j	399 041 956	280 964 835
Coût moyen par l/p/j (équilibre budgétaire)	225 101 187	187 310 148
Résultat/volume payé (m3)	-984	-1 281
Résultat/PE	-149 780	-191 850

Tableaux 24 : Recettes, dépenses, indicateurs et résultats d'un SIEA à l'échelle sous-préfectorale

Ici encore persistent des différences entre la zone ciblée de Boffa et celle de Kindia. Pour pouvoir pallier à cette différence de taille (habitants, superficie, nombre de PE et de communes...), nous avons attribué deux chargés eau et assainissement pour les sous-préfectures de Kindia et un seul sur la zone de Boffa. Ces deux nouveaux modèles diffèrent par leur échelle mais aussi par les moyens développés en ressources humaines et fonctionnement.

Le coût annuel du SIEA sous-préfectoral de Kindia est de **241 228 976 GNF/an** pour un niveau de recettes disponible estimé à **220 709 089 GNF/an** (avec une moyenne de 10 000 000 GNF de participation communale). A Boffa, le coût annuel du SIEA est de **185 975 020 GNF/an** pour un niveau de recettes disponible estimé à **163 912 276 GNF/an**. Le résultat est à nouveau déficitaire dans les deux préfectures (**-20 519 987 GNF à Kindia et -22 062 744 GNF à Boffa**).

La plus forte participation de l'Etat et la participation financière du CPD avantage à nouveau la zone de Kindia. **Les recettes estimées représentent 91% des dépenses à Kindia contre 88% à Boffa**. A Boffa, les ressources humaines et de fonctionnement représentent **37%** du budget total contre **40%** à

⁷⁴ Cf. Annexe 14 : Liste des équipements pour les structures de gestion du SPE.

⁷⁵ Cf. Annexe 37 : Budgets prévisionnels des SIEA sous-préfectoraux de Kindia et Boffa.

Kindia. La masse salariale coûte **2 694 GNF/m³** à Kindia et **2 215 GNF/m³** à Boffa. Les coûts de suivi des UGSE sont importants, ils représentent **16% à Kindia et 15% à Boffa**.

Le coût par point d'eau est de **1 688 984 GNF** en moyenne sur Boffa et Kindia. Si l'on rapporte les dépenses par commune on obtient une moyenne de **61 149 458 GNF/an**. Pour chaque village les dépenses seront en moyenne de **2 046 201 GNF/an**, soit une moyenne **2 580 GNF/habitants/an** et de **11 184 GNF/m³/an**. On observe un coût moyen d'exploitation du SIEA de 15 700 000 GNF/village/km² et de 31 200 000 GNF/hab/km².

Les intérêts bancaires sont de **24 471 276 GNF/an** pour Kindia et **20 221 854 GNF/an** à Boffa, soit la prise en charge de **64%** des frais de suivi du SPE à Kindia et **70%** à Boffa. Le résultat moyen par point d'eau est de **- 170 815 GNF/PE/an**. Par volume il est de **- 1 132 GNF/m³** en moyenne (-1 281 à Boffa et -984 à Kindia). Le niveau de consommation est en moyenne de **0,63l/p/j**. Selon l'étude réalisée par le CPGPE (taux de recouvrement estimé à 22%), il suffirait de favoriser l'évolution du SPE vers un **taux de recouvrement de 32%** pour Boffa et **31%** à Kindia pour atteindre le seuil d'équilibre budgétaire. Le niveau de consommation passerait alors à **1,07l/p/j à Kindia et à 0,99l/p/j à Boffa**.

3.3. Analyse comparative des modèles de gestion du SPE

Il est difficile de comparer ces modèles avec les structures en place (ACEA, CPGPE et GEPR), tant les partenaires extérieurs influencent leur gestion. Nous l'avons vu, la simulation proposée d'un SCEA semble plus pertinente que les modes de gestion du SPE actuellement en cours à Boffa et Kindia. L'intercommunalité semble être attractive, elle permet de mutualiser les ressources et compétences et vise une amélioration des performances sans laquelle les modèles ne sont pas équilibrés. Mais comment comparer ces modèles ? Lequel retenir et en fonction de quels critères ?

Dépenses	SCEA	Kindia SP	Boffa SP	Kindia P	Boffa P
RH	20 150 000	56 150 000	38 150 000	165 840 000	140 640 000
Fonctionnement	23 250 333	40 581 960	29 936 627	112 097 640	98 517 640
SPE	24 760 407	83 360 883	70 538 201	288 963 318	207 138 926
Sensibilisation	1 700 000	3 200 000	2 800 000	8 500 000	7 500 000
Institutionnel	7 000 000	9 350 000	7 100 000	16 500 000	16 500 000
Suivi SPE	32 000 000	38 400 000	28 800 000	137 920 000	92 800 000
Analyse/traitement	5 335 250	10 186 134	8 650 192	37 173 058	23 114 140
Total Dépenses	114 195 990	241 228 976	185 975 020	766 994 016	586 210 705
Recettes	SCEA	Kindia SP	Boffa SP	Kindia P	Boffa P
Autorités publiques	10 000 000	105 603 460	68 794 667	266 679 640	183 032 000
SPE	28 619 305	90 634 354	74 895 755	313 284 515	213 067 381
Intérêts bancaires	7 727 212	24 471 276	20 221 854	84 586 819	57 528 193
Total Recettes	46 346 517	220 709 089	163 912 276	664 550 974	453 627 574
Résultat	-67 849 473	-20 519 887	-22 062 744	-102 443 042	-132 583 131
% RH et Fcmt/dépenses	38%	40%	37%	36%	41%
% Recettes/dépenses	41%	91%	88%	87%	77%
% Intérêts/frais suivi SPE	24%	64%	70%	61%	62%
% Suivi UGSE/Coût total	28%	16%	15%	18%	16%

Tableau 25 : Recettes et dépenses par modèle

Indicateurs	SCEA	Kindia SP	Boffa SP	Kindia P	Boffa P
Nb de village/quartier	40	113	95	431	290
Nb de commune	1	4	3	10	8
Superficie (km ²)	841	2 605	1 520	9 046	6 090
Nb d'habitants	36 299	94 475	71 300	438 315	215 063
Densité population (hab/km ²)	42	36	47	48	35
Densité villages (km ² /village)	21	23	16	21	21
Nb de ménage	5 022	13 113	9 500	62 612	27 785
Nombre de bidons (23l) payés	286 193	906 344	748 958	3 132 845	2 130 674
Volume payé (en m3)	6 582	20 846	17 226	72 055	49 005
l/p/j	0,50	0,60	0,66	0,45	0,62
% de recouvrement/équilibre budget	68%	31%	32%	38%	38%
Volume payé/équilibre budgetaire	20 346	36 954	25 839	124 459	84 646
l/p/j/équilibre budgetaire	1,54	1,07	0,99	0,78	1,08
Points d'eau	43	137	115	486	324
Résultats	SCEA	Kindia SP	Boffa SP	Kindia P	Boffa P
Coût moyen/village/quartier	2 854 900	2 134 770	1 957 632	1 779 568	2 021 416
Coût moyen/commune	114 195 990	60 307 244	61 991 673	76 699 402	73 276 338
Coût moyen/superficie (km ²)	135 786	92 590	122 352	84 788	96 258
Coût moyen/nb d'habitants	3 146	2 553	2 608	1 750	2 726
Coût /hab/superficie	2 718 952	6 652 379	3 964 685	15 829 319	16 599 895
Coût /village/superficie	5 431 438	10 462 694	11 623 439	36 543 712	27 914 795
Coût moyen masse salariale/M3 payé	3 061	2 694	2 215	2 302	2 870
Coût moyen/volume payé (m3)	17 349	11 572	10 796	10 644	11 962
Coût moyen /PE	2 655 721	1 760 795	1 617 174	1 578 177	1 809 292
Coût moyen par l/p/j	229 853 682	399 041 956	280 964 835	1 702 959 847	939 004 136
Coût moyen par l/p/j (équilibre budget)	79 201 620	225 101 187	187 310 148	985 924 122	543 633 974
Résultat/volume payé (m3)	-10 308	-984	-1 281	-1 422	-2 705
Résultat/PE	-1 577 895	-149 780	-191 850	-210 788	-409 207

Tableau 26 : Indicateurs et résultats par modèle de gestion du SPE

Globalement, les coûts de gestion du SPE dans le cadre des modèles intercommunaux augmentent moins que les recettes du SPE : c'est l'objectif. Les simulations comparées supposent une participation financière moyenne de **10 000 000 GNF/commune/an**. Les communes de Kindia sont avantagées par une participation financière du CPD que l'on ne retrouve pas à Boffa. Pour le SCEA, les recettes ne représentent que **41%** des dépenses, alors qu'elles atteignent **91%** pour le modèle de Kindia à l'échelle sous-préfectorale (88% avec l'intercommunalité sous-préfectorale de Boffa).

Les indicateurs et moyens mis en œuvre pour le SPE diffèrent entre les modèles de gestion proposés.⁷⁶ Ils ont tous été simulés de manière autonome vis-à-vis des PTF et aucun d'entre eux n'est équilibré puisque le résultat est déficitaire dans tous les cas. Le modèle à l'échelle préfectorale proposé pour Kindia grâce à une échelle d'intervention plus importante rentabilise davantage ces ressources humaines et logistiques qui représentent **36%** du budget total contre **41%** pour celui de Boffa (modèle le moins performant au regard de cet indicateur). La masse salariale ne coûte que **2 215 GNF/m³ pour l'intercommunalité sous préfectorale de Boffa (3 061 GNF/m³ pour le SCEA)**.

Le coût de suivi des UGSPE est nettement moins important lorsque les UGSPE sont mutualisées. Il représente **28%** des dépenses du SCEA et entre **15 et 18%** pour les modèles intercommunaux. La création d'UGSPE inter-villageoises réduit donc les coûts de suivi du SPE, augmentant aussi la part que représente les intérêts bancaires par rapport aux coûts : **24%** des frais de suivi du SPE dans le cadre du SCEA contre et **70%** à Boffa suivant le modèle de gestion sous-préfectoral.

⁷⁶ Cf. Annexe 4 : Tableau comparatif des structures de gestion du SPE.

Les dépenses par commune sont en moyenne de **61 149 458 GNF/an** pour les SIEA sous préfectoraux, contre **74 987 870 GNF/an** pour les intercommunalités préfectorales et **114 195 990 GNF/an** pour la simulation d'un SCEA. Les dépenses par village sont en moyenne de **1 900 492 GNF/an pour les SIEA préfectoraux et de 2 046 201 GNF/an** pour les SIEA sous-préfectoraux, contre **2 854 900 GNF/an** pour le SCEA. La Préfecture de Kindia bénéficie d'une population nettement plus importante, les dépenses/habitants y sont de **1 750 GNF/an** contre **2 429 GNF/an** en moyenne selon les autres modèles intercommunaux et **3 146 GNF/an** avec le SCEA. Le coût rapporté au volume d'eau (m³) est en moyenne de **11 243 GNF** pour les intercommunalités alors qu'il est de **17 349 GNF** avec le SCEA.

Le coût par point d'eau est nettement réduit par rapport à celui calculé pour la mise en place d'un SCEA (**1 691 359 GNF/PE en moyenne pour les services intercommunaux contre 2 655 721 GNF/PE pour le SCEA**), mais reste trop élevé face aux recettes disponibles. Les résultats sont aussi éloquents puisque le résultat moyen par point d'eau passe de **- 1 577 895 GNF/PE/an** (SCEA) à **- 149 780 GNF/PE/an** (SIEA SP Kindia). Le résultat moyen par volume d'eau suit la même évolution avec un montant de **- 10 308 GNF/m³** suivant le SCEA, pour **- 984 GNF/m³** pour le SIEA de la sous-préfecture de Kindia.

Le niveau de consommation varie de 0,45l/p/j pour le SIEA préfectoral de Kindia et **0,50l/p/j** pour le SCEA à 0,63l/p/j en moyenne avec les autres SIEA. Si l'on se réfère à l'étude réalisée par le CPGPE qui estime le taux de recouvrement actuel à 22%, il suffirait que le modèle de SIEA de la sous-préfecture de Kindia obtienne un **taux de recouvrement de 31%** (32% pour Boffa, 68% pour le SCEA et 38% pour les modèles préfectoraux) pour équilibrer le système. La consommation passerait alors de **0,78l/p/j** pour l'intercommunalité préfectorale de Kindia, à **1,54l/p/j pour le SCEA et entre 1 à 1,1l/p/j** pour les autres modèles.

La comparaison entre le dispositif communal (SCEA) et les dispositifs intercommunaux (SIEA) démontre un net gain d'efficacité avec la mise en place de l'intercommunalité. Même si les modèles sous-préfectoraux présentent des coûts par commune moins élevés (environ 10 000 000 GNF de moins), un ratio recettes/dépenses plus élevés et donc un résultat plus équilibré (91% à Kindia) ; les modèles préfectoraux semblent être les plus pertinents suivant ces indicateurs : coûts par village, par superficie, par habitants, par point d'eau et par volume distribué (m³). Les ressources humaines employées et la qualité des mesures d'accompagnements projetées semblent aussi être les mieux adaptées.

Gardons à l'esprit que ces schémas sont évolutifs et que le territoire d'une intercommunalité peut s'étendre progressivement au gré des négociations inter-acteurs. Une échelle de mutualisation plus importante peut paraître pertinente (communes limitrophes hors préfecture, bassins versants...), mais non sans risques (difficulté de coordination et de suivi). Certains coûts fixes peuvent également s'amenuiser dans le cadre d'une structure intercommunale plurisectorielle.

Sous réserve des éléments nouveaux que le texte d'application pourrait apporter, le processus de mise en place de ces dispositifs intercommunaux en parallèle du développement du système EA local pourrait se dérouler en quatre étapes⁷⁷ :

- L'initiation du processus et la négociation du partenariat pour l'accompagnement.
- La préparation des documents de base et leur validation par les différentes communes.

⁷⁷ Cf. Annexe 38 : Quelle méthodologie pour la mise en place de ces Services Intercommunaux de l'Eau et de l'Assainissement ?

- La création formelle du SIEA et sa reconnaissance officielle.
- La mise en place du dispositif permanent d'administration et de gestion du SIEA.

Il appartient aux communes de décider du modèle à adopter en fonction des choix stratégiques retenus. Pour que le système fonctionne, les mesures de contrôle et d'accompagnement du SPE devront être assignées à des objectifs de performance : fonctionnalité et entretien des points d'eau, taux de recouvrement, niveau de consommation.

3.4. Éléments clés à prendre en compte pour l'extrapolation de la méthode à l'échelle nationale

Il s'agit là d'une partie prospective (non incluse dans les termes de référence) ; Il s'agit de donner des orientations pour un travail d'approfondissement ultérieur.

Pour que le gouvernement, les communes et les PTF puissent dupliquer cette méthodologie sur d'autres territoires, la démarche serait la suivante :

1. L'étude a identifié des coûts de base d'investissement et de fonctionnement, mais qui sont liés à des contextes opérationnels très spécifiques. Il faudra se référer à un nombre restreint d'indicateurs qui caractérisent ces contextes. Par exemple : densité de population, accessibilité des villages, niveaux de consommation, taux de recouvrement.
2. Identifier différents « profils régionaux » (contextes que l'on peut être amené à rencontrer) : il s'agit d'identifier les domaines de variation possible de nos indicateurs.
3. Etablir une cartographie de ces profils régionaux.
4. Rappeler les principaux coûts identifiés et, à partir des études de cas qui ont été faites, proposer des coefficients d'ajustement des coûts unitaires qui peuvent expliquer les écarts de résultats observés lorsque ces indicateurs varient, « toutes choses égales par ailleurs »
5. Présenter une série de tableaux croisés (analyse de sensibilité) dont le contenu identifie le nombre de personnes à desservir pour que le SIEA soit viable ; il faudrait remplir un tableau « densité (corrigée par un coefficient d'accessibilité) multiplié par le niveau de consommation » pour différents taux de recouvrement. Chaque case de ces tableaux représente un contexte opérationnel que l'on peut rattacher à une région (cf. étape 2). Ou encore faire une analyse de sensibilité pour trouver le nombre juste d'employés du SIEA par zone qui permet d'atteindre l'équilibre, en fonction du niveau de consommation ($I/p/j$) et pour un taux de recouvrement donné (par exemple min 75% avec mise en place de tickets pour la vente). Puis compléter l'étude de sensibilité en fixant le taux de recouvrement et la consommation et en faisant varier le nombre de Chargé EA/zone par le nombre d'habitant desservi ou le nombre d'habitants/km². Ces tableaux croisés permettraient de voir justement l'influence de la variation de deux indicateurs (qui font monter les coûts par exemple), l'un par rapport à l'autre (les autres étant constants).

L'enjeu est d'équilibrer les modèles de SPE et pour cela l'intercommunalité est une solution qui vise non seulement une hausse des performances mais aussi une mutualisation des ressources et moyens déployés. C'est dans ce sens que doit se comprendre cette méthodologie et la perspective d'évolution du SPE en Guinée.

Conclusion générale

Eu égard à tout ce qui précède, la mise en place de dispositifs pilotes de gestion intercommunale du SPE semble particulièrement pertinente à tester en Guinée (particulièrement sur les territoires de Kindia et Boffa). Grâce aux économies effectuées par le biais des mutualisations opérées, ces dispositifs peuvent augmenter significativement les capacités financières et humaines des collectivités locales et améliorer par la même l'opérationnalité de la stratégie nationale du SPE.

Néanmoins, à la vue des analyses produites, il apparaît qu'un certain nombre de dispositions sont nécessaires pour accompagner le développement de ces mécanismes. C'est notamment le but de cette étude que de formuler des recommandations en ce sens :

- **Sur le plan juridique**, il est ainsi indispensable de valider et faire signer le projet de décret d'application du code des collectivités locales régissant la mise en place et le fonctionnement des structures intercommunales. Pour ce faire, le MATD, et plus spécifiquement les Directions nationales de la Décentralisation et du Développement Local, se sont saisies de la problématique et ont mis en place une commission ad hoc pour la rédaction du dit décret. Le texte a ensuite été pré-validé avec les hauts représentants des parties concernées (Ministères sectoriels, ANCG, société civile, PTF). Idéalement, ce projet de décret pourrait venir accompagner la révision en cours du code des collectivités locales pour être débattu et adopté par l'Assemblée Nationale en 2015.
- **Sur le plan politique**, il est primordial que les parties prenantes de l'étude élaborent et portent un plaidoyer en direction des autorités nationales pour :
 - Finaliser et pousser à la signature du décret susmentionné,
 - Promouvoir la nécessité d'obtenir un régime dérogatoire pour les collectivités locales de Kindia et Boffa leur permettant de tester la mise en place de dispositifs intercommunaux jouissant de l'autonomie administrative, politique et financière, bénéficiant d'une fiscalité propre et pouvant recevoir des dotations de fonctionnement de l'Etat.
 - Permettre la mise à disposition de fonctionnaires d'Etat détachés auprès des intercommunalités mises en place.
- **Sur le plan de la communication**, nous avons pu constater par nos différents entretiens que les concepts de Service Public de l'Eau et d'intercommunalité ou de coopération intercommunale ne sont pas toujours bien assimilés. La seconde phase consécutive à cette étude va permettre d'améliorer cette connaissance en élaborant un guide pratique visant à vulgariser les outils et méthodologie développées dans le présent rapport. L'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) et les PTF auront un rôle clé pour la capitalisation de cette étude et pour favoriser la diffusion de ce guide.
- **Sur le plan technique** Il faut mettre en place des programmes de réhabilitation des points d'eau existants, valider le système de maintenance en fonction des contextes (opérateur unique, contractualisation avec les UGSPE ou avec le SIEA ?) et la méthode retenue pour l'analyse des points d'eau (SNAPE, Kit portatif, application Akvo...).

- **Sur le plan financier** enfin, ces résultats démontrent que la sécurisation des recettes et la promotion de la consommation d'eau potable constitue le levier principal pour viser l'équilibre financier et le développement du SPE en Guinée.

La mise en place de dispositifs intercommunaux EA ne fera pas l'économie, dans un premier temps, de l'appui technique et financier de partenaires. En ce sens, nous recommandons, dans le sillage de cette étude de commencer la rédaction d'une note conceptuelle en vue du montage d'un projet d'accompagnement intégrant a minima au niveau institutionnel et comme bénéficiaires les collectivités locales de Kindia et Boffa, le MATD, le SNAPE, le MdB et le MEFPREMA. A notre sens, le montage de ce projet devra impliquer également les coopérations décentralisées CA-Guinée 44 à Kindia et Charente-Maritime-Coopération à Boffa.

Table des annexes

Annexe 1 : Cadre réglementaire du SPE et de la décentralisation en Guinée	90
Annexe 2 : résultats du diagnostic technique des points d'eau (extrait de la base de données).....	92
Annexe 3 : Fiche d'enquête type.....	93
Annexe 4 : Tableau comparatif des structures de gestion du SPE	99
Annexe 5 : Coopération – Atlantique Guinée 44 et la communauté de communes de Nantes-Métropole : au service du développement de Kindia :	104
Annexe 6 : Organisation de l'ACEA.....	105
Annexe 7 : Budget détaillé de l'ACEA(2011/2014) et 2014.....	106
Annexe 8 : Organisation de l'intercollectivité de Kindia	108
Annexe 9 : Charente-Maritime Coopération : plus de 22 ans de coopération avec les collectivités de Boffa	109
Annexe 10 : Organisation du CPGPE	110
Annexe 11 : Budget détaillé du CPGPE (2011/2014) et 2014	111
Annexe 12 : Organisation du GEPR	113
Annexe 13 : Budget détaillé (2010/2013) et 2013 du GEPR	115
Annexe 14 : Liste des équipements pour les structures de gestion du SPE.....	116
Annexe 15 : plan et devis forfait d'un forage complet.....	117
Annexe 16 : plan et devis forfait d'un forage manuel.....	120
Annexe 17 : plan et devis PPI	121
Annexe 18 : plan et devis d'un déferiseur.....	122
Annexe 19 : plan et devis AEP Hybride.....	122
Annexe 20 : Exemple de plan pour l'aménagement de source (CA-G44)	124
Annexe 21 : Plan et devis d'un impluvium	125
Annexe 22 : Plan et devis d'un puits moderne.....	126
Annexe 23 : Plan et devis station de traitement hydropur	123
Annexe 24 : Devis pour la constitution d'un stock tampon	127
Annexe 25 : Coût de réhabilitation d'un forage Vergnet	128
Annexe 26 : Coût de réhabilitation d'un déferiseur.....	130
Annexe 27 : Coût de réhabilitation d'un puits moderne.....	131
Annexe 28 : Mise en perspective des ressources financières des collectivités avec les dépenses de fonctionnement d'un SCEA	134

Annexe 29 : Mise en perspective des ressources d'investissement avec les besoins des collectivités (réhabilitation et création de forage).....	135
Annexe 30 : Budgets prévisionnels des SIEA préfectoraux de Boffa et Kindia.....	137
Annexe 31 : Budgets prévisionnels des SIEA sous-préfectoraux de Kindia et Boffa	140

Annexe 1 : Cadre réglementaire du SPE et décentralisation en Guinée

Le processus de décentralisation, considéré comme une réforme fondamentale engagée pour rapprocher les populations de la gestion des politiques publiques, a été initié suite au discours programme du Président Lansana Conté, le 22 décembre 1985. Il a abouti à l'installation progressive, entre 1986 et 1992, des **304 CRD et des 38 communes urbaines**. Malgré la tenue des premières élections locales en 1992, le processus a ensuite marqué le pas.

Ce n'est qu'en 2006 qu'un **code des collectivités locales** (CCL) a été adopté. Ce code consacre les principes fondateurs de la décentralisation de l'autonomie administrative et financière des collectivités locales (CL) assortie de dispositions de transfert de ressources fiscales, budgétaires et de patrimoine; trente-deux compétences sont transférées aux CL (dont le secteur de l'hydraulique).

En 2010 une nouvelle impulsion a été donnée par l'élaboration d'une **Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local** (LPNDDL), document stratégique sur dix ans, visant à rendre effective la décentralisation en Guinée. Adopté par le décret n°042/PRG/SGG/2012 du 28 mars 2012, la LPNDDL fait l'objet d'un consensus fort et soude les acteurs de la décentralisation pour la mise en œuvre de son plan d'actions. Elle se structure autour de cinq axes que sont :

- le développement territorial,
- la déconcentration/décentration,
- le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation,
- le financement de la décentralisation,
- le pilotage intersectoriel du processus de décentralisation.

Parallèlement la stratégie nationale du SPE a été rédigée, adoptée et déployée en 2012 ; une phase pilote est en cours en Haute-Guinée et Guinée-Forestière. L'**Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG)** qui rassemble l'ensemble des communes urbaines et rurales a pour mission principale de servir d'interface entre les communes de Guinée, les pouvoirs publics, et les différents partenaires au développement pour représenter et défendre les intérêts communs des communes membres et les principes de bonne gouvernance locale, tout en portant le plaidoyer jusqu'au niveau des instances nationales et internationales.

Aujourd'hui, les bases de la décentralisation sont jetées et un certain nombre d'acquis ont déjà pu être obtenus par les communes avec l'appui des PTF. Citons notamment l'adoption et la mise en œuvre de plans de développement locaux dans les 342 CL ou encore les progrès significatifs obtenus en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestion de l'administration communale.

D'importantes limites restent néanmoins à lever ; elles tiennent à plusieurs facteurs notamment :

- une dotation insuffisante des ressources aux collectivités et aux services déconcentrés,
- une insuffisance de cohérence dans les actions,
- une insuffisance de cohérence de l'action gouvernementale afin que l'aspect transversal de la décentralisation soit intégré, la réticence des ministères sectoriels à procéder aux transferts de compétences et de ressources et à une réelle déconcentration en est l'exemple le plus marquant,
- des ressources humaines à renforcer tant au niveau des collectivités que de l'administration territoriale,
- des équipes communales qui ont perdu en légitimité

- un manque de visibilité sur le financement du plan d'action de la LPN-DDL,
- l'analphabétisme d'une partie des élus locaux.

Le cadre juridique de la décentralisation et du service public de l'eau en Guinée est aujourd'hui constitué des lois et règlements suivants :

- **1992** : Etude sur la tarification de l'eau en milieu rural et adoption du principe de la vente au volume de l'eau.
- **1994** : Loi L/94/005/CTRN portant promulgation du Code de l'eau.
- **2006** : Promulgation du code des collectivités locales transférant aux communes la maîtrise d'ouvrage et la gestion du Service Public de l'Eau.
- **2012** : Décret 042/PRG/SGG/2012 portant adoption de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, préconisant une approche sectorielle de déconcentration-décentralisation en matière de gestion du SPE.
- **2013** : Décret D/2013/031/PRG/SCG portant approbation de la stratégie nationale pour le développement du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain.
- **2013** : Arrêté A/2013/172/MEE/CAB portant tarification de la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain.
- **2013** : Arrêté A/ 2013/173/MEE/CAB portant modalités d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et des ouvrages de desserte en milieu rural et semi-urbain.

Annexe 2 : Résultats du diagnostic technique des points d'eau (extrait de la base de données)

REHABILITATION DE LA SUPERSTRUCTURE DES FORAGES								REHABILITATION DES DEFERISEUR	
Nb de PE diagnostiqué : 589	Etat de la margelle	Dalle cimentée	Murette de protection	Tapis de gravier	Cloture	Canal d'évacuation	Puits perdu	Nb de déferiseur	55
Quantité	109	146	110	456	413	174	261	Nb de déferiseur non fonctionnel	47
Prix unitaire (GNF)	1 738 788	784 416	980 519	135 000	200 000	326 840	196 104	Prix unitaire (réhabilitation)	4 475 000
Coût total (GNF)	189 527 892	114 524 736	107 857 090	61 560 000	82 600 000	56 870 160	51 183 144	Total réhabilitation déferiseur	210 325 000
Total superstructure	664 123 022							Moyenne/déferiseur existant	3 824 091
Moyenne/PE	1 127 543								
Apport communautaire	144 160 000								
Apport communautaire/PE	244 754								
Total sans apport	519 963 022								
Moyenne/PE sans apport com	882 789								

REHABILITATION DE LA PARTIE SUPERIEURE DE LA POMPE (forages Vergnet)															
Nb de PE diagnostiquée: 533	Fontaine	Cadre d'ensellement pattes acier	Plaque d'étanchéité	Ecrou laiton	Boulon cadmié	Pédale	Butée basse	Bague de guidage	Ecrou de guidage	Piston	Segment	Calotte	Joint d'étanchéité piston	Ecrou frein réduit	Cadenas et chaîne
Quantité	134	161	201	756	810	182	612	377	191	414	1 704	415	432	127	325
Prix unitaire	2 200 000	530 000	67 000	8 000	7 000	580 000	20 000	161 000	240 000	34 000	18 000	41 000	6 000	36 000	27 500
Coût total	294 800 000	85 330 000	13 467 000	6 048 000	5 670 000	105 560 000	12 240 000	60 697 000	45 840 000	14 076 000	30 672 000	17 015 000	2 592 000	4 572 000	8 937 500
Total partie haute	707 516 500														
Moyenne/PE	1 327 423														

Coûts de réhabilitation des points d'eau diagnostique complet (Préfecture de Boffa)	CR Tamita (27 forages Vergnet diagnostiqués)		CR Tougnifily (42 forages Vergnet diagnostiqués)	
	Coûts total	Moyenne/PE	Coûts total	Moyenne/PE
Superstructure	31 922 948	1 182 331	49 831 367	1 186 461
Superstructure sans apport communautaire	25 314 590	937 577	39 551 699	941 707
Partie supérieure de la pompe	57 607 000	2 133 593	99 870 500	2 377 869
Partie inférieure de la pompe	151 634 000	5 616 074	234 735 000	5 588 929
Sous - total forages sans apport communautaire	234 555 590	8 687 244	374 157 199	8 908 505
Déferiseurs	8 950 000	331 481	17 900 000	426 190
Total sans apport communautaire	243 505 590	9 018 726	392 057 199	9 334 695

Coûts de réhabilitation des points d'eau diagnostiqués (pièces détachées et maçonnerie)	Préfecture de Boffa		Préfecture de Kindia	
	Coûts total	Moyenne/PE	Coûts total	Moyenne/PE
Superstructure	230 283 320	996 897	433 839 702	1 211 843
Superstructure sans apport communautaire	174 323 320	754 646	345 639 702	965 474
Partie supérieure de la pompe	333 481 000	1 536 779	374 035 500	1 113 201
Partie inférieure de la pompe (extrapolation)	1 293 496 281	5 599 551	2 133 970 823	5 599 551
Sous - total forages sans apport communautaire	1 801 300 601	7 890 976	2 853 646 025	7 678 226
Déferiseurs	138 725 000	3 853 472	71 600 000	3 768 421
Total	1 940 025 601	11 744 448	2 925 246 025	11 446 647

Annexe 3 : Fiche d'enquête type (forage complet)

Questionnaire SPE
Version CMC/CA-G44
Décembre 2014
Diagnostic des points d'eau

Date :

Enquêteurs :

Informations générales

1. Région administrative :
2. Préfecture :
3. Commune :
4. Quartier/District :
5. Secteur ou village :
6. Site d'implantation précis :
7. Inscriptions présentes sur l'ouvrage :
8. Nom du projet ayant réalisé l'ouvrage :
9. Année de réalisation de l'ouvrage :
10. Nombre de pompe(s) :
11. Coordonnées GPS :
12. Population desservie :
13. Nom et fonction du responsable du forage (+ coordonnées) :
14. Structure responsable de la gestion du point d'eau :
 - a- Gestion par un particulier (PAR)
 - b-Agence communal de l'eau
 - c-CPE
 - d-ONG
 - e-Autres
15. Référence photographique de la photo :
16. Coordonnées géographiques :

17. Utilisation :
- a- Utilisé
 - b- Non utilisé
18. Etat d'entretien :
- a- Forage entretenu
 - b-Forage non entretenu
19. A quelle période l'eau est obtenue en abondance au cours de l'année ?
- a- Janv-Mars
 - b- Avril-Juin
 - c- Juillet-Sept
 - d- Oct-Déc
 - e- Tous les mois
20. A quelle période, le débit de ce PE est très faible ?
- a-Janv-Mars
 - b-Avril-Juin
 - c. Juillet-Sept
 - d. Oct-Déc
 - e. Tous les mois
21. A quelle période vous constatez la crise dans l'année ?
- 1. Janv-Mars
 - 2. Avril-Juin
 - 3. Juillet-Sept
 - 4. Oct-Déc
 - 5. Tous les mois
22. Etat de la margelle:
- a- Bon
 - b- Mauvais
23. Dalle cimentée/ trottoir pour les puits ?
- a-Bon
 - b-Mauvais
24. Murette de protection :
- a-Bon
 - b-Mauvais
25. Tapis de graviers :
- a-Bon
 - b-Mauvais
26. Clôture :
- a-Bon état avec porte

- b-Bon état sans porte
 - c-Mauvais état avec porte
 - d-Mauvais état sans porte
27. Canal d'évacuation :
- a-Existe et fonctionnel
 - b-Existe et non fonctionnel
 - c-Inexistant
28. Puits perdu :
- a-Existe et fonctionnel
 - b-Existe et non fonctionnel
 - c-Inexistant
29. Principale source de pollution :
- a-Pas de source de pollution
 - b-Présence de latrines
 - c-Présence d'ordures
 - d-Présence d'eaux usées
30. Présence d'un Déferiseur :
- a-Oui
 - b-Non
31. Le Déferiseur est-il fonctionnel ?
- a-Oui
 - b-Non
32. Marque de la pompe en place :
- a-Vergnet
 - b-Kardia
 - c-Indian
 - d-Autres
33. La pompe a-t-elle été réhabilitée depuis son installation ?
- a-Oui
 - b-Non
34. Etat de la pompe :
- a-Non Fonctionnel
 - b-Fonctionnel/Bon état
 - c-Fonctionnel/mauvais état
35. Turbidité de l'eau :
- a-Eau claire
 - b-Eau peu trouble
 - c-Eau trouble
36. Odeur de l'eau :
- a-Pas d'odeur
 - b-Mauvaise

37. Goût de l'eau :
a-Pas de goût
b-Arrière goût
38. Pellicule en surface :
a-Non
b-Pellicule rouge
c-Pellicule noire
d-Pellicule jaune
e-Autres :
39. Présence de vers :
a-Oui
b-Non
40. Mobilisation des fonds :
a-Vente au volume
b-Vente au forfait
c- Pas de vente
41. Quelles sont les sources financières pour la réparation de votre PE ?

a-Cotisation
b-Recettes de la vente de l'eau
c-Structures extérieures
d-Autres
42. Prix du seau ou du bidon de 20 litres (GNF) :
a-100gnf
b-200gnf
c-Autres :
43. Assistance financière extérieure :
a-Régulière
b-Non régulière
44. Artisan réparateur en charge de ce Point d'Eau ?
a-Oui
b-Non
45. Nom de l'artisan réparateur (+ coordonnées) :
46. Lieu de résidence de l'artisan réparateur :
47. Distance du PE (en km) par rapport au chef-lieu de sous-préfecture :
48. Distance du lieu de résidence de l'Artisan Réparateur (en km) par rapport au PE:
49. Le lieu de résidence de l'AR appartient à la même CR que le village enquêté ?
a-Oui
b-Non

Diagnostic technique

- **Etat des pièces de la partie superficielle de la pompe :**

Pièces	Bon état	Mauvais état	Observations
Fontaine :			
Cadre d'ensellement patte acier			
Plaque d'étanchéité			
Ecrou laiton			
Boulon cadmié			
Pédale			
Butée basse			
Bague de guidage			
Ecrou de guidage			
Piston			
Segment			
Calotte			
Joint d'étanchéité piston			
Ecrou frein réduit			
Bouchon male de fontaine			
Cadenas et chaîne			
Anse			

Partie inférieure

- **Partie Raccord Huot /tuyaux :**

Pièces	Bon état	Mauvais état	Observations
Kit raccord Huot			
Raccord Huot d32			
Joint métal			
Collier double fil			
Corde de sécurité			
Rondelle protège clapet			
Tuyaux de refoulement			
Tuyaux de commande			

- **Commentaires :**

-Partie boîte à clapet :

Pièces	Bon état	Mauvais état	Observations
Pousseur			
Joint torique			
Petite entretoise			
Griffe de serrage V			
Billes			
Joint plat			
Boîte à clapet inf			
Boîte à clapet sup			
Joint boîte à clapet d70			
Bride de serrage			
Griffe de serrage C			
Jonc d'arrêt			
Manchon de retenue			
Membrane de réamorçage			
Grille protège clapet			
Boîte à clapet avec insert			
Vis 5x50			

Commentaires :

-Partie Corps de pompe/ siège à clapet :

Pièces	Bon état	Mauvais état	Observations
Corps de pompe			
Baudruche			
Joint baudruche			
Bille			
Joint siège à clapet			
Siège à clapet			
crépine			
Vis 5x16			
Tirant			
Ecrou frein fendu			
Vis polié			
Membrane d'aspiration			
Joint torique d77 x5			
Clapet d'aspiration avec insert bleu			
Crépine			

Commentaires :

Annexe 4 : Tableau comparatif des structures de gestion du SPE

Rubriques	CPGPE (CU Boffa)	ACEA (CU Kindia)	GEPR (Préfecture Boffa)	SCEA	SIEA préfectoral	SIEA préfectorale
Comparaison des méthodes et conditions de mise en œuvre du SPE						
Mode de fonctionnement	Organe communal cogéré avec CMC	Organe communal indépendant	Organe intercommunal indépendant	Organe communal	EPCI à fiscalité propre	EPCI à fiscalité propre
Ancienneté	8 ans	4 ans	4 ans	-	-	-
Environnement	Urbain, semi urbain et rural, littoral, plaine et semi-montagneux	Urbain, semi urbain, plaines et montagnes	Urbain, semi urbain et rural, littoral, plaine et semi-montagneux	Guinée-Maritime	Différents selon Kindia ou Boffa	Différents selon Kindia ou Boffa
Répartition spatiale des PE	Eloignés, CU entière	Concentrés (centre-ville et péri-urbains) - 1 source à Damakania	2 à 3 ouvrages par collectivités (8 collectivités)	Commune entière	Préfecture	Regroupement de 3 ou 4 communes
Taille du parc d'infrastructure	62 PE	22 PE	22 PE	43 PE	485 (Kindia)/323 (Boffa)	137 (Kindia)/103 (Boffa)
Type d'ouvrages	Forages, impluvium, déferiseurs	Forages, sources et BF	Forages, puits	Forages	Tous types d'ouvrages présents sur le territoire	Tous types d'ouvrages présents sur le territoire
Système de gestion des PE	CPE	CPE	CPE	Fontainier	Fontainier + UGSPE Inter-villageoises	Fontainier + UGSPE Inter-villageoises
Éléments pris en compte dans le coût de la maintenance	Pièces détachées, maçonnerie, AR et maçon (frais de vie, MO)	Pièces détachées, maçonnerie et AR (MO et transport)	Pièces détachées, maçonnerie et AR (MO et transport)	Opérateurs de maintenance + pièces détachées et maçonnerie.	Opérateurs de maintenance + pièces détachées et maçonnerie.	Opérateurs de maintenance + pièces détachées et maçonnerie.
Gestion des pièces détachées	Gestion par stock	Achat au fur et à mesure (fournisseur installé à Kindia)	Achat au fur et à mesure/Stock	Gestion directe opérateur de maintenance/Vergnet (Kindia)	Gestion directe opérateur de maintenance/Vergnet (Kindia) et stock décentralisé SIEA (Boffa)	Gestion directe opérateur de maintenance/Vergnet (Kindia) et stock décentralisé SIEA

						(Boffa)
Rémunération des artisans - réparateurs	50 000 GNF/j – En moyenne 2 interventions/j (transport inclut dans les coûts fixes)	25% du prix des pièces détachées (MO + transport)	50 000 GNF/jour (transport inclut dans les coûts fixes)	Moyenne des coûts/PE entre les 3 structures, majorée de la hausse du prix des pièces Vergnet (10%) Marge bénéficiaire des opérateurs de maintenances non incluse (pas d'informations).	Moyenne des coûts/PE entre les 3 structures, majorée de la hausse du prix des pièces Vergnet (10%) Marge bénéficiaire des opérateurs de maintenances non incluse (pas d'informations).	Moyenne entre les trois structures par PE
Rémunération du maçon	40 000 GNF/j (2 interventions/j : transport inclus dans les coûts fixes)	Pas de maçon systématiquement	Pas de maçon systématiquement	Pas de maçon systématiquement	Pas de maçon systématiquement	Pas de maçon systématiquement
Recettes issues de la vente de l'eau	100 GNF/bidon + intérêts bancaires	200 GNF/bidon à partir de 2014 (100 GNF/bidon de 2011 à 2013)	100 GNF/bidon	Forages EVG : dépenses moyennes/forage des 3 structures 100 GNF/bidon	Forages EVG : dépenses moyennes/forage des 3 structures Sources, puits, impluvium, BF SEG : selon les structures AEP, stations hydropur et autres forages = forage EVG 100 GNF/bidon	Forages EVG : dépenses moyennes/forage des 3 structures Sources, puits, impluvium, BF SEG, selon les structures AEP, stations hydropur et autres forages = forages EVG 100 GNF/bidon
C Coûts de gestion des PE	25 % (si 100% objectifs), 15 % (si 75 % objectifs). 0 si – de 75 % des objectifs à la remise des recouvrements	25 % recettes si objectif atteint (avant la remise des recettes)	20 % pour les CPE et 10 % pour les autorités locales (à la remise des recouvrements)	Moyenne des structures/PE - Tickets de prépaiement	Moyenne des structures/PE - Tickets de prépaiement	Moyenne des structures/PE Tickets de prépaiement
Traitement et analyse des PE	Traitement au chlore à chaque intervention. Traitement de l'impluvium (1fois/an).	Organisation de campagne de traitement des PE. Dispositif de traitement continu des sources.	Analyse de PE après réhabilitation.	<u>Analyse</u> : SNAPE (bactériologique + chimique) – AEP : (1fois/an), autres PE : (1 fois/3ans) <u>Traitement</u> : Chlore à chaque intervention + mesures correctives	<u>Analyse</u> : SNAPE (bactériologique + chimique) – AEP : (1fois/an), autres PE : (1 fois/3ans) <u>Traitement</u> : Chlore à chaque intervention + mesures correctives	<u>Analyse</u> : SNAPE (bactériologique + chimique) – AEP : (1fois/an), autres PE : (1 fois/3ans) <u>Traitement</u> : Chlore à chaque intervention + mesures correctives

Sensibilisation	Tournée des villages, lieux de culte, écoles et PE. Animation, évènements. Enquêtes.	Plaques promotionnelles Animation/Communication Enquêtes Sensibilisation (hygiène, gouvernance)	Plaques promotionnelles Communication	Outil pédagogique Communication Animation : chargés EA	Outil pédagogique Communication Animation : chargés EA	Outil pédagogique Communication Animation : chargés EA
Institutionnel	AG, réunions axes, réunion BE, représentation nationale	CA, Comité consultatif (non pris en compte dans les coûts)	AG, Conseil de gestion, représentation nationale	AG, BE, UGSPE (AG,...) Service technique EHA Représentation (déplacements)	AG, BE, UGSPE inter-villageoises (AG,...), comités villageois (informel) Service technique EHA Représentation (déplacements)	AG, BE, UGSPE inter-villageoises (AG,...), comités villageois (informel) Service technique EHA Représentation (déplacements)
Suivi/évaluation	Le SNAPE participe aux AG Suivi/évaluation CPGPE/CMC	Le SNAPE est membre du CA et du Conseil Consultatif Suivi/évaluation ACEA/CA-G44, Nantes-Métropoles	Lien institutionnel avec le SNAPE Suivi/évaluation GEPR/CMC	Réunion semestrielle et trimestrielle du SNAPE (500 000/an/SAE) Suivi des UGSPE Suivi/évaluation SCEA/PTF (plateforme Akvo Flow)	Réunion semestrielle et trimestrielle du SNAPE (à voir suivant l'évolution du rôle du SNAPE et les projets pilotes) – 500 000 GNF/an/UGSPE) Les UGSPE inter-villageoises encadrent les comités villageois et le PE. Suivi/évaluation SIEA/PTF (plateforme Akvo Flow)	Réunion semestrielle et trimestrielle du SNAPE (à voir suivant l'évolution du rôle du SNAPE et les projets pilotes) – 500 000 GNF/an/UGSPE)Les UGSPE inter-villageoises encadrent les comités villageois et le PE. Suivi/évaluation SIEA/PTF (plateforme Akvo Flow)
Comparaison du mode de fonctionnement de chaque structure						
Période d'activité	2007 - 2015	2011 - 2015	2010-2013	-	-	-
Recettes des autorités publiques	Commune, cotisation CPE	Commune, Etat et SEG (détachés de la fonction publique), CPD	Communes, cotisation CPE, Etat (détachés de la fonction publique)	Cotisations villageoises et participation communale (RH + fonctionnement)	Cotisations villageoises ou communales (moyenne de 10 000 000 GNF/commune/an), Etat et SEG (fonctionnaires détachés), CPD (Kindia)	Cotisations villageoises ou communales (moyenne de 10 000 000 GNF/commune/an), Etat et SEG (fonctionnaires détachés), CPD (Kindia)
Partenaires	CMC (fonctionnement et investissement)	Nantes-Métropoles et CA-G44 (fonctionnement et	CMC (fonctionnement et investissement)	PTF	CMC, CA-G44, Nantes-Métropoles et autres PTF (investissement et	CMC, CA-G44, Nantes-Métropoles et autres PTF (investissement et

		investissement)			fonctionnement de départ)	fonctionnement de départ)
Recouvrement des recettes PE	Système de redevance non officiel - CPGPE	Système de redevance non officiel - ACEA	Système de redevance non officiel - GEPR	Système de redevance officiel – UGSPE	Système de redevance officiel – UGSPE inter-villageoises	Système de redevance officiel – UGSPE inter-villageoises
Calcul des coûts et recettes SPE	Moyenne quadriennale par PE CMC (volet Eau) + CPGPE	Moyenne quadriennale par PE ACEA volet Eau	Moyenne quadriennale par PE GEPR volet Eau	SPE : moyenne quadriennales par structures	SPE : moyenne quadriennales par structures/PE	SPE : moyenne quadriennales par structures/PE
Déplacements	Entretiens + carburant (moto) responsable Eau et 4*4 CMC : réparations	<u>Ingénieur Eau</u> : Entretiens moto + carburant -Carburant visites PE + 4*4 (2014) -Carburant et entretien motos directeur, animateurs, SC, sociologue, Elu (50%)	- carburant et entretiens des motos RAF, RTO, et animateurs - 4*4 : carburant et entretien	Evaluation sur observations des pratiques et des coûts (CPGPE, ACEA, GEPR) et validation en COPIL : Motos pour directeur, RAF et chargés EA Frais de déplacements pour les élus et la direction (institutionnel)	Evaluation et mutualisation sur observations des pratiques et des coûts (CPGPE, ACEA, GEPR) et validation en COPIL : Motos pour directeur, RAF et chargés EA Frais de déplacements pour les élus et la direction (institutionnel)	Evaluation et mutualisation sur observations des pratiques et des coûts (CPGPE, ACEA, GEPR) et validation en COPIL : Motos pour directeur, RAF et chargés EA Frais de déplacements pour les élus et la direction (institutionnel)
Ressources Humaines	<u>Responsable Eau CMC</u> : Salaire plein temps + prime + CNSS + RTS + 50% frais médicaux <u>Chauffeur</u> : Salaire plein temps + CNSS + RTS + 50% frais médicaux (volet Eau) <u>Formation</u> : AR + responsable Eau CMC	<u>Ingénieur Eau</u> : Salaire plein tps <u>Directeur et SC</u> (1/2 temps) <u>Plombier SEG</u> : 40% <u>Stagiaire plombier</u> : plein temps <u>Sociologue</u> : ½ temps (2014) <u>Stagiaires</u> : ¾ tps (Fin 2013) <u>Charges sociales</u> en 2014 <u>Formation</u> : (CPE, AR, équipe technique et administrative) techniciens)	<u>RAF, animateurs, gardiens (1/3 temps)</u> : Salaire+ prime + RTS + CNSS + 50% frais médicaux <u>RTO (1/3 temps)</u> : Prime + frais médicaux <u>Prime président (1/3 temps)</u>	1 chargé EHA (salarier)	Directeur exécutif (salarier de la structure + charges + frais médicaux + CNSS et RTS) RAF (fonction publique + prime du SIEA) 5 à 6 chargés EHA (fonction publique + prime SIEA) Salaires et primes fixés sur observation des pratiques et validés en COPIL	Directeur exécutif (salarier de la structure + charges + frais médicaux + CNSS et RTS) RAF (fonction publique + prime du SIEA) 1 à 2 chargés EHA (fonction publique + prime SIEA) Salaires et primes fixés sur observation des pratiques et validés en COPIL
Fonctionnement	Frais téléphoniques et internet, entretien et	Frais téléphoniques et internet, entretien, carburant	Frais téléphonique, internet, entretien et carburant groupe	Les frais de fonctionnements sont calculés sur observation des pratiques	Les frais de fonctionnements sont calculés sur observation des pratiques	Les frais de fonctionnements sont calculés sur observation

	carburant groupe électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien/charges courantes, location bâtiment, frais d'assurance, frais bancaires, affaires sociales	et location groupe électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien, divers et imprévus	électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien/charges courantes, location bâtiment, frais d'assurance, frais bancaires, affaires sociales	et validés en COPIL. Ils comprennent : Frais téléphoniques et internet, entretien et carburant groupe électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien, amortissement des équipements, frais d'assurance, frais bancaires, divers (affaires sociales)	et validés en COPIL. Ils comprennent : Frais téléphoniques et internet, entretien et carburant groupe électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien, amortissement des équipements, frais d'assurance, frais bancaires, divers (affaires sociales)	des pratiques et validés en COPIL. Ils comprennent : Frais téléphoniques et internet, entretien et carburant groupe électrogène, papèterie/bureautique, produits d'entretien, amortissement des équipements, frais d'assurance, frais bancaires, divers (affaires sociales)
Siège	Location (composante Eau)	Propriétaire du bâtiment	Location (composante Eau)	Mise à disposition commune	Mise à disposition commune urbaine + annexes : communes centrales/zone	Mise à disposition de la commune centrale
Investissements et amortissements équipements	Bailleurs et projets	Bailleurs et projets	Bailleurs et projets	<u>Investissements</u> : Bailleurs et projets <u>Amortissements</u> : Autofinancement	<u>Investissements</u> : Bailleurs et projets <u>Amortissements</u> : Autofinancement	<u>Investissements</u> : Bailleurs et projets <u>Amortissements</u> : Autofinancement

Annexe 5 : Coopération – Atlantique Guinée 44 et la communauté de communes de Nantes-Métropole : au service du développement de Kindia

CA-G44 est une ONG qui œuvre au soutien de la préfecture de Kindia depuis plus de vingt ans. Elle a mené le programme de coopération du département de la Loire-Atlantique pendant plus de 15 ans et intervient aujourd'hui principalement les domaines suivants :

- La gouvernance locale : soutien aux collectivités locales, aux services décentralisés et déconcentrés de l'Etat et aux organisations de la société civile dans leurs développements
- Le secteur de l'agriculture en apportant son assistance technique à la Fédération des Organisations Paysannes de la Basse-Guinée et l'APEK Agriculture.
- Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement par le biais de différents projets d'aménagement et de réhabilitation de points d'eau liés à l'ACEA.

Dans son volet développement local, CA-G44 a participé à l'initiation de l'intercollectivité de Kindia.CA-G44 et mène depuis 2009 une stratégie d'intervention visant à appuyer le Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement dans la ville de Kindia. CA-G44 accompagne la maîtrise d'ouvrage communale, la structuration et le développement des acteurs de la société civile locale en les impliquant dans Comité Consultatif. Trois projets ont contribué à la mise en œuvre du SPE dans la CUK :

- Le projet facilité-eau à accompagner l'émergence de l'ACEA à travers un renforcement de la politique communale de l'eau, a doté la commune d'une structure solide et organisatrice du SPE et à améliorer la desserte en eau des populations à Kindia.
- Le projet Kindia 2015, dans son volet eau participe à l'aménagement et à la réhabilitation de 15 points d'eau potable et à accompagner le SPE à travers un renforcement de compétences de l'ACEA.
- Le projet Edu'Kindia consiste à doter en infrastructure Eau, Hygiène et Assainissement des écoles de la zone de la confluence des 3 rivières (CUK) et à engager à partir des écoles une démarche d'éducation à l'assainissement, l'hygiène et la protection du cadre de vie en vue d'initier des changements de comportements.

Depuis 2012 et jusqu'à 2016, la communauté d'agglomération Nantes Métropole mène à distance, avec la CU de Kindia, le **projet multi-partenaires « DANK »** (pour Dschang/Anse/Nantes/Kindia) sur la thématique de la gouvernance locale des services urbains dont ceux de l'eau et de l'assainissement. Le projet comprend quatre axes d'actions :

- Améliorer la compréhension des enjeux de l'hygiène publique par les citoyens.
- Mettre en place une gouvernance efficace et pérenne permettant la participation de tous les acteurs impliqués dans le secteur eau/assainissement. A Kindia, ce volet se matérialise par un appui technique et financier à l'ACEA.
- Echanges d'expériences entre les collectivités locales partenaires.
- Améliorer l'accès au SCEA par la réalisation d'infrastructures.

Annexe 6 : Organisation de l'ACEA

Conseil d'Administration (CA)		
Composition		Fonctionnement
<i>Elus</i>		Le CA tient 4 sessions ordinaires chaque année et peut être amené à tenir des sessions extraordinaires par nécessité.
Président	01 (Maire)	
Vice-Président	01 (Vice Maire)	
Elu référent Eau	01 (Elu communal)	
<i>Organismes d'eau</i>		
SNAPE	01 (Directeur régional)	
SEG	01 (Directeur régional)	
<i>Organismes de santé</i>		
DRS	01	
DRH	01	

Comité consultatif		
Composition		Fonctionnement
<i>Organisme d'eau</i>		Le comité consultatif se réunit deux fois par an pour échanger sur les possibilités d'extension du service d'eau, partager les difficultés, échanger sur le paiement de l'eau,...
SNAPE	01	
SEG	01	
EAA	01	
<i>Organisme de santé</i>		
DPS	01	
HRK	01	
<i>Usagers</i>		
CPE	20	
Citoyens	NB	
<i>Organisme de construction</i>		
FPAKI	01	
CFP	01	
<i>ONG/Institutions</i>		
UNICEF	01	
CA-G44	01	

Direction et Equipe Technique		
Composition		Fonctionnement
Directeur	01	La direction met en œuvre la politique de l'eau et assure la distribution, organise les réunions du CA et du CC, assure le suivi et le contrôle de la maintenance des
Secrétaire/Comptable	01	
<i>Techniciens</i>		
Eau	01	
Assainissement	01	
Sociologue	01	
Animateur	01	

Stagiaires		ouvrages.
------------	--	-----------

Annexe 7 : Budget détaillé de l'ACEA (moyenne quadriennale 2011/2014) et 2014

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
ACEA Moyenne quadriennale (2011-2014)	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	2 400 000	Salaire + Primes + Formations	44 198 009
	Etat	9 600 000	Sous total RH	44 198 009
	SEG	7 200 000	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	19 200 000	Entretien motos et 4*4 + Carburant	18 204 250
	Partenaires		Fournitures bureau + Tel + electricité	10 350 000
	Nantes Métropoles/CA-G44	81 565 584	Sous total Fonctionnement	28 554 250
	Sous total partenaires	81 565 584	Service Public de l'Eau	
	Service Public de l'Eau		<i>Sources</i>	
	Sources	1 332 933	Gérant	304 033
	Forages	5 982 189	Réparation/maintenance	711 667
	BF	4 143 763	<i>sous total sources</i>	<i>1 015 700</i>
	Sous total SPE	11 458 885	<i>Forages</i>	
	Intérêts bancaires		Gérant	1 186 250
	CRG	0	Réparation/maintenance	991 125
	Sous total intérêts bancaires	0	<i>sous total forages</i>	<i>2 177 375</i>
			<i>Bornes Fontaines</i>	
			Gérant	942 456
			Réparation/maintenance	124 125
			Paiement SEG	3 395 866
			<i>sous total BF</i>	<i>4 462 447</i>
			Sous total SPE	7 655 522
			Analyse/traitement	
			Analyse	0
			Traitement	5 750 000
			Sous total analyse/traitement	5 750 000
			Sensibilisation	
		Plaque promotionnelle	525 000	
		Animation	2 113 667	
		Formations relais, enquêtes	2 205 750	
		Sensibilisation, encadrement citoyen	3 110 000	
		Sous total sensibilisation	7 954 417	
Total		Total	94 112 198	
Nb PE moyen		Recettes totales - dépenses totales	18 112 271	
Total SPE + Autorités publiques	30 658 885			
Recettes propres/PE/An	1 572 251	Dépenses totales/PE/An	4 826 267	

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
ACEA 2014	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	2 400 000	Salaire + Primes + Formations	64 291 036
	Etat	9 600 000	Sous total RH	64 291 036
	SEG	7 200 000	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	19 200 000	Entretien motos et 4*4 + Carburant	34 630 000
	Partenaires		Fournitures bureau + Tel + electricité	23 550 000
	Nantes Métropoles/CA-G44	154 921 000	Sous total Fonctionnement	58 180 000
	Sous total partenaires	154 921 000	Service Public de l'Eau	
	Service Public de l'Eau		Sources	
	Sources	2 040 600	Gérant	506 400
	Forages	10 441 400	Réparation/maintenance	805 000
	BF	6 951 600	sous total sources	1 311 400
	Sous total SPE	19 433 600	Forages	
	Intérêts bancaires		Gérant	2 066 600
	CRG	0	Réparation/maintenance	2 097 500
	Sous total intérêts bancaires	0	sous total forages	4 164 100
			Bornes Fontaines	
			Gérant	1 651 550
			Réparation/maintenance	270 000
			Paiement SEG	3 838 920
			sous total BF	5 760 470
			Sous total SPE	11 235 970
			Analyse/traitement	
			Analyse	0
			Traitement	11 500 000
			Sous total analyse/traitement	11 500 000
			Sensibilisation	
		Plaque promotionelle	600 000	
		Animation	4 227 334	
		Formations relais, enquêtes	4 411 501	
		Sensibilisation, encadrement citoyen	6 220 000	
		Sous total sensibilisation	15 458 835	
Total		193 554 600	Total	160 665 841
Nb PE		22	Recettes totales - dépenses totales	32 888 759
Total SPE + Autorités publiques		38 633 600		
Recettes propres/PE/An		1 756 073	Dépenses totales/PE/An	7 302 993

Annexe 8 : Organisation de l'intercollectivité de Kindia

L'Assemblée Générale (AG) est l'instance suprême, elle décide de la gestion, de l'administration des organes, de l'application et de l'interprétation des statuts. Elle élit et révoque les administrateurs, désigne les commissaires au compte et définit leur attributions dans les limites de la loi, des statuts et du règlement intérieur. Elle est composée de trois collèges que sont : le collège des élus comprenant dix membres, le collège de la société civile comprenant onze producteurs et onze jeunes, le collège des services déconcentrés et décentralisés composé de trois membres. L'AG se réunit en session ordinaire une fois par an pour examiner le rapport d'activité et de gestion du bureau exécutif, adopter un programme de développement, étudier toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et décider de l'adhésion d'autres collectivités ou organisations. Elle peut se réunir en sessions extraordinaires sur convocation de son président et à la demande de plus de la moitié des membres.

Le **Conseil d'Administration (CA)** de l'inter-collectivité est l'organe de suivi et de gestion de toutes les décisions issues de l'AG. Il est composé de onze membres, désignés au sein des trois collèges de l'AG, comme suit : cinq membres désignés au sein du collège des élus, cinq membres désignés au sein du collège des Organisation de la Société Civile, et un membre désigné au sein du collège des Service De Décentralisation, le COC. Il est organisé en commission conformément aux domaines de collaboration des collectivités et se réunit bimestriellement. Le CA est géré par un bureau exécutif qui s'occupe de la gestion au quotidien des affaires de l'inter-collectivité et dont la composition est la suivante : le président de l'inter-collectivité (actuellement le vice maire de la CUK), le vice-président en charge de l'administration et un trésorier.

La structure de développement intercommunal est l'outil de programmation et d'exécution des projets et actions planifiés par le CA. Encore inexistant ce service devrait se composer d'une équipe technique dirigée par un directeur exécutif. Son organisation et son fonctionnement feront l'objet de textes règlementaires.

Annexe 9 : Charente-Maritime Coopération : plus de 22 ans de coopération avec Boffa

Le programme de coopération décentralisée initié en 1992 par le Département de la Charente-Maritime, a pour objectif d'accompagner le développement économique et social des collectivités de la Préfecture de Boffa. En apportant son expertise administrative et technique ainsi qu'un concours financier, le Conseil général fédère des partenariats locaux, nationaux et internationaux visant plus particulièrement à :

- développer les échanges Nord/Sud,
- soutenir le processus de décentralisation engagé par les autorités guinéennes,
- faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base,
- développer l'accès à l'eau potable de la population,
- appuyer le développement agricole et économique par le soutien à la filière salicole,
- poursuivre le désenclavement des villages par l'entretien et l'aménagement des pistes.

Ainsi, le programme de coopération mené par l'association Charente-Maritime Coopération se décompose en quatre volets d'actions qui sont :

- l'appui aux collectivités locales par la formation des élus et fonctionnaires, l'appui financier pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs,
- le soutien à la gestion communal du SPE de la CUB, action qui s'étendra d'ici fin 2014 à 2 autres collectivités ?
- l'appui au développement de la filière salicole solaire,
- le soutien au Groupement d'Entretien des Pistes Rurales (GEPR) : intercollectivité créée en 1995, en charge de l'entretien des pistes rurales. Le GEPR a développé un programme d'hydraulique villageoise et assainissement entre 2009 et 2011.

Soutenu dans son volet hydraulique par le Département de la Charente-Maritime et son Syndicat des Eaux, ainsi que par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, CMC contribue au développement du Service Public de l'Eau dans la Préfecture de Boffa.

Le projet d'extension du SPE aux Communes Rurales de Boffa :

Le développement de ce programme ne se fait pas au détriment des actions engagées sur la CUB qui reste une vitrine de référence et d'expérimentation. L'extension ne concerne dans un premier temps que deux CR mais l'ambition, à terme, est d'unir toutes les collectivités de Boffa dans la gestion du SPE. Pour cela, diverses actions ont été programmées :

- Consolidation et amélioration de l'existant (CPGPE) : construction d'un impluvium (100 M³) et création d'un puits moderne sur la zone insulaire (île de Marara et Dary),
- Extension du programme de réhabilitation des PMH à deux CR (Tougnifily et Tamita) et aménagement de la source de Kassani à Taboriah (Koba) ;

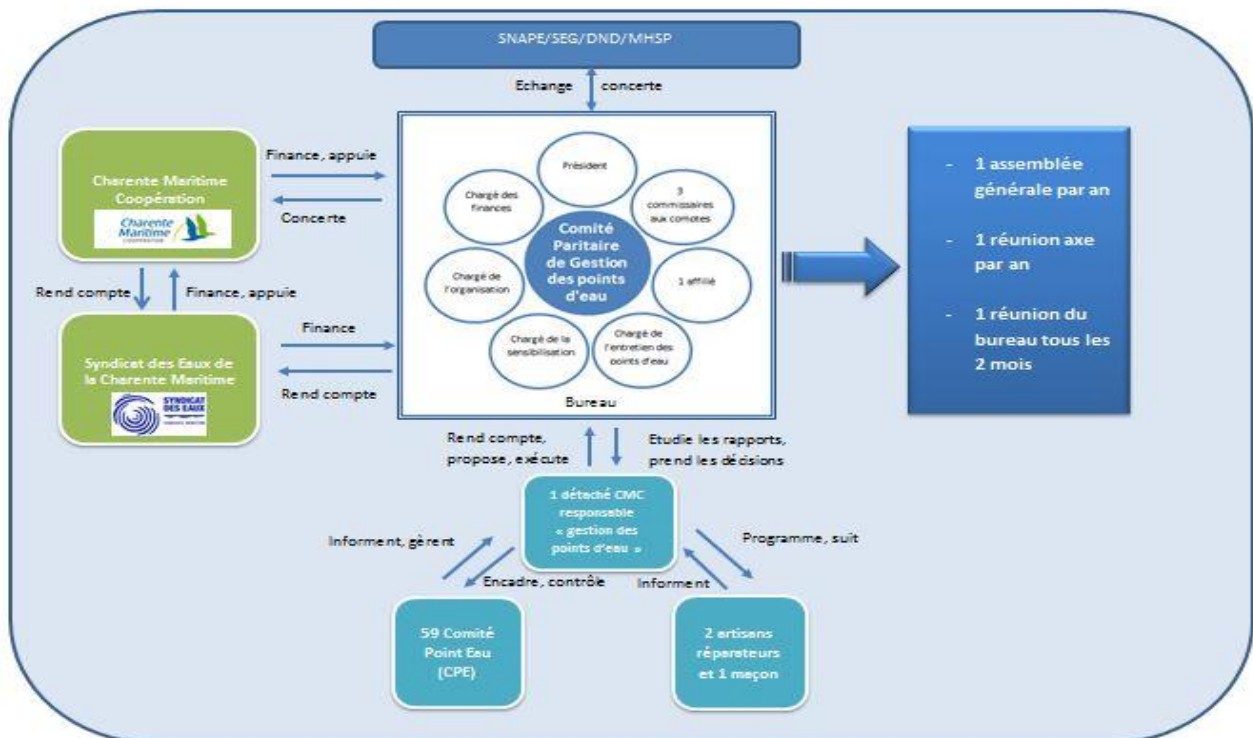
- Gouvernance : modification des statuts et du fonctionnement du CPGPE et structuration des SPE de Tamita et Tournifly conformément à la nouvelle politique nationale.

Annexe 10 : Organisation du CPGPE

Le CPGPE est composé de :

- Madame ou Monsieur le Maire ;
- Quatre conseillers municipaux, « responsables des quatre secteurs Eau » ;
- Deux commissaires aux comptes : le receveur communal et le coordinateur de CMC ;
- Un représentant de groupement de femmes ;
- Un représentant de la jeunesse ;
- Quatre présidents de CPE, soit un par secteurs, ou "zone eau".

Organigramme du CPGPE



Annexe 11 : Budget détaillé du CPGPE (moyenne quadriennale 2011/2014) et 2014

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
CPGPE Moyenne quadriennale (2011-2014)	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	250 000	Salaire + CNSS + frais médicaux + formations	20 505 920
	Cotisation CPE	691 250	Sous total RH	20 505 920
	Autres	143 275	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	1 084 525	Entretien motos et 4*4 + Carburant	14 247 907
	Partenaires		Fournitures bureau + Tel + électricité + banque + assurance...	21 682 512
	CMC	123 134 000	Sous total Fonctionnement	35 930 419
	Sous total partenaires	123 134 000	Service Public de l'Eau	
	Service Public de l'Eau		Forages	
	Forages	16 618 388	Gérant	1 353 538
	Impluvium	723 750	Réparation/maintenance	29 061 036
	Sous total SPE	17 342 138	sous total forages	30 414 573
	Intérêts bancaires		Impluvium	
	CRG	3 623 674	Gérant	0
	Sous total intérêts bancaires	3 623 674	Réparation/maintenance	1 168 000
			sous total impluvium	1 168 000
			Sous total SPE	31 582 573
			Analyse/traitement	
			Analyse	0
			Traitement	312 750
			Sous total analyse/traitement	312 750
			Sensibilisation	
			Tournée, encadrement	392 125
			Enquêtes	2 032 113
			Evènement	3 223 250
			Sous total sensibilisation	5 647 488
			Institutionnel	
			AG	7 348 250
		Réunion axes	5 053 500	
		Représentation	503 750	
		Sous total institutionnel	12 905 500	
Total		145 184 336	Total	106 884 649
Nb PE moyen		48	Recettes totales - dépenses totales	38 299 687
Total SPE + Autorités publiques		22 050 336		
Recettes propres/PE/An		459 382	Dépenses totales/PE/An	2 226 764

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
CPGPE 2014	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	1 000 000	Salaire + CNSS + frais médicaux + formations	23 958 996
	Cotisation CPE	51 000	Sous total RH	23 958 996
	Autres	366 000	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	1 417 000	Entretien motos et 4*4 + Carburant	15 633 700
	Partenaires		Fournitures bureau + Tel + électricité + banque + assurance...	21 518 633
	CMC	105 656 000	Sous total Fonctionnement	37 152 333
	Sous total partenaires	105 656 000	Service Public de l'Eau	
	Service Public de l'Eau		<i>Forages</i>	
	Forages	27 252 000	Gérant	1 571 200
	Impluvium	925 000	Réparation/maintenance	26 273 000
	Sous total SPE	28 177 000	<i>sous total forages</i>	<i>27 844 200</i>
	Intérêts bancaires		<i>Impluvium</i>	
	CRG	7 670 520	Gérant	0
	Sous total intérêts bancaires	7 670 520	Réparation/maintenance	285 000
			<i>sous total impluvium</i>	<i>285 000</i>
			Sous total SPE	28 129 200
			Analyse/traitement	
			Analyse	0
			Traitement	907 000
			Sous total analyse/traitement	907 000
			Sensibilisation	
			Tournée, encadrement	1 067 500
			Enquêtes	6 928 450
			Evènement	4 379 000
			Sous total sensibilisation	12 374 950
			Institutionnel	
		AG	10 741 500	
		Réunion axes	6 165 000	
		Représentation	877 000	
		Sous total institutionnel	17 783 500	
Total		142 920 520	Total	120 305 979
Nb PE		53	Recettes totales - dépenses totales	22 614 541
Total SPE + Autorités publiques		37 264 520		
Recettes propres/PE/An		703 104	Dépenses totales/PE/An	2 269 924

Annexe 12 : Organisation du GEPR

Le GEPR se compose :

- ✓ De membres titulaires
 - Les collectivités décentralisées de la Préfecture de Boffa ;
 - Les CVEP, CEVU, GOSA et CVAP ;
 - Les organismes représentatifs de la Société Civile ayant un intérêt direct ou indirect dans l'entretien des pistes rurales de la Préfecture de Boffa (syndicat des transporteurs et coopératives de sel solaire) ;

- ✓ De membres consultatifs
 - Les services préfectoraux concernés par l'entretien des pistes rurales de la Préfecture de Boffa ;
 - Les bailleurs de fonds ou autres partenaires sollicités ;
 - Toute personne qualifiée sollicitée suivant l'ordre du jour par le GEPR.

- ✓ De membres d'honneur
 - Toute personne ayant rendu des services au GEPR.

- ✓ D'une équipe technique

L'Assemblée Générale (AG) constitue l'instance suprême du GEPR. Elle comprend tous les membres du GEPR. Elle se réunit au moins une fois par an et est convoquée par le Conseil de Gestion, ou à la demande d'au moins un quart de ses membres. Son ordre du jour est fixé par le Conseil de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité simple. Ne prennent part au vote que les membres à jour de leurs cotisations. Les membres consultatifs ou d'honneurs ne peuvent pas prendre part aux votes et sont inéligibles au Conseil de Gestion. L'Assemblée adopte le règlement intérieur, élit le Conseil de Gestion, approuve les comptes, vote le budget de l'exercice suivant et fixe les orientations et le programme annuel prévisionnel d'activités du GEPR.

Le GEPR est administré par un Conseil de Gestion de 13 membres, élu parmi les membres du GEPR par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans. Le Conseil de Gestion comprend au moins un représentant des collectivités, un représentant des CVEP et un représentant de la société civile. Le Conseil de Gestion se réunit régulièrement (au moins trois fois par an) et veille au respect et à la mise en œuvre des orientations et des décisions fixées par l'AG. Il prépare avec son équipe technique le budget annuel prévisionnel du GEPR (fonctionnement et investissement) et prend toutes les décisions concernant la gestion du GEPR.

Toutes les collectivités décentralisées et les organismes de la Société Civile de la Préfecture de Boffa peuvent adhérer au GEPR. Pour adhérer au GEPR, chaque CVEP, CEVU, CVAP et GOSA doit avoir l'agrément préfectoral. La qualité de membre du GEPR s'obtient par décision du Conseil de Gestion après demande écrite qui informe l'Assemblée Générale.

Annexe 13 : Budget détaillé (moyenne quadriennale 2010/2013) et 2013 du
GEPR

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
GEPR Moyenne quadriennale (2010-2013)	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	585 764	Salaire + Primes + RTS/CNSS + Frais médicaux	44 199 127
	Cotisations CPE	1 200 000	Sous total RH	44 199 127
	Etat	6 367 790	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	8 153 554	Entretien motos et 4*4 + Carburant	21 278 131
			Fournitures bureau + Tel + électricité + banque + assurance...	14 298 316
	Partenaires		Sous total Fonctionnement	35 576 447
	CMC	35 316 836	Service Public de l'Eau	
	Sous total partenaires	35 316 836	Forages	
	Service Public de l'Eau		Gérant	1 393 243
	Forages	6 966 188	Autorité locale	696 621
	Puits	712 400	Réparation/maintenance	3 894 750
	Sous total SPE	7 678 588	<i>sous total forages</i>	<i>5 984 614</i>
	Intérêts bancaires		<i>Puit moderne</i>	
	CRG	0	Gérant	142 480
	Sous total intérêts bancaires	0	Autorité locale	71 240
			Réparation/maintenance	179 500
			<i>sous total puit moderne</i>	<i>393 220</i>
			Sous total SPE	6 377 834
			Analyse/traitement	
			Analyse	625 000
			Traitement	0
			Sous total analyse/traitement	625 000
			Sensibilisation	
			Plaque promotionnelle	1 438 775
			Communication	134 469
		Sous total sensibilisation	1 573 244	
		Institutionnel		
		Réunion bureau/CG	587 750	
		Représentation	270 644	
		Sous total institutionnel	858 394	
Total		51 148 978	Total	89 210 045
Nb PE moyen		22,5	Recettes totales - dépenses totales	-38 061 068
Total SPE + Autorités publiques		15 832 141		
Recettes propres/PE/An		703 651	Dépenses totales/PE/An	3 964 891

	Recettes totales		Dépenses totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
GEPR 2013	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Mairie	4 000 000	Salaire + Primes + RTS/CNSS + Frais médicaux	45 252 324
	Cotisations CPE	0	Sous total RH	45 252 324
	Etat	8 321 246	Fonctionnement	
	Sous total Autorités publiques	12 321 246	Entretien motos et 4*4 + Carburant	15 184 813
	Partenaires		Fournitures bureau + Tel + electricité + banque + assurance...	10 002 675
	CMC	39 172 380	Sous total Fonctionnement	25 187 488
	Sous total partenaires	39 172 380	Service Public de l'Eau	
	Service Public de l'Eau		Forages	
	Forages	4 627 250	Gérant	925 450
	Puits	600 000	Autorité locale	462 725
	Sous total SPE	5 227 250	Réparation/maintenance	3 743 000
	Intérêts bancaires		<i>sous total forages</i>	<i>5 131 175</i>
	CRG	0	Puit moderne	
	Sous total intérêts bancaires	0	Gérant	120 000
			Autorité locale	60 000
			Réparation/maintenance	200 000
			<i>sous total puit moderne</i>	<i>380 000</i>
			Sous total SPE	5 511 175
			Analyse/traitement	
			Analyse	0
			Traitement	0
			Sous total analyse/traitement	0
			Sensibilisation	
			Plaque promotionnelle	0
			Communication	0
			Sous total sensibilisation	0
		Institutionnel		
		Réunion bureau/CG	1 701 000	
		Représentation	97 500	
		Sous total institutionnel	1 798 500	
Total		56 720 876	Total	77 749 487
Nb PE		23	Recettes totales - dépenses totales	-21 028 611
Total SPE + Autorités publiques		17 548 496		
Recettes propres/PE/An		762 978	Dépenses totales/PE/An	3 380 412

Annexe 14 : Liste des équipements pour les structures de gestion du SPE

Equipements et amortissement - SCEA						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	1	8 500 000	4	2 125 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	1	4 000 000	3	1 333 333
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune		1	Mise à disposition établissement public		
Table	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	1	300 000	10	30 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	4	320 000	10	32 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	1	800 000	10	80 000
Etagère	2m/1m - bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	39 250 000	1	39 250 000	10	3 925 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	1	700 000	2	350 000
Clé internet	Orange	150 000	1	150 000	3	50 000
TOTAL				55 820 000		8 185 333


Equipements et amortissement - Intercollectivité préfectorale Kindia						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	6	51 000 000	4	12 750 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	6	24 000 000	3	8 000 000
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune urbaine		1	Mise à disposition établissement public		
Batiments bureaux de zones	Siège commune centrale/zone		2	Mise à disposition établissement public		
Tables	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	7	2 100 000	10	210 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	20	1 600 000	10	160 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	8	4 000 000	10	400 000
Etagères	Bois (fabrication locale)	500 000	3	1 500 000	10	150 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	10	8 000 000	10	800 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	74 090 000	1	74 090 000	10	7 409 000
Installation électrique photovoltaïque bureaux zones	SES	39 250 000	2	78 500 000	10	7 850 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	6	4 200 000	2	2 100 000
Clés internet	Orange	150 000	3	450 000	3	150 000
TOTAL				250 240 000		40 139 000

Equipements et amortissement - Intercollectivité préfectorale Boffa						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	5	42 500 000	4	10 625 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	6	24 000 000	3	8 000 000
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune urbaine		1	Mise à disposition établissement public		
Batiments bureaux de zones	Siège commune centrale/zone		2	Mise à disposition établissement public		
Tables	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	7	2 100 000	10	210 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	20	1 600 000	10	160 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	7	3 500 000	10	350 000
Etagères	Bois (fabrication locale)	500 000	3	1 500 000	10	150 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	9	7 200 000	10	720 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	74 090 000	1	74 090 000	10	7 409 000
Installation électrique photovoltaïque bureaux zones	SES	39 250 000	2	78 500 000	10	7 850 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	5	3 500 000	2	1 750 000
Clés internet	Orange	150 000	3	450 000	3	150 000
TOTAL				239 740 000		37 534 000

Equipements et amortissement - Intercollectivité Friguigbé-Mambia-Samaya-Molota (Kindia)						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	3	25 500 000	5	5 100 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	1	4 000 000	4	1 000 000
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune centrale		1	Mise à disposition établissement public		
Table	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	1	300 000	10	30 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	9	720 000	10	72 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	3	1 500 000	10	150 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	3	2 400 000	10	240 000
Etagère	2m/1m - bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	39 250 000	1	39 250 000	10	3 925 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	2	1 400 000	2	700 000
Clé internet	Orange	150 000	1	150 000	3	50 000
TOTAL				76 520 000		11 477 000

Equipements et amortissement - Intercollectivité Douprou-Tougnily-Mankountan (Boffa)						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	2	17 000 000	4	4 250 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	2	8 000 000	3	2 666 667
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune centrale		1	Mise à disposition établissement public		
Table	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	1	300 000	10	30 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	6	480 000	10	48 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	2	1 000 000	10	100 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	2	1 600 000	10	160 000
Etagère	2m/1m - bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	39 250 000	1	39 250 000	10	3 925 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	2	1 400 000	2	700 000
Clé internet	Orange	150 000	1	150 000	3	50 000
TOTAL				70 480 000		12 139 667

Annexe 15 : Fiche technique compteur PMH Vergnet

COMPTEUR SUR POMPE VERGNET 

LA SOLUTION DE COMPTAGE POUR OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU

Avantages

- 1) Simplifie la gestion de l'eau en donnant une valeur précise des volumes pompés.
- 2) Permet au comité de gestion d'un point d'eau de contrôler efficacement les volumes prélevés dans la troupe et d'être informé du bon fonctionnement du forage.
- 3) Permet de déterminer et de payer le juste prix d'eau pompée grâce à la précision du système de comptage VERGNET.
- 4) Fournit un outil fiable et simple pour déterminer la quantité d'eau délivrée sur une période et obtenir les données nécessaires pour planifier les besoins futurs de la population.

Lecture directe

- 5) Est gage de transparence et simplifie les relations entre le responsable du point d'eau, le forain et les usagers.
- 6) Donne une indication sur le niveau de maintenances et d'entretien de la pompe.
- 7) Offre les bases à l'établissement d'un réel compte d'exploitation couvrant les dépenses récurrentes et dégageant des financements pour les autorités publiques (redevance), la maintenance et le renouvellement.
- 8) Participe à la professionnalisation du secteur de l'eau.




Exemple de point sur une Pompe à Manivelle Humaine - production moyenne 20l/jour



Algorithme revenu
 prix de vente : 100-200 RCA
 redévance communale : 20 de Prix de Vente
 (à partir eau Burkina)
 coût annuel de maintenance de la pompe :
 10 000 RCA (à partir eau Burkina)
 * Entretien point d'eau et rémunération du personnel
 ** Dont revenu nettement

	RCA
Chiffre d'affaires annuel	550 000
Services et maintenance*	215 000
Redevance communale	27 500
Salde annuel**	307 500

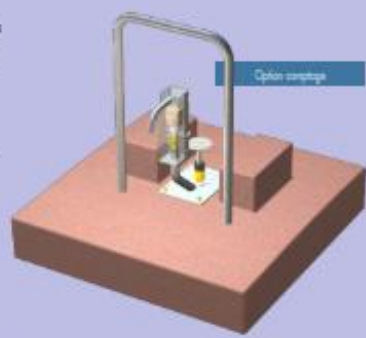

facilité d'installation - facilité d'utilisation - facilité d'entretien

COMPTEUR SUR POMPE VERGNET 

LA SOLUTION DE COMPTAGE POUR FÉDÉRISER LES POINTS D'EAU

- 1) La solution VERGNET pour un comptage précis : compteur de classe C selon les normes BS 5728 et ISO 4064
- 2) Pièces résistantes à la corrosion : inox, acier galvané, laiton
- 3) Facilité d'installation et de lecture du compteur
- 4) Protection par capot et système de verrouillage antivolt
- 5) Préservation du compteur par un filtre
- 6) Pompage sans effort supplémentaire
- 7) Support du réseau VERGNET

Option comptage

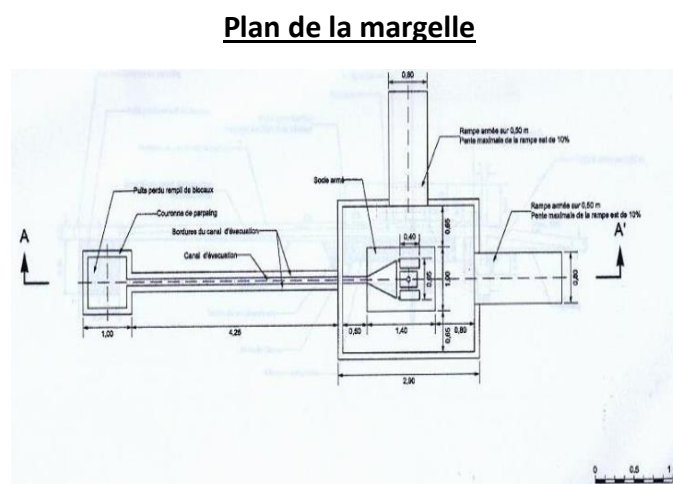
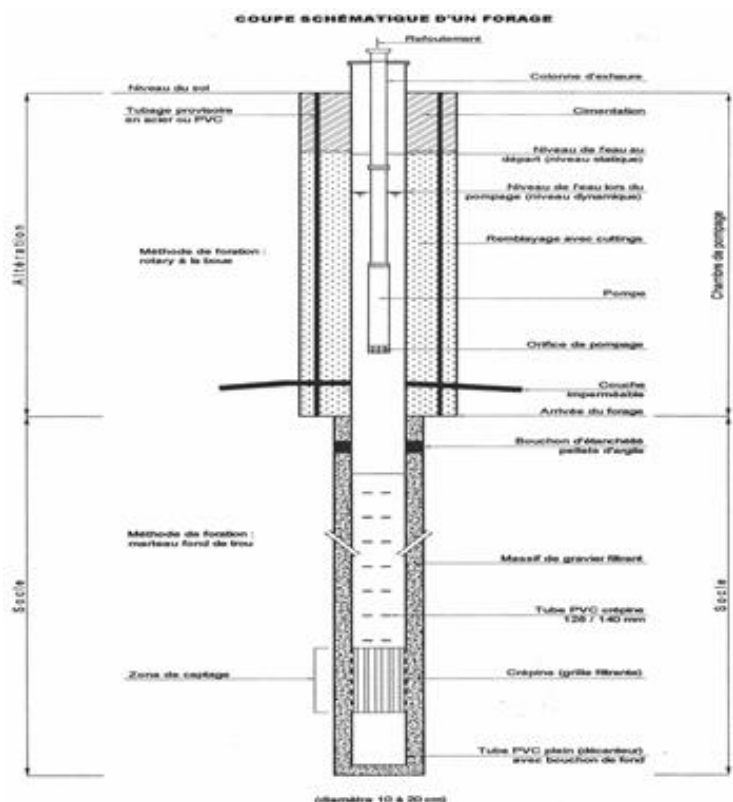
6, rue Lavoisier - 45140 Ingrès (France) - Tél. : +33(0)2 38 22 75 10 - Fax : +33(0)2 38 22 75 22
 Site internet : www.vergnet.fr - e-mail : eau@vergnet.fr

Annexe 16 : Tableau comparatif des coûts de création et de réhabilitation des ouvrages

Rubrique	Création (sans maîtrise d'œuvre)			Réhabilitation complète (sans maîtrise d'œuvre)		
	Prix minimum	Prix maximum	Coût moyen	Prix minimum	Prix maximum	Coût moyen
Forage (Vergnet)	70 300 000	96 690 000	82 297 213	45 332 115	16 560 000	37 284 015
Forage (Kardia)			96 468 282			
Forage manuel			34 297 925			
Margelle	6 500 000	12 000 000	7 921 250	3 080 000	5 500 000	4 026 667
Tapis de gravier et clôture			335 000			335 000
Déferiseur	12 920 000	14 000 000	13 540 000	4 200 000	4 750 000	4 475 000
PPI			4 742 920			
Source	17 010 000	50 806 806	34 391 227			
Puits	35 100 000	48 076 800	41 588 400	13 600 000	15 800 000	14 700 000
BF (SEG)				18 736 428	29 030 773	24 184 830
Impluvium (50m3)			78 112 958			
Impluvium (100m3)			118 172 408			
AEP hybride			2 089 131 099			
Station Hydropur			20 000 euros			
Compteur PMH			118 800 000			
Maitrise d'œuvre	2%	7%	6%	2%	7%	6%

Annexe 17 : Plan et devis d'un forage complet

Coût de réalisation d'un forage		
N°	Désignation	Coût unitaire
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Préparation atelier de forage, amenée et repli à la fin des travaux	5 060 127
1.2	Déplacement d'un atelier de forage entre deux villages	3 680 093
1.3	Montage et démontage de l'atelier de forage sur chaque site	3 680 093
Sous total 1		12 420 313
2 Foration, équipement, développement et pompage d'essai		
2.1	Foration	20 555 000
2.2	Equipements : fourniture, transport et pose de PVC	11 242 500
2.3	Développement à l'air lift pendant 4 heures	3 778 125
2.4	Pompage d'essai	2 540 625
2.5	Analyse	1 550 000
Sous total 2		39 666 250
3 Superstructure du Forage		
3.1	Construction d'une margelle simple	7 921 250
3.2	Environnement (tapis de gravier + cloture)	335 000
Sous total 3		8 256 250
4 Fourniture, transport et installation pompe		
4.1	Partie supérieure de la pompe + main d'œuvre (10% des pièces détachées)	4 329 600
4.2	Partie inférieure de la pompe + main d'œuvre (10% des pièces détachées)	16 409 800
4.3	Caisse à outil	1 550 000
Sous total 4		22 289 400
5 Maîtrise d'œuvre (6% du montant total)		
Sous total 5		4 957 933
Total Vergnet : 1+2+3+4+5		87 590 146
Total Vergnet sans apport communautaire		87 255 146
Total Kardia (31 000 000 GNF pour fourniture et installation de la pompe)		96 823 382



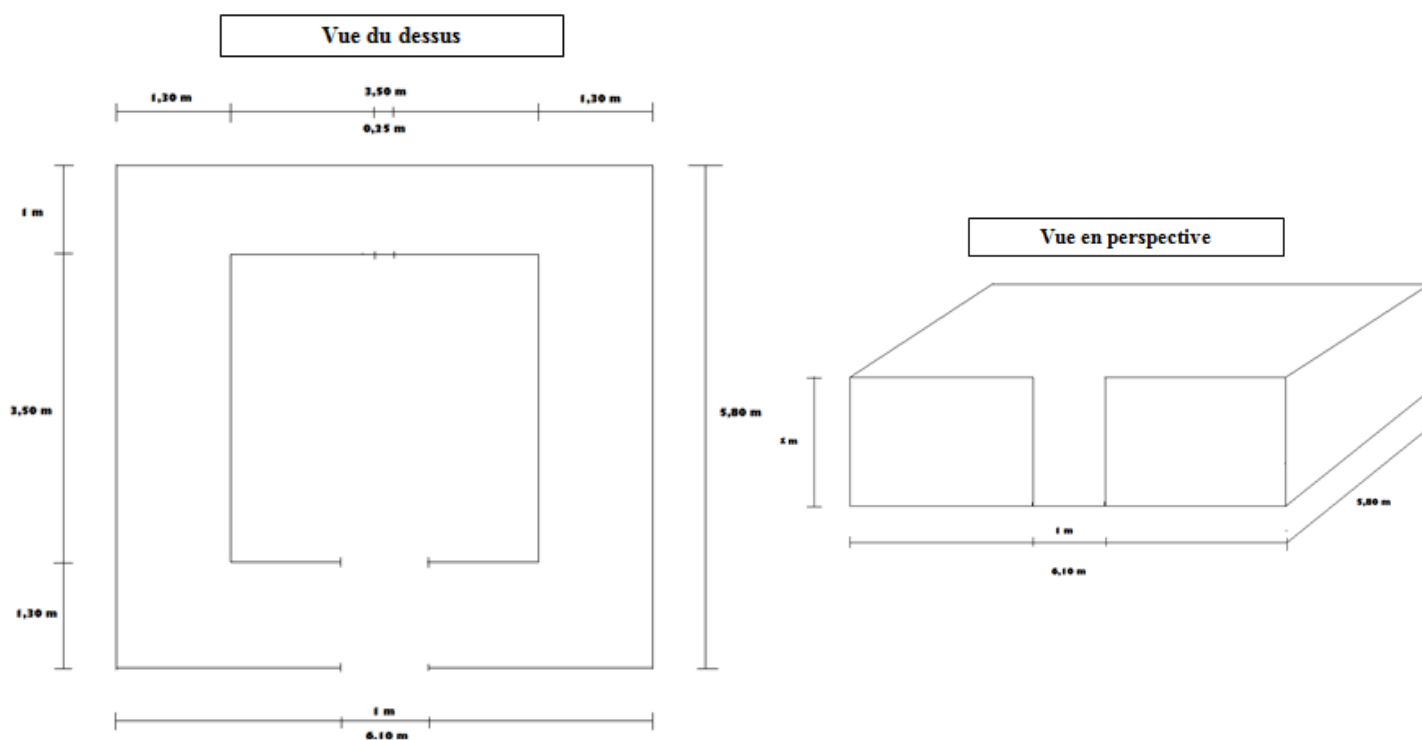
Annexe 18 : Devis d'un forage manuel

Coût de réalisation d'un forage manuel (31,5m de profondeur)		
N°	Désignation	Coût unitaire
1 Amenée générale et Repli atelier (transport des ouvriers et matériels)		
Sous total 1		1 475 000
2 Montage et démontage de l'atelier		
2.2	Montage / Démontage matériels de foration	60 000
Sous Total 2		60 000
3 Foration		
3.1	Perforation en 200 mm a la Tariere + pose tubage provisoire de 180 mm a 2 m	225 000
3.2	Perforation en 160 mm au Jetting	1 875 000
3.3	Perforation en 115 mm par battage manuel/percussion	420 000
3.4	Retrait tubage provisoire 180 mm a 2 m	50 000
3.5	Polymere/foragum	495 000
3.6	Construction de la fosse a boue	90 000
Sous Total 3		3 155 000
4 Equipements du forage		
4.1	Fourniture et pose PVC crépiné 100/110 mm	800 000
4.2	Fourniture et pose PVC plein 100/110 mm	2 490 000
4.3	Fourniture et pose de massif de gravier filtrant	750 000
4.4	Bouchons sanitaire/joint d'etancheite	270 000
4.5	Isolement par cimentation en tête de forage	150 000
Sous Total 4		4 460 000
5 Superstructure et identification		
5.1	Margelle et canal d'evacuation des eaux	4 926 300
5.2	Puits perdu et tapis gravier antibourbier	956 000
5.3	Plaque d'identification du Point d'eau	200 000
Sous Total 5		6 082 300
6 Fourniture, transport sur site et installation pompe Vergnet		
Sous Total 6		17 285 625
7 Développement et essai de débit		
7.1	Développement au piston et à la motopompe centrifuge	350 000
7.2	Pompage d'essai et suivi de la remontée	500 000
7.3	Analyse physico chimique de l'eau au laboratoire	780 000
7.4	Desinfection de l'eau de forage et les elements de la pompe à l'hypochlorite de calcium	150 000
Sous Total 7		1 780 000
8 Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		
Sous total 8		2 057 876
TOTAL 1+2+3+4+5+6+7+8		36 355 801

Annexe 19 : Plan et devis d'un PPI

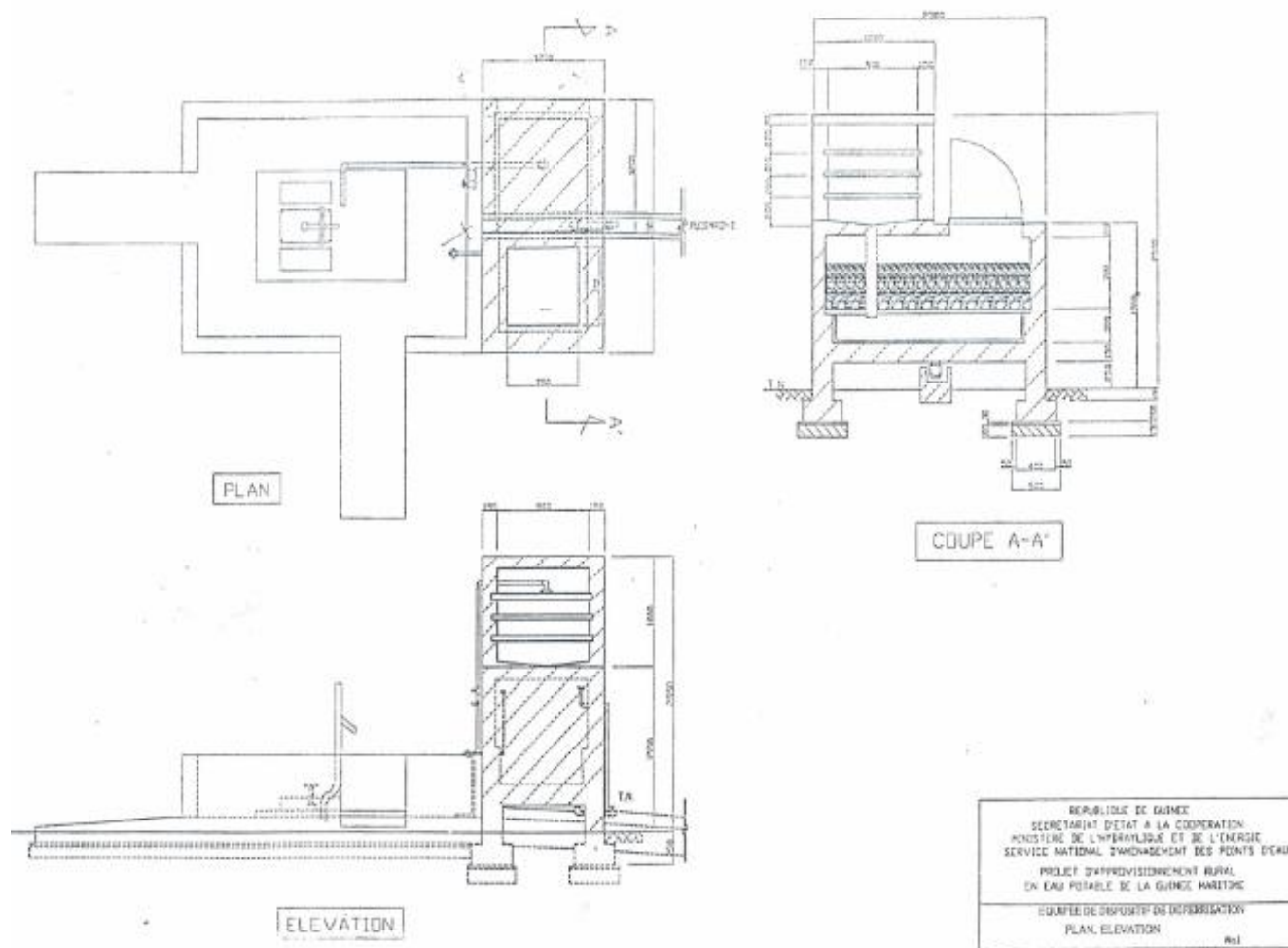
Coût de réalisation d'un Périmètre de Protection Immédiate (PPI)

N°	Désignation	Coût unitaire
1	Fondation	1 145 800
2	Elévation	1 676 600
3	Enduit	504 000
4	Porte	300 000
5	PVC 63 pour évacuation d'eau	22 000
6	Main d'œuvre (30% matériel)	1 094 520
7	Maitrise d'œuvre (6% du montant total)	284 575
Total		5 027 495



Annexe 20 : Plan et devis d'un déferiseur

Coût de réalisation d'un déferiseur		
N°	Désignation	Coût unitaire moyen
1	Mobilisation et démobilisation	1 047 988
2	Déblayement et fouille	576 393
3	Soubassement	995 588
4	Dalle de propreté	890 789
5	Potelets	1 781 579
6	Dalle de fond	1 152 786
7	Bassin de retention d'eau	4 715 944
8	Ouverture métallique	785 991
9	Plomberie	702 152
10	Finitions	366 796
11	Analyse de l'eau et imprévus	523 994
12	Maitrise d'œuvre (6% du montant total)	812 400
Total		14 352 400

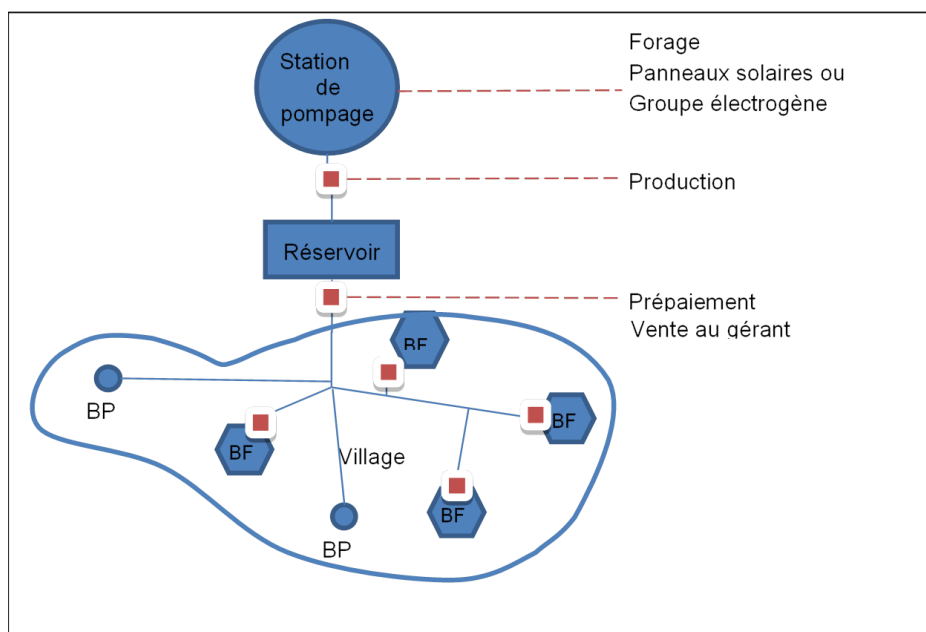


Annexe 21 : Plan et devis d'une AEP Hybride

Coût moyen d'une adduction d'eau potable hybride

N°	Désignation	Coût total
1	Forage et margelle	74 896 875
2	Essais par pompage	9 386 638
3	Fourniture et installation de pompes solaires	324 998 922
4	Fourniture et installation de pompes + générateur thermique	182 400 000
5	Fourniture et pose de déferriseurs	54 720 000
6	Construction de réservoirs	375 465 517
7	Creusement en terrain tendre (2 100 ml)	59 136 724
8	Creusement de tranchée en terrain dur au marteau piqueur (1400 ml)	367 956 207
9	Construction de réseaux de distribution (fourniture et pose conduites + ouvrages annexes = regards, vannes, ventouses)	492 800 000
10	Construction de bornes-fontaines (5)	70 399 784
11	Matériaux locaux pour les bornes-fontaines (briques, sable, gravier)	4 693 319
12	Fourniture d'un stock de compteurs à l'AUE (50)	23 466 595
13	Travail non qualifié pour les branchements individuels (tranchées)	1 877 328
14	Equipements de connection individuelle	46 933 190
15	Maitrise d'œuvre (6% du montant total)	125 347 866
Total		2 214 478 965

Représentation schématique d'un Système d'Alimentation en Eau potable (extrait de la stratégie nationale du SPE)



Annexe 22 : Plan et devis d'aménagement de sources (CA-G44)

Coût moyen d'aménagement de sources

N°	Désignation	Coût total
1	Source de Kyria	17 010 000
2	Source de Lassidanya	50 806 806
3	Seléya (Tountouroun - Labé)	30 000 000
4	Source de Danlaya	30 521 325
5	Source de koukou 2	43 618 005
Coût moyen		34 391 227
<i>Maitrise d'œuvre (6% du montant total)</i>		<i>2 063 474</i>
Coût moyen total		36 454 701

Coupe de la source de Danlaya (Kindia)

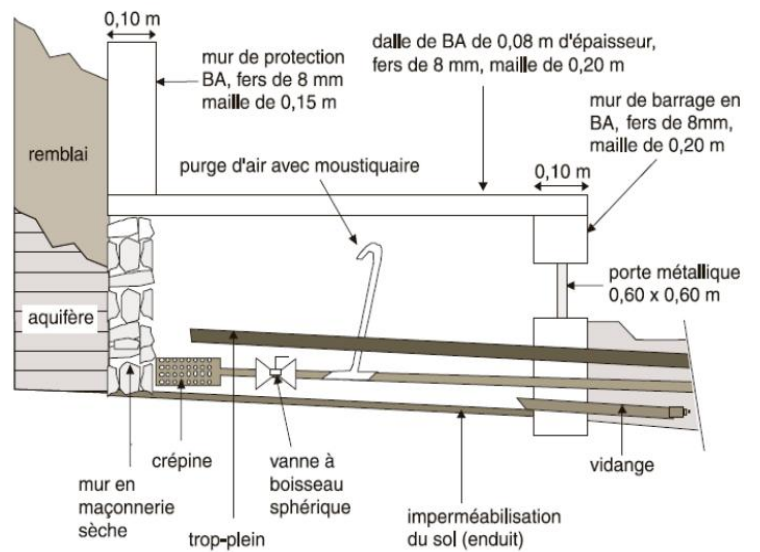


Schéma d'aménagement de la source de Lassidanya (Kindia)

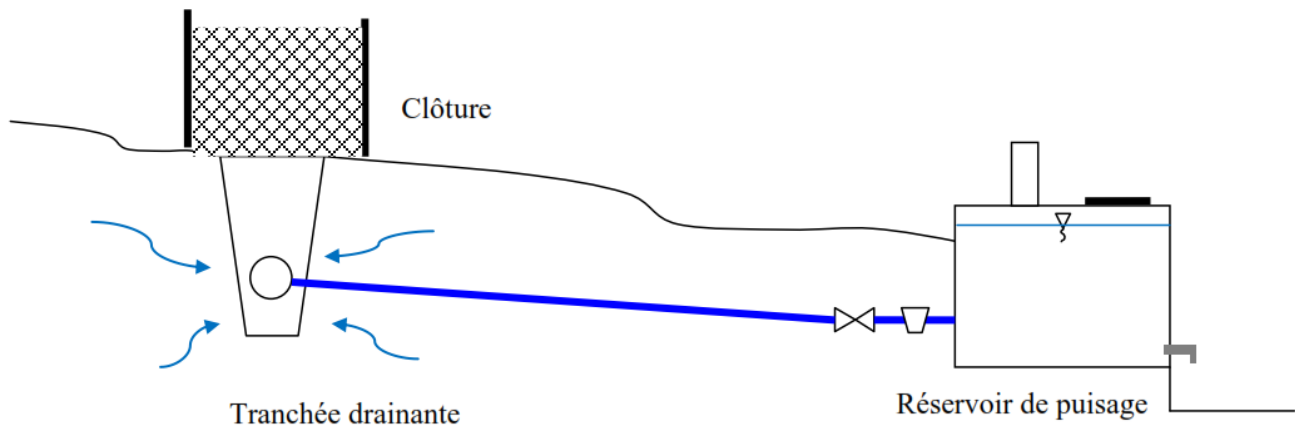
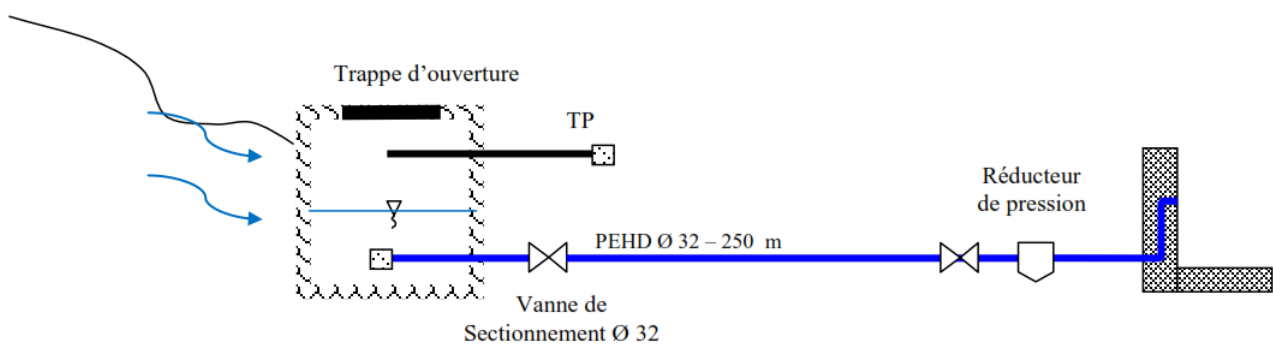


Schéma d'aménagement de la source de Kyria (Mont Gangan-Kindia)



Annexe 23 : Plan et devis d'impluviums (CMC)

Coût de réalisation de deux impluvium (50 m³ et 100 m³)

N°	Désignation	50m³	100m³
1	Matériel	46 631 098	71 173 780
2	MO	13 989 329	21 352 134
3	Forfait	1 737 805	2 652 439
4	Transport matériel (pirogues)	2 896 341	4 420 732
5	Transport entrepreneur (Pirogue + 4*4)	2 085 366	3 182 927
6	Manutention (dont 50% part communautaire)	1 853 659	2 829 268
7	Forfait frais de vie (100% part communautaire)	1 000 000	1 000 000
8	Forfait eau (part communautaire)	1 000 000	1 000 000
9	Imprévus (10% du montant total)	6 919 360	10 561 128
Total		78 112 958	118 172 408
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		4 686 777	7 090 344
Total avec maitrise d'œuvre		82 799 735	125 262 752

Schéma pour un impluvium de 100m³ soit un bâtiment de 145m² ou pour un impluvium de 50m³ soit un bâtiment de 9 m²

11,20 m ou 8,20m

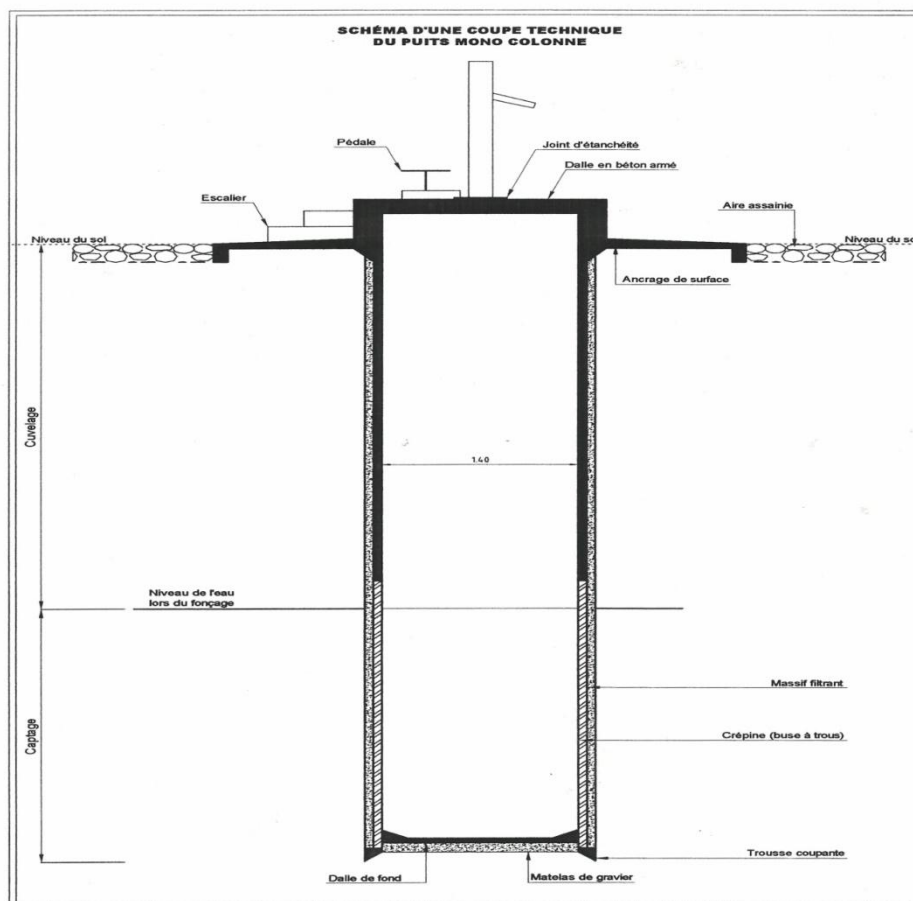


13 m ou
11,50m

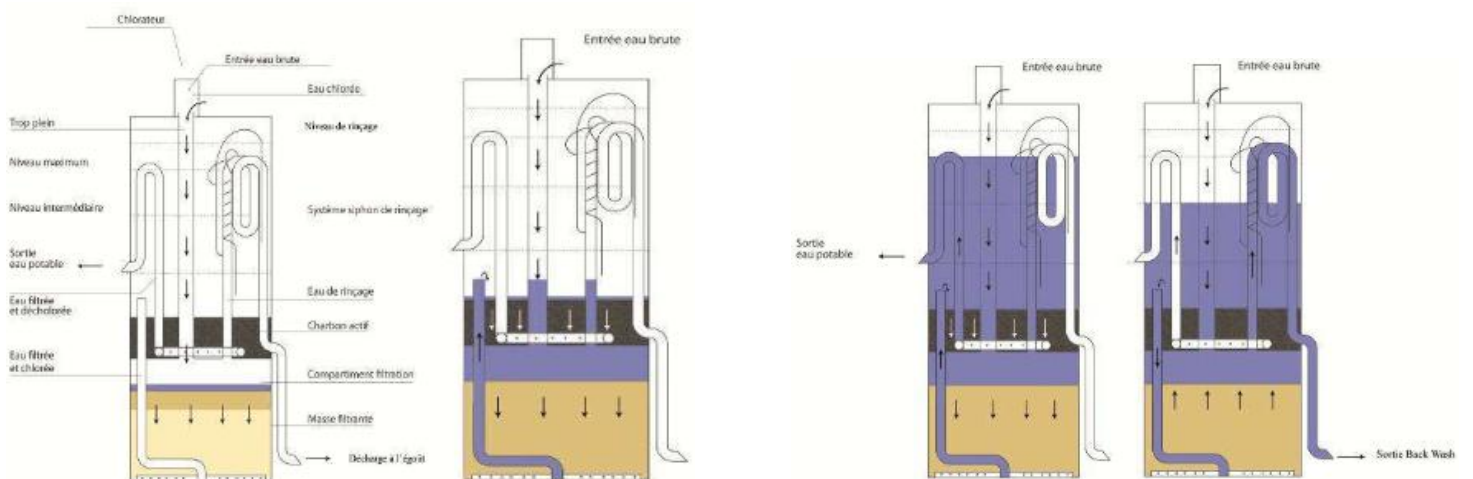
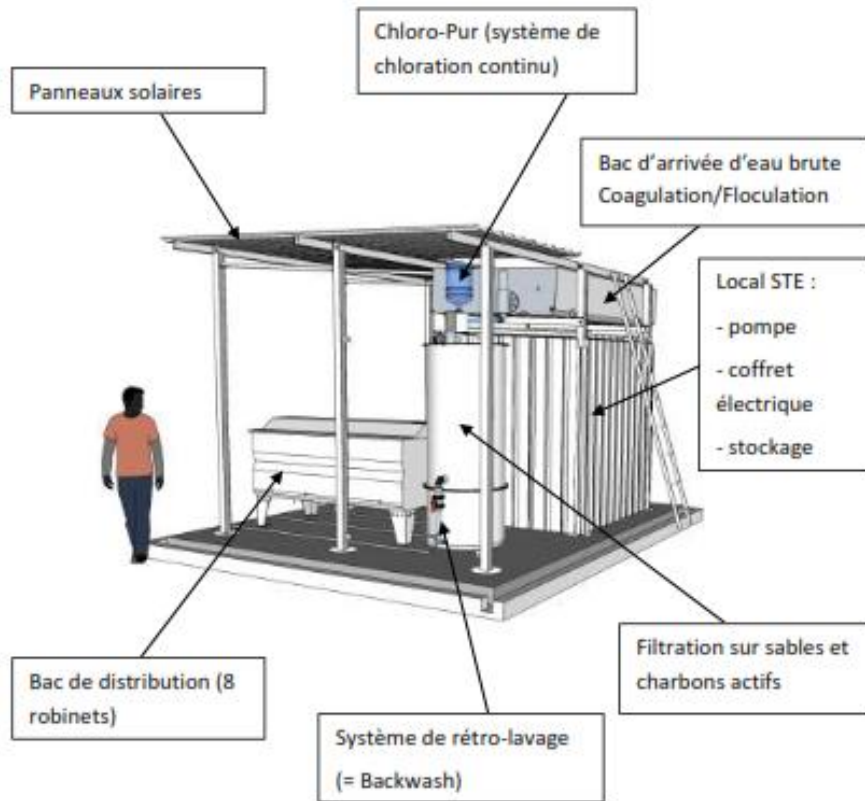
Annexe 24 : Plan et devis d'un puits moderne

Coût de réalisation d'un puits moderne équipé d'une pompe manuelle

N°	Désignation	Coût moyen
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Amené - Replis - Transport	2 962 137
1.2	Fouille tout terrain	4 028 506
Sous total 1		6 990 643
2 Génie civile		
2.1	Confection des buses	2 962 137
2.2	Pose des buses et massif filtrant	4 383 962
2.3	Puisage de l'eau et cuve de fond	1 777 282
2.4	Confection de margelle	3 554 564
2.5	Analyse de l'eau	592 427
2.6	Fourniture et installation pompe	21 327 385
Sous total 2		34 597 757
Total 1+2		41 588 400
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		2 495 304
Coût moyen avec la maitrise d'œuvre		44 083 704



Annexe 25 : Plan d'une station Hydropur



Annexe 26 : Devis pour la constitution d'un stock tampon de pièces détachées

Stock tampon de pièces détachées Vergnet (SCEA)					
N°	Désignation	Unité	PU (GNF)	Quantité	Coût total
1	<i>Pièces d'usures courantes</i>				
1.1	Pédale	U	580 000	2	1 160 000
1.2	Joint d'étanchéité piston	U	6 000	10	60 000
1.3	Piston	U	29 000	10	290 000
1.4	Segment	4 U	18 000	10	180 000
1.5	Ecrou réduit frein	U	36 000	2	72 000
1.6	Bague de guidage	U	161 000	5	805 000
1.7	Ecrou de guidage	U	240 000	5	1 200 000
1.8	Butée basse	2U	20 000	10	200 000
1.9	PEDALE COMPLETE	Kit	1 090 000	2	2 180 000
1.10	Raccord septor	Kit	164 000	10	1 640 000
1.11	Colier double	2U	41 000	6	246 000
1.12	Corde de sécurité	5ml	35 000	3	105 000
1.13	Plaque d'étanchéité	U	67 000	6	402 000
1.14	Ecrou de serrage fontaine (HU M 14)	4 U	8 000	8	64 000
1.15	Ecrou + boulons de serrage cylindre	3 U	29 000	8	232 000
1.16	Pousseur	Kit	89 000	10	890 000
1.17	Joint plat	U	41 000	10	410 000
1.18	Joint de boudruche	U	8 000	6	48 000
1.19	Crépine	U	20 000	6	120 000
<i>Sous total 1</i>					10 304 000
2	<i>Pièces maîtresses</i>				
2.1	Cadre simple patte acier	U	530 000	1	530 000
2.2	Cylindre de commande	U	1 550 000	3	4 650 000
2.3	Fontaine coudée	U	2 200 000	1	2 200 000
2.4	Boîte à clapet supérieure	U	1 300 000	3	3 900 000
2.5	Boudruche	U	1 450 000	3	4 350 000
2.6	Cylindre de corps de pompe	U	2 800 000	1	2 800 000
2.7	Bille pur	U	53 000	6	318 000
2.8	Siège de clapet d'aspiration	U	200 000	4	800 000
2.9	joint torique d'aspiration	U	8 000	6	48 000
2.10	Vis de clapet d'aspiration	U	8 000	6	48 000
<i>Sous total 1</i>					19 644 000
Total 1+2					29 948 000

Annexe 27 : Coûts de réhabilitation d'un forage Vergnet

Coûts de réhabilitation forage Vergnet (HPV60 et Cléo)			
N°	Désignation	Coûts de réhabilitation forage complet	Coûts moyens de réhabilitation (diagnostic)
1 Mobilisation, développement, soufflage et analyses			
1.1	Amenée générale et replie	1 634 615	1 634 615
1.2	Soufflage	4 333 333	4 333 333
1.3	Désinfection	1 150 000	1 150 000
1.4	Décolmatage	1 050 000	1 050 000
1.5	Essai de pompage	3 300 000	3 300 000
1.6	Analyse de l'eau	1 050 000	1 050 000
Sous Total 1		12 517 948	12 517 948
2 Superstructure			
2.1	Margelle	1 738 788	321 779
2.2	Puit perdu	196 104	86 898
2.3	Canal d'évacuation	326 840	96 554
2.4	Murette de protection	980 519	183 119
2.5	Dalle cimentée	784 416	194 439
Sous Total 2		4 026 667	882 789
3 Environnement PE (apport communautaire)			
3.1	Tapis de gravier	135 000	104 516
3.2	Cloture et porte	200 000	140 238
Sous Total 3		335 000	244 754
4 Système de pompage			
4.1	Pompe partie supérieure + main d'oeuvre	4 329 600	1 460 165
4.2	Pompe partie inférieure + main d'oeuvre	16 409 800	6 159 506
Sous Total 4		20 739 400	7 619 671
Total 1+2+3+4		37 619 015	21 265 163
Total - sans apports communautaires		37 284 015	21 020 409
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		2 237 041	1 261 225
Total avec maîtrise d'œuvre - sans apport communautaire		39 521 056	22 281 633

Annexe 28 : Coût de réhabilitation d'un déferiseur

Coûts de réhabilitation de déferiseur			
N°	Désignation	Coûts de réhabilitation	Coûts moyens de réhabilitation (diagnostic)
1	Mobilisation et démobilisation	471 053	396 676
2	Nettoyage du bassin de retention d'eau	753 684	634 681
3	Nettoyage déferiseur	282 632	238 006
4	Nettoyage et renouvellement du massif filtrant	753 684	634 681
5	Confection et pose des dalles poreuse	1 695 789	1 428 033
6	Construction mur de protection de dalle receptacle	518 158	436 343
Total		4 475 000	3 768 421
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		268 500	226 105
Total avec maitrise d'œuvre		4 743 500	3 994 526

Annexe 29 : Coût de réhabilitation d'un puits moderne

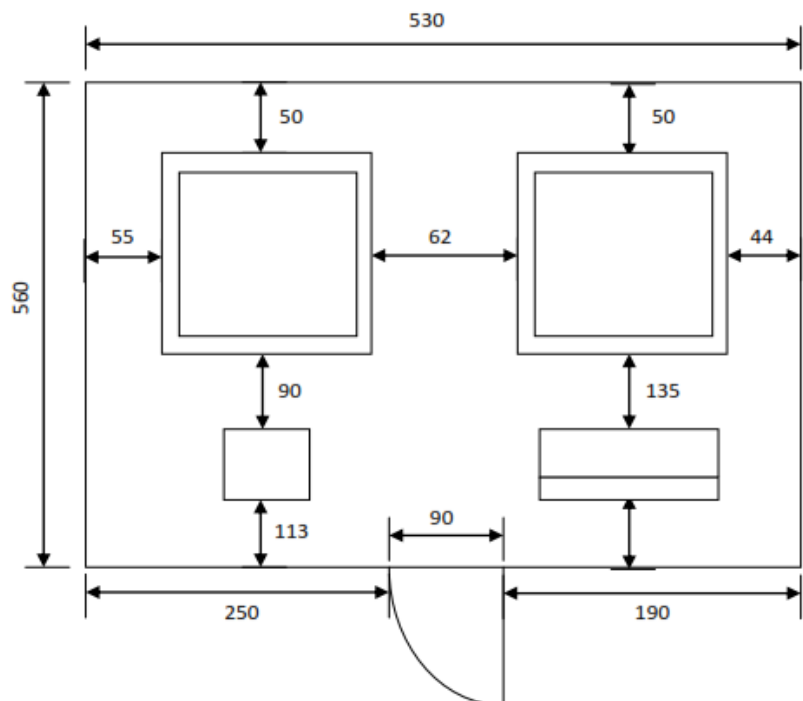
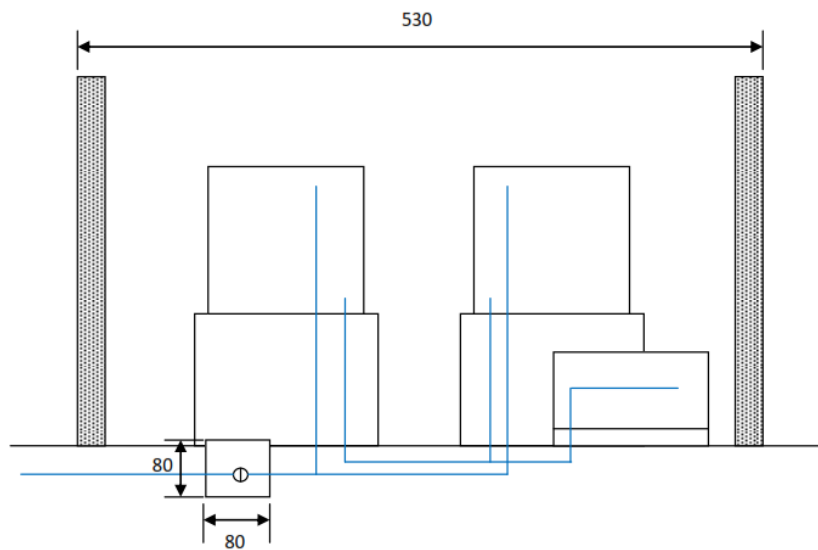
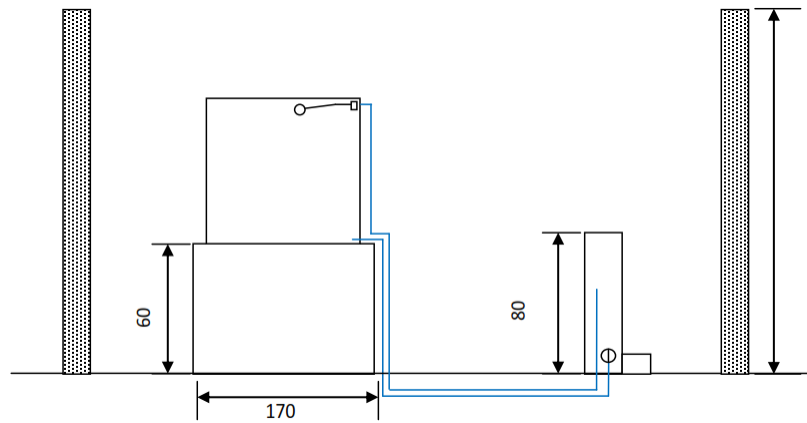
Coût de réhabilitation d'un puits moderne équipé d'une pompe manuelle		
N°	Désignation	Coût total
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Amené - Replis - Transport	1 800 000
1.2	Curage	900 000
1.3	Surcreusement	2 500 000
Sous total 1		5 200 000
2 Génie civile		
2.1	Dalle de couverture et margelle	2 500 000
2.2	Pose des buses et massif filtrant	4 500 000
2.3	Puisage de l'eau et cuve de fond	850 000
2.4	Désinfection de l'eau	350 000
2.5	Analyse de l'eau	500 000
2.6	Réhabilitation pompe manuelle	1 500 000
Sous total 2		10 200 000
Total 1+2		15 400 000
Coût de réhabilitation d'un puits moderne (UNICEF)		14 000 000
Coût moyen de réalisation d'un puits moderne		14 700 000
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)		882 000
Coût moyen de réhabilitation d'un puits moderne avec maitrise d'œuvre		15 582 000

Annexe 30 : Devis, coûts moyens et plans pour la réhabilitation d'une Borne Fontaine SEG (CA-G44)

Coût de réhabilitation d'une borne fontaine SEG (BF Koliady CUK)					
N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U (GNF)	Total (GNF)
1	Construction support clôture				
1.1	Installation et repli du chantier	Forfait	1,00	1 000 000	1 000 000
1.2	Abattage d'arbre	Forfait	1,00	1 500 000	1 500 000
1.3	Fouille pour fondation clôture	m3	3,27	20 000	65 400
1.4	Béton de propreté	m3	0,65	325 000	212 550
1.5	Chaînage bas en béton armé dosé 350kg/m3	m3	0,49	1 250 000	613 125
1.6	Béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3	m3	3,47	450 000	1 560 600
1.7	Murs en agglos de 15 creux	m2	42,40	65 000	2 756 000
1.8	Chaînage haut en béton armé dosé 350kg/m3	m3	0,49	1 250 000	613 125
1.9	Crépis sur mur	m2	84,80	40 000	3 392 000
Sous total 1					11 712 800
2	Construction support bâche				
2.1	Fouille pour l'asise des baches	m3	1,73	20 000	34 680
2.2	Fouille pour l'asise des botnes fontaines	m3	3,47	20 000	69 360
2.3	Béton de propreté	m3	0,08	325 000	26 000
2.4	Béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3	m3	3,47	450 000	1 560 600
2.5	Construction B.F dosé à 250 kg/m3	m3	1,38	1 250 000	1 720 000
2.6	Fourniture et pose bâches	u	2,00	5 000 000	10 000 000
Sous total 2					13 410 640
3	Menuiserie métallique				
3.1	Pose porte métallique 90 x 210	u	1	750 000	750 000
Sous total 3					750 000
4	Plomberie				
4.1	Fourniture et pose tuyau PEHD 32 mm	ml	20,00	40 000	800 000
4.2	Tuyau galva 26 mm	u	4,00	165 000	660 000
4.3	Vanne d'arrêt	u	2,00	250 000	500 000
4.4	Accessoires	ens	1,00	475 000	475 000
4.5	Robineterie	u	3,00	75 000	225 000
4.6	Fourniture et pose d'un flotteur	u	1,00	750 000	750 000
Sous total 4					3 410 000
5	Peinture				
5.1	Peinture FOM lavable	m2	41,71	9 500	396 245
5.2	Peinture glycéro sur assises bâches et porte	m2	5,62	18 000	101 088
Sous total 5					497 333
Total travaux de construction : 1+2+3+4+5					29 030 773
Maitrise d'œuvre (6% du montant total)					1 741 846
Total avec maitrise d'œuvre					30 772 619

Moyenne des coûts de réhabilitation des BF (SEG)			
N°	Désignation	Total (GNF)	Total avec MO
1	Borne fontaine Cacia	18 736 428	19 860 614
2	Borne fontaine Koliady	24 787 288	26 274 525
3	Borne fontaine Abattoir (réhabilitation complète)	29 030 773	30 772 619
Coût moyen de réalisation d'une borne fontaine		24 184 830	25 635 919

Plan la réhabilitation des bornes fontaines (SEG) de Koliady et Abattoir (Kindia)



Annexe 31 : Budget détaillé d'un SCEA

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
SCEA	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	0	Salaire + CNSS/RTS + formations	20 150 000
	Communes	50 400 333	<i>Sous total RH</i>	20 150 000
	Villages	2 881 000	Fonctionnement agence	
	CPD	0	Entretien motos et 4*4 + Carburant	23 250 333
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	53 281 333	Fournitures bureau + Tel + electricité	
	Service Public de l'Eau		<i>Sous total Fonctionnement</i>	23 250 333
	43 Points d'Eau	28 619 305	Service Public de l'Eau	
	<i>Sous total SPE</i>	28 619 305	Point d'eau	
	Intérêts bancaires		Gérant	17 477 002
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	7 727 212	Réparation/maintenance/autres	4 402 405
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	7 727 212	<i>sous total forages</i>	21 879 407
			Entretien PE	
			Cloture, portes et tapis de gravier	2 881 000
			<i>sous total entretien PE</i>	2 881 000
			<i>Sous total SPE</i>	24 760 407
			Analyse/traitement	
			Analyse	5 227 750
			Traitement	107 500
			<i>Sous total analyse/traitement</i>	5 335 250
			Sensibilisation	
			Elaboration d'outils pédagogique	1 200 000
			Communication	500 000
			<i>Sous total sensibilisation</i>	1 700 000
			Institutionnel	
		AG	4 000 000	
		Réunion bureau/CG	2 000 000	
		Représentation	1 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	7 000 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	5 000 000	
		Frais UGSPE	27 000 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	32 000 000	
Total		89 627 850	Total	114 195 990
Nb PE		43	Recettes totales - dépenses totales	-24 568 140
Recettes/PE/An		2 084 369	Dépenses totales/PE/An	2 655 721

Annexe 32 : Budget détaillé d'une campagne d'analyse des points d'eau d'un
SCEA

COÛTS CAMPAGNE D'ANALYSE DE L'EAU (SCEA)					
N°	Désignation	Unité	Qtité	Prix Unitaire	Montant total
1 Consommables					
1.1	Milieu	Unité	43	50 000	2 150 000
1.2	Tampons	Unité	43	11 250	483 750
1.3	Casset	Unité	43	6 250	268 750
Sous total 1					2 902 500
2 Paramètres physico-chimiques					
2.1	Température	Unité	43	5 000	215 000
2.2	PH	Unité	43	10 000	430 000
2.3	Conductivité	Unité	43	25 000	1 075 000
2.4	Nitrate	Unité	43	25 000	1 075 000
2.5	Fer	Unité	43	25 000	1 075 000
2.6	Maganèse	Unité	43	20 000	860 000
2.7	Dureté total	Unité	43	25 000	1 075 000
Sous total 2					5 805 000
3 Honoraires et per diem					
3.1	Honoraires laborantin	Jour	16	300 000	4 800 000
3.2	Perdiem	Jour	16	150 000	2 400 000
Sous total 3					7 200 000
4 Logistique					
4.1	Location voiture et fonctionnement	Jour	16	750 000	12 000 000
Sous total 4					12 000 000
Total général 1+2+3+4					27 907 500
Coût moyen par point d'eau					649 012
Coûts analyse chimique/AEP (7 BF) - 1 analyse/BF/an					945 000
Coûts analyse chimique/forage - 1 analyse/PE/an					45 000
Coûts analyse bactériologique/AEP (7 BF) - échantillon 50% PE/an					236 250
Coûts analyse bactériologique/forage - échantillon 10% PE/3 ans					21 634
Coûts logistique+honoraires et per diem/PE					446 512
Coût total/forage/an					513 145
Coût total/AEP/an					4 306 831

Annexe 33 : Mise en perspective des ressources financières des collectivités avec les dépenses de fonctionnement d'un SCEA

KINDIA	Ressources propres - Moyenne biennale 2012/2013 (en GNF)	Hab/km2	Coûts supportés par les communes	Pourcentage ressources propres
Kolente	96 304 831	28	34 061 682	35,4
Friguiagbé	20 263 158	42	50 967 827	251,5
Sougueta	116 985 267	40	47 793 106	40,9
Molota	123 995 596	14	17 223 644	13,9
Mambia	46 072 178	77	92 406 959	200,6
Damakania	31 494 089	235	281 646 322	894,3
Madina-Oula	109 238 299	26	30 601 078	28,0
Bangouya	78 199 108	19	22 980 696	29,4
Samaya	106 594 615	36	42 613 306	40,0
Commune Urbaine	306 212 706	338	405 888 306	132,6
TOTAL	1 035 359 845	855	1 026 182 926	99,1

Boffa	Ressources propres - Moyennes triennale 2012/2014 (en GNF)	Hab/km2	Coûts supportés par les communes	Pourcentage ressources propres
Commune Urbaine	62 460 663	45	54 309 983	87,0
Koba	20 300 667	47	56 271 486	277,2
Mankountan	22 043 104	25	29 956 784	135,9
Douprou	26 241 467	52	62 400 416	237,8
Lisso	19 320 533	14	16 248 054	84,1
Tougnifily	40 173 822	77	92 972 451	231,4
Tamita	24 707 067	21	25 563 002	103,5
Colia	22 645 452	34	40 877 987	180,5
TOTAL	237 892 774	315	378 600 163	159,1

Annexe 34 : Mise en perspective des ressources d'investissement avec les besoins des collectivités (réhabilitation et création de forage)

KINDIA	Ressources Investissements - Moyenne biennale 2012/2013	Coûts de réhabilitation des forages	Coûts de création de nouveaux forages	Coûts de réhabilitation des déferiseurs	Coûts de construction de déferiseurs	Coûts de construction de PPI	Coûts d'installation de compteurs PMH	Total des investissements	Frais réhabilitation / ressources annuelles d'investissements	Frais création / ressources annuelles d'investissements
Kolente	1 193 590 661	1 270 053 081	1 745 102 920	8 950 000	28 704 800	286 567 215	273 600 000	3 612 978 016	107%	196%
Friguiagbé	422 895 357	1 158 644 916	3 053 930 110	4 475 000	0	261 429 740	249 600 000	4 728 079 766	275%	843%
Sougueta	630 948 837	980 391 852	2 792 164 672	22 375 000	57 409 600	221 209 780	211 200 000	4 284 750 904	159%	520%
Molota	591 813 927	311 942 862	785 296 314	0	0	70 384 930	67 200 000	1 234 824 106	53%	156%
Mambia	3 103 601 177	1 136 363 283	1 396 082 336	17 900 000	0	256 402 245	244 800 000	3 051 547 864	37%	61%
Damakania	1 323 166 510	891 265 320	2 094 123 504	0	0	201 099 800	187 200 000	3 373 688 624	67%	188%
Madina-Oula	949 440 483	824 420 421	1 919 613 212	8 950 000	0	160 879 840	158 400 000	3 072 263 473	88%	236%
Bangouya	457 352 347	1 002 673 485	7 678 452 848	4 475 000	0	164 178 000	216 000 000	9 065 779 333	220%	1762%
Samaya	542 335 332	245 097 963	3 751 971 278	0	0	55 302 445	52 800 000	4 105 171 686	45%	712%
Commune Urbaine	459 319 059	1 448 306 145	28 619 687 888	8 950 000	14 352 400	377 062 125	360 000 000	30 828 358 558	317%	6394%
TOTAL	9 674 463 688	9 269 159 328	53 836 425 082	76 075 000	100 466 800	2 054 516 120	2 020 800 000	67 357 442 330	97%	600%

BOFFA	Ressources Investissements - Moyenne triennale 2012/2014 (en GNF)	Coûts de réhabilitation des forages	Coûts de création de nouveaux forages	Coûts de réhabilitation des déferiseurs	Coûts de construction de déferiseurs	Coûts de construction de PPI	Coûts d'installation de compteurs PMH	Total des investissements	Frais réhabilitation / ressources annuelles d'investissements	Frais création / ressources annuelles d'investissements
Commune Urbaine	109 002 819	0	1 745 102 920	4 475 000	43 057 200	281 539 720	249 600 000	2 323 774 840	4%	2128%
Koba	165 804 477	846 702 054	7 678 452 848	17 900 000	129 171 600	191 044 810	182 400 000	9 045 671 312	521%	4934%
Mankountan	443 965 619	423 351 027	1 308 827 190	17 900 000	14 352 400	95 522 405	91 200 000	1 951 153 022	99%	340%
Douproou	391 681 741	601 604 091	2 268 633 796	17 900 000	14 352 400	135 742 365	129 600 000	3 167 832 652	158%	651%
Lisso	419 305 207	557 040 825	349 020 584	49 225 000	43 057 200	125 687 375	249 600 000	1 373 630 984	145%	183%
Tougnifily	519 845 533	1 158 644 916	2 094 123 504	8 950 000	200 933 600	261 429 740	120 000 000	3 844 081 760	225%	515%
Tamita	224 240 246	668 448 990	523 530 876	8 950 000	43 057 200	150 824 850	144 000 000	1 538 811 916	302%	384%
Colia	178 762 357	1 180 926 549	3 228 440 402	17 900 000	114 819 200	266 457 235	254 400 000	5 062 943 386	671%	2162%
TOTAL	2 452 607 999	5 436 718 452	19 196 132 120	143 200 000	602 800 800	1 508 248 500	1 420 800 000	28 307 899 872	228%	927%

Annexe 35 : Extrait de l'exposé des motifs du projet de décret du Code des collectivités portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de l'intercommunalité en Guinée

L'objectif de ce projet de Décret est de préciser la réglementation et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la coopération intercommunale en Guinée. Il fournit ainsi un cadre juridique minutieux, adapté aux réalités guinéennes, inspiré des expériences du terrain et suffisamment clair pour renforcer les dispositifs intercommunaux existants tout en favorisant le développement de nouvelles coopérations.

Architecture et contenu du Décret :

Le présent projet de Décret comporte neuf chapitres et cinquante-cinq articles.

- **Chapitre I :** définit l'intercommunalité et détermine la nature des organisations intercommunales ainsi que des principes généraux relatifs à leur création, organisation, contrôle et la gestion. L'intercommunalité est une forme de coopération librement consentie entre plusieurs communes guinéennes limitrophes. Elle prend la forme d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), bénéficiant de la personnalité et de l'autonomie administrative et financière.
- **Chapitre II :** précise les conditions et modalités de création des organisations de coopération intercommunales en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et services d'intérêt et d'utilité intercommunaux. L'initiative de la création d'un EPCI émane des Conseils communaux qui, par délibérations concordantes à la majorité des deux tiers des membres du Conseil fixe l'espace intercommunal et ses statuts. La création de l'EPCI est approuvée par décision du Préfet territorialement concerné.
- **Chapitre III :** énumère les compétences possibles que les collectivités locales engagées dans une intercommunalités pourraient déléguer à l'EPCI.

- **Chapitre IV** : détermine les organes de gestion de l'EPCI, les attributions, les conditions de désignation de ses membres, leur mandat ainsi que des modalités leur remplacement. L'EPCI est administré par un organe délibérant, le Conseil intercommunal ; un organe exécutif, le Président du Conseil ; un ou plusieurs services administratifs et techniques intercommunaux.
- **Le Chapitre V** : traite de la situation du personnel de l'intercommunalité qui sera placé sous l'autorité de l'exécutif intercommunal. Les dispositions des textes en vigueur relatifs à la gestion du personnel communal sont applicables à la gestion du personnel des EPCI.
- **Chapitre VI** : aborde le fonctionnement de l'intercommunalité et le régime des indemnités de ses membres.
- **Chapitre VII** : décrit les ressources financières de l'intercommunalité qui peuvent provenir des collectivités membres, de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.
- **Chapitre VIII** : ce chapitre détermine l'autorité exerçant contrôle de légalité des actes et organes de l'organisation intercommunale.
- **Chapitre IX** : précise les conditions de dissolution et d'affectation des actifs de l'intercommunalité.

Telle est l'économie du cadre du contenu du présent projet de Décret.

Annexe 36 : Budgets prévisionnels des SIEA préfectoraux de Boffa et Kindia

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
Kindia Simulation gestion interco SPE	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	93 600 000	Salaire + CNSS/RTS + formations	165 840 000
	Communes	100 329 000	<i>Sous total RH</i>	165 840 000
	Villages	32 562 000	Fonctionnement agence	
	CPD	30 288 640	Entretien motos et 4*4 + Carburant	112 097 640
	SEG	9 900 000	Fournitures bureau + Tel + electricité	112 097 640
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	266 679 640	<i>Sous total Fonctionnement</i>	112 097 640
	Service Public de l'Eau		Service Public de l'Eau	
	8 sources	2 609 800	Sources	
	5 AEP	23 294 783	Gérant	608 067
	420 forages	279 537 394	Réparation/maintenance	1 650 000
	11 BF SEG	5 884 656	<i>sous total sources</i>	2 258 067
	11 Puits moderne	1 292 317	Forages	
	1 Station Hydropur	665 565	Gérant	51 125 259
	<i>Sous total SPE</i>	313 284 515	Réparation/maintenance	170 705 603
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	84 586 819	<i>sous total forages</i>	221 830 862
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	84 586 819	Bornes Fontaines SEG	
			Gérant	1 295 877
			Réparation/maintenance	170 672
			Paiement SEG	4 669 315
			<i>sous total BF</i>	6 135 864
			AEP	
			Gérant	4 260 438
			Réparation/maintenance	14 225 467
			<i>sous total AEP</i>	18 485 905
			Puits	
			Gérant	195 910
			Réparation/maintenance	164 542
			<i>sous total puits</i>	360 452
			Station Hydropur	
			Gérant	121 727
			Réparation/maintenance	406 442
			<i>sous total station hydropur</i>	528 169
			Déferiseurs	
			Nétoyage	6 802 000
			<i>sous total déferiseurs</i>	6 802 000
			Entretien PE	
			Cloture, portes et tapis de gravier	32 562 000
			<i>sous total entretien PE</i>	32 562 000
			<i>Sous total SPE</i>	288 963 318
		Analyse/traitement		
		Analyse	35 958 058	
		Traitement	1 215 000	
		<i>Sous total analyse/traitement</i>	37 173 058	
		Sensibilisation		
		Elaboration d'outils pédagogique	3 500 000	
		Communication	5 000 000	
		<i>Sous total sensibilisation</i>	8 500 000	
		Institutionnel		
		AG	7 500 000	
		Réunion bureau/CG	4 000 000	
		Représentation	5 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	16 500 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	21 550 000	
		Frais UGSPE	116 370 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	137 920 000	
Total		664 550 974	Total	766 994 016
Nb PE		486	Recettes totales - dépenses totales	-102 443 042
Recettes/PE/An		1 367 389	Dépenses totales/PE/An	1 578 177

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
Boffa Simulation gestion interco SPE	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	78 000 000	Salaire + CNSS/RTS + formations	140 640 000
	Communes	80 624 000	<i>Sous total RH</i>	140 640 000
	Villages	21 708 000	Fonctionnement agence	
	SEG	2 700 000	Entretien motos et 4*4 + Carburant	98 517 640
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	183 032 000	Fournitures bureau + Tel + electricité	
	Service Public de l'Eau		<i>Sous total Fonctionnement</i>	98 517 640
	2 impluviums	2 775 000	Service Public de l'Eau	
	296 forages	197 007 306	<i>Puits</i>	
	1 AEP	4 658 957	Gérant	106 860
	9 Stations Hydropur	5 990 087	Réparation/maintenance	89 750
	6 puits	704 900	<i>sous total puits</i>	196 610
	1 Source	326 225	<i>Forages</i>	
	3 BF SEG	1 604 906	Gérant	36 031 135
	<i>Sous total SPE</i>	213 067 381	Réparation/maintenance	120 306 806
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	57 528 193	<i>sous total forages</i>	156 337 941
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	57 528 193	<i>Impluviums</i>	
			Gérant	693 750
			Réparation/maintenance	2 402 250
			<i>sous total impluviums</i>	3 096 000
			<i>Bornes Fontaines SEG</i>	
			Gérant	353 421
			Réparation/maintenance	46 547
			Paieement SEG	1 273 450
			<i>sous total BF</i>	1 673 418
			<i>AEP</i>	
			Gérant	852 088
			Réparation/maintenance	2 845 093
			<i>sous total AEP</i>	3 697 181
			<i>Sources</i>	
			Gérant	76 008
		Réparation/maintenance	206 250	
		<i>sous total sources</i>	282 258	
		<i>Station Hydropur</i>		
		Gérant	1 095 541	
		Réparation/maintenance	3 657 977	
		<i>sous total station hydropur</i>	4 753 518	
		<i>Déferiseurs</i>		
		Nétoyage	15 394 000	
		<i>sous total déferiseurs</i>	15 394 000	
		<i>Entretien PE</i>		
		Cloture, portes et tapis de gravier	21 708 000	
		<i>sous total entretien PE</i>	21 708 000	
		<i>Sous total SPE</i>	207 138 926	
		Analyse/traitement		
		Analyse	22 304 140	
		Traitement	810 000	
		<i>Sous total analyse/traitement</i>	23 114 140	
		Sensibilisation		
		Elaboration d'outils pédagogique	2 500 000	
		Communication	5 000 000	
		<i>Sous total sensibilisation</i>	7 500 000	
		Institutionnel		
		AG	7 500 000	
		Réunion bureau/CG	4 000 000	
		Représentation	5 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	16 500 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	14 500 000	
		Frais UGSPE	78 300 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	92 800 000	
Total		453 627 574	Total	586 210 705
Nb PE		324	Recettes totales - dépenses totales	-132 583 131
Recettes/PE/An		1 400 085	Dépenses totales/PE/An	1 809 292

Annexe 37 : Budgets prévisionnels des SIEA sous-préfectoraux de Kindia et Boffa

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
KINDIA Friguiagbé - Mambia - Samaya - Molota Simulation gestion interco SPE	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	46 800 000	Salaire + CNSS/RTS + formations	56 150 000
	Communes	39 309 500	Sous total RH	56 150 000
	Villages	9 179 000	Fonctionnement agence	
	CPD	10 314 960	Entretien motos et 4*4 + Carburant	40 581 960
	Sous total Autorités publiques	105 603 460	Fournitures bureau + Tel + electricité	
	Service Public de l'Eau		Sous total Fonctionnement	40 581 960
	1 AEP	4 658 957	Service Public de l'Eau	
	129 forages	85 857 914	Forages	
	1 Puits	117 483	Gérant	15 702 758
	1 Station Hydropur	665 565	Réparation/maintenance	52 431 006
	Sous total SPE	90 634 354	<i>sous total forages</i>	<i>68 133 765</i>
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	24 471 276	AEP	
	Sous total Intérêts bancaires	24 471 276	Gérant	852 088
			Réparation/maintenance	2 845 093
			<i>sous total AEP</i>	<i>3 697 181</i>
			Station Hydropur	
			Gérant	121 727
			Réparation/maintenance	406 442
			<i>sous total station hydropur</i>	<i>528 169</i>
			Puits	
			Gérant	17 810
			Réparation/maintenance	14 958
			<i>sous total puits</i>	<i>32 768</i>
			Déferiseurs	
			Nétoyage	1 790 000
			<i>sous total déferiseurs</i>	<i>1 790 000</i>
			Entretien PE	
			Cloture, portes et tapis de gravier	9 179 000
			<i>sous total entretien PE</i>	<i>9 179 000</i>
			Sous total SPE	83 360 883
			Analyse/traitement	
		Analyse	9 843 634	
		Traitement	342 500	
		Sous total analyse/traitement	10 186 134	
		Sensibilisation		
		Elaboration d'outils pédagogique	1 200 000	
		Communication	2 000 000	
		Sous total sensibilisation	3 200 000	
		Institutionnel		
		AG	4 700 000	
		Réunion bureau/CG	2 000 000	
		Représentation	2 650 000	
		Sous total institutionnel	9 350 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	6 000 000	
		Frais UGSPE	32 400 000	
		Sous total suivi SPE	38 400 000	
Total		220 709 089	Total	241 228 976
Nb PE		137	Recettes totales -dépenses totales	-20 519 887
Recettes/PE/An		1 611 015	Dépenses totales/PE/An	1 760 795

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
BOFFA Douprou - Tougnifily - Mankountan Simulation gestion interco SPE	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	31 200 000	Salaire + CNSS/RTS + formations	38 150 000
	Communes	29 889 667	<i>Sous total RH</i>	38 150 000
	Villages	7 705 000	Fonctionnement agence	
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	68 794 667	Entretien motos et 4*4 + Carburant	29 936 627
	Service Public de l'Eau		Fournitures bureau + Tel + electricité	
	98 forages	65 225 392	<i>Sous total Fonctionnement</i>	29 936 627
	1 AEP	4 658 957	Service Public de l'Eau	
	7 Stations Hydropur	4 658 957	<i>Puits</i>	
	3 puits	352 450	Gérant	53 430
	<i>Sous total SPE</i>	74 895 755	Réparation/maintenance	44 875
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	20 221 854	<i>sous total puits</i>	98 305
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	20 221 854	<i>Forages</i>	
			Gérant	11 929 227
			Réparation/maintenance	39 831 307
			<i>sous total forages</i>	51 760 534
			<i>Stations Hydropur</i>	
			Gérant	852 088
			Réparation/maintenance	2 845 093
			<i>sous total station hydropur</i>	3 697 181
			<i>AEP</i>	
			Gérant	852 088
			Réparation/maintenance	2 845 093
			<i>sous total AEP</i>	3 697 181
			<i>Déferiseurs</i>	
			Nétoyage	3 580 000
			<i>sous total déferiseurs</i>	3 580 000
			<i>Entretien PE</i>	
			Cloture, portes et tapis de gravier	7 705 000
			<i>sous total environnement PE</i>	7 705 000
			<i>Sous total SPE</i>	70 538 201
			Analyse/traitement	
			Analyse	8 377 692
		Traitement	272 500	
		<i>Sous total analyse/traitement</i>	8 650 192	
		Sensibilisation		
		Elaboration d'outils pédagogique	800 000	
		Communication	2 000 000	
		<i>Sous total sensibilisation</i>	2 800 000	
		Institutionnel		
		AG	3 500 000	
		Réunion bureau/CG	1 600 000	
		Représentation	2 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	7 100 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	4 500 000	
		Frais UGSPE	24 300 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	28 800 000	
Total		163 912 276	Total	185 975 020
Nb PE		115	Recettes totales - dépenses totales	-22 062 744
Recettes/PE/An		1 425 324	Dépenses totales/PE/An	1 617 174

Annexe 38 : Quelle méthodologie pour la mise en place de ces Services Intercommunaux de l'Eau et de l'Assainissement ?

L'initiation du processus et la négociation du partenariat pour l'accompagnement			
Objectifs à atteindre	Activités à réaliser	Résultats et produits attendus	Acteurs concernés
Mobiliser les maires des communes potentiellement intéressées, les convaincre et mobiliser les ressources nécessaires à la création d'un SIEA	Préciser les contours du projet.	Idées et arguments clairs au niveau du promoteur.	Promoteur de l'idée : mairie, notables locaux, ressortissants nationaux ou internationaux, PTF/coopérations décentralisées...
	Se réunir entre maires des communes concernées et échanger sur les modalités de mise en œuvre d'un SIEA. Définir les objectifs et résultats principaux escomptés.	Engagement des maires des communes concernées. Objet et résultats du SIEA clarifiés. S'assurer que chaque commune ai bien saisie les enjeux.	Le promoteur de l'idée et les maires des communes concernées.
	Identifier un ou des partenaires susceptibles d'accompagner techniquement ou financièrement à la création du SIEA	Un ou des PTF sont identifiés.	Les maires ou leurs représentants, le promoteur de l'idée et les PTF.
	Se réunir avec le ou les PTF identifiés pour définir les modalités de l'appui	Un projet de convention de partenariat avec les PTF est réalisé. Elle comprend : les objectifs et résultats du projet, un budget global, l'apport de chaque partie, la durée du projet, les secteurs d'interventions...). Un assistant technique peut être mobilisé pour accompagner les communes dans leur proposition de projet. Un comité de pilotage composé de certains maires, membres de la société civile et partenaires est désigné pour piloter le processus jusqu'à la création du SIEA.	Les maires, le promoteur de l'idée et les PTF concernés (avec l'assistant technique)

La préparation des documents de base et leur validation par les différentes communes			
Objectifs à atteindre	Activités à réaliser	Résultats et produits attendus	Acteurs concernés
<p>Préparer les documents nécessaires à la création du SIEA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trouver les financements nécessaires à l'organisation d'un atelier participatif. Préparation et tenue d'un atelier avec les parties prenantes : ▪ Préciser la mission ou la raison d'être du SIEA et les compétences qui lui sont transférées par les communes membres. ▪ Préciser les activités que devra réaliser le SIEA. ▪ Définir le dispositif organisationnel et fonctionnel du SIEA. ▪ Proposer un siège et des annexes (SIEA préfectoraux) pour le SIEA. ▪ Définir le rôle et les responsabilités du SIEA vis à vis des communes. ▪ Elaborer un projet de convention entre les communes pour la création du SIEA. ▪ Compiler les données et élaborer un document de présentation du SIEA. ▪ Elaborer un projet de plan d'action du SIEA. ▪ Planifier la réunion constitutive du SIEA. ▪ Définir la méthode de calcul des contributions financières annuelles des communes . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fonds nécessaires à l'organisation de l'atelier sont réunis. ▪ La mission ou raison d'être du SIEA est précisée. ▪ Les compétences transférés au SIEA sont connues. ▪ Les activités à réaliser par le SIEA sont connues. ▪ Les organes du SIEA, leur composition et leurs rôles sont définis. ▪ Le siège du SIEA et les annexes sont identifiés. ▪ Un projet de convention intercommunale est formulé. Elle précise le statut, les modalités techniques et financières de la création du SIEA et l'objet de la délégation de service des communes. ▪ Un document de présentation du SIEA existe. ▪ Un projet de plan d'action du SIEA existe. ▪ La date, le lieu et le budget de la réunion constitutive sont fixés. ▪ Une grille des participations financières communales est proposée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes et PTF s'organisent pour trouver les fonds pour l'organisation de l'atelier. ▪ Le comité de pilotage organise l'atelier, accompagne le processus et valide les documents finalisés. ▪ Les maires, secrétaires généraux et receveurs de chaque commune, les autorités administratives (COC ou DMR) et PTF participent à l'atelier. ▪ Un assistant technique peut aider à préparer l'atelier, assurer la modération et finaliser les documents.
<p>Faire valider les documents par les différentes communes</p>	<p>Créer un comité de relecture /commune et faire valider les 4 projets de documents (document de présentation, projet de convention intercommunale, projet de plan d'action, projet de budget de la réunion constitutive).</p> <p>Réunir le conseil communal de chaque commune pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les 4 projets documents. ▪ Adopter une délibération autorisant le maire à faire adhérer la commune au SIEA. ▪ Autoriser le maire à engager la première contribution financière de la commune pour le lancement des activités du SIEA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les comités de relecture communaux sont créés. ▪ Les 4 projets de textes sont relus et amendés par chaque comité de relecture. ▪ Les Conseils communaux de chaque commune s'est réuni, ont adopté les 4 projets de textes et prononcé leurs amendements. ▪ Le Conseil communal a voté une délibération autorisant le maire à faire adhérer la commune au SIEA . ▪ Le Conseil communal a voté une délibération autorisant le maire à contribuer financièrement à la tenue de la réunion constitutive et au budget du SIEA selon la procédure retenue. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les comités de relecture des documents peuvent réunir par exemple le maire et ses vice-maires, le secrétaire général, le receveur, des conseillers communaux, la sous-préfecture, des représentants de la société civile ou sectoriel (santé, éducation...),... ▪ Les Conseils communaux de chaque commune délibèrent sur les différents textes.

La création formelle du SIEA et sa reconnaissance officielle			
Objectifs à atteindre	Activités à réaliser	Résultats et produits attendus	Acteurs concernés
Créer le SIEA	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les moyens financiers pour organiser la réunion constitutive. - Finaliser la préparation de la réunion constitutive : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en commun les différents enrichissements et amendements apportés par les communes sur les documents officiels et les finaliser. ▪ Assurer la logistique avant et pendant la rencontre. - Valider le nombre de participants, l'ordre du jour et rédiger les courriers d'invitation à la réunion constitutive. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fonds nécessaires à l'organisation de la réunion constitutive sont réunis. ▪ La réunion constitutive de création du SIEA est préparée. ▪ L'ordre du jour est fixé, la liste des participants arrêtée et les courriers d'invitation envoyés. ▪ Un dossier rassemblant les documents officiels (présentation du SIEA, projet de convention intercommunale et de plan d'action) est finalisé. ▪ Le matériel, les équipements et les ressources humaines nécessaires pour la réunion sont réunis. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité de Pilotage rassemble les fonds, organise et convoque la réunion constitutive. ▪ L'assistant technique et les PTF peuvent accompagner le comité de pilotage dans la finalisation du dossier et l'organisation de la réunion constitutive. Les PTF peuvent aussi débloquer des fonds pour l'organisation de la réunion.
	<ul style="list-style-type: none"> Tenir la réunion constitutive de création du SIEA au cours de laquelle le travail suivant est réalisé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du processus de création du SIEA. ▪ Adoption du document de présentation du SIEA et signature de la convention intercommunale de création du SIEA. ▪ Elire le Conseil Intercommunal (CI) et le Bureau Exécutif (BE) du SIEA. ▪ Rédiger et signer le procès verbal de la réunion constitutive. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le processus de création du SIEA est présenté. ▪ Les trois documents constitutifs sont adoptés et la convention est signée. ▪ Les premiers responsables du SIEA sont élus (CI et BE). ▪ Le PV de la réunion constitutive est rédigé et signé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les participants à la réunion constitutive réunissent à nouveau ceux de l'atelier de réflexion. ▪ Le Président du Comité de pilotage préside la réunion. ▪ Les autorités administratives compétentes participent à la réunion pour s'assurer de la légalité des procédures et décisions prises. ▪ L'assistant technique peut assurer la modération et assister les rapporteurs dans la prise de notes et la rédaction du procès verbal. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élus des communes membres signent les documents officiels.
Faire reconnaître officiellement le SIEA.	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer et déposer un dossier à la Préfecture comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une demande de reconnaissance officielle. ▪ La convention adoptée et signée par tous les maires. ▪ Le procès verbal de la réunion constitutive du SIEA. ▪ Le document de présentation du SIEA et le plan d'action. - Signer l'acte administratif portant reconnaissance officielle du SIEA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dossier de demande de reconnaissance officielle du SIEA est constitué et déposé. ▪ L'acte administratif de reconnaissance officielle du SIEA est signé par l'autorité administrative compétente. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Président du SIEA et le BE constituent un dossier et l'introduisent auprès de l'autorité compétente (COC/DMR). ▪ Le Préfet ou son représentant signe l'acte administratif constatant l'existence du SIEA.

La mise en place du dispositif permanent d'administration et de gestion du SIEA			
Objectifs à atteindre	Activités à réaliser	Résultats et produits attendus	Acteurs concernés
Mettre en place une équipe permanente pour faire fonctionner le SIEA	Recruter un directeur exécutif pour gérer au quotidien le SIEA	<ul style="list-style-type: none"> • Une fiche de poste précisant le profil du directeur exécutif (savoir, savoir-faire, attitudes nécessaires), les objectifs et attentes du poste et les conditions de travail, est réalisée. • Une procédure de recrutement est mise en place (appel à candidatures, examen des dossiers, tests écrits et informatiques et entretien orale). • Préparer un contrat de travail selon le code du travail en vigueur. Le montant du salaire est fixé et son contrat est signé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le BE valide la fiche de poste, le contrat et les conditions salariales. • Le BE prépare l'appel à candidature définissant la fiche de poste et la procédure de recrutement. • Le Président du Conseil lance l'appel à candidature et constitue un comité de sélection des candidats ; il signe le contrat de travail du directeur exécutif. • Un assistant technique (PTF) peut accompagner le BE à préparer l'appel à candidature et le recrutement.
	Assurer un plaidoyer auprès des ministères pour l'attribution de détachés de la fonction publique. <ul style="list-style-type: none"> • Doter l'équipe permanente des moyens logistiques et financiers pour débiter les activités. Constituer et organiser l'équipe technique et administrative composée des chargés EA et du RAF. Former l'équipe technique et administrative.	Une convention de collaboration est signée entre les ministères et le SIEA pour le détachements de fonctionnaires. Les fiches de postes, contrats et la procédure de recrutement sont réalisés. Un règlement Intérieur (RI) est élaboré et adopté. Un RAF est recruté pour travailler avec le directeur (ou bien le directeur joue le rôle de RAF dans le cas du second schéma) ; les chargés EA sont recrutés pour le suivi terrain. Le RAF et les chargés EA sont mis à disposition par l'Etat. Un plan de formation est réalisé. Les TdR et l'appel d'offres sont réalisés ; les formations porteront sur : gestion financière et comptable, maintenance des PE, suivi/évaluation (Akvo Flow, ...), RH et logistique, SIG, animation/sensibilisation, informatique. <ul style="list-style-type: none"> • Des locaux et équipements sont mis à la disposition du SIEA. Des moyens financiers sont disponibles pour lancer les activités. 	Le Président du Conseil Intercommunal porte le plaidoyer auprès des ministères concernés et signe la convention. L'appel à candidature est réalisé par le directeur et le BE. Un comité de sélection des candidats (directeur + membres du CI) est créé pour effectuer les recrutements. Un bureau d'étude est recruté pour assurer les formations. Le RI est validé par le BE. Les PTF et les communes engage les premiers financements. Le directeur acquière les équipements et matériels.
	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un Programme de Travail Annuel (PTA). • Elaborer un manuel de procédures administratives, financières et organisationnelles du SIEA. Ouvrir un compte bancaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du plan d'action, un PTA budgétisé est élaboré et approuvé. Un manuel des procédures administratives, financières et organisationnelles est réalisé. Un compte bancaires est ouvert et des outils de gestion sont élaborés.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe technique et administrative élabore le PTA, le manuel des procédures et les outils de gestion. Le directeur, le trésorier et le président sont co-signataires du compte bancaire et procède à son ouverture. • Le Conseil intercommunal approuve le PTA. L'assistant technique peut participer à l'élaboration du PTA et du manuel de procédures. Les PTF et les communes peuvent être co-signataires du compte bancaire du SIEA.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre le PTA. • Appliquer les procédures administratives, financières et organisationnelles. • Suivre et évaluer les activités du SIEA. • Réaliser une étude pour déterminer la constitution des UGSPE-intervillageoises. • Réaliser une étude sur la mise en place de fonds intercommunaux et régionaux. • Elaborer un Plan de Développement du SIEA (PDSIEA). • Contrôler les procédures financières et le budget annuel du SIEA. • Rechercher des partenariats et appuis divers et mobiliser des financements supplémentaires. 	Les activités du SIEA sont mises en oeuvre conformément au PTA : les actions prioritaires sont : la réhabilitation des PE, la formation d'opérateurs de maintenances et la création des UGSPE intervillageoises. Les procédures administratives et financières sont respectées. <ul style="list-style-type: none"> • Les activités du SIEA sont régulièrement suivies, évaluées et contrôlées par l'équipe technique, le BE et le SNAPE. Le système de suivi-évaluation et les outils proposés dans la stratégie nationale du SPE sont adaptés au SIEA (la plateforme Akvo-Flow est adoptée). <ul style="list-style-type: none"> • Une étude est réalisée sur les fonds intercommunaux et régionaux. Une étude es réalisée sur la constitution des UGSPE inter-villageoises. Un PDSIEA est élaboré suivant le lpan d'action et le PTA. Le budget annuel est contrôlé et approuvé par les autorités compétentes. • Des partenariats et financements supplémentaires sont envisageables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur et son équipe mettent en oeuvre le PTA et les outils de suivi. Le directeur et le RAF s'assure du respect des procédures administratives et comptables. Le directeur rend compte au BE Le directeur et son équipe élabore le PDSIEA. • Le Conseil intercommunal et le SNAPE suivent, évaluent et contrôlent le travail réalisé par l'équipe permanente du SIEA. Ils approuvent le PDSIEA. • Le Directeur exécutif et le Président identifie les partenaires potentiels, font la promotion du SIEA et négocient des appuis multiformes. Des bureaux d'études sont recruter pour réaliser les études et pour la formation des opérateurs de maintenance. Le budget annuel et contrôlé annuellement par le COC. L'assistant technique (PTF) peut accompagner le SIEA dans la mise en oeuvre de son PTA, l'élaboration du PDSIEA et la gestion administrative et comptable.